

N° 138

Juin 2016

Le Lien

du Centre Généalogique du Finistère



Trimestriel



Gens de Lesvez en Plovan - Victor Malavoï, le fraticide de Recouvrance - Les fausses origines bretonnes des Toudouze - Les fermiers bâtisseurs (2^e partie) - Conflit religieux à Plouénan et Plounéour-Menez pendant la Révolution - Les honneurs à Anna, Charlotte, Madeleine et Joséphine Pencalet - Mariages américano-finistériens à Brest entre 1918 et 1920 (2^e partie) - L'affaire Jean Marie Madec - Faits divers, faits d'hier - L'actualité des libraires - L'actualité des Archives - Entraide - Questions - Réponses

CENTRE GÉNÉALOGIQUE DU FINISTÈRE

Siège social : Salle municipale, Rue du Commandant-Tissot, 29200 BREST.
Tél. : 02 98 44 00 64 Courriel : cg29@cgf.asso.fr

Association régie par la loi de 1901, fondée en 1979.
Membre de la Fédération Française de Généalogie : www.genefede.eu
et de l'Union Généalogique de la Bretagne Historique

Site général du CGF et des bases informatiques (Généabank) : <http://cgf.cgf.asso.fr>

Membres fondateurs : Allain GUIANVARC'H (+), Denise FOULON (+), André-Jean JOGUET, Marie PERSON (+)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Jean François PELLAN (M, 2022). Courriel : jf.pellan@orange.fr
Vice-présidents : André LE GOFF (B, 2022) et les Présidents d'Antennes, membres de droit : Michel DUROSE (B), Thierry NOIREL (M), Christian BOLZER (Q).
Secrétaire : Thierry MARTIN (B, 2020). Secrétaire adjointe : Marie Yvonne LOPES-CURVAL (2022)
Trésoriers : Alain GAUDÉ (M, 2022) - Marcel JACOB (M, membre de droit, trésorier de l'antenne de Morlaix)
Membres : BREST : Véronique GUENNEGUES (secrétaire), Corinne TOUZE (trésorière), Dominique PODEUR (2022), André KERVAREC (2020), Bernard LE GOUIL (2018), Joseph POTIN (2018).
MORLAIX : Yvonne FLOCH (secrétaire), Pierre ROUDAUT (2020), Bernard AUDIGOU (2018).
QUIMPER : Maryvonne TYMEN (secrétaire), Nathalie GUILLOU (trésorière), Hervé LE BOT (2018), Marie-Claire LE QUELLEC (2018), Maryvonne SCOARNEC (2020), Jean TOULHOAT (2020), Danielle TANGUY (2020), Annik FOLGOAS (2022), Jean-Yves BARVEC (2022).

(Les dates indiquent l'année où le mandat du membre du CA est renouvelable)

| ANTENNES | PERMANENCES | PRESIDENTS | SECRETAIRES | CHARGES DE COMPTES |
|--------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|----------------------|--------------------|
| BREST (B) | Jeudi et samedi, 9 h-12 h et 14 h-18 h, Nocturne 3ème vendredi du mois, 19-22h rue Commandant Tissot, BREST Tél. 02 98 44 00 64 Courriel : cgbrest@wanadoo.fr Site Internet : http://brest.cgf.asso.fr Annexes CGF BREST : LE RELECC-KERHUON : Allée des Pêcheuses Kerhorres, mardi, jeudi et samedi, 14h-18h, CROZON : Maison du Temps Libre - Salle n° 3 lundi 20 – 22 h, mardi 14h-16h 30 et jeudi 9h-12h. | Michel DUROSE | Véronique GUENNEGUES | Corinne TOUZE |
| MORLAIX (M) | Lundi, mercredi et vendredi, 14 h-18 h Ancien Lycée Tristan Corbière, Place Onésime Krebel, 29600 MORLAIX Tel. 02 98 63 81 26 Courriel : CGFMX@wanadoo.fr Site Internet : http://morlaix.cgf.asso.fr | Thierry NOIREL | Yvonne FLOCH | Marcel JACOB |
| QUIMPER (Q) | Lundi : 13h30-18h Tous les autres jours, sauf dimanches et jour fériés : 8h30 à 18h 4, rue Félix Le Dantec (Zone de Creac'h Gwen) 29000 QUIMPER Tel : 02 98 64 29 82 Courriel : cgf-quimper@orange.fr Site Internet : http://quimper.cgf.asso.fr Annexe CGF QUIMPER : Maison de retraite Tal ar Mor, 6 rue St Melaine 29350 MOËLAN SUR MER Tel : 02.98.96.50.74 - Courriel : cgfmoelan@orange.fr Permanences: jeudis & samedis 10-17 h | Christian BOLZER | Maryvonne TYMEN | Nathalie GUILLOU |

Commission informatique :

BREST : Thierry GOAOC, Dominique PODEUR, MORLAIX : Pierre ROUDAUT et Jean-Pierre HERVET
QUIMPER : Claude HEMON (fichier adhérents), Robert MARHIC, Hervé LE BOT.
Administrateurs du forum Internet : Céline CREN et Eric MENEZ.

Pour 2016 : Cotisation individuelle : 24 € - Cotisation couple 40 € - Abonnement adhérent : 18 € - Abonnement extérieur (non adhérent) : 29 €
Cotisation individuelle + abonnement pour un an (4 n°) : 42 €* - Cotisation couple + abonnement pour un an (4 n°) : 58 €*.
* dont 1,25 € pour la Fédération Française de Généalogie et 0,20 € pour l'Union Généalogique de la Bretagne Historique
Ce paiement de 42 € ou de 58 € vous permet de recevoir vos codes d'accès personnalisés pour consulter gratuitement, via Internet, la base du CGF, riche de 8 963 545 relevés d'actes. Il permet aussi l'accès aux bases informatiques dans nos locaux.
Droit d'entrée (exigible la 1^{ère} année d'inscription) : 20 €. Le numéro du LIEN, port non compris : 8 €.

Toute demande d'insertion dans *LE LIEN* est à transmettre aux membres du Comité de Rédaction
(BREST : Carl RAULT, cg29@cgf.asso.fr ; QUIMPER : Christian BOLZER bolzer.christian@wanadoo.fr)
ou à adresser à : Jean François PELLAN, 51 rue Saint-Guenal, 29400 LANDIVISIAU. Courriel : jf.pellan@orange.fr

Les questions, réponses, demandes d'entraide sont à adresser à cq29@cgf.asso.fr

Sommaire du *LIEN* n° 138

- * Sommaire et éditorial p. 1
- * L'actualité des libraires p. 2
- * L'actualité des archives p. 4
- * Victor Malavoi, le fratricide de Recouvrance, p. 5
par Serge Cariou
- * Baptêmes, mariages et sépultures dans le p. 10
le conflit religieux sous la Révolution,
par Pierre-Nicolas Terver
- * Les fausses origines bretonnes des p. 14
Toudouze,
par Serge Duigou
- * Fermiers bâtisseurs (2^e partie), p. 17
par Jean-Miliau Garion
- * Les gens de Levez, une famille de notables p. 25
à Plovan,
par Mathieu Glaz
- * L'affaire Jean Marie Madec, p. 36
par Carl Rault
- * Les honneurs à Anna, Charlotte, p. 42
Madeleine et Joséphine Pencalet,
par Hervé Pencalet
- * Faits divers, faits d'hier, p. 48
par Carl Rault
- * Mariages américano-finistériens à Brest p. 50
entre 1918 et 1920 (2^e partie),
par Marie-Annick Renaud-Morvan

*Le supplément "Le cahier bleu"
est inséré dans cette revue.*

Page 1 de couverture :

La chapelle de Languidou en Plovan
(photo Michèle Drenou)

Page 2 de couverture :

L'organigramme du CGF

Page 3 de couverture :

L'UGBH et ses revues.

Page 4 de couverture :

Carte des paroisses et trèves avant 1789.

Tous droits de reproduction réservés.
Les articles publiés dans *LE LIEN* n'engagent
que la responsabilité de leurs auteurs.

LE MOT DU PRESIDENT

Le projet de loi dispensant les communes d'établir un second registre de l'état civil, lorsqu'elles ont des traitements automatisés, a été voté par les députés le 24 mai dernier... au grand désespoir des archivistes et des généalogistes.

Cette suppression ne tient plus qu'à un fil. Les sénateurs n'ayant pas voté le texte dans les mêmes termes que les députés, une commission mixte paritaire devra donc se réunir pour trouver un accord.

La raison l'emportera-t-elle sur les prétendues économies que le texte prévoit ? Les parlementaires traitent le second registre déposé au greffe comme étant une simple copie de celui qui se trouve en mairie. Or, il n'en est rien. Ces registres sont dressés en double minute, et sont des documents authentiques. L'un comme l'autre font preuve, alors que la copie numérisée proposée n'aura aucune valeur juridique.

Sans être passéistes, nous demandons que le document numérisé respecte l'article 1316-4 du Code civil, donc l'authenticité. La signature électronique prévue par cet article était donc possible, mais elle a bien sûr un coût et c'est là où le bât blesse ! L'État, une fois de plus, pour faire des économies, va transférer aux communes le soin de faire une simple copie électronique. Celle-ci, bien que sans valeur, et contrairement à ce que pensent nos parlementaires, coûtera infiniment plus cher aux Communes, puisqu'il faudra, pour le moins, des serveurs dédiés et protégés hors des locaux des mairies, suivre les évolutions technologiques au cours des temps, etc.

L'édit royal de Saint-Germain-en-Laye, qui prévoyait donc ces deux registres et qui allait fêter l'an prochain ses trois cent cinquante ans, vit donc ses dernières heures.

Si le but est vraiment de faire des économies, il y en avait une qui était vraiment simple. Il suffisait de court-circuiter le dépôt de ces seconds registres dans les greffes des tribunaux de grande instance et de les transférer directement dans les services d'archives départementaux, dès leur clôture annuelle. Leur destin n'était-il pas d'y aller ?

*
* *
*

Il s'en est fallu de peu que notre base des relevés atteigne le chiffre symbolique des neuf millions. Ce sera le cas lors de la prochaine mise à jour, qui interviendra au cours du prochain trimestre. Nous investissons actuellement la saisie des registres matricules.

Quand le présent *LIEN* vous parviendra, voire dans les jours suivants, vous devriez, via les références biographiques attachées aux naissances, accéder aux fiches matriculaires des classes 1874 à 1884 et sans doute celles de 1919 et 1920.

La saisie de ces fiches se devait d'être systématique.

Malheureusement, nous n'avons pas terminé les relevés de toutes les communes finistériennes du XIX^e siècle. Nous avons donc décidé d'intégrer ces relevés de personnes et de les positionner dans une partie "Relevés Hors État Civil", soit RHEC en abrégé. Les distinctions sont faites dans la base pour vous indiquer si le relevé provient de l'état civil ou d'une autre source administrative.

C'est une nouvelle avancée importante. Outre ces registres matricules, d'autres bases en notre possession pourront ainsi être intégrées. RECIF a vocation à devenir universel et à collecter toutes les données et éviter ainsi les dispersions et les recherches multiples.

Nous cherchons des volontaires pour saisir ces fiches matricules, afin d'avancer encore plus rapidement. Qu'on se le dise....

Jean François PELLAN

L'actualité des libraires

Enquête sur la poudre Baumol (1951 - 1959)

par Annick Le Douget
ISBN : 9782951289246



En 1951, à la suite d'un accident de fabrication dans les laboratoires Daney de Bordeaux, qui fabriquaient le talc dénommé "Poudre Baumol", de l'arsenic est mêlé à la préparation.

Deux mille boîtes de cette poudre empoisonnée sont livrées essentiellement en Bretagne et en Gironde. Le premier bilan, dressé fin 1952, est désastreux puisqu'on dénombre en France cinq cent six graves intoxications suivies de quatre-vingt-deux décès, dont soixante-seize en Bretagne, des bébés en majorité.

Après une cascade de non-lieux, la justice ne retiendra finalement que le nombre de trois cent cinquante victimes, dont

soixante-douze décès...

Cette affaire ne doit rien à la fatalité et l'étude s'attache à retracer la genèse des événements ayant abouti à la catastrophe sanitaire : négligences criminelles du laboratoire et du fournisseur de matières premières, inertie de l'État, etc.

Puis sont développés divers aspects des enquêtes judiciaires et du procès de Cazenave, le gérant du laboratoire, qui s'est tenu à Bordeaux en octobre 1959.

Un drame humain révoltant, une recherche inédite accompagnée de témoignages bouleversants. Ce fut la première catastrophe sanitaire française.

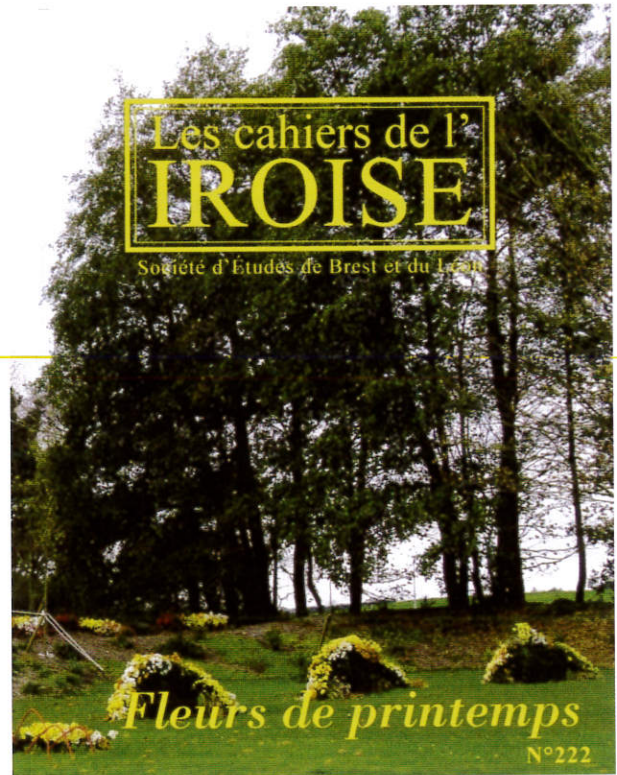
Les Cahiers de l'Iroise n° 222 Fleurs de printemps Janvier, Février, mars 2016.

Sous ce titre poétique, la nouvelle livraison des Cahiers de l'Iroise nous offre différents articles dans des domaines divers.

Laurent Goulhen nous entraîne dans Brest et la Bretagne à l'heure du train entre 1857 et 1891.

Une des conséquences de la venue du train fut la nécessité de régler les horloges de toutes les gares sur l'heure de Paris. Brest était en retard de 27 minutes et 19 secondes sur Paris. Deux aiguilles pour les minutes sur des horloges furent alors installées dans de nombreuses villes pour donner l'heure locale et l'heure de Paris ! A Brest, seule l'horloge de la gare fut réglée sur celle de la capitale. Finalement, ce fut une loi du 14 mars 1891 qui unifia et décida d'une heure unique pour toute la France. Brest résistera quelque temps toutefois !

Jacques Arnol s'est penché sur la guerre de 1870/1871 et



sur le parcours atypique d'un Brestois de nationalité britannique, John Burnett-Stars, né à Lambé-zellec en 1842. Il se fera naturaliser et prendra la tête des "Éclaireurs de l'Ouest", qui gagneront la bataille de Saint-Melaine, près de Laval, le 18 janvier 1871. Dernière victoire française de cette guerre qui est finalement perdue et conclue par un armistice le 28 janvier suivant.

François Kergornou nous relate le grand bombardement du vendredi 11 août 1944 sur Brest et la tragédie qui s'est abattue sur un quartier populaire peu avant sa libération.

Sylvain Larue nous entraîne dans le Brest de la dernière guerre dans un épisode criminel tragique. Il s'agit de l'affaire Joseph-Marie Eliès, du nom de l'agresseur de Jeanne Brest, qui après l'avoir attaquée une première fois pour voler sa caisse, reviendra quelques jours après et l'assassinera en décembre 1943. Mis en prison, Eliès sera libéré lors de l'évacuation de Brest. Arrêté à nouveau, il sera condamné à mort par la Cour d'Assises et fusillé.

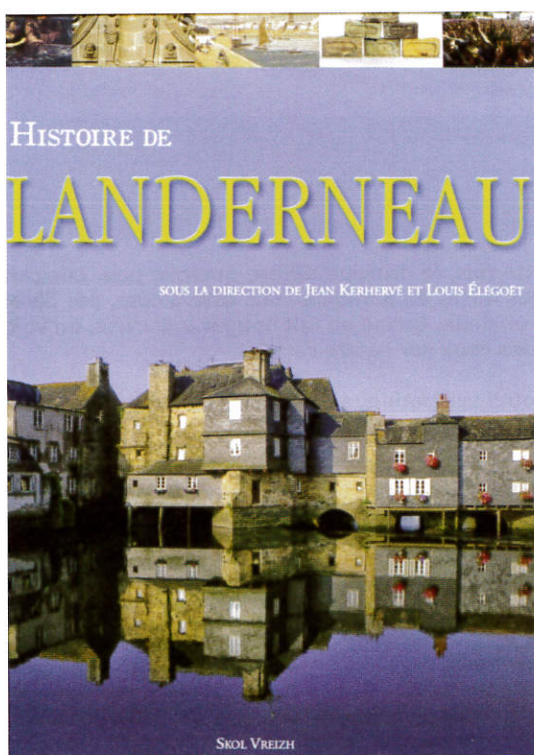
Pour ceux qui ont connu le Brest d'après-guerre, Marie-Elisabeth Le Bris dépeint la reconstruction de la ville, fait revivre les rues de Siam et Jean-Jaurès avec la réouverture des boutiques, évoque le théâtre, le cinéma, les écoles, le lycée et la vie quotidienne des Brestoises.

Notre adhérente, Marie-Noëlle Fustec-Crocq nous fait quitter la rue de Siam pour l'auberge du "Roy de Siam" à Guerlesquin, en 1730. Cet article d'une grande richesse, qui nous fait découvrir le monde des auberges sous l'Ancien Régime de cette petite ville de caractère, ne peut qu'intéresser

le généalogiste qui y aurait des ancêtres. On y apprend même qu'un Guerlesquinais, Vincent de Meur, est à l'origine du rapprochement entre Louis XIV et le roi de Siam !

Hubert Michéa nous livre un article sur les oubliés des oubliés, les marins pêcheurs pendant la guerre 1914-1918. Après la déclaration du Kaiser, ce fut la guerre totale et la destruction des flottilles de pêche fut ajoutée aux missions antérieures données aux sous-marins allemands. Tout ce qui flotait était susceptible d'être envoyé au fond. Certains voiliers de pêche furent équipés d'un armement, mais ce fut le développement de la radio à bord des navires qui permit d'alerter les secours et les patrouilleurs militaires pour grenader les sous-marins, puis les hydravions pour en faire la chasse.

Histoire de Landerneau,
sous la direction de Jean Kerhervé et Louis Elégoët.
Editions Skol Vreizh.
ISBN : 9782367580500



Landerneau doit sa renommée davantage à son exceptionnel pont habité, à sa "lune" ou au "bruit" que sont censés y faire des événements d'importance marginale, qu'à l'ancienneté et à la densité de son histoire pourtant deux fois millénaire. Elle ne mérite pas d'être réduite à des clichés.

La cité, depuis le moment où des documents permettent d'en suivre la destinée, a fait preuve d'un réel dynamisme, servi par son statut de ville-centrale de la seigneurie de Léon, sa situation privilégiée au contact du Léon et de la Cornouaille, à proximité des routes maritimes qui ont ouvert à ses marins et négociant les horizons des mers du Ponant.

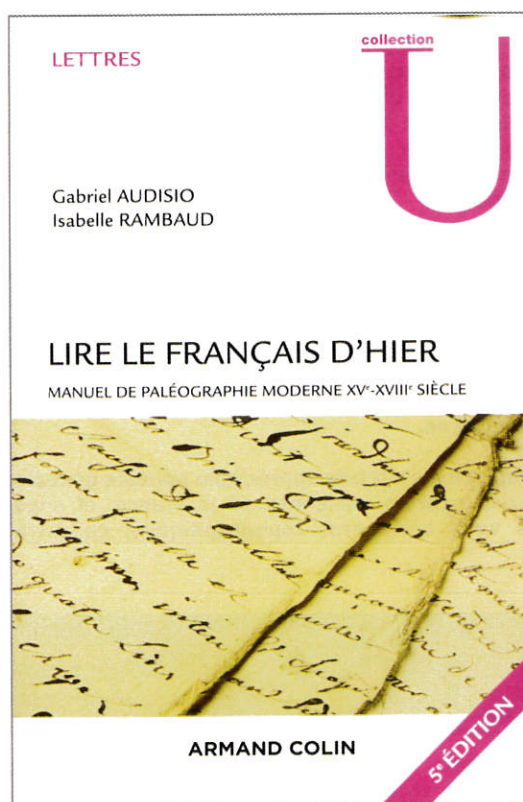
Capable d'attirer et de retenir des négociants puis des industriels allogènes, elle doit aussi sa réputation à la faculté d'innovation de ses chefs d'entreprise, qui l'ont fait connaître bien au-delà de son "pays", dans le domaine de l'industrie, de l'agriculture ou encore de la distribution commerciale.

Première synthèse de l'histoire de Landerneau des origines à nos jours, ce livre réunit une dizaine d'auteurs qui ont mis en

commun leurs compétences en histoire, géographie, histoire de l'art et du patrimoine pour mettre à la portée des lecteurs les derniers résultats d'une recherche souvent inédite et largement méconnue.

Articulé suivant les grandes périodes chronologiques, il est servi par une illustration abondante et innovante, et doté d'annexes – bibliographie, chronologie générale, index – véritables clés de lecture qui contribuent à sa nouveauté.

Lire le Français d'Hier,
Manuel de paléographie moderne XVe – XVIIIe siècle,
par Gabriel Audisio et Isabelle Rambaud.
Editions Armand Colin.
ISBN : 9782200615383



Il s'agit de la cinquième édition d'un incontournable en matière de paléographie, par des spécialistes en la matière.

Le professeur Audisio a créé un enseignement de la paléographie à l'université d'Aix-Marseille et Isabelle Rambaud est archiviste-paléographe.

Certes, ce manuel nous donne des exemples d'écriture, propose des textes avec leurs transcriptions, mais les premiers chapitres font un tour de toute la problématique en la matière.

Une histoire de l'écrit, les langues nobles et vulgaires, le front latino-français, mais aussi le front franco-dialectal, le moyen français avec son vocabulaire, sa syntaxe, son orthographe, l'art de l'écriture, l'évolution des écritures sont abordés avec bonheur et permettent de se pencher ensuite sur tous les points qui posent problème aux non initiés et les encourager à s'investir dans ce qui pourrait rebuter au tout début dans l'étude d'une écriture aussi belle qu'inconnue.

Actualités des Archives

Archives nationales : Le site de Fontainebleau

Le site de Fontainebleau des archives nationales est occupé depuis de nombreux jours.

Rappelons le contexte : le site est fermé au public depuis mars 2014 pour d'importants désordres sur sa structure ; un scénario privilégie la fermeture avec un transfert total des fonds vers Pierrefite, mais cela est non confirmé à ce jour, et des agents sur place continuent à plaider pour sauver le site et l'occupent jour et nuit, depuis le 18 mai.

La ministre de la Culture doit rendre sa décision sous quelques semaines.

Dans cette affaire, la question des coûts pèsera forcément dans la balance.

Sera-t-il plus rentable de rénover Fontainebleau ou de transférer à Pierrefite, au risque d'atteindre rapidement la saturation ?

Il y a bien sûr d'un côté, le sort social d'une quarantaine de personnes qui sera à prendre en considération et à traiter s'il y a un déménagement. Par ailleurs, le site de Fontainebleau est d'un accès malaisé, semble-t-il.

Ne vaut-il pas mieux avoir une construction nouvelle à Pierrefite qui ne coûtera sans doute guère plus cher qu'une rénovation d'un bâtiment mal en point ? Beaucoup de questions en suspens.

Remonter le temps avec l'IGN

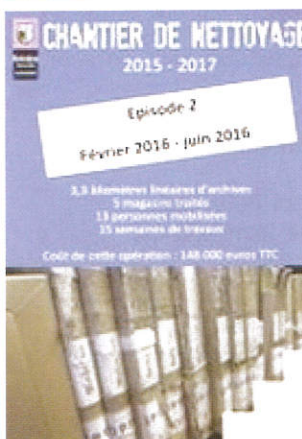
L'IGN a créé, il y a quelque temps, le Géoportail, site dédié à la cartographie.

On peut, ce qui est très appréciable pour les généalogistes, visionner des cartes anciennes de la France, et superposer d'autres vues aériennes, topographiques, cadastrales et autres.

Cette fois, le principe diffère quelque peu. Les cartes ne sont plus mises en parallèle mais côte à côte, par division de l'écran en deux. Quand on fait bouger une carte, on voit l'évolution des lieux sur l'autre carte.

Un outil sympathique que vous pourrez découvrir à : remonterletemps.ign.fr

Archives départementales : Chantier de nettoyage 2015-2017 : épisode III



L'épisode I est achevé. Les documents nettoyés durant cette séquence sont donc désormais accessibles en salle de lecture.

Pour rappel, cet épisode concernait notamment les registres d'état civil (3 E), les registres matricules militaires (1 R), l'enregistrement (3 Q), la bibliothèque historique et patrimoniale, documents les plus consultés en salle de lecture.

L'épisode II est achevé également. Les documents nettoyés durant cette séquence sont accessibles en salle de lecture.

Cet épisode concernait notamment la documentation hypothécaire (4 Q à 8 Q), les documents cadastraux (3 P), les archives judiciaires (série U) et une grande partie des archives privées (série J).

Episode III

Le troisième épisode concernant notamment les archives notariales (4 E), les archives communales et hospitalières (E DEPOT et H DEPOT) et une partie des archives publiques contemporaines (1 W à 114 W), se déroulera à partir de juin 2016.

Tous les documents en attente de nettoyage sont incommunicables !

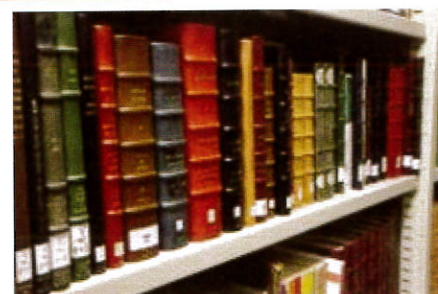
Pour procéder à cette opération de nettoyage, les Archives ont fait appel à une entreprise spécialisée. Quelque neuf per-

sonnes, un chef d'équipe et huit autres agents dépoussièrent les documents de fond en comble, à l'aide d'aspirateurs à haute filtration.

Les opérations de nettoyage vont durer 21 mois et coûteront un million d'euros. Au total, 23 kilomètres d'archives doivent être traités.



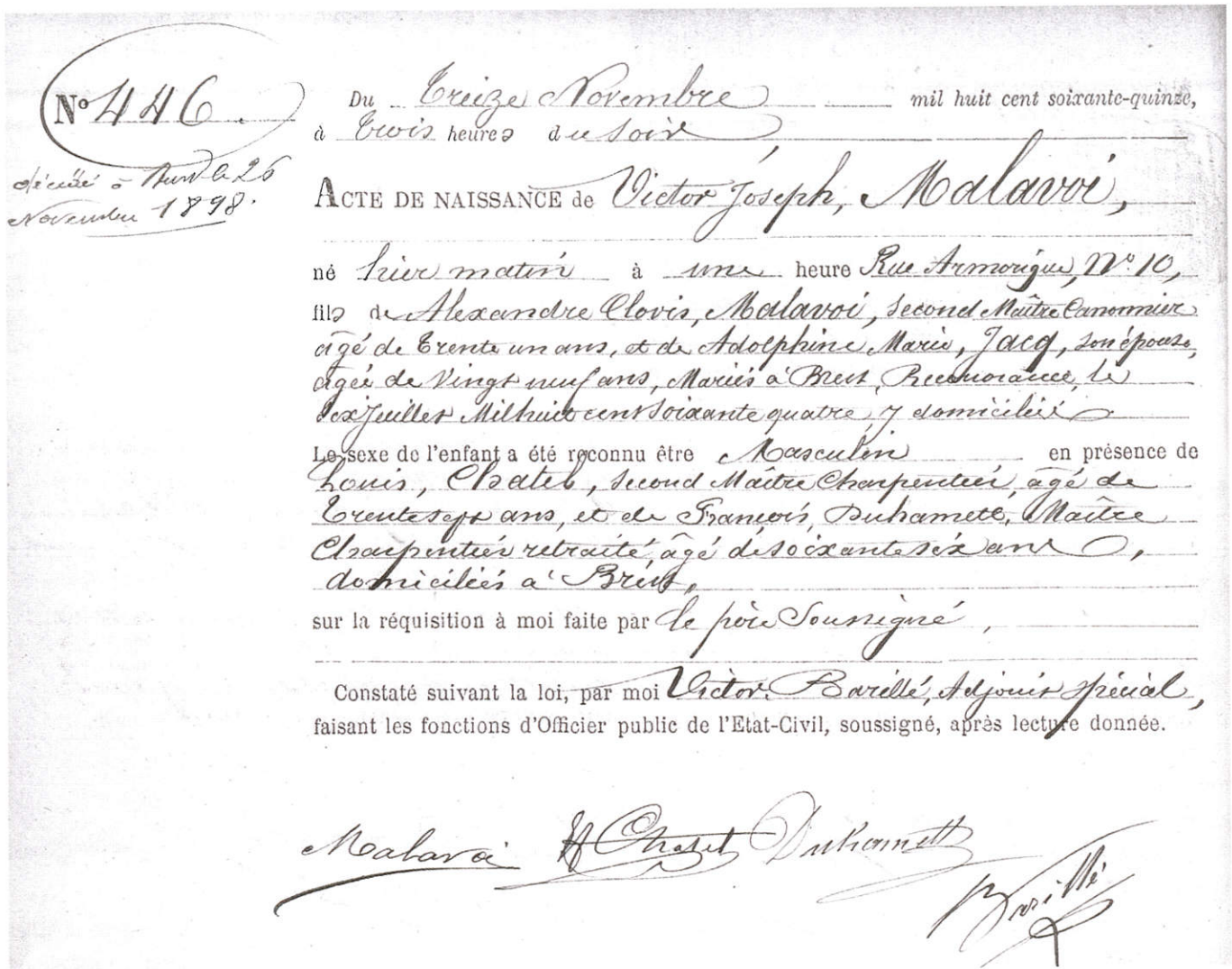
Documents infectés



Documents après opération

Victor Malavoi, le fraticide de recouvrance

par Serge CARIOU, CGF n° 13229



Acte de naissance de Victor Malavoi, le 12 novembre 1875 à Brest-Recouvrance

Ce 12 novembre 1875, à Recouvrance, Alexandre Clovis Malavoi, second maître canonier, âgé de trente-et-un ans, originaire de la Meuse et son épouse Adolphine Marie Jacq, vingt-neuf ans de Brest, fêtent la naissance de leur quatrième enfant, Victor Joseph. Cette naissance intervient un peu plus d'un an, après le décès de leur troisième enfant, Louis Jules, décédé d'une broncho-pneumonie, à l'âge de huit mois. Tout à leur bonheur, ils sont loin de se douter que cet enfant va apporter dans la famille le malheur et le drame.

Alexandre Clovis Malavoi est arrivé jeune à Brest, de son village de Burey en Vaux, en Lorraine, après son engagement comme marin au deuxième dépôt des Equipages de la Flotte.

Il y fait la rencontre d'Adolphine Marie Jacq, la fille d'un fourrier de la Marine et, très vite, ils se marient à Recouvrance.

Sept enfants naîtront de cette union entre 1870 et 1885, dont deux mourront en bas âge.

Victor semble avoir une intelligence au-dessus de la moyenne, il est considéré comme un brillant élève à l'école de Recouvrance, et son instituteur, M. Gueguen, envisage même d'obtenir une bourse pour qu'il puisse intégrer le lycée.

Mais son caractère violent et révolté fait qu'il ne pourra poursuivre ses études.

Alexandre lui fait alors quitter l'école et le place comme journalier, chez un marchand de vin, M. Huet. Il ne tardera pas à se faire renvoyer pour ivresse et le vol d'une somme de deux cents francs.

Son père le fait ensuite embarquer au commerce, mais il ne peut rester sur aucun bâtiment et se fait rapatrier sans ressources pour Brest, où il revient habiter chez ses parents.

Au domicile familial, il vole la somme de soixante francs, dans la malle de sa sœur Elisa, pour la dépenser dans les débits de boisson du quartier. Il ne travaille pas et vit d'expédients.



Vue générale de Recouvrance

En 1891, Victor Malavoi, âgé d'à peine quinze ans, dérobe, dans une maison de tolérance, un collier en or appartenant à une fille de joie. Il est rattrapé par la police, un peu plus tard, rue de Siam, et il ne faut pas moins de trois agents pour l'interpeller. Victor, un couteau ouvert à la main, menaçait de les occire.

Transféré au commissariat, il se garde bien d'exprimer le moindre repentir et déclare, bien au contraire, regretter de ne pas avoir pu planter son couteau dans le ventre d'un des agents.

Le tribunal le condamne, en application de l'article 66 du Code Pénal, à être interné, jusqu'à ses vingt ans, dans une colonie pénitentiaire pour enfants.

Victor rejoint alors la maison de redressement de Saint-Hilaire, dans le département de la Vienne, institution dépendant de l'abbaye de Fontevraud, alors établissement pénitentiaire (gravure ci-dessous).



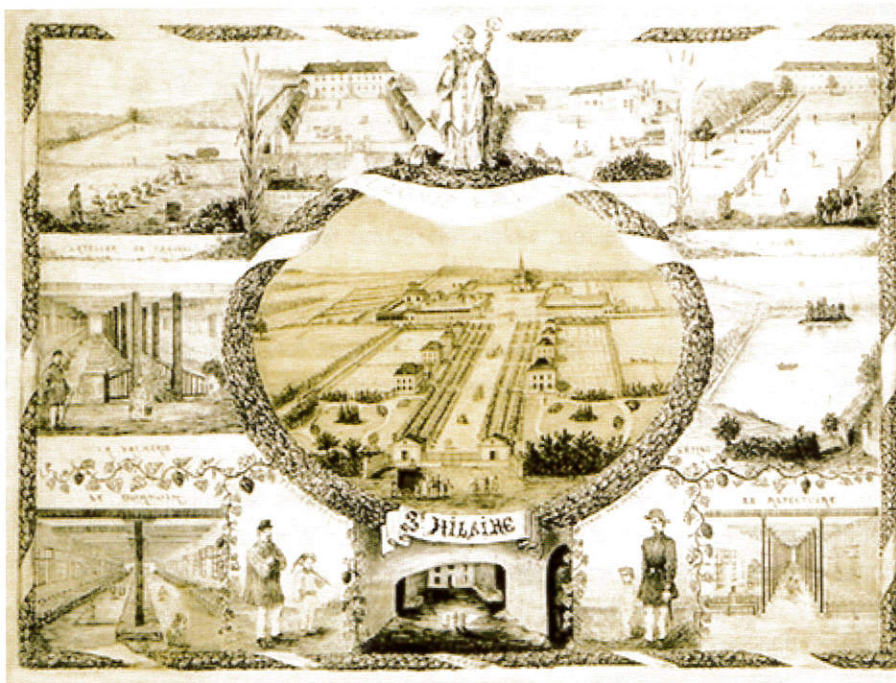
"Bagne d'enfants"

Victor Malavoi vient donc d'entrer dans un système dont les objectifs sont le redressement moral et la réinsertion sociale, et qui accueille les enfants dès l'âge de treize ans. Le détenu doit en sortir apte à exercer les tâches manuelles réservées aux catégories sociales les plus basses.

Ce paternalisme social nie la notion de mobilité entre les classes et méconnaît l'épanouissement de l'être humain. Il passera plus de quatre ans dans cette usine à fabriquer des délinquants.

A l'été 1895, Victor est placé dans une boulangerie, d'où il ne tarde pas à s'enfuir, après avoir fracturé une armoire et dérobé cent quatre-vingts francs. Arrêté par les gendarmes, il est condamné par le tribunal correctionnel de Saumur, le 2 août 1895, à six mois de prison.

À peine libéré, il est une nouvelle fois condamné à Rennes, à quinze jours de prison, pour vol et à seize francs d'amende pour contravention à la police des chemins de fer.



Nous le retrouvons au tribunal de Saint-Nazaire, le 25 janvier 1896, où il écope d'un mois de prison, pour mendicité et à celui de Redon, le 28 février 1896, où son casier judiciaire s'alourdit d'un mois de détention pour contravention à la police des chemins de fer et d'un an de prison, pour outrages à magistrat au cours de l'audience.

Le 30 mars 1897, à la fin de sa peine, Victor Malavoi est incorporé au 1^{er} Bataillon d'Infanterie Légère d'Afrique, à Mascara dans l'Atlas Algérien.

Il s'agit de ces fameux *Bat d'Af*, ces bataillons disciplinaires où sont envoyés les repris de justice que l'armée ne veut pas incorporer en métropole, ces condamnés des tribunaux militaires pour insoumission, désertion ou indiscipline, et ces invertis ou ces faibles d'esprit que l'administration a décidé depuis toujours de reléguer loin des yeux et des oreilles de nos concitoyens.

Le 26 avril 1897, après un long voyage, il arrive au corps et y est enregistré sous le numéro de matricule 6914, en qualité de soldat de seconde classe. Victor ne veut pas vivre dans ce nouveau bagne. Il est réformé de l'armée, le 10 juin 1897 à Ain Sefra, pour un coloboma¹ étendu de la choroïde et de l'iris, maladie entraînant une acuité visuelle insuffisante.

A la mi-juillet 1897, Victor Malavoi est de retour au 29, rue du Moulin à Recouvrance, où habitent ses parents avec leurs deux derniers enfants, Amélie, dix-huit ans, et René, douze ans.

Son frère aîné, Adolphe, âgé de vingt-six ans, sergent au 11^e régiment d'infanterie de marine, après avoir passé trois ans à Tahiti, est en poste à Saïgon, en Cochinchine.

Quant à sa sœur, Elisa, une couturière de vingt-sept ans, elle vient de se marier le 29 juin, à Recouvrance, à Edouard Marie Le Vaillant, originaire de Landunvez, quartier-maître de timonerie à bord de la *Sainte-Barbe*. Le couple s'est installé tout près de l'immeuble des parents de l'épouse, au 32 de la même rue du Moulin, Elisa est couturière à domicile et son mari, affecté à Cherbourg, rentre dès qu'il le peut à Brest.

Le père de Victor, médaillé militaire, vient d'obtenir sa retraite de la Marine. Sa mère, quant à elle, est déjà atteinte de la maladie qui l'emportera le 27 décembre suivant.

Victor continue à se faire renvoyer de tous les emplois qu'il trouve, son caractère insupportable, sa paresse, son ivrognerie et sa vie de débauché jouent en sa défaveur. A son retour d'Algérie, il est embauché à la scierie Bossard à Gouesnou ; il en sera renvoyé pour ivresse.

A la mort de Mme Malavoi, sa fille Elisa, enceinte d'une petite Olga Hyacinthe Adolphine, qui naîtra le 5 février 1898 à Recouvrance, accueille sa jeune sœur chez elle et l'emploie comme couturière. Elle nourrit Victor et lui paie une chambre

meublée dans l'immeuble où réside son père. Victor Malavoi est de nouveau chassé de la Scierie Riou et Abalan, le 7 juillet 1898.

Le 14 juillet, il vend ses vêtements, des draps et des couvertures dérobés à sa logeuse, pour obtenir de l'argent.

Le soir même, il prostitue sa jeune sœur Amélie en lui promettant de l'installer dans un garni et de devenir son protecteur.

Elisa, mise au courant de l'inconduite d'Amélie, informe Victor que, dorénavant, il ne devra plus attendre aucun soutien de sa part et qu'elle cessera, dès la fin du mois de juillet de payer le loyer de sa chambre. Une violente altercation éclate, en la présence des apprenties couturières qui travaillent dans l'appartement. A la fin de cet esclandre, Victor quitte la pièce en proférant : *"Tu te souviendras de moi"*.

Le dimanche 17 juillet 1898, à sept heures trente, Victor Malavoi se rend chez sa sœur Elisa, au 32, rue du Moulin. La femme d'un tailleur étant présente, il ne reste pas et se rend dans un débit de boissons situé au bas de l'immeuble. Il voit arriver les deux apprenties de sa sœur et attend qu'elles aient quitté l'appartement pour y retourner.

Vers les dix heures, Victor est seul avec sa sœur ; la petite Olga, âgée de cinq mois, dort dans son berceau. Des reproches fusent, Victor profite que sa sœur jette un regard par la fenêtre, pour sortir de sa poche, une cordelette d'une trentaine de centimètres, qu'il tenait préparée et qu'il avait terminée par deux boucles pour y mettre les pouces.

Victor serre la cordelette autour du cou de sa sœur, en ramenant les mains derrière la tête, la soulevant de terre et l'étranglant sans que les voisins n'entendent le moindre bruit.

Elisa se débat. Dans la lutte, le pare-feu de la cheminée, un mannequin, une jardinière se renversent sur le sol. Sa sœur étouffée, il lui noue solidement la cordelette autour du cou. Dans les derniers spasmes de la victime, du sang éclabousse le plancher. Victor entoure la tête ensanglantée de sa sœur d'un tablier qu'il noue fortement.

La petite Olga s'est réveillée et commence à pleurer. Le tueur lui serre le cou avec son mouchoir et la bâillonne avec une serviette qui traînait près du berceau.

Victor fouille alors, méticuleusement l'appartement. Il trouve le revolver de son beau-frère, qu'il charge de cinq cartouches, et empoche les six francs d'économies que détenait le couple Le Vaillant. Son idée est maintenant d'attendre l'arrivée d'Arsène Le Vaillant, le jeune beau-frère de sa sœur, élève mécanicien de la Marine, qui doit passer déjeuner, et de le tuer.

Victor sort alors de l'appartement du drame et va attendre, au débit situé au rez-de-chaussée, l'arrivée d'Arsène. Il plaisante avec les autres clients et boit beaucoup.

¹ Le coloboma oculaire est une anomalie de développement du cristallin, de l'iris, de la choroïde ou de la rétine survenant lors de la vie embryonnaire.

Arsène Le Vaillant n'étant pas venu, Victor erre dans les rues et à sept heures trente du soir, il se rend au commissariat de police de la Place des Portes, pose son revolver sur une table et déclare au brigadier éberlué qui l'a reçu : *"J'ai tué ce matin ma sœur, voici la clé du 32, rue du Moulin, vous pouvez aller vous en assurer. J'ai même bâillonné son enfant qui doit être morte à l'heure qu'il est."*

Le commissaire de Police Toutain, de permanence, prévenu des faits, se rend accompagné de quelques agents et de Victor Malavoi sur les lieux ; ils y découvrent le cadavre gisant dans son sang, au milieu des objets renversés. La petite Olga, encore vivante, est confiée aux bons soins d'une voisine, Louise Bernard, une femme de marin.

Lorsqu'après les premières constatations, le meurtrier menotté sort de l'immeuble, une foule mise au courant des faits, crie *"à mort"* et tente de lyncher Malavoi, que les policiers doivent faire monter dans un fiacre, pour le sauver de la vindicte populaire et le transférer au commissariat.

Lors de son interrogatoire, Victor ne s'est pas départi de sa morgue et de son cynisme, se contentant de déclarer qu'il avait tué sa sœur et avait voulu mettre fin aux jours d'Arsène Le Vaillant, pour des raisons qui ne regardaient que lui.

Présenté au parquet de Brest, il tiendra les mêmes propos, en précisant qu'ayant perdu, il assumerait jusqu'au bout les conséquences de ses actes.

Victor Malavoi est ensuite transféré à la prison du Bouguen.

Au cours de l'instruction, devant le juge Leray, Victor Malavoi maintiendra le même système de défense, refusant d'avouer les mobiles de son crime et refusant même l'assistance d'un avocat.

Le mercredi 20 juillet ont lieu les obsèques d'Elisa Malavoi, épouse Le Vaillant, au cimetière de Recouvrance, après une cérémonie émouvante en l'église Saint-Sauveur.

Son mari est rentré la veille de Dunkerque, où il effectuait des manœuvres maritimes. Une foule immense composée des clientes de la couturière et d'un grand nombre de femmes du quartier suit le cortège funèbre, preuve de l'estime qu'elles lui portaient.

Le mercredi 12 octobre 1898, s'ouvre aux assises du Finistère, au tribunal de Quimper, le procès de Victor Malavoi. L'audience est présidée par le conseiller Saiget, le siège du ministère public est occupé par le procureur Bouëssel et la défense de l'accusé est assurée par maître Le Bail.

Victor Malavoi entre dans la salle d'audience. Ses cheveux blonds, sa fine moustache, sa barbiche taillée en pointe, sa carrure athlétique et son ton sec et tranchant font ressortir le caractère dur et cruel de l'individu.

Sur la table des pièces à conviction, s'entasse un attirail de linge et d'objets, parmi lesquels le revolver, les cartouches, la cordelette, un meuble brisé.

Le public est nombreux dans l'enceinte du palais, lorsque le greffier lit l'acte d'accusation.

Le président enchaîne ensuite sur l'interrogatoire du prévenu, en ayant pris soin de détailler pour le jury ses antécédents détestables.

Victor Malavoi élude la plupart des questions et reste impassible, même quand sont énoncés les détails horribles de ses actes. Seuls ses yeux enfoncés et à peine ouverts sont agités d'un mouvement oscillatoire rapide et régulier, séquelle de sa maladie ophtalmique qui l'a fait réformer. Il refusera jusqu'au bout de révéler les mobiles de son crime.

Puis vient le moment de l'audition des douze témoins cités, les voisins et la famille de la victime.

Tous mettent en avant la gentillesse et la bonté d'Elisa, qui était appréciée de ses connaissances, ainsi que le caractère violent, cruel et profiteur de l'accusé.

Alexandre Malavoi, le père de la victime, mais aussi de l'assassin, raconte la triste odyssée de son fils qui n'a, selon lui, jamais rien fait de bien et qui a toujours été le désespoir de sa famille. Le témoin avoue avoir eu la conviction que son fils Victor finirait mal.

Toutes les dépositions détaillent le caractère cruel et violent de l'accusé. Le Dr Anner met en exergue la cruauté et la rage qu'a mis le prévenu dans l'accomplissement de ses actes.

Au cours de son réquisitoire, le procureur de la République Bouëssel, représentant le ministère Public, décrit Victor Malavoi, comme un être révolté contre tout ce qui est bon, un individu dont le cœur ne connaît que la haine, qui est incapable du moindre bon sentiment.

Il décrit le crime de Victor dans toute son horreur et son effroyable simplicité. Il réclame contre ce monstre un verdict implacable et dénué de la moindre circonstance atténuante.

Maître Le Bail, avocat commis d'office pour la défense, dit tout d'abord qu'il n'a pas hésité à accepter de prendre la défense de l'accusé, tel un soldat exécutant une consigne.

Mais il admet avoir ressenti une sensation d'horreur devant la cruauté des actes de Malavoi. Il ne plaidera pas l'irresponsabilité, mais l'état physique de son client qui a entraîné une disproportion entre le geste du criminel et sa volonté. Il requiert les circonstances atténuantes : *"Vous frapperez mais n'écraserez pas"*, dit-il à l'attention du jury.

Le jury se retire pour délibérer, après une heure, il revient en séance et rend un verdict affirmatif à toutes les questions posées, sans aucune circonstance atténuante.

La cour se retire et son arrêt, après la reprise de séance, condamne Malavoi à la peine de mort et dit que l'exécution aura lieu sur une place publique de Brest.

Victor Malavoi, resté calme et impassible à l'annonce du verdict, est transféré par les gendarmes à la prison du Bouguen, où il sera isolé des autres condamnés et où deux gardiens le surveilleront jour et nuit.

Le vendredi 25 novembre 1898, à neuf heures trente, l'exécuteur en chef des affaires criminelles, Louis Deibler, soixante-quinze ans, débarque de l'express de Paris, à la gare de Brest. Il est accompagné de ses trois assistants, dont son fils Anatole, qui fêtera dans quatre jours ses trente-cinq ans.

Le pourvoi en cassation de Victor Malavoi a été rejeté et le président de la République, Félix Faure, ayant refusé de signer le recours en grâce introduit par maître Le Bail, le condamné va être exécuté sur la place Fautras à Brest.

Louis Deibler est un homme robuste mais boiteux, vêtu d'une redingote noire et d'un chapeau melon. Il est déjà venu à Brest, il y a trente-deux ans, pour la quadruple exécution des mutins du *Foederis Arca*, qui avait eu lieu sur cette même place.

Depuis qu'à Hazebrouck, lors d'une exécution, il y a plus d'un an, il a reçu un jet de sang en plein visage, il est atteint d'hémophobie. Il croit voir du sang sur ses mains et il ne cesse de se les laver convulsivement.

L'exécution de Malavoi sera sa cent-cinquantième, en tant qu'exécuteur en chef, il ne le sait pas encore, mais sa carrière prendra fin le 31 décembre de cette même année, avec l'exécution de Vacher, l'assassin aux onze meurtres reconnus, et son fils Anatole reprendra le flambeau sanglant.

Après avoir visité la place Fautras, lieu de l'exécution, les bourreaux se sont rendus au parquet, prendre l'ordre d'exécution délivré par M. Perrussel, procureur de la République.

Le samedi 26 novembre, à quatre heures quinze, le sinistre bruit du montage des bois de justice se fait entendre, place Fautras. Une heure plus tard la machine est opérationnelle.

Le service d'ordre est effectué par un bataillon du 19^e régiment d'infanterie, assisté par 150 soldats d'Infanterie de Marine, les rues aboutissant à la place sont barrées, derrière le cordon de troupe, une foule immense réclame Deibler.

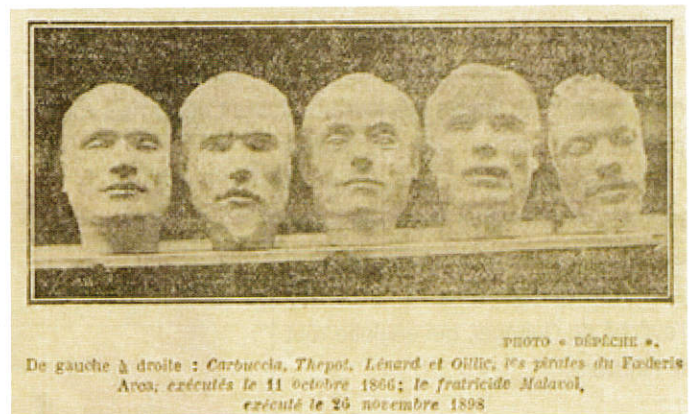
A six heures quarante-cinq, le procureur de la République, M. Perrussel, accompagné de M. Jacquet, substitut et M. Guichoteau, juge d'instruction, entre dans la cellule de Malavoi, à la prison du Bouguen. Il lui apprend que son pourvoi en cassation et son recours en grâce ont été rejetés et qu'il est l'heure d'expier son crime. "*C'est bien*", sera la seule parole du condamné qui s'habille seul, se confesse, entend la messe et communie.

Après sa toilette, Victor Malavoi boit un café, un rhum, fume calmement une cigarette et embarque dans le fourgon cellulaire qui doit le mener sur les lieux de l'exécution.

Curieusement, son défenseur, M^e Le Bail, qui lors du procès avait déclaré défendre l'accusé, tel un soldat obéissant à une consigne, n'est pas venu assister son client.

A sept heures vingt-cinq, le fourgon arrive place Fautras, Malavoi en sort très calme, demande à l'aumônier s'il doit dire quelque chose, ce dernier lui répond qu'il n'en a plus le temps. "*Messieurs, adieu donc*", dit Malavoi, avant de basculer sur la machine. Dix secondes plus tard, justice est faite.

Pendant que les assistants du bourreau commencent le nettoyage et le démontage de la guillotine, le corps de Malavoi est transporté au cimetière de Kerfautras, pour un simulacre d'inhumation, avant d'être remis au service de santé de la Marine aux fins d'autopsie. Cette opération permettra de découvrir que le défunt était atteint de tuberculose et que son rein gauche était malade. Il fut de plus effectué un moulage du crâne, qui a rejoint la sinistre collection de tête de coupables détenue par l'Académie de Marine.



Quelques jours plus tard, le 2 décembre 1898, à la Chambre des Députés, le député socialiste Eugène Fournier se servira du cas Malavoi, pour demander que soit revu le système des colonies pénitentiaires pour enfants, plus apte, selon lui, à fabriquer des délinquants, qu'à les réinsérer dans la société.

Demande qui ne sera pas suivie d'effet : ces "*bagnes pour enfants*" perdureront jusqu'à la moitié du XX^e siècle.

Le 15 décembre 1898, au 29, la rue du Moulin, Alexandre Malavoi, le père du condamné, envoyait à huit heures trente, son jeune fils René faire une course dans le quartier et s'allongea sur son lit. Au retour de l'enfant, celui-ci retrouvait son père, mort sur son lit, un filet de sang sur la tempe et tenant encore à la main un revolver de calibre 8mm.

Le père Malavoi, détruit par la honte et le déshonneur, venait de mettre fin à ses jours.

Le 13 juillet 1901, à Toulon, le sergent-major Adolphe Paul Malavoi, tout juste revenu de Saïgon, se suicidait à son tour. Il venait d'avoir vingt-neuf ans.

Cette mort mit fin au drame familial des Malavoi : en trois ans et demi, cinq membres de cette famille étaient décédés, dont un seul de mort naturelle. ■

Baptêmes, mariages et sépultures dans le conflit religieux pendant la Révolution : l'exemple de Plouéan et de Plounéour-Ménez

par Pierre-Nicolas Terver CGF n°2583

La Constitution Civile du clergé, votée par l'Assemblée constituante le 12 juillet 1790, a été l'une des causes principales de l'opposition populaire à la Révolution en France et en basse Bretagne en particulier. La mise à la disposition de la nation des biens du clergé, quelques mois plus tôt en novembre 1789, conduit l'État à prendre en charge les frais de l'Église privée de ses ressources.

Le statut du clergé s'intègre alors dans une vaste réforme de l'administration française. Les évêques et les curés, véritables fonctionnaires salariés par l'État, seront désormais élus et non plus nommés par leur hiérarchie.

L'organisation territoriale des diocèses est également réformée, puisque les limites des évêchés doivent désormais correspondre à celles de nouvelles circonscriptions administratives, les départements. Le Léon perd ainsi son évêché avec la suppression du siège épiscopal de Saint-Pol au profit de l'évêché de Quimper, qui englobe tout le Finistère.

La loi du 27 novembre 1790, en exigeant des ecclésiastiques la prestation d'un serment "à la Nation, à la loi et au roi" en signe d'allégeance à la Révolution, provoque un véritable schisme entre le clergé assermenté et le clergé réfractaire.

Dans le Léon, la majorité des prêtres, hostile à la Constitution civile du clergé, est obligée de vivre dans la clandestinité. La population des campagnes refuse bien souvent de reconnaître le clergé constitutionnel ou jureur, et reste attachée au clergé réfractaire, seul légitime à ses yeux.

L'une des conséquences de ce schisme est le refus d'une partie de la population de recevoir les sacrements du clergé constitutionnel. L'objet de cet article est de montrer par l'exemple de deux paroisses du haut Léon, Plouéan et Plounéour-Ménez, la réalité de ce rejet.

A Plouéan

L'assemblée des électeurs du district de Morlaix, réunie du 27 au 30 mars 1791, procède aux premières élections pour remplacer les prêtres réfractaires du district.¹

Originaire de Guingamp, Joseph Touboulic, un ancien chanoine de l'abbaye de Beauport², supprimée deux mois plus tôt³, est désigné à cette occasion à la cure de Plouéan par trente-quatre voix sur trente-neuf votants⁴.

Le 1^{er} mai suivant, Touboulic prête serment à Plouéan.

Le nouveau recteur ne semble pas avoir suscité l'adhésion de la municipalité. Seuls un officier municipal, Christophe Le

Saout, et trois notables, Jean Quéau, François Malgorn et Guillaume Moal signent la brève mention de sa prestation de serment dans le registre des délibérations de la municipalité, "les autres ayant refusé de signer"⁵.

D'après le témoignage de Miorcec, un élu de Saint-Pol-de-Léon, des incidents éclatent la nuit suivante : "... à 2 heures du matin, la garde nationale en faisant patrouille rencontra aux environs de 150 personnes tant femmes qu'hommes qui alloient à Plougoulm et à K[er]ellon en Plouéan faire une neuvaine pour demander la conservation de leurs pretres. On ne put en prendre que huit qui passerent la nuit au cor de garde national"⁶.

L'installation du sieur Touboulic obligea le clergé de la paroisse, le recteur Le Gall et ses vicaires Le Saint, Mingam et Cadiou à pratiquer leur sacerdoce dans la clandestinité. Le Saint a tenu d'août 1793 à 1800 un cahier des baptêmes et des mariages de la paroisse en toute illégalité⁷.

Touboulic n'a jamais été accepté de ses paroissiens ni de la municipalité, dont l'attitude inquiète les autorités.

Le Dissez, procureur-syndic du district de Morlaix, écrit le 21 mai 1791 qu'on prétend qu'à Plouéan presque tous les officiers



"Prêtre patriote prêtant de bonne foi le serment civique"
Gravure d'époque

¹ Archives départementales du Finistère, site de Quimper, 100 J 555.

² Abbaye de Beauport : en Paimpol

³ Archives départementales du Finistère, site de Quimper, 18 L 89.

⁴ Archives départementales du Finistère, site de Quimper, 100 J 555.

⁵ Archives départementales du Finistère, site de Brest, 570 E dépôt 1.

⁶ Archives départementales du Finistère, site de Quimper, 10 L 104.

⁷ Archives départementales du Finistère, site de Quimper, 145 V dépôt 25.

municipaux fomentent le trouble... On dit qu'à Plouenan, on est on est allés ces derniers jours jusqu'à jeter des pierres dans l'église tandis que le curé constitutionnel disoit la messe ...⁸.

Le sieur Touboulic, en butte à l'hostilité de ses paroissiens, eut le sentiment d'être perçu comme un intrus. En témoigne la lettre qu'il adresse au maire de Saint-Pol, Raoul, le 26 juin 1791 :

J'ai donc été trouver la municipalité ... je luy declarai ma façon de penser au sujet des enfants quelle savoit qu'on transportoit hors la paroisse pour être baptisés. [Je] n'ai pu en tirer d'autre reponse que cela ne les regardois pas et que chaque particulier étoit libre de faire de son enfant ce qu'il vouloit. Lorsque je luy ait parlé de l'indiscretion que les anciens prêtres se permettoient en administrans mes malades et en portans le st viatique dans leurs poches caché, soit a cause de l'irreverance qu'ils commettoient, soit à cause d'une fonction qu'ils exercent sans jurisdiction, elle dit qu'elle ne connoit rien en cela.

A la suite de cette plainte, le maire de Saint-Pol écrit au district de Morlaix ou au département, le 29 juin 1791 :

En verité, je ne scai pas comme le curé de Plouenan peut & a le courage de tenir là. Tous les jours ce sont de nouvelles avanies qu'il reçoit & des menaces. Comme nous sommes chef lieu de canton & que la municipalité de Plouenan lui tourne le dos en tout & pour tout, il nous porte parfois ses doléances ... S'il n'est pas soutenu, il sera forcé de quitter ; alors le mal gagnera de proche en proche & occasionnera de plus en plus des troubles dans les paroisses des assermentés pour les en chasser & réplacer les réfractaires. Il est plus que tems de commencer a faire exemple par Plouenan. Tant que l'ancien recteur & les autres pretres resideront dans la paroisse, ce sera toujours le meme desordre. Il faudroit les faire séloigner

Le 26 juillet suivant, le sieur Touboulic renouvelle ses griefs à un correspondant :

Ont porte encore mes enfants à Henvic et ailleurs. Et ont à pris une autre façon de les enregistrer sur les cahiers, on donne maintenant un billet au pere qu'on lui recommande de conserver jusqu'à la nouvelle contrerévolution qui, selon la prédication de nos prêtres, doit arriver bientôt. Je ne scait que faire.



L'abbé d'autrefois et l'abbé d'aujourd'hui
Estampe de 1790

Le 30 juillet, il écrit :

Il est impossible de comprendre lentement des paroissiens de Plouénan, ils ne font qu'empirer tous les jours ... Le pr de la commune nommé Guy Le Saint a autorisé ou presque forcé le nommé Jean Le Brun, de Lopreden, a porter son enfant a Henvic pour être baptisé ce 22 juillet et lui a donné pour marreine sa femme ... Pas un membre [de la municipalité] n'a assisté a aucun office divin depuis mon arrivée et qu'il s'en est meme trouvé plusieurs aux enterrements et qui ont ... conduit les autres à se retirer dans les champs pendant l'inhumation. Ils ... jettent la terreur parmi le peu d'ames fideles qui entendoient ma messe de sorte que hier dernier, une famille composée de treize personnes, dont aucune ne manquoit de venir à l'église, a été obligée d'aller a Mespoul ou il s'est refugié un prêtre de St Egonnec ... Je crois aussi que ceux de Plouénan y vont

aussi dire la messe⁹...

Le recteur Touboulic se plaint des baptêmes administrés par le clergé réfractaire en donnant l'exemple d'enfants de Plouénan baptisés à Henvic. Il baptise cinq nouveau-nés en mai 1791, dans les trois semaines qui suivent son installation dans la paroisse, puis un seul, en octobre de la même année, jusqu'à ce qu'il soit dessaisi en novembre 1792 de l'état civil, qui est alors laïcisé et à la charge de la municipalité.

Le fait que Touboulic n'ait baptisé qu'un seul enfant entre juin 1791 et novembre 1792 témoigne de son rejet massif par ses propres paroissiens¹⁰.

En juillet 1792, l'assemblée des officiers municipaux de Plouénan se plaint du refus du sieur Touboulic de constater l'état civil de deux enfants, celui de Guillaume Cueff, né le 18 juillet et baptisé à Plougoum, et celui d'Ollivier Porzier, né le lendemain¹¹.

Touboulic refuse-t-il dans ce cas d'inscrire dans le registre des baptêmes la naissance de deux nouveau-nés baptisés par un prêtre réfractaire ?

Entre août et octobre 1792, Touboulic semble céder aux injonctions de la municipalité puisqu'il enregistre la naissance de six enfants, baptisés ou ondoyés à la maison devant témoins, permettant ainsi à ces enfants, qui n'ont pas été baptisés par un prêtre assermenté, d'avoir un état civil.

⁸ Archives départementales du Finistère, site de Quimper, 10 L 104.

⁹ Archives départementales du Finistère, site de Quimper, 26 L 157. Les deux lettres du 26 et du 30 juillet 1791 ont probablement été adressées à un membre de la société des amis de la Constitution de Morlaix.

¹⁰ Archives départementales du Finistère, site de Quimper 3 E 224/5.

¹¹ Archives départementales du Finistère, sites de Brest, 570 E dépôt 1, et Quimper, 3 E 224/5.

En novembre 1792, avec la mise en place d'un état civil laïc, plusieurs enfants, nés quelques mois plus tôt, sont présentés à l'officier qui en a la charge afin de rédiger leur acte de naissance. C'est le cas du fils de Guillaume Cueff et de celui d'Ollivier Porzier, nés en juillet, dont Touboulic avait refusé de constater l'état civil.

La légitimité du recteur étant contestée, la validité de ses sacrements l'est également par ses paroissiens. Entre mai 1791 et novembre 1792, Touboulic publie des bans de mariage mais ne procède qu'à une seule célébration de mariage¹².

Le problème des inhumations est également posé. Le 26 juin 1791, Touboulic écrit qu'il a *enterré la veille une femme administrée par Mr Mingam ptre de Plouenan et qu'il a été menacé par un homme agressif, Yves Brezel, à l'occasion d'un enterrement*¹³.

Deux mois plus tard, le district de Morlaix, méfiant à l'égard de la municipalité de Plouéan, confie au conseil général de Saint-Pol le soin d'enquêter à Plouéan sur les affronts subis par Touboulic.

Lors de l'enquête, quatre commissaires de Saint-Pol, présents à Plouéan le 9 septembre 1791, découvrent dans le cimetière une fosse contenant le cercueil de Madeleine Gat, déposé à l'insu du curé et non recouvert de terre. Ils signalent le fait au maire Hervé Le Nen et au procureur de la commune Guy Le Saint.

*Nous leur avons honnettement représenté qu'il repugnoit a la religion, a la justice & a l'humanité de voir laissé a decouvert, & surtout en temps de chaleur un cadavre qui auroit du être inhumé ... Avons priés les dits sieurs maire & procureur de la commune de nous accompagner jusques & audit cimetiére & d'ordonner que le cadavre dont [il] est question, soit extrait de sa fosse, conduit hors du cimetiére & ensuite présenté a la principale porte dudit cimetiére audit sieur Touboulic pour proceder aux ceremonies des funerailles ... Le corps fut retiré de la fosse et conduit hors du cimetière. Ledit sieur Touboulic ayant accompli les ceremonies duës, ledit cadavre a été ... introduit dans ladite église paroissiale de Plouéan & déposé sur les traitaux, ledit sieur Touboulic a avec toute la décence possible chanté l'office des morts, concurremment avec nous, ensuite ledit cadavre a été remis en sa fosse & inhumé convenablement en nos présences*¹⁴.

Dans l'acte de sépulture, Touboulic fait part de la mauvaise conduite des paroissiens qui ont déposé le cadavre dans la fosse sans le recouvrir de terre et du refus du maire et du procureur de la commune de signer le dit acte après qu'ils aient assisté à l'inhumation. La famille du défunt a-t-elle refusé que Touboulic participe aux obsèques en attendant la venue d'un prêtre ré-

fractaire au cimetière pour permettre l'inhumation ?

Plusieurs actes de sépulture rédigés par Touboulic témoignent de son rejet par la population qui refuse d'assister aux enterrements. L'absence de témoins ou de parents lors de l'inhumation est fréquente. Touboulic note que l'inhumation de Catherine Cochart, le 6 février 1792, s'est faite *sans autres témoins que les porteurs qui ont decampés après l'avoir enterree...*

Le 24 avril suivant, Jeanne Guéguen est inhumée sans portecroix, ni témoin. Elle avait eu recours, trois semaines avant sa mort, à un prêtre de Mespaul, nommé Person, pour se confesser et communier¹⁵.

Le 12 décembre 1791, Touboulic dénonce, dans une lettre au directoire du district de Morlaix, un grave incident survenu la veille lors de l'enterrement du sieur François Marzin¹⁶ dont le corps ne lui a pas été présenté *a la barriere du cimetyere lieu ordinaire de faire la levée du corps*. Le défunt a été transporté dans l'église par l'autre côté avec deux heures de retard sur l'horaire fixé pour l'enterrement.

Mécontent que la levée du corps ait eu lieu en son absence et demandant des explications, il lui est répondu que cela ne le regardait pas.

Commencent les murmures, menaces, jurements et blasphemés. Le desordre fut si complet que je fus obligé de me retirer et d'aller implorer le secours des municipaux assembles et leur fis le detaille de ce desordre et les priaï d'y venir mettre la paix mais aulieu de trouver en eux le remede au mal jy essayai laffront le plus marqué et nommement de la part d'Yves Gueguen en presence du maire et des autres me traitant par f... . Celuy ci parlant encore, une troupe entre dans la chambre commune ou le desordre, malgré mes remontrances au maire meme, continua avec plus d'acharnement que jamais, chacun me menacoit impunement de la mort. J'y étoit si foule et pressé quapeine le frere du defunt put parvenir jusqua moy pour me prier d'aller faire l'enterrement ... Je ne scaï comment je men fus tiré a la sortie de ce tribunal paralysé, je fus suivis de cette escorte effreneé qui m'accabla des injures les plus atroces me traitant de jf, de voleur, galerien et forrestier et d'autres a l'infinitis et me menassant massuroit en jurant que jamais ... elle ne me reconnoitrait non plus que la Constitution malgré tous les jf qui veulent la faire respecter.

Touboulic demande au district de mettre fin à cette situation *sans quoy je me vois malgré ma bonne volonté et mon courage courage de quitter la cure de Plouenan attendu quil mest impossible de vivre de cette manière si votre civisme ne soutien pas le mien et sans delai ...*¹⁷.

¹³ Archives départementales du Finistère, site de Quimper, 26 L 157. Nous ne savons si ces deux faits concernent le même enterrement. Le registre paroissial de Plouéan indique que Touboulic procéda à deux enterrements le 26 juin 1791 et qu'aucune inhumation n'eut lieu le 25 juin (Archives du Finistère, site de Quimper, 3 E 224/7).

¹⁴ Archives départementales du Finistère, site de Quimper, 4 L 4 et 10 L 104.

¹⁵ Archives départementales du Finistère, site de Quimper, 3 E 224/7.

¹⁶ Ibid. L'acte de sépulture de François Marzin indique qu'il était l'époux de Renée Castel, qu'il est décédé le 10 décembre 1791, la veille de son enterrement, et que son frère Guillaume Marzin a signé le dit acte.

¹⁷ Archives départementales du Finistère, 18 L 22.

Le malheureux curé quitte Plouénan, moins d'un an après l'arrestation et l'exécution de son rival, l'ancien recteur François Le Gall, pour s'installer à Sizun en prairial an III (mai-juin 1795)¹⁸.

A Plounéour-Ménez

A Plounéour-Ménez, la population semble également contester la validité des sacrements du clergé constitutionnel.

La municipalité de Plounéour-Ménez signale le fait que des paroissiens de la commune font baptiser leurs enfants dans les paroisses voisines, dans une lettre adressée aux administrateurs du district de Morlaix le 13 mars 1795.

Vous saurez qu'il regne dans cette commune un abus auquel il est essentiel de remédier puisqu'il est vrai qu'il n'aboutit à rien moins qu'à détruire le genre humain. Depuis que la principale église & les chapelles sont interdites, on va baptiser les enfans de cette commune dans les paroisses voisines ou l'on officie comme dans l'ancien regime. Que l'on s' imagine que pour aller à La Feuillée dans le district de Carhaix, la plus grande partie des enfans de Plouneour est obligée de faire 3, 4 & 5 lieux entre aller & retourner. Pour aller à Commanna dans le district de Landerneau également. Comment veut-on qu'un enfant qui vient de naître puisse supporter le froid d'un hiver rigoureux comme celui de la presente année, tandis que les hommes les plus robustes ne peuvent se garantir du froid en marchant. Que l'on s' imagine aussi qu'aussitot que les enfans sont nés on a l'imprudence d'aller les faire batizer si loing. Qu'il pleuve ou qu'il tonne, qu'il gele ou qu'il vente, qu'il fasse jour ou nuit, on va toujours son train sans avoir pitié des enfans. On devrait du moins attendre le beau tems plutôt que d'exposer un grand nombre d'enfans à une mort certaine par cette mauvaise maxime. Il nous semble qu'il y auroit de la prudence de per-

mettre à nos cidevant prêtres de batizer dans notre église ou dans quelques chapelles de notre commune. Il est etonnant que dans certains districts, on officie dans les églises & chapelles suivant l'ancien regime & que dans d'autres, il soit deffendu. La Feuillée & Commana que nous venons de citer & qui joignent nôtre commune de Plouneour en sont une preuve. Il est à nôtre connaissance que plusieurs enfans on peri cet hiver en les portant baptizer ailleurs¹⁹.

La lettre des élus de Plounéour-Ménez témoigne du double jeu de beaucoup de municipalités.

En effet, tout en donnant le sentiment de condamner les parents qui préfèrent recourir au clergé réfractaire pour le baptême de leurs enfants, et ainsi risquer la vie des nourrissons en les conduisant dans les paroisses voisines éloignées de leurs villages, la municipalité demande aux autorités d'autoriser les prêtres réfractaires à baptiser dans l'église et les chapelles de Plounéour-Ménez, qui leur sont interdites, car réservées au clergé jureur.

Cette lettre témoigne également de l'échec de la politique religieuse du régime. Le peuple des campagnes du Léon, resté fidèle à ses anciens prêtres, s'est détourné de la Révolution à laquelle il a pu adhérer à ses débuts.

Elle n'aurait sans doute pas été écrite un an plus tôt pendant la Terreur. La chute de Robespierre en juillet 1794 et la politique de pacification qui suivit dans les provinces "chouannées" de l'ouest de la France ont permis au clergé réfractaire de renaître de ses cendres.

C'est dans ce contexte que la municipalité de Plounéour-Ménez prend l'initiative de réclamer le retour du clergé non conformiste, en prenant l'exemple des paroisses voisines de Commana et de La Feuillée.



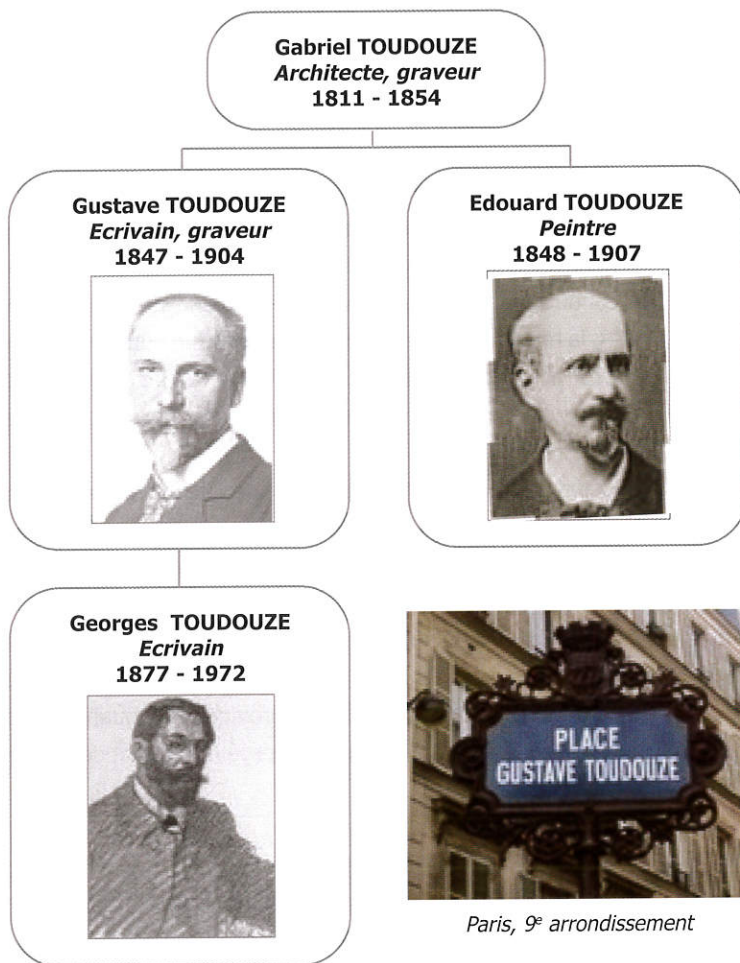
Chapelle St-Divy (1655) à Plouneour-Ménez et blason de la famille Le Scanff, situé au-dessus de la porte
Photos Jean François Pellan

¹⁸ Archives départementales du Finistère, 18 L 89.

¹⁹ Archives départementales du Finistère, site de Quimper, 26 L 158.

Les fausses origines bretonnes des Toudouze,

par Serge DUIGOU, CGF n° 1179



Louis et Jacques, et deux filles, Jeanne-Yvonne et Marie Michelle.

"Son fils aîné Louis succéda à son père dans ses fonctions de passeur sur l'Odet. Jacques, quant à lui, fut remarqué par le prince de Condé, grand propriétaire terrien en Bretagne, et emmené jeune au château de Chantilly".

Selon Georges-G. Toudouze, ce Jacques est à l'origine de sa prestigieuse lignée d'artistes et écrivains.

A l'évidence, Toudouze s'enchant de ces origines bretonnes, maritimes qui plus est, et bigoudènes de surcroît. Il écrit : "Cette famille de marins bretons, issue du plein pays bigouden et vouée originellement à la mer et à la terre bretonnes, en faisant partir de Bretagne un de ses fils, transplanté en pleine Île-de-France, tout à côté des anciens domaines de la duchesse-reine Anne, a déterminé toute une suite de vocations, en ligne familiale, dans les domaines artistique et littéraire."

"Devenu, de par ses fonctions à Chantilly et de par son esprit de vive observation, à la fois écrivain, metteur en scène de fêtes et de représentations, ami des meilleurs auteurs et artistes de la deuxième moitié du XVIII^e siècle, Jacques Toudouze a conservé certainement une liaison constante avec les siens à Combrit. (...) Cette continuité du sang breton se montre chez ses descendants."

Georges-G. Toudouze n'est pas peu fier de la fulgurante ascension sociale de Jacques, qui propulse le petit gars du minuscule port de Sainte-Marine, fils de passeur, dans l'entourage immédiat d'un prince de sang, grand seigneur ami des arts. Jacques incarne en somme la synthèse du peuple et des gens de bien, de l'appel de la mer et de l'enracinement terrien, de la ténacité bretonne et de l'esprit français, des cultures celte et latine.

Peu avant la Seconde Guerre mondiale, un article de la revue *An Oaled*, le Foyer Breton, affirme sans la moindre hésitation : "La famille Toudouze est originaire du Finistère. L'archiviste Le Guennec a retrouvé un Toudouze passeur à Bénodet au temps de Louis XV."

L'auteur anonyme de l'article avance comme preuve supplémentaire le fait que plusieurs Toudouze artistes, Gabriel, ses fils Gustave et Édouard, son petit-fils Georges-Gustave, ont pris la matière bretonne comme source de leur inspiration et se sont, pour deux d'entre eux (Gustave et Georges), installés à Camaret.

Des rives de l'Odet aux forêts picardes

Professeur au Conservatoire National de Paris, romancier, auteur dramatique, historien et journaliste, Georges Gustave Toudouze (1877-1972), membre de l'Académie de Marine, publie en 1952 et 1953 un historique circonstancié de sa famille dans la *Nouvelle Revue de Bretagne*.

Il y explique que son ancêtre Louis Toudouze (né en 1694, mort en 1753), né à Sainte-Marine, a eu de son mariage avec Marie Françoise Bodet, deux fils,



Le quai Gustave-Toudouze à Camaret.
La municipalité a voulu, en 1900, remercier l'écrivain d'être venu en aide aux pêcheurs de sardine lors de la crise de la pêche.



Le château de Chantilly

Rendant compte d'une séance de la Société archéologique du Finistère, le bulletin de l'année 1973 écrit :

"Ce Toudoux, passeur, tisserand et aubergiste, était un ancêtre des artistes et écrivains dont les plus connus sont Gustave et Georges-Gustave Toudouze."

Ainsi l'affaire semble entendue : les Toudouze plongent leurs racines en terre bigoudène.

Erreurs et approximations

Est-ce si sûr ? Tout d'abord, examinons de près les assertions de Georges-G. Toudouze. D'emblée, plusieurs corrections et remarques s'imposent.

1) Louis "Toudouze" ne s'appelait pas Toudouze, mais Toudoux. Admettons cependant qu'il y ait eu une altération orthographique.

2) Il n'est pas né à Sainte-Marine, mais à Quimper ; non en 1694, mais en 1704.

3) Il n'est pas décédé en 1753, mais en 1759.

4) Ses enfants se prénommaient

* Françoise (née en 1726, décédée en 1742),

* Marie Michelle (1728),

* Urbain François (1730, mort la même année),

* Jeanne Yvonne (1731),

* Marie Yvonne (1733, décédée en 1741),

* Tanguy Louis (1735),

* Marie Perrine (1737, décédée en 1741),

* Jean Marie (1740, décédé à Quimper en 1744).

On ne trouve aucune trace d'un Jacques.

5) On se demande bien dans quelles circonstances, pour ne pas dire par quel miracle, le très grand seigneur qu'était le prince de Condé, cousin du roi de France, qui partageait son temps entre Versailles et Chantilly, a pu rencontrer au milieu du XVIII^e siècle le fils d'un simple passeur domicilié à Sainte-Marine, au fin fond de la basse Bretagne.

Louis Toudoux, le Quimpérois

Faisons plus ample connaissance avec le passeur de l'Odet.

Louis Toudoux est le fils de François et Jeanne Berrou, qui se sont mariés à Quimper, paroisse de Saint-Esprit-et-Lanniron, le 19 mars 1703.

Originaire de Plouray (Morbihan), François, son père, est soldat au moment de son mariage. Indiqué

7. BÉNODET — La Traversée de l'Odet



comme caporal et invalide de la marine, il décède dans la même paroisse le 27 octobre 1740.

Le 15 octobre 1725, en la paroisse de la Chandeleur à Quimper, Louis se marie avec Marie Françoise Bodet, native d'Ergué-Armel.

Jusque dans les années 1740, il est installé à Quimper en la paroisse de Saint-Esprit-et-Lanniron, où il exerce le métier de tisserand.

Ce n'est que vers 1744-45 qu'il s'installe à Sainte-Marine en la paroisse de Combrit. Il y devient passeur-aubergiste tout en poursuivant son métier de tisserand.

Dans ces années 1740, il est à noter que Louis IV Henri de Bourbon, mort en 1740, n'est plus de ce monde et que son fils, Louis V Joseph, né en 1736, est encore enfant.

Dès lors, une question, nullement anecdotique, se pose : le père étant décédé et le fils trop jeune, quel prince de Condé a donc pu "remarquer" le "jeune" Jacques à Sainte-Marine ?

La descendance parvenue à l'âge adulte de Louis Toudoux se limite avec certitude à ses deux filles :

- * Jeanne Yvonne, qui s'unit en 1752 à Quimper au tisserand Joseph Guillard, originaire d'Uzel (Côtes-d'Armor)

- * et Marie Michelle, qui convole à Combrit en 1763 avec Yves Le Breton, de Quimper. Cette dernière seconde à l'occasion son père dans la traversée de l'Odet.

Le sort de leur frère Tanguy Louis nous échappe.

Marie Bodet, l'épouse de Louis Toudoux, décède en 1772 à Quimper en la paroisse de Saint-Esprit-et-Lanniron.

Jacques Toudouze, le Picard

Intéressons-nous à présent à Jacques Toudouze, prétendu fils de Louis selon Georges-Gustave Toudouze. Il devient en 1741 inspecteur des chasses à la Capitainerie de Chantilly puis, en 1747, lieutenant des chasses. Il veille à l'entretien des terres, notamment de la forêt de Chantilly, et pourvoit à leur peuplement en gibier. De 1748 à sa mort, il rédige un passionnant Journal des chasses (deux volumes manuscrits conservés à la bibliothèque Mazarine à Paris).

Il meurt à Chantilly en 1785.

Surtout, l'état civil nous apprend qu'il est né le 30 mai 1706 à Vineuil (aujourd'hui Vineuil-Saint-Firmin), paroisse immédiatement voisine de Chantilly (Oise).

Ainsi le prétendu fils de Louis Toudoux est né deux ans seulement après la naissance de son père ! En réalité, Jacques est le fils d'Antoine Toudouze et de Thérèse Le Jeune, qui se sont mariés le 9 février 1703 à Vineuil.



Le duc d'Orléans chassant à courre dans la forêt de Chantilly, d'après Charles Olivier de Penne (1831 – 1897)

Au demeurant, l'onomastique nous apprend que le patronyme Toudouze est présent et répandu dans l'actuel département de l'Oise depuis au moins le début du XVII^e siècle.

Dans l'article de la *Nouvelle Revue de Bretagne*, Georges-G. Toudouze brosse l'arbre généalogique de sa famille et passe en revue les nombreux artistes de sa lignée. Selon lui, son arrière-grand-père, Louis-Gabriel Toudouze (1775-1854), est le fils de Jacques, le lieutenant des chasses de Chantilly.

Le hic est que ce dernier n'a eu que deux enfants parvenus à l'âge adulte, deux filles.

En tout état de cause, son épouse, Jeanne Ducerle, avec qui il s'est marié le 8 août 1730 à Chantilly, est décédée le 11 février 1741. Jacques ne s'est pas remarié, et de toute façon on ne le voit pas redevenir père à soixante-neuf ans.

Ainsi, Louis Gabriel Toudouze, né à Paris le 24 juillet 1775, ne saurait être le fils du lieutenant des chasses.

Et toute la séduisante démonstration généalogique de G.-G. Toudouze s'effondre. Non seulement Georges-Gustave Toudouze n'a pas d'ancêtres bretons, mais il ne descend pas du collaborateur du prince de Condé.

Les généalogistes le savent, il faut se méfier des légendes familiales, surtout lorsqu'elles vont dans le sens d'aspirations profondes et qu'elles font intervenir des ancêtres prestigieux, romanesques ou pittoresques. Imaginez un peu : un petit Bigouden des grèves devenu sous Louis XV protégé d'un Bourbon-Condé !

Patatras, la savante construction intellectuelle reposait sur du vent. Le rêve est le pire ennemi de l'exactitude historique.

Bibliographie et sources

Jacques Toudouze, lieutenant des chasses du château de Chantilly et la famille des artistes Toudouze, par Georges-Gustave Toudouze, de l'Académie de Marine, *Nouvelle Revue de Bretagne*, novembre-décembre 1952, janvier-février 1953.

La famille Toudouze, An Oaled, le Foyer Breton, n° 68, 2^e trimestre 1939.

Une querelle pour le passage de l'Odet à Sainte-Marine, Bulletin de la Société archéologique du Finistère, 1973.

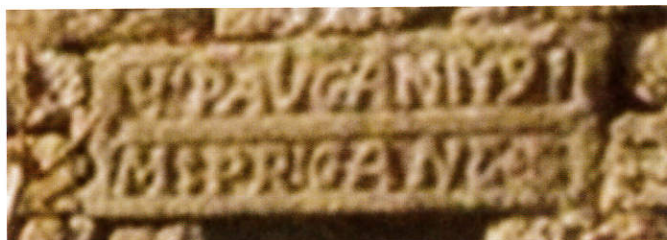
BMS de Quimper, Combrit, Vineuil-Saint-Firmin (Oise), Chantilly (Oise).

Site internet de la bibliothèque et des archives du château de Chantilly. Article : "Histoire du domaine et des seigneurs de Chantilly. Journal des chasses, Jacques Toudouze".

Fermiers bâtisseurs (2^e partie),

par Jean-Miliau GARION, CGF n° 508

Garspern



"1791 – Y: PAUGAM M : PRIGANT"

Dans la première partie de cet article, nous avons identifié plusieurs personnes de Plounéour-Ménez, qui, sous l'ancien régime, furent en capacité de faire bâtir ; il s'agissait principalement de fabricants de toile, autrement dit d'individus tirant des bénéfices de leur industrie, disposant de liquidités plus conséquentes que leurs voisins agriculteurs.

Le confort qu'ils s'octroyaient par ces constructions était des plus rudimentaires, rien de luxueux ni d'ostentatoire, hormis des linteaux gravés à leurs noms.

Les cultivateurs plus modestes se contentaient généralement de logis moins spacieux, plus anciens, souvent délabrés. Yves Paugam (1756-1834), de Kergavan, qui, en 1791, fit construire au lieu voisin de Garspern, constitue une exception.

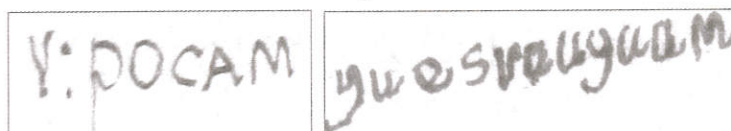
Quelles étaient ses ressources ?

En 1751, son père était capité 5 livres puis seulement 3 en 1765 et 1773. Lui-même payait 2 livres 10 sols en 1778, 3 livres 10 sols trois ans plus tard, puis 5 à partir de 1786 et 12 en 1789, employant cette fois un domestique. A aucun moment il n'est mentionné comme fabricant ; il s'agissait d'un simple laboureur, signalé comme tel en 1791.

Il était marié depuis peu lorsqu'en 1777, mourut son père, Hervé Paugam (v1712-1777).

L'inventaire¹ dressé à cette occasion, d'un montant de 975 livres, décrit l'intérieur d'un petit cultivateur, ne possédant qu'un cheval, une vache et un cochon. Nulle trace de fil, ni de toile mais deux métiers à tisser. Le défunt, sa femme, son fils, sa fille, loin d'être des fabricants de toile, n'étaient que de simples ouvriers, petites mains de la manufacture toilière.

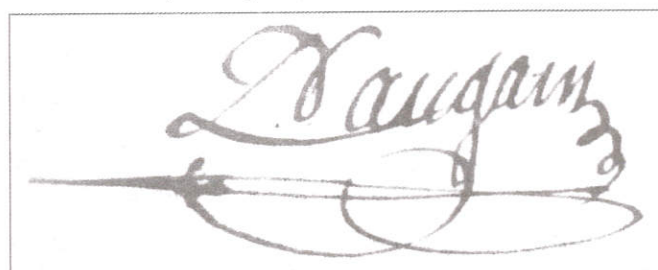
Yves Paugam savait à peine signer, quoique son oncle, François Riouall (1727-1796), prêtre habitué de la paroisse, desservant la chapelle de Loc Eguiner, eût pu lui apprendre. On notera néanmoins une évolution de sa signature.



Signatures d'Yves Paugam en 1777 et 1789

Plus tard, ses cinq enfants ne cherchèrent pas à s'élever socialement : l'aîné, Jean Paugam (1778-1853), confié aux bons soins de son grand-oncle, fut un temps, sous la Restauration, maître d'école au bourg, succédant dans cette fonction à Jean Cam (1743-1818), "instituteur ambulante", fils d'un des princi-

aux fabricants de la commune (6^e plus imposé en 1751) ; un de ses cadets fut fourmier, deux travaillèrent la terre ; quant à leur beau-frère, il exerça la profession de charpentier.



Signature de Jean Paugam

Comment donc cet homme, à l'âge de trente ans, est-il parvenu à s'extraire d'une certaine médiocrité ? Pour tenter de comprendre, posons un regard sur sa belle-famille.

Le grand-père maternel de son épouse se nommait Jean Le Maguet (1702-1738). Il est décédé à l'âge de trente-six ans, au bourg de Plounéour-Ménez.

Il ne s'agissait pas d'un cultivateur : peu de trace, dans son inventaire², d'activité agricole, pas d'outil, simplement deux vaches (54 livres) pour les besoins alimentaires du ménage.

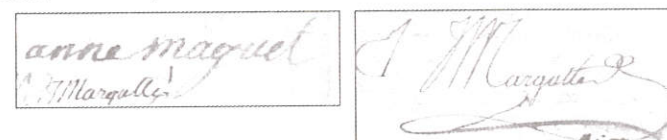
Ses biens furent estimés 570 livres. Il n'était guère aisé mais pouvait se permettre de prêter quelque argent à divers particuliers : 240 livres, soit près de la moitié de ce qu'il possédait.

Sans doute s'agissait-il d'un chiffonnier, passant ses journées sur les chemins. Quand les fabricants avaient rarement plus d'un ou deux chevaux, lui en possédait trois (d'une valeur de 100 livres) ; il avait aussi plusieurs mannequins, grands paniers en osier, et une quantité inhabituelle de draperies ordinaires (bernes, linceuls, traversiers,...), autant d'indices dévoilant sa profession.

Sans fortune (en 1721, son beau-père était capité 1 livre 10 sols ; lui, 2 livres en 1734), le *pilhaouer*, à force de voyager, de voir du pays, d'entrer en contact avec toutes sortes de personnes, était un homme, sinon instruit, au moins plus éveillé que la plupart de ses congénères.

Il laissa deux filles, âgées de onze et neuf ans. Sa veuve, Catherine Kervern (1703-1749), se remaria au bout de trois mois, à Guillaume Géréec (v1697-1773).

L'aînée des petites, Anne Maguet (1727-1786), à la différence de sa cadette, apprit à lire et à écrire ; elle signait assez bien. En 1750, quelques mois après le décès de sa mère, elle épousa un voisin, M^e Jean Margatté (1712-1766), natif de Morlaix, notaire et procureur au bourg ; elle avait vingt-trois ans, lui trente-huit ; il était veuf et père de deux jeunes enfants qui avaient besoin de soins maternels.



Signatures d'Anne Maguet et de Jean Margatté

¹ ADF – 16 B Jurisdiction du Penhoat.

² ADF – 24 B Jurisdiction du Relec.

S'occupant des affaires de la juridiction de l'abbaye du Relec et de la comtesse du Coëtlosquet, l'homme ne manquait pas d'ouvrage ; il n'en vivait pas moins chichement : en 1751, il n'était imposé qu'une livre 10 sols, autant que Catherine Maguet, sa belle-sœur, et moitié moins que Guillaume Géréec (v1697-1773), beau-père de sa femme.

Cette union dura seize ans. Fin novembre 1766, son corps fut retrouvé, "gisant dans la montagne" ; son épouse se rendit auprès de lui et recueillit son dernier soupir ; un malaise cardiaque dut avoir raison de ses forces ; il avait cinquante-quatre ans.

Père de cinq enfants mineurs, âgés de cinq à douze ans, un inventaire³ de ses biens fut dressé.

Ceux-ci furent estimés 1139 livres ; il était endetté pour le tiers de cette somme (428 livres) : aubergistes et marchand de draps, du bourg, lui faisaient crédit et son clerc, François Louis Querné, réclama ses appointements (48 livres). La descente du chirurgien et son autopsie furent également coûteuses (52 livres).

Outre une crèche, abritant deux vaches (60 et 79 livres) et un mauvais cheval (8 livres), il logeait sa famille dans une seule pièce, au rez-de-chaussée, où s'entassaient quatre lits-clos, se réservant pour lui-même et son épouse, la chambre à l'étage.

Là, près du lit, dans un renforcement, se trouvaient un pupitre servant à ranger les minutes (12 livres) et une bibliothèque, composée de différents volumes, livres de piété et d'histoire (1 livre 10 sols). Quatre timbales et un gobelet d'argent (71 livres), gravés à son nom, étaient les seuls objets de valeur qu'il possédait. Son épouse disposait d'un rouet, d'un dévidoir et d'un peigne à lin (5 livres) ; elle avait aussi une pièce de toile à l'ouvrage, sur le métier (25 livres).

Son fils, Jean Baptiste Margatté (1758-1826), fut cultivateur.

Deux de ses filles se marièrent à des laboureurs, une autre, Catherine (1752-1798), demeura au bourg et devint aubergiste, épousant Guillaume Le Loutre (1752-1813), petit-fils de papetier, dont le frère, Jean Hervé Le Loutre (1756-1828), pratiqua à Saint-Thégonnec, le commerce de la toile, et fit fortune en investissant dans la terre. Un autre frère, Yves Le Loutre (1765-1823), fut ouvrier à la manufacture de tabacs de Morlaix. La fille de celui-ci, orpheline, demeurant chez son oncle, à Saint-Thégonnec, épousa Jacques Abgrall (1818-1876), le plus riche propriétaire de la région, petit-fils et héritier du marchand tanneur Maurice Abgrall (1758-1838), de Lampaul-Guimiliau, qui avait amassé une fortune considérable en pratiquant le commerce du cuir.

Catherine Maguet (1729-1784) se maria dix-huit mois après son aînée ; elle avait vingt-deux ans. Plus insouciant, plus frivole sans doute, et totalement illettrée, son choix fut aux antipodes de celui de cette dernière. Cette fois, pas de notaire chargé de famille, mais un tout jeune homme, sans le sou : Jean Prigent (1734-1786), âgé de dix-sept ans. Il habitait une maison isolée au bord du chemin (Ty nent), près de Guernigou, seul avec sa mère (imposée 2 livres).

De cette union naquirent onze enfants, dont sept vécut et se marièrent : deux garçons et cinq filles. Leur enfance fut misérable puis, pour une raison que nous ignorons, leur destinée prit une tout autre voie, un avenir meilleur se dessina pour eux. Jean Prigent avait plus de quarante-cinq ans lorsque son sort parut s'améliorer.

En 1765, il était imposé une livre dix sols ; puis 3 livres 10 sols entre 1770 et 1778. Ensuite, après trente années d'une existence précaire, la situation du ménage changea : 5 livres en 1780, 6 livres 10 sols en 1781, 9 livres l'année suivante, 13 livres enfin de 1783 à 1786, année de son décès.

Que s'était-il passé ? Toutes les hypothèses sont permises... des plus respectables : de bonnes affaires grâce à la toile ou au

commerce de bestiaux ; aux plus scabreuses : l'homme se serait-il malhonnêtement accaparé des biens qui ne lui revenaient pas ? La recette d'un marchand toilier rentrant ivre du marché de Morlaix, par exemple ? Aurait-il fait main basse sur un trésor, semblable à celui découvert, vers 1900, près du manoir de Penfo, en Saint-Thégonnec ?

Nous nous bornerons à rapporter les faits, laissant chacun libre de se forger le roman qu'il voudra...

Précisons que Jean Prigent apprit à lire et à écrire tardivement, après son mariage.

En mars 1767, les biens de son beau-frère, le notaire, furent vendus publiquement. Il fut le principal enchérisseur et ne racheta pas moins de vingt-sept objets. Ceux-ci étaient, pour la plupart, de faible valeur ; ils s'élevèrent néanmoins à un total de 106 livres. Quelles étaient ses intentions ? Reconstituer un début de ménage pour sa belle-sœur ou bien exerçait-il la profession de revendeur ? A une époque où les boutiques étaient rares, où les personnes circulaient peu, les camelots ambulants étaient nécessaires pour se procurer l'essentiel. Ce métier de gagne-petit, en général peu rémunérateur, permettait parfois de réaliser de bonnes affaires ; peut-être fut-ce son cas.

Signature de Jean Prigent, 1777

En 1777, au temps des vaches maigres, l'aînée de ses filles, Marie Prigent (1755-1830), avait épousé un laboureur, aussi pauvre qu'elle, Yves Paugam (1756-1834), de Kergavan.

En février 1786, l'amélioration subite de sa situation permit à Jean Prigent d'offrir à Yves (1752-1798), son fils aîné (trente-quatre ans), un parti nettement plus intéressant : la fille de Mathieu Pouliquen (1730-1785), fabricant de toiles à Kerfrec, décédé quelques mois plus tôt (inventaire de 4158 livres : deux chevaux, deux bœufs, trois taureaux, cinq vaches, un cochon, dix mères d'abeilles et du fil pour une valeur de 450 livres⁴). Cette union obtint l'aval du cousin de la jeune femme, Jean Etienne Berthou (1754-1807), vicaire à Plougar, plus tard recteur de Plounéour-Ménez (1802-1807), qui célébra la noce.

Signature d'Yves Prigent, 1789

En 1765, Mathieu Pouliquen, le beau-père, était capité 12 livres, et employait trois domestiques (34^e) ; en 1773, 17 livres, deux domestiques (28^e) ; en 1781, 19 livres, deux domestiques (34^e) ; trois fois plus que Jean Prigent à la même époque. Jacques Kerdilès (v1710-1787), grand-père de la jeune femme, qui assista à la noce, occupait naguère une position encore plus élevée : 18 livres 10 sols, deux domestiques en 1751 (11^e).

Jean Prigent (52 ans) avait peut-être abusé de la bonne chère et du bon vin, lors de cette fête qui, d'une certaine manière, consacrait sa "réussite" ; il ne se remit pas de ses copieuses agapes et mourut au bout de quinze jours.

³ ADF – 24 B Juridiction du Relec.

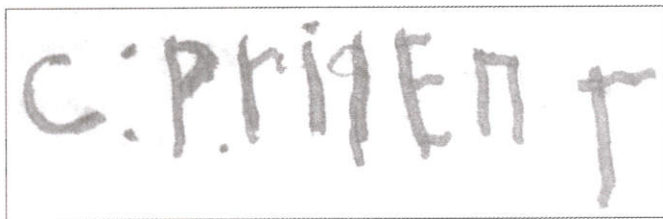
⁴ ADF – 16 B juridiction du Penhoat.

Quel était précisément l'état de sa fortune à cette époque ? Un document aurait été le bienvenu pour connaître l'origine de celle-ci et comprendre comment les cinq enfants encore célibataires de cet ex-pauvre purent bientôt s'unir aux meilleurs partis de la paroisse.

Son aisance, il est vrai, ne se révéla pas d'un coup ; au moment de son décès, le montant de son imposition ne le plaçait qu'en 60^e ou 70^e position parmi six à sept mille contribuables. Rien chez lui d'ostentatoire.

Seulement, s'il avait été sans fortune et que sa réussite relative ne provenait que de ses seuls talents, ses enfants n'auraient pas constitués des partis si intéressants. Comme leurs cousin et cousines Margatté, enfants de notaire, ils se seraient rabattus sur des familles ordinaires. Ainsi, Jean Baptiste Margatté (1758-1826) épousa, en 1789, une fille d'Allain Mazé, de Guerbiguet, lequel n'était capité que 4 livres en 1782.

Si Guillaume Prigent (1754-1794), son second fils, se borna à épouser la fille de l'aubergiste du bourg, Catherine Jacq, petite-fille d'Hervé Quémerch et de Jeanne Péron, dont les noms se lisaient sur un linteau gravé, ses quatre sœurs purent au contraire être recherchées comme de véritables *penherez*⁵ par les principales familles du pays.



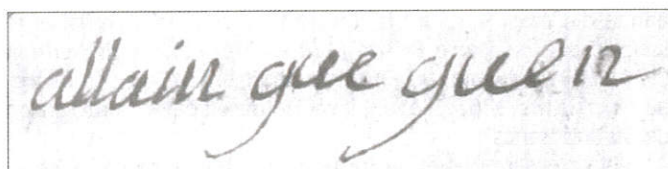
Signature de Guillaume Prigent, 1789

Le premier à mordre à l'hameçon fut notre aïeul Bernard Guéguen (1767-1846), de Poulfanc Tydreux ; il n'avait pas encore vingt ans et pratiquait le commerce du fil dans le Trégor, près de l'abbaye de Bégar, lorsque son père lui présenta celle qui devait devenir sa femme, Françoise Prigent (1758-1836), de neuf ans son aînée. Cette union fut célébrée en février 1787, cinq mois avant celle de Guillaume Prigent et de Catherine Jacq.



Signature de Bernard Guéguen, 1791

Bernard Guéguen ne paraît pas avoir eu le sentiment d'être floué par ce mariage puisqu'en février 1789, son cousin germain, Allain Guéguen (1768-1833), de Kergavan, dont le père, nous l'avons vu, avait eu à son domicile jusqu'à cinq tonnes de fil et qui était, jusqu'à son décès en 1787, l'un des plus prospères fabricants de toile du pays (possédant pour une valeur de plus de 10 000 livres de fil et 1 300 livres de toile), devint son beau-frère en épousant Anne Prigent (1761-1837), elle aussi nettement plus âgée que lui. Jacques Queinnec, qui apposa sa signature au bas de l'acte, fut témoin du marié.



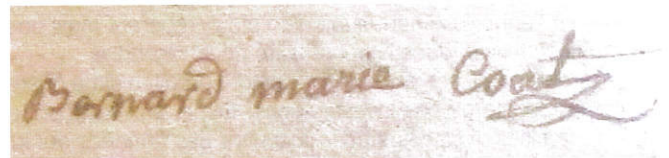
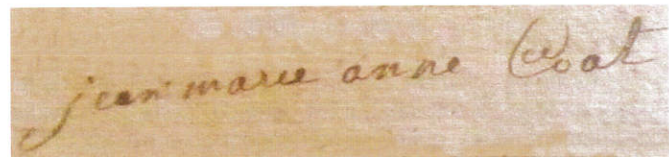
Signature d'Allain Guéguen, 1787

Il restait deux filles à caser : une double union fut conclue en novembre avec deux amis proches de Bernard et d'Allain

Guéguen, fabricants de toile comme eux, qui pratiquaient le commerce du fil au même endroit, à Trézélan-Bégar : Bernard Marie Coat (1763-1839) et son frère Jean Marie (1770-1810).

Cette double alliance, "*sortable et avantageuse*"⁶ avec la famille Prigent dut être mûrement pesée ; elle devait présenter de sérieux avantages, que le père des jeunes gens sut jauger au préalable.

Celui-ci, à Plounéour, n'était pas n'importe qui : Maître Yves Coat (1735-1796) y était notaire depuis près de vingt ans (de 1772 à 1796) ; il dirigeait aussi, héritée de ses beaux-parents, une exploitation à Scarabin où l'on blanchissait du fil et faisait fabriquer de la toile. En avril 1789, il accompagna Jacques Queinnec (1755-1817), à l'assemblée de la sénéchaussée à Lesneven, emportant avec lui le cahier de doléances de la paroisse, dont il fut l'un des rédacteurs. En 1790, il succéda à ce dernier comme procureur de la commune et en 1793, à son fils aîné, comme maire, fonction qu'il exerçait toujours à son décès. Précisons que toutes ces familles étaient liées depuis longtemps ; la jeune femme que le notaire donna pour épouse à son fils aîné était en effet sa filleule.

Signatures d'Yves Coat, de Bernard et de Jean Marie Coat

Marie Prigent (1755-1830), aînée de la fratrie, voyant ses sœurs si bien mariées, jalouse peut-être, exigea de son conjoint de disposer au moins d'une maison neuve. Ce fut chose faite en 1791 : bâtie sur des terres acquises récemment, au Garspern, suivant les plans de celle de son voisin Jacques Queinnec. Comme cette dernière, elle fut ornée d'un linteau immortalisant le nom des deux époux.



La maison de Garspern et son linteau

⁵ Riches héritières.

⁶ Selon les termes du décret de mariage de Marie Prigent (1768-1847) (ADF – 24 B 18).



Garspern

Juloded et fabricants de toile

Le généalogiste qui ne travaille qu'à partir de bribes, est nécessairement frustré lorsque, confrontant diverses sources qui lui révèlent l'enrichissement subit d'un aïeul, repérant ainsi une énigme, il se trouve dans l'impossibilité de la résoudre.

Le fureteur qu'il est, attentif au moindre détail, n'aime guère rentrer bredouille de ses investigations. Enclin aux reconstitutions de familles, il se réjouit d'y découvrir des données qui lui permettent de battre en brèche certaines légendes. Le voilà donc se rabattant sur un nouveau gibier.

Le terme de *julod* est aujourd'hui devenu synonyme de fabricant de toile ; à son sujet, il est parlé de "caste", d'individus extrêmement riches, qui ne se marieraient qu'entre eux,...

Plounéour-Ménez fut, après Saint-Thégonnec, la seconde paroisse toilière, tant par sa population que par l'importance de sa production.

L'étude généalogique des familles qui se livrèrent à cette activité infirme ces caractéristiques et atteste que la confusion des deux entités ne peut être admise.

Pour le démontrer, nous examinerons l'évolution de la descendance de plusieurs individus cités au cours de cette étude

Jean Pouliquen et Louise Saluden, de Resloas

L'activité toilière était le fait d'hommes entreprenants. Dans certains cas, le succès n'était l'œuvre que d'un seul et cessait après sa disparition. Dans d'autres, l'aisance, le savoir-faire, un certain état d'esprit, perduraient au fil des générations.

A Plounéour-Ménez, une famille se démarque particulièrement. Pendant plus de deux siècles, elle se maintint au sommet de l'échelle sociale.

En 1711, deux frères du village de Resloas, réglèrent chacun 9 livres de capitation. L'addition de leurs cotes respectives (9 + 9 livres et trois domestiques ; 22 livres et quatre domestiques en 1721), les plaçaient en seconde position parmi les plus imposés de la paroisse, juste après Allain et Hervé Henry, du Guilliec, déjà évoqués (11 L 10 s et 10 L + six domestiques).

Le cadet, Hervé Pouliquen (v1671-1721) demeura célibataire et légua son bien à Jean Pouliquen (v1664-1729), son aîné.

Ce dernier, de son union avec Louise Saluden (v1669-1739) eut quatre enfants qui prospérèrent à leur tour.

Signature de Jean Pouliquen

La plus jeune, Anne Pouliquen (1712-1779) épousa en 1732 Jean Le Mer (1707-1774), de Lanandol. Tous deux, nous l'avons vu, firent bâtir une maison portant leurs noms.

Leur descendance sut conserver une belle aisance jusqu'au XX^e siècle. Dans les années 1880, François Carroff, maire clérical de Guimiliau en descendait, tout comme son collègue républicain de Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec, Guillaume Charles.

En 1734, Louise Saluden demeurait à Resloas avec l'un de ses trois fils, Hervé Pouliquen (1700-1739). Ils réglèrent chacun 12 livres et employaient cinq domestiques. Ce dernier ne fut pas aussi heureux que ses frères.

Il épousa d'abord une fille de René Léon (v1675-1760), du Penher (*voir article précédent*). Celle-ci disparut au bout de six ans d'union, ainsi que leurs deux enfants.

Il se remaria en 1734 à Marie Cam (1717-1739), de Ponclet Iséla, en Commana, également fille d'un riche fabricant. Tous deux furent emportés, en quelques jours, bientôt suivis par la grand-mère (les 13 et 17 mars et 1^{er} avril 1739).

Signatures d'Hervé Pouliquen et de René Léon

Le couple laissait un orphelin de trois ans. Il fut vraisemblablement élevé par son oncle et parrain, au Penher.

L'enfant, Allain Pouliquen (1736-1807), qui eut un début de vie difficile, fut certainement le fabricant de toile qui connut la plus belle réussite, dans l'ensemble du pays toilier.

Il fut maire de Ploudiry durant la révolution, révolution à laquelle il adhéra pleinement ; il acheta de très nombreux biens nationaux, provoquant la convoitise d'individus qu'il est bien difficile de regarder autrement que comme des brigands : l'avocat Le Paige, dit de Bar (1763-1813), de Concarneau, chef d'une bande d'assassins, ayant à son actif l'exécution sommaire de l'ancien député Pierre Briand (1749-1799) et de Mgr Audrein (1741-1800), évêque du Finistère, le fit enlever et séquestrer au mois de mai 1802. Il obtint la vie sauve en payant une rançon de 30 000 francs.

Cela n'entama point sa fortune : sa descendance, à Saint-Thégonnec, Landivisiau, Lampaul-Guimiliau, Ploudiry, Sizun, compte dans ses rangs les principaux *juloded* de la région, autrement dit les principaux adversaires du régime républicain que leur aïeul avait soutenu.

Nous ne nous étendrons pas sur les deux autres frères : Allain Pouliquen (1706-1774), du Penher, et Jacques Pouliquen

(1697-1777), de Kermorvan, déjà évoqués ; nombre de leurs descendants comptent aussi parmi les principaux *juloded* de l'ancien pays toilier.

S'il y eut "caste", celle-ci est à chercher dans les ramifications de cette famille, originaire de Plounéour-Ménez. Ce serait néanmoins une erreur d'y inclure toutes les branches. A la fin du XIX^e siècle, l'ensemble de ses membres ne pouvaient indifféremment être "traités" de *juloded*.

Ainsi, en 1885, le plus jeune des fils du conventionnel Jacques Queinnec et de Louise Madec, qui appartenait à cette famille Pouliquen, était, à son décès, considéré comme favorable au régime républicain, s'opposant en cela à la plupart de ses cousins et neveux.

De son côté, Jean Marie Pouliquen (1860-1891), de Pleyber-Christ, entrepreneur de travaux publics, conseiller général républicain du canton de Saint-Thégonnec (de 1886 à 1891), qui battit, aux élections, son lointain cousin, François Marie Queinnec (1855-1896), n'aurait certainement guère apprécié pareil "nom d'oiseau". Il était cependant le petit-fils d'Yves Pouliquen (1787-1864), maire de Plounéour-Ménez de 1816 à 1832, dont le grand-père était Allain Pouliquen (1706-1774) et l'arrière-grand-père René Léon (v1675-1760), du Penher.

Yves Caroff et sa descendance

Le conventionnel Jacques Queinnec (1755-1817) est un personnage connu⁷. De son union avec Louise Madec (1758-1835), il laissa cinq fils qui surent faire prospérer leur patrimoine, dont la descendance constitua, pour une bonne part, le noyau de cette "caste" désignée plus tard par le terme de *juloded*, comprenant dans ses rangs un grand nombre de maires, de prêtres, de religieuses.



Signature de Jacques Queinnec

Les deux aînés épousèrent les filles d'un tanneur de Lampaul-Guimiliau ; le troisième s'allia à un cultivateur aisé de Kersaint-Plabennec, hors du pays toilier ; quant aux deux plus jeunes, ils se marièrent à de riches héritières de Sizun.

Pour disposer d'éléments de comparaison, voici le montant de leurs impositions à la fin de la monarchie de juillet (NB : leur père réglait 512 francs en 1817)⁸.

* Yves Queinnec (1782-1845), de Penarhoat (Guiclan), imposé 153 F dans sa commune en 1845 et 202 F pour l'ensemble de ses biens.

* François Queinnec (1786-1855), de Bailléguen (Saint-Thégonnec), imposé 212 F dans sa commune en 1846 et 272 F pour l'ensemble de ses biens.

* Guillaume Queinnec (1788-1858), de Kermorvan (Guiclan), imposé 158 F dans sa commune en 1846 et 229 F pour l'ensemble de ses biens.

* Gabriel Queinnec (1791-1840), de Vergraon (Sizun), im-



Kermorvan (la maison de Queinnec est au premier plan)

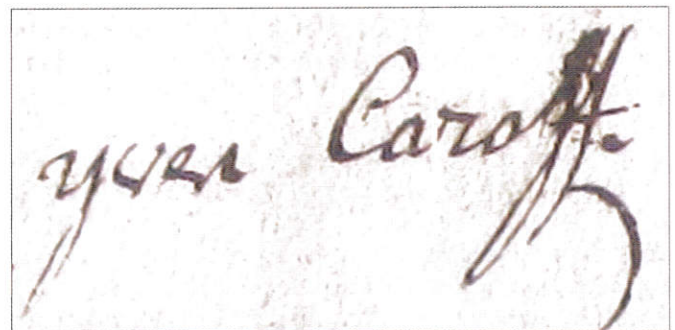
posé 184 F dans sa commune en 1840 et 288 F pour l'ensemble de ses biens. Maire de Sizun de 1831 à 1840.

* Jean Louis Queinnec (1799-1885), de Kermorvan (Guiclan), imposé 165 F dans sa commune en 1846 et 278 F pour l'ensemble de ses biens. Maire de Guiclan de 1832 à 1841 puis juge de paix du canton de Taulé.

Avant la révolution, comme beaucoup de fabricants de toile, le futur conventionnel, simple domanier, n'était pas propriétaire des terres qu'il exploitait.

A l'été 1796, il revint en Bretagne et se rendit acquéreur de deux importantes exploitations, vendues nationalement, l'une à Guiclan où il s'établit en 1800, l'autre à Saint-Thégonnec, dont hérita son second fils.

Son beau-frère, Yves Caroff (1753-1816), qui, pendant plus de dix ans partagea son quotidien, jouissait en 1789 d'une aisance comparable et de revenus sensiblement équivalents (environ 1 200 livres par an). Mais leurs fortunes respectives n'évoluèrent pas de la même manière.



Signature d'Yves Caroff

Le premier devint l'un des principaux contribuables de l'arrondissement de Morlaix, quand le second stagna à un niveau bien plus modeste : Yves Caroff était néanmoins déclaré propriétaire en 1810 et fabricant de toile jusqu'à la fin de sa vie.

Il eut une descendance nombreuse, issue de trois unions. Il se maria d'abord à Jeanne Madec (1755-1783), petite-fille de Jacques Pouliquen (1697-1777), puis à Catherine Breton (1758-1786), sœur de Bernard Breton (1754-1814), lui aussi riche fabricant de toile, administrateur du district de Morlaix (1790-91), maire de Saint-Thégonnec⁹.

Enfin, après un long veuvage, il épousa en 1797, à quarante-quatre ans, une jeune femme, Marie Jeanne Coat (1771-1834), qui paraît avoir été sa servante, laquelle était enceinte au moment de la noce.

⁷ La dernière biographie en date est celle de Pierre-Nicolas Terver (CGF n° 2583), "Jacques Queinnec, un élu républicain du Léon", Bulletin de la Société Archéologique du Finistère, tome CXLI, 2013.

⁸ ADF - 3 M 15.

⁹ "Elections et élus municipaux à Saint-Thégonnec", Pierre Nicolas Terver, *Lien* n° 122.

Un mystère subsiste au sujet de la date de naissance de cette dernière, qui n'est connue que par son second acte de mariage.

Ses parents, Jean Coat (v1733-1781) et Jeanne Goarnisson (1737-1774) eurent au moins trois enfants : Françoise Coat (1762-1815), mariée en 1783 à Pierre Pouliquen, de Quilliou Séac'h (une livre dix sols de capitation en 1786) ; Yves Coat (v1766-1783), décédé à Keramborn, chez Pierre Péron, où il était domestique ; enfin Marie Jeanne en 1771.

Pour ces derniers, il n'existe pas d'acte de baptême. Ils durent pourtant naître au Martel, comme leur aînée. Les parents y sont décédés. Le père y résidait en 1765, réglant une livre de capitation. Celui-ci ne figure plus dans les rôles des années suivantes, trop pauvre sans doute pour être imposé.

De cette jeune femme, Yves Caroff eut huit enfants. Veuve, Marie Jeanne Coat (quarante-six ans) se remaria à un ancien soldat de l'empire, Yves Le Gall (1785-1862), bien plus jeune qu'elle, qui demeura à Kermorvan.

Les quatre aînés épousèrent, du vivant de leur père (en 1795, 1806, 1809 et 1813), des enfants de fabricants de toile.

Ceux issus de la troisième union s'allièrent de manière bien plus modeste : pour les deux premiers (en 1819 et 1834), le passé toilier de la famille de leur conjoint, était déjà lointain, il y eut une union avec un meunier (en 1825), deux demeurèrent célibataires, quant aux trois autres, le niveau social de leurs conjoints respectifs (en 1836 et 37) se rapprochait bien plus de celui d'origine de leur mère.

Cette évolution fut sans doute la conséquence d'une conjoncture économique extrêmement défavorable : la décennie 1830-1840 est en effet celle de la fin de l'industrie toilière dans sa forme traditionnelle.

La descendance d'Yves Caroff, comme celle de beaucoup de fabricants de toile, se fonda bientôt dans le reste de la paysannerie. Voici quelques détails concernant chacun de ses douze enfants :

Du premier lit (avec Jeanne Madec) :

1. Louise Guillemette Caroff (1779-1802, vingt-trois ans) épousa en 1795 Jean Pierre Fichou (1773-1810, trente-sept ans), fabricant de toiles à Kermarquer (en Pleyber-Christ) qui, à son décès, laissa deux orphelines, âgées de dix et douze ans, lesquelles, pensionnaires aux ursulines de Saint-Pol, y firent profession religieuse, moins sans doute par esprit clérical que pour les placer avantageusement.

2. Jacques Caroff (1780-1842, soixante-deux ans) marié en 1809 à Anne Cren (1789-1821, trente-deux ans).

Le destin de ce fils aîné fut aux antipodes de celui de ses anciens camarades de jeux, fils du conventionnel. Sa première épouse était, si l'on peut dire, "de bonne famille", d'un père, naguère fabricant de toiles, capité 19 livres en 1789. Mais il eut le malheur de la perdre, d'une fièvre puerpérale. En 1822, Jacques Caroff se remaria à sa servante, Marie Françoise Queinnec (1798-1844, quarante-six ans) (sans parenté avec le Conventionnel) qu'il avait mise enceinte.

Jusqu'en 1832, habitant près de l'ancienne abbaye du Relecq, sa situation demeura convenable : il était imposé 51 francs en 1831, 61 francs l'année suivante. Puis il reprit le moulin de Pontarbloch, en Pleyber-Christ ; il n'y obtint pas le succès escompté ; en 1837-1839, il n'était plus imposé que 26 francs.

Son nom disparaît ensuite des listes électorales. Son bail ne fut pas renouvelé. Il est dit journalier à son décès et son épouse, mendicante, deux ans plus tard.

Le fils de ce dernier, Guillaume Caroff (1815-1888), eut lui-même un destin singulier : marié à deux reprises, il perdit ses deux épouses à vingt-six et vingt-neuf ans, au bout de seulement quelques semaines d'union, en 1839 et 1841.

Des trois filles nées du second lit, l'une, Marie Françoise Caroff (1826-1863) fut factrice à Saint-Thégonnec, plus tard cabaretière au bourg de Plounéour ; une autre, Marie Yvonne Caroff (1824-1889), épousa en 1855 un cantonnier, puis ouvrit une épicerie-débit de boissons au bourg de Guiclan.

3. Marie Augustine Caroff (1783-1857, soixante-quatorze ans), mariée en 1806 à Hervé Le Goff (1784-1854, soixante-dix ans), de Keramborn, fils de fabricant de toiles (capité 21 livres en 1782).

Rien d'exceptionnel au sujet de ce couple, si ce n'est un fils, Yves Le Goff (1810-1832, 22 ans), soldat au 25^e de ligne, décédé durant son service, à l'hôpital militaire de Beauvais.

La situation de la famille semble s'être dégradée au fils des années : Hervé Le Goff, de Kermorvan, était imposé 46 francs en 1832, 42 francs jusqu'en 1840 puis seulement 21 francs l'année suivante. Son gendre, Pierre Pouliquen (1809-1874), pourtant descendant des riches Pouliquen du Penher, comme leurs cousins du Fers¹⁰, en Saint-Thégonnec, ne payait plus que 24 francs en 1846. Il n'y eut pas d'enfant de cette union.

Du second lit (avec Catherine Breton) :

4. Bernard Caroff (1786-1832, quarante-six ans), décédé au Dividou, épousa en 1813 Marie Lédan (1790-1864, soixante-quatorze ans).

Imposé 27 francs en 1831, 32 francs l'année suivante, il laissa deux filles à sa veuve, qui les maria honorablement : l'une à Jean Marie Abgrall (1804-1868), de Commana, imposé 42 francs en 1837, 24 francs en 1846, adjoint au maire à la même époque, l'autre à François Marie Guéguen (1816-1900), commerçant, fondateur et premier maire de la commune de Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec, qui peut être considéré comme *julod* car son père, ancien fabricant de toile, était riche (imposé 255 francs en 1846) ; lui-même était clérical ; abusant de son autorité, il fut, en 1876, évincé de la mairie par des opposants, soutenant le régime républicain.

Du troisième lit (avec Marie Jeanne Coat) :

5. Jacques Caroff (1797-1863, soixante-six ans), épousa en 1819 Catherine Corre (1798-1823, vingt-cinq ans), de Keravel, et en 1825 Marie Jeanne Person (1782-1859, soixante-dix-sept ans).

Sa première épouse était la petite-fille d'un fabricant de toile. Il se remaria à la veuve d'un meunier, nettement plus âgée. Il était imposé 35 francs en 1831, 83 francs en 1846. A cette époque, il était adjoint. Il vécut à Keravel puis à Kersimonet. Sa fille unique mourut à vingt ans en mettant au monde son petit-fils. Après la disparition de celle-ci, il conserva d'excellentes relations avec son gendre, Pierre Jacq (1811-1864), commerçant au bourg, que nous évoquerons plus loin, chez lequel il est décédé.

6. Bernard Caroff (1800-1862, soixante-deux ans), épousa en 1834 Marie Coat (1814-1884, soixante-dix ans), de Scarabin, petite-fille de l'ancien maire, Bernard Coat (1763-v1839), arrière-petite-fille de Jean Prigent (1734-1786).

¹⁰ "Une généalogie de Juloded", *Lien* n° 126 et "Le manoir du Fers à Saint-Thégonnec : Des fabricants de toile aux juloded", *Lien* n° 128.

Il habitait à Langoat, dans le Trégor, lorsqu'il se maria. Sans doute, comme son père avant lui, y pratiquait-il le commerce du fil. Il s'établit à Kergrenn, en Saint-Thégonnec, au lendemain de son mariage. Il y réglait 45 francs d'impôts en 1846. Sa fille aînée, épouse d'un sabotier, tint un petit commerce au bourg de Saint-Thégonnec. La plus jeune se maria à un menuisier.

7. Catherine Caroff (1803-1860, cinquante-sept ans) épousa en 1825 Jean Doll (1786-1836, cinquante ans), natif de Plouénan.

Son mari était le meunier du moulin de Kermez, qui employait cinq domestiques l'année de son décès. En 1832, celui-ci était imposé 51 francs. Elle se retrouva veuve assez tôt, chargée d'enfants. Elle partit pour Brest et y mourut en 1860. Plusieurs de ses enfants s'y marièrent. Son fils, Jacques Doll, chaudronnier, s'allia à une blanchisseuse, à Lambézellec.

8. Jean Pierre Caroff (1803-1851, quarante-huit ans) est décédé célibataire à Kergrenn (ST), chez son frère.

9. Hervé Caroff (1807-1856, quarante-neuf ans), à Kersimonet en 1837, mort à Kerhorre, marié en 1837 à Catherine Le Goff (1806-1872, 66 ans), de Kerguz, décédée à Kerleyou, après s'être remariée à François Yvinec.

Son nom ne figure sur aucune liste électorale. Sans doute associé à Jacques, son frère aîné, ce dernier était-il seul imposé. Le couple n'eut pas d'enfant.

10. Marie Anne Caroff (1808-1849, quarante et un ans), mariée en 1836 à Hervé Grall (1809-1867, cinquante-huit ans), du Quélénnec (Saint-Thégonnec).

L'imposition de son époux était de 26 francs en 1846. Une de leurs filles est décédée cabaretière au Vallon du Pont, en Pleyber-Christ. Leur fils Bernard Grall (1829-1860) s'engagea pour sept ans dans la marine. Il mourut à bord de la frégate la *Didon*, au mouillage, à l'entrée de la rivière de Saïgon en Cochinchine.

11. Guillaume Caroff (1810-1877, soixante-sept ans), x 1837 à Marie Plassard (1816-1888, soixante-douze ans)

Il habita d'abord Guernosbian et ne dut jamais être très à l'aise ; son nom ne figure pas dans les listes électorales. Son beau-père, Bernard Plassard (1776-1845), n'était imposé que 16 francs à l'époque de son mariage. Vers 1850, il partit pour Landerneau. En 1853, il y était journalier ; idem à son décès, tout comme son épouse.

12. Allain Caroff (1812-1852, quarante ans), meunier, décédé célibataire à Coatnempren (Tréflaouénan).

En examinant ces ramifications de la descendance des Henry du Guilliec et des Pouliquen de Resloas et du Penher, qui avaient autrefois dominé l'univers toilier, force est de constater des destinées extrêmement diverses.

Les circonstances, les choix, le tempérament, l'ambition, les aspirations, les valeurs de chacun, déterminèrent cette variété.

Une situation favorable de départ n'entraîne pas mécaniquement la conservation d'une position socio-économique équivalente à chaque génération.

L'idée de "caste", qui se serait perpétuée, est un leurre. Si un certain nombre de descendants de Jean Pouliquen et de Louise Saluden ont conservé un niveau d'aisance élevé sur plusieurs générations, tous ne parvinrent pas à se maintenir sur le même pied.

Enfants Prigent (Guéguen et Coat)

Une semblable évolution peut être observée à l'examen de la descendance de Jean Prigent (1734-1786) dont quatre filles avaient épousé des fabricants de toile. En 1831-32, quatre de ses gendres étaient encore en vie. L'un d'eux, Bernard Coat, ancien maire de la commune, sortait du lot : Il était imposé 91 francs en 1831, 109 francs l'année suivante, 120 francs en 1837. Bernard Guéguen, de Ty Dreux, payait 40 et 48 francs en 1831-32 ; Allain Guéguen, son cousin et beau-frère, de Kergavan, 29 et 35 francs ces mêmes années ; Yves Paugam, de Garspern, 31 et 37 francs¹¹.

Ces sommes étaient minimales en comparaison des 336 francs réglés à la même époque par le père du futur sénateur ultraclérical François Louis Soubigou (1819-1902), de Plouneventer, ou des 205 francs payés par Jean Pierre Baron (1797-1869), de Bodénéry (Saint-Thégonnec), fils d'un simple laboureur (capité seulement 10 livres en 1789), dont le *mevel bras* (ou contre-maître) était, en 1867, un jeune homme, Jean Marie Faujour (1841-1904), qui ignorait que l'un de ses aïeux avait autrefois été le plus opulent personnage de Sizun, disposant de plus de quatre tonnes de fil à son domicile¹².

A Plounéour-Ménez, peu d'anciens fabricants surent, comme à Saint-Thégonnec ou à Sizun, opérer de rentables placements fonciers.



Femme et hommes de Saint-Thégonnec
Dessins de François Hippolyte Lalaisse.
(1810 - 1884)

¹¹ ADF - 3 M 52.

¹² "Une généalogie de Juloded", *Lien* n° 126.

Yves Coat, fils aîné de Bernard Coat, alla, en 1835, habiter Loc-Eguiner-Ploudiry dont il devint le maire. Une de ses filles épousa un fils d'Yves Caroff, de Kermorvan, une autre devint religieuse, décédée en 1889 au bourg de Guissény.

Françoise Coat, sœur du précédent, se maria à Guillaume Rioual, adjoint de Plounéour, imposé 107 francs en 1846. Cette branche aurait pu prospérer ; il n'en fut rien. A la génération suivante, nous trouvons un journalier, dont le frère s'allia à la fille du concierge de l'abattoir de Morlaix.

Bernard Coat (1800-1875), autre fils, imposé 73 francs en 1846, qui vécut convenablement, ne fut jamais riche. Deux de ses arrière-petits-fils se sont néanmoins distingués, chacun à leur manière : François Coat (1906-1964), fut maire de Pleyber-Christ pendant vingt-cinq ans, de 1939 à 1964 ; son petit cousin, Jean Pierre Coat (1911-2016), vient de mourir, en février dernier, dans sa 105^e année.



Jean Pierre Coat
(1911 - 2016)

Photo Ouest-France

La descendance de Bernard Guéguen, dont nous sommes issus, n'a produit que de petits paysans.

Celle de son cousin Allain Guéguen, dont le père croulait sous le fil et la toile, s'illustra plus médiocrement encore. Dès la deuxième génération, nous rencontrons des journaliers et domestiques, un mendiant, un maçon, et... un bagnard : son gendre, Jean Keroullé (1799-1838), condamné pour vol en réunion, qui termina ses jours à la prison de Pontorson (Manche).

Pierre Jacq et son fils Jean Pierre

Nous clôturerons notre galerie de portraits par l'évocation de deux personnages qui forment, d'une certaine manière, le trait d'union entre tous ceux déjà évoqués.

Pierre Jacq (1811-1864) était le petit-fils de Guillaume Jacq et de Catherine Quémerch, aubergistes au bourg.

Fils d'un petit laboureur, il épousa en première noce, en 1837, une petite-fille d'Yves Caroff, de Kermorvan, Marie Yvonne Caroff (1820-1840) qui mourut à l'âge de vingt ans, en mettant au monde un garçon.

A cette époque (jusqu'en 1839), il n'était imposé que 30 francs, mais abandonnant la terre, il prit le parti de se lancer

dans le négoce, qui fit sa fortune. En 1841, son montant d'imposition s'éleva à 95 francs puis 118 francs en 1846.

C'est peu en comparaison d'autres propriétaires fonciers, mais, à la différence de ceux-ci, il réglait aussi la patente, l'impôt des portes et fenêtres et la contribution mobilière. En tout, à seulement 35 ans, il versait au fisc une somme totale de 270 francs.

En 1844, il se remaria à une fille de Guillaume Prigent (1787-1831), de Kerfrec, qui, à son décès, était imposé 95 francs ; ce dernier était le petit-fils de Jean Prigent (1734-1786).

Son fils, Jean Pierre Jacq (1840-1874), adjoint de la municipalité républicaine de Plounéour-Ménez, jouissait, en 1871, d'un revenu annuel de 6 000 francs¹³, soit le double, voire le triple, de celui des principaux *juloded* des environs.

Cette belle aisance n'était pas le fruit d'un héritage ancien, il ne la devait pas à ses aïeux fabricants de toile ou cabaretiers, seulement à l'esprit entreprenant de son père, parvenu, en peu d'années, à faire fructifier, au-delà de toute espérance, un chétif capital.

Les fortunes vont et viennent, connaissent des hauts et des bas, peuvent se constituer rapidement, s'émietter tout aussi vite. La constance n'est pas la règle, rares furent celles qui se maintinrent sur le même pied durant plusieurs générations.

Le généalogiste, pointilleux, aime tordre le cou aux légendes, souvent tenaces. *Juloded* et fabricants de toile sont deux entités distinctes, nous ne saurions trop le répéter. Continuera-t-on à les confondre après cette mise au point ? Nous ne nous faisons guère d'illusions. La persistance à appeler "*maisons anglaises*", ces constructions rurales que nous avons présentées, nous le font en effet supposer.

Michel Lahellec (1930-2015), lointain descendant de René Léon, du Penher, qui fut membre du CGF, a démontré¹⁴, il y a une vingtaine d'années, que cette dénomination était erronée.

On continue pourtant à les appeler ainsi. Une confusion entre *Ty saozon* et *Ty soçon* en serait à l'origine.

Certains, parce que l'Angleterre, au 17^e siècle, absorbait d'importantes quantités de toiles bretonnes, imaginèrent que l'on pouvait admettre un lien de causalité et opter pour *saozon* qui, en breton, signifie *saxon* ou *anglais*.

Il paraît cependant plus cohérent de recevoir l'autre version. Le terme d'ancien français *soçon*, dont l'usage subsiste en Wallonie, qui a la même racine que le mot société, est synonyme d'associé¹⁵. Il servit longtemps à désigner des maisons mitoyennes, bâties et habitées par des frères ou beaux-frères qui exerçaient en commun leurs activités agricoles et toilières.

Jean-Miliau Garion, CGF n° 508 M
jmiliaugar@noos.fr

Sources :

Inventaires : Les séries 16 B Penhoat et 24 B Relecq à l'annexe de Brest des AD du Finistère

Rôles de capitation de Plounéour-Ménez : 3 C 109, 110, 111

Listes électorales de Plounéour-Ménez de 1831 à 1846 : 3 M 52

¹³ AN – F 1 b II Finistère 10.

¹⁴ Michel Lahellec, "Architecture rurale et structures familiales dans le Léon méridional au XVII^e siècle", MSHAB tome LXX, 1993.

¹⁵ La même erreur se retrouve dans l'expression *copains comme cochons*, en apparence incompréhensible si l'on ne reconnaît pas dans le dernier terme une déformation du mot *soçon* qui se décline également en *sachon* et *chochon*.

Les gens de Lesvez, une famille de notables à Plovan

par Mathieu GLAZ

Les différentes recherches que nous avons effectuées à titre personnel ou au sein de l'Association du Patrimoine de Plovan¹ sur l'histoire moderne et contemporaine de cette commune nous ramènent constamment à une famille établie à Lesvez, qui a dominé la vie locale pendant plusieurs décennies, voire plusieurs siècles, sous les noms de Kervahut, Thomas ou Voquer et que nous proposons par facilité d'appeler ici les gens de Lesvez.

À la tête d'un confortable patrimoine, monopolisant tour à tour les fonctions municipales à Plovan puis à Tréogat, des années 1800 aux années 1930, cette famille méconnue de notables bas Bigoudens méritait bien une étude plus poussée que nous vous proposons de découvrir.

I – Les origines d'une antique maison

La famille Kervahut-Thomas est présente à Lesvez dès le milieu du XVII^e siècle, occupant peut-être un des plus anciens lieux de pouvoir de la paroisse de Plovan.

Sa mention la plus ancienne remonte au bas Moyen Âge : la réformation des fouages de 1426, une grande enquête ordonnée par Jean V, duc de Bretagne, pour déterminer quels étaient ses sujets ruraux légitimement exemptés d'un impôt appelé le fouage, évoque en effet le lieu de "Lesmaes" où vit Guillaume Pezrestou, qui, notent les enquêteurs, "se dit noble hante les armes et se gouverne noblement, ne savent les paroissiens s'il est noble, parce qu'il n'est pas natif de la paroisse, mais consentent qu'il soit exempt parce qu'il est puissant de corps²".

On ignore qui est ce Pezrestou, dont le nom ne permet pas de le rattacher à une quelconque famille connue.

Par la suite, le nom de "Lesmaes" n'est pas cité dans les réformations³ de la noblesse de 1481 et de 1536 parmi les autres lieux nobles de la paroisse de Plovan que sont Tréménec, Tréfranc, Lesnarvor ou Kergorentin. C'est la preuve que "Lesmaes" n'est pas (ou n'est plus) une résidence noble.

Si la tradition locale, reprise dans quelques ouvrages, veut que Lesvez soit un manoir, c'est sans doute parce qu'il a longtemps été un bien noble⁴ et qu'on y voit encore de nos jours un élégant logis en pierres de taille.

La porte en accolade, encadrée par deux blasons, qu'on peut voir aujourd'hui dans la façade orientale du bâtiment, ainsi peut-être que les pierres évoquées ci-dessous portant la première une date et la seconde un calice, semblent avoir été installées après les années 1970 puisqu'elles n'apparaissent pas sur des photographies antérieures ; on ignore leur provenance initiale.

Si le cachet ancien des bâtiments actuels, sans manquer de charme, semble largement artificiel, il n'en demeure pas moins que l'existence de ce lieu nous plonge dans un passé très lointain.

Lorsqu'on se penche sur l'étymologie de ce nom breton, on voit que ses mentions les plus anciennes sont formées du pré-

fixe "les" suivi du mot "maes". L'interprétation classique de ce préfixe (qu'on retrouve aux alentours, avec un sens peut-être différent, dans Lestréguellec, Lesnarvor, Lespurit, Lespoul, Lesmenguy...) lui accorde le sens de cour de chef ou de justice, de résidence seigneuriale ou encore d'enceinte fortifiée⁵. Il se pourrait donc que "Lesmaes" ait été dès le haut Moyen Âge (V^e-X^e siècles) la résidence d'un personnage puissant.

Cependant, pour Roger Gargadennec, cette interprétation "semble, à première vue, assez peu appropriée en ce qui concerne la région du Sud-Finistère. [Ces formes] abonderaient trop, en ce cas, sur les rivages du Pays bigouden", notant non sans un brin d'humour qu' "à ce compte, il n'y aurait eu, pratiquement, que des chefs dans la population bretonne primitive du Pays bigouden⁶".

Pour cet auteur, les lieux en "Les" pourraient être d'anciens établissements défensifs mis en place durant l'Antiquité tardive (IV^e-V^e siècles) par les Romains ou leurs auxiliaires bretons, pour faire face à la menace des pirates francs, saxons et irlandais⁷.

Situé aujourd'hui à un peu plus d'un kilomètre de la grève, l'endroit pourrait être alors un antique poste de garde, peut-être chargé d'assurer une surveillance dans les environs de l'important site romain de Plogastel⁸.

Quant au mot "maes", Donatien Laurent, qui s'est penché en 1992 sur ce toponyme à la demande de M. et Mme Vassal, alors propriétaires des lieux, propose de le traduire par "champ non enclos⁹".



¹ Depuis 2013, l'Association a à son actif la diffusion de plusieurs articles et travaux de recherches que vous pouvez retrouver sur son blog : <http://patrimoine-plovan.blogspot.fr/>

² Réformation des fouages de 1426, diocèse de Cornouaille, éd. Hervé et Yann TORCHET, Paris, La Pérenne, 2001, p. 84.

³ Réformations de la noblesse : enquêtes diligentées par le pouvoir ducal, puis royal, pour vérifier l'authenticité de l'appartenance à la noblesse de ceux qui s'en réclament et échappent ainsi à l'impôt.

⁴ En 1678, le village de "Lesmez" appartient en indivis à Guy Visdeloup, seigneur du Hilguy, conseiller au Parlement, et à René de Gourcuff, seigneur de Tréménec : Archives Départementales du Finistère (désormais ADF), A 86, p. 50.

⁵ DESHAYES Albert, Dictionnaire des noms de lieux bretons, Douarnenez, Le Chasse Marée-Ar Men, 1999, p. 159.

⁶ GARGADENNEC Roger, "Les toponymes en Lis-, Les-, Lez-... Réflexions sur leur signification et leur rôle dans la Bretagne primitive, spécialement dans le Cap-Sizun et le Pays bigouden", Bulletin de la Société archéologique du Finistère, t. 115, 1986, p. 147-148.

⁷ Ibid., p. 153 ; GALLIOU Patrick, Carte archéologique de la Gaule : le Finistère, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2010, p. 93-94.

⁸ GALLIOU Patrick, Carte..., op. cit., p. 282-288.

⁹ Renseignement communiqué par M. et Mme Zajec, que je remercie.

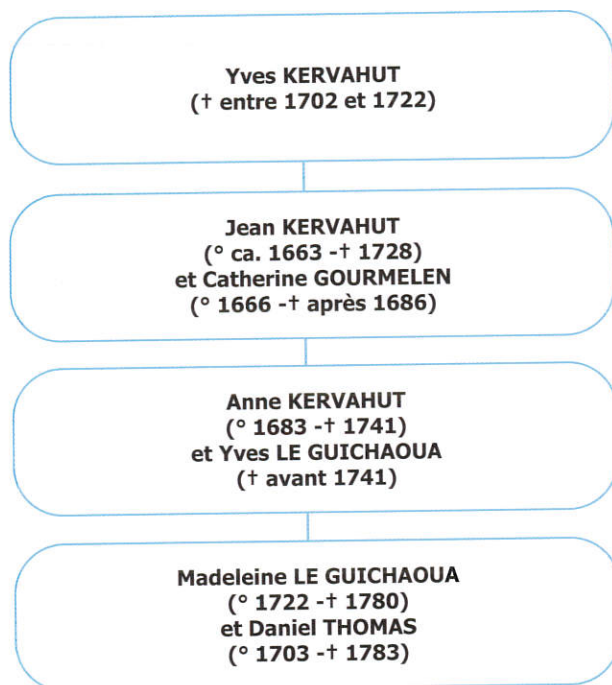
D'après les travaux d'Albert Deshayes, la forme "Lesmaes" perdure jusqu'au milieu du XVII^e siècle avant d'être supplantée par celle que l'on connaît aujourd'hui : Lesvez¹⁰.

C'est au XVII^e siècle précisément que le passé de ce lieu nous apparaît avec plus de précision. Des documents issus d'archives privées rapportent qu'en 1659, "Lesvez huella" est occupé par Jean Kervahut puis, en 1688, par Yves Kervahut, le premier étant sans doute le père du second¹¹.

Outre les terres de Lesvez, ils exploitent alors également celles voisines de Menez Devet, en association avec les Le Cabon de Nérizellec puis avec les Loussouarn du Costy, deux autres fermes de Plovan.

À partir d'Yves Kervahut, on connaît la succession des occupants de cette vénérable maison :

Généalogie simplifiée des Kervahut-Le Guichaoua



C'est peut-être à ces Kervahut que l'on doit la construction ou la rénovation du logis principal de cette demeure, avec sa façade en pierres de taille où on peut lire – malgré les réserves quant à son authenticité – une inscription portant la date "1691" (photo ci-contre).



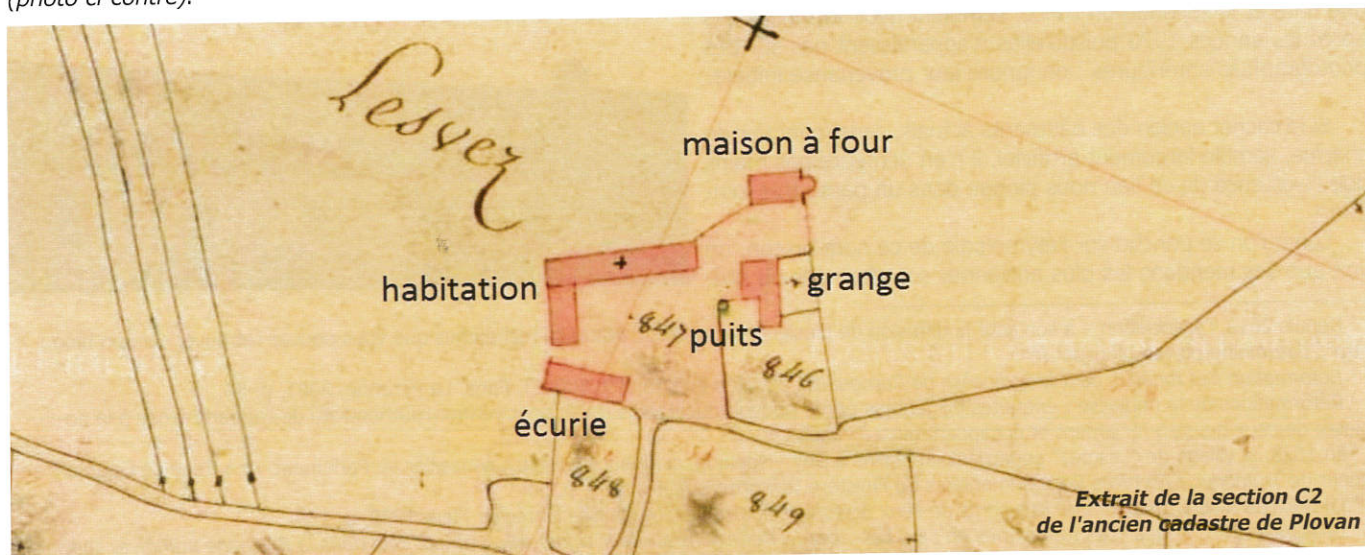
Inscription "1691" et calice sur la façade de Lesvez

L'aspect extérieur de la maison, qui comprend plusieurs portes et fenêtres en accolade, semble avoir été largement modifié par ses premiers occupants extérieurs au monde agricole, M. et Mme Grosset, entre 1975 et 1990. Ils ont par exemple ajouté les trois mansardes qui surmontent la partie centrale (voir photo page précédente).

Outre la date, la façade comprend aussi un calice en bas-relief, ce qui indiquerait que le lieu était occupé par un prêtre sans charge de paroisse¹². Faut-il établir un lien entre ce détail et la présence d'un "Yves Kervahu" comme curé de Plovan entre 1647 et 1658¹³ ? Nous ne sommes pas en mesure de l'affirmer.

On ne sait pas si la disposition des bâtiments au XVII^e siècle correspond déjà à celle qu'on peut observer sur le plan de l'ancien cadastre de Plovan réalisé en 1828 : un bâtiment principal en "L", avec une aile côté ouest pour se protéger des vents dominants, servant d'habitation, et trois autres constructions (une écurie, une grange et une maison à four) autour d'une grande cour où un puits est indiqué.

Situé à un peu plus d'un kilomètre au nord-ouest du bourg de Plovan, le corps de ferme est construit non loin du grand chemin menant de Pont-l'Abbé à Pont-Croix, et en bordure d'un



¹¹ Nous ignorons à quoi correspondrait aujourd'hui le pendant logique de "Lesvez huella", à savoir "Lesvez izella". La ferme est peut-être séparée en deux tenues ?

¹² *Le patrimoine des communes du Finistère*, éd. Flohic, p. 946.

¹³ PÉRENNÈS Henri, *Plovan et sa chapelle de Languidou*, Quimper, Imprimerie cornouaillaise, 1934, p. 32.

ruisseau qui coule d'est en ouest depuis Pontcroas, passant en contre-bas du manoir voisin de Tréménec avant d'atteindre les terres de Lesvez et de se jeter dans l'étang de Guelen, appelé aussi autrefois étang de Lesvez.

Installée comme on l'a dit sur ce domaine depuis au moins les années 1650, la famille Kervahut se fonde par deux mariages successifs dans les familles Le Guichaoua, puis Thomas :

Anne Kervahut épouse en troisièmes noces Yves Le Guichaoua le 21 novembre 1718, puis leur fille Madeleine épouse, le 25 août 1735, Daniel Thomas, un Plovanais natif de Tréguenec. C'est sous ce nom que leurs descendants vont perpétuer leur présence à Lesvez et jouer un rôle de premier plan au sein de la communauté villageoise.

II – L'irrésistible ascension d'une famille de petits notables

Les historiens de l'époque moderne s'accordent généralement pour définir la notion d'élites ou de notables ruraux par la combinaison de quatre critères : en premier lieu la richesse, ensuite l'importance des réseaux familiaux et professionnels, l'accès aux responsabilités locales (à la fois charge et honneur, une reconnaissance d'un statut particulier au sein du groupe) et enfin l'accès au savoir (une maîtrise minimale de la langue française et de l'écrit dans une société à la fois bretonnante et largement analphabète)¹⁴. Les Kervahut-Thomas parviennent à réunir et à développer génération après génération l'ensemble de ces critères, favorisant ainsi leur lente ascension sociale.

Leur richesse, ils la tirent d'abord du sol plovanais. Laboureurs de terre, ils sont à la tête d'un des plus vastes domaines de la paroisse, elle-même considérée comme une des plus prospères du Cap-Caval au plan agricole¹⁵.

Bien qu'elle se modifie au fil du temps, leur assise foncière reste toujours importante et garde Lesvez pour socle. Plusieurs décennies durant, des années 1650 aux années 1720, les Kervahut-Thomas détiennent simultanément les tenues de Lesvez huella et de Menez Devet, comprenant chacune environ 25 journaux de terres¹⁶, qu'ils louent à la famille Hernothon¹⁷.

Dans les années 1830, les Thomas possèdent en propre une partie de Lesvez et louent leurs autres terres (Penquérou, Guelen, Costy, Kergurun) à différentes familles de grands propriétaires terriens, souvent nobles¹⁸. Outre la culture céréalière, leur fortune vient aussi de la pratique de l'élevage : en 1847, ils disposent d'un cheptel de 28 bovins, 4 porcs, 6 chevaux et, puisqu'ils possèdent trois ruches, de milliers d'abeilles !

Les différents recensements réalisés à partir de 1836 témoignent de leur confortable situation : ils emploient en permanence de 6 à 8 domestiques, dont un meunier pour leur moulin du Crugou¹⁹.

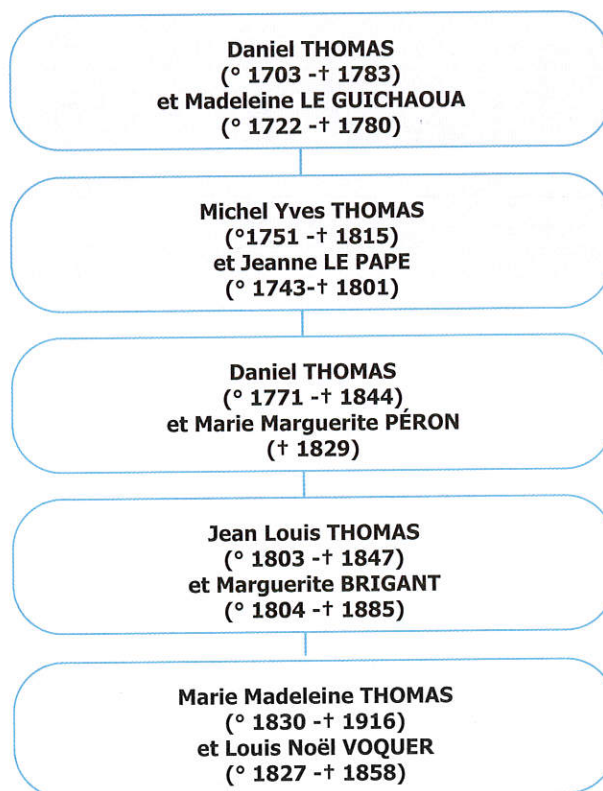
Lorsque les descendants des Thomas mettent en vente leurs biens plovanais en 1921, on ne peut que mesurer l'ampleur de

ce patrimoine foncier : ils mettent non seulement en vente les droits réparatoires²⁰ de Lesvez huella mais également le moulin à vent du Crugou, les taillis de Goarem Vez et des parcelles éparses autour du bourg (Prat Kergoë, Kerdrubuil...), l'ensemble comprenant environ 38 hectares.

Cette richesse permet aux gens de Lesvez de nouer des alliances matrimoniales profitables avec plusieurs familles des environs. Quelques constantes s'en dégagent. Le choix des conjoints se concentre autour de la vallée que forment les paroisses (puis communes) de Plovan, Tréogat et Peumerit. Il permet de créer ou de renouveler au gré des unions les fils d'une vaste toile les reliant aux autres dynasties locales de cultivateurs ou de meuniers aisés. Les enfants Kervahut, puis Thomas, se voient ainsi mariés aux Hélias du manoir de Lesnarvor, aux Le Pape du manoir de Tréménec et de Kervardez, les trois en Plovan, mais aussi aux Brigant du Moulin-Vert, en Peumerit, aux Le Berre du manoir de Lesmenguy ou encore aux Voquer du manoir du Minven, ces deux derniers en Tréogat.

En pratiquant l'endogamie sociale, c'est-à-dire en s'interdisant toute mésalliance avec une famille d'un rang inférieur, les gens de Lesvez agissent selon l'usage de leur temps en privilégiant le renforcement ou le maintien de leur position économique à toute autre considération.

Généalogie simplifiée des THOMAS - VOQUER



¹⁴ LAGADEC Yann, "Les élites rurales bretonnes du XVI^e au XVIII^e siècle : des spécificités ?", dans MENANT François et JESSENNE Jean-Pierre, *Les élites rurales dans l'Europe médiévale et moderne*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2007, p. 77-89. On peut aussi se reporter à BOUGEARD Christian et JARNOUX Philippe (dir.), *Élites et notables en Bretagne de l'Ancien Régime à nos jours*, Brest, Centre de recherches bretonne et celtique, 1999, et PITOU Frédérique (dir.), *Élites et Notables de l'Ouest, XVI^e-XX^e siècles. Entre conservatisme et modernité*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003.

¹⁵ En témoigne l'importance des revenus du curé de Plovan jusqu'à la Révolution. En 1790, la cure de Plovan rapporte 3 240 livres à son titulaire, le plaçant bien au-dessus des curés de Lababan (1 726 l.), Peumerit (1 608 l.), Pouldreuzic (1 500 l.), Plogastel-Saint-Germain (960 l.) et Tréogat (918 l.) ou des vicaires de Plonéour (2 200 l.), Plozévet (1 559 l.), Landudec (1 230 l.) et Lanvern (804 l.). Voir BERNARD Daniel, "Le clergé séculier du diocèse de Cornouaille en 1790", *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. 81, 1955, p. 24-25, 27, 40, 46 ; t. 82, 1956, p. 164, 173-174, 176 ; t. 83, 1957, p. 72.

¹⁶ Un journal vaut un 1/2 hectare.

¹⁷ ADF, site de Quimper, A 89, p. 328.

¹⁸ Idem, 4 E 163/54, n° 288 ; 4 E 163/55, n° 82 ; 4 E 163/73, n° 67, 87, 106, 126, 128.

¹⁹ Idem, 6 M 661, 1836-1876.

²⁰ Voir domaine congéable dans *Geneadico sur le site du CGF* : http://www.cgf.asso.fr/users/cgfadmin/lesoutils/?page_id=216

Les Thomas prennent aussi part à la vie de leur communauté. Ils s'inscrivent en cela dans une tradition probablement déjà ancienne dans leur famille : une inscription, datant sans doute de 1660, relevée par le chanoine Pérennès sur la petite tour permettant d'accéder au clocher de l'église de Plovan, porte le nom de plusieurs fabriciens, notamment un "Kervahu"²¹. On peut légitimement penser qu'il s'agit d'un Kervahut de Lesvez.



Inscription sur la tourelle de l'église de Plovan

LE GALLES
M G : P : F D. ALANOV
M : KVAHV : O

(Le Gallès, Alanou, Kervahut)

Plus d'un siècle après, on voit Michel Yves Thomas jouer un rôle de premier plan au sein du corps politique de Plovan, un conseil de quatorze membres (deux trésoriers et douze délibérants) chargé d'administrer à la fois les affaires religieuses et profanes de la communauté paroissiale. Cette institution est en cela à la fois l'ancêtre du conseil municipal et du conseil de fabrique post-révolutionnaire.

C'est sous l'égide de ce corps politique qu'une assemblée est convoquée le 7 avril 1789 au bourg paroissial – sans doute dans l'église, seul bâtiment à même d'accueillir un tel événement – dans le but de rédiger un cahier de doléances. La France de Louis XVI est alors engagée dans la préparation des États généraux qui doivent se tenir à Versailles à partir du mois de mai. De nombreux Français placent leurs espoirs de réformes dans cette réunion.

À Plovan, la convocation rassemble cent sept hommes âgés de vingt-cinq ans et plus, dont neuf seulement savent signer le procès-verbal, révélant l'analphabétisme qui sévit alors dans cette paroisse. Michel Yves Thomas fait partie des rares signataires. Son statut de riche laboureur et son niveau d'instruction supérieur à la moyenne expliquent sans doute qu'il soit désigné, aux côtés de Michel Queneudec, de Corlan, comme député du tiers état de Plovan à l'assemblée intermédiaire qui doit avoir lieu à Quimper le 16 avril pour choisir les représentants cornouaillais qui iront siéger devant le roi à Versailles.

Nos deux députés sont porteurs du cahier de doléances approuvé par l'assemblée paroissiale, par lequel les Plovanais demandent l'égalité devant l'impôt, l'abolition des corvées, des justices et banalités seigneuriales²². En somme, rien de très original. Sans doute éclipsé par la carrière de l'opportuniste Michel Queneudec, qui profite des bouleversements révolutionnaires pour devenir greffier de la justice de paix du canton avant d'être élu maire de Plovan²³, Michel Yves Thomas demeure en retrait et ne semble pas jouer un rôle majeur dans la vie publique de sa balbutiante commune.

Sa famille revient sur le devant de la scène avec son fils Daniel Thomas. Identifié comme fils de notable et comme propriétaire important, il offre un profil parfait pour être désigné maire de la commune par le préfet du Finistère en 1807, à la mort de Queneudec.

Il va occuper cette charge jusqu'au soir de sa vie en 1843, c'est-à-dire pendant plus de 35 ans – record inégalé à ce jour, exerçant ses fonctions sous les règnes de Napoléon I^{er}, de Louis XVIII, de Charles X, puis de Louis-Philippe, traversant trois régimes politiques différents²⁴ sans l'ombre d'une difficulté.

Une longévité qui montre d'abord le peu d'effet qu'ont dû avoir les changements politiques contemporains (fin de l'Empire, Restauration, révolution de 1830) sur la vie des Plovanais et qui dévoile surtout la grande souplesse idéologique des élites rurales, prêtes à jurer fidélité à qui le demande pourvu que leur statut ne soit pas inquiété.

Les registres de délibérations pour cette période ayant disparu, on connaît mal l'action de Daniel Thomas en tant que maire. C'est surtout son implication en faveur de l'éducation de ses jeunes administrés qui nous est parvenue.

Il est à l'origine de l'embauche du premier instituteur public de la commune – Joseph Queffurus, en 1831 – puis de l'aménagement de l'école communale de Plovan en 1838-1839, située à la limite nord-ouest du cimetière et bâtie avec des pierres prélevées dans les ruines de la chapelle de Languidou²⁵.

Les registres d'état civil nous le montrent parfois en train de célébrer les mariages dans le bureau de sa maison de Lesvez plutôt qu'à la mairie, indice peut-être d'une certaine confusion entre les affaires publiques et privées²⁶.

Parallèlement à sa fonction de maire, il est également membre du conseil d'arrondissement de Quimper (1831-1833), ce qui l'amène à côtoyer la fine fleur de l'élite locale²⁷.

Daniel Thomas fait figure de patriarche dans le Plovan de la première moitié du XIX^e siècle.

Par son frère Michel, qui a quitté Lesvez pour s'établir à la ferme de Kervouyen au début des années 1800, il est l'oncle de Corentin Thomas, meunier à Pontalan, et de Charles Michel Thomas, cultivateur à Kerévet.

²¹ PÉRENNÈS Henri, *Plovan...*, op. cit., p. 3.

²² Cahier de doléances pour les États généraux de 1789 : dossier de la paroisse de Plovan, éd. ROUDAUT Fañch, CRBC – Conseil général du Finistère, 1989.

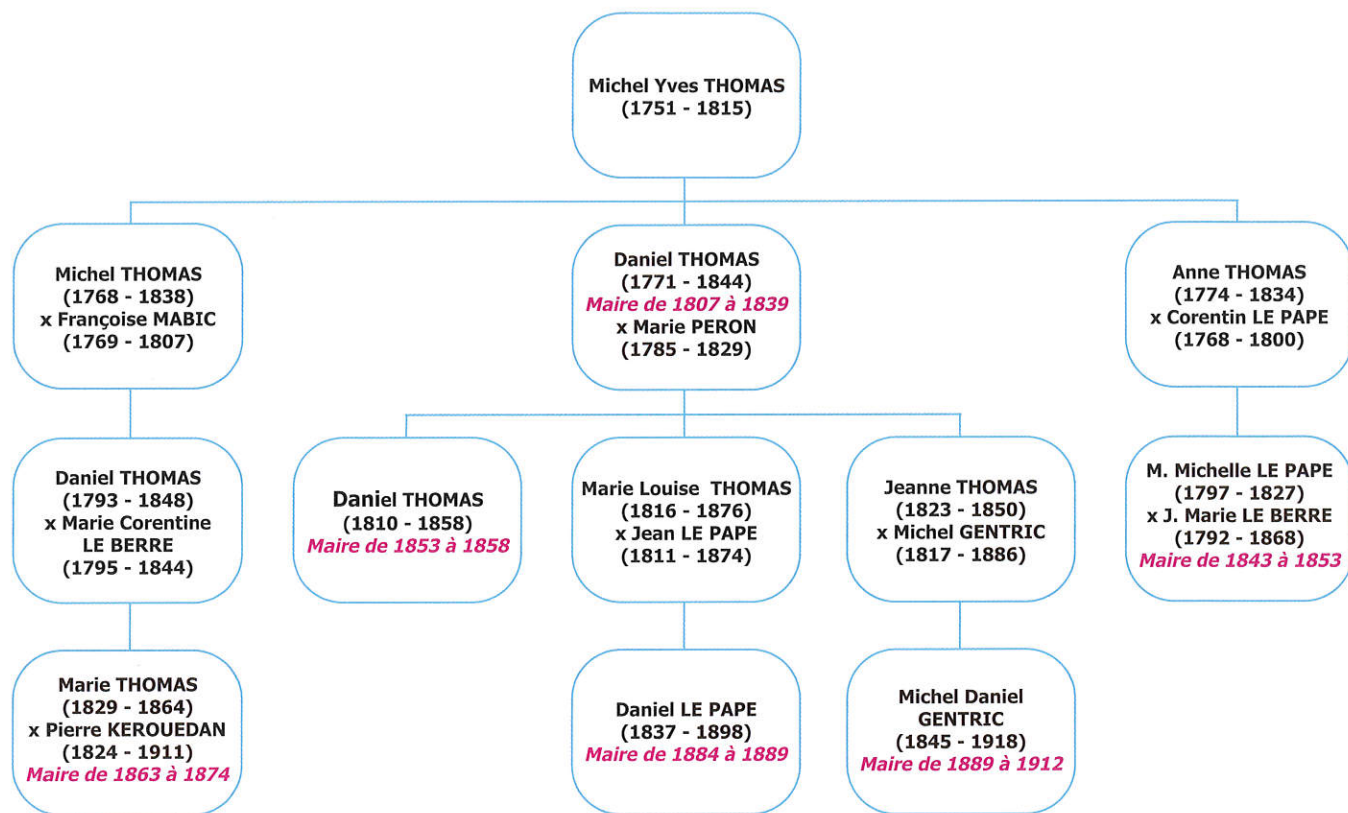
²³ GLAZ Mathieu, "Les maires de Plovan au XIX^e siècle", Bulletin municipal de Plovan, 2014, p. 10.

²⁴ Le premier Empire, la Restauration, la Monarchie de Juillet

²⁵ ADF, site de Quimper, 1 T 92 ; LE BEC Joël, "La première école publique devenue maison du cordonnier", Bulletin municipal de Plovan, 2010, p. 12-14.

²⁶ Idem, 3 E 254/12-15.

²⁷ Almanach royal et national, 1831, p. 467 ; 1832, p. 473 ; 1833, p. 474.



Généalogie des maires de Plovan issus du clan Thomas

Par sa sœur Anne, établie au manoir de Tréménéec puis à Menez Devet, il est l'oncle par alliance de Jean Marie Le Berre, appelé, après avoir été son adjoint, à lui succéder à la mairie en 1843.

De son union avec Marie Marguerite Péron, sont nés douze enfants. Il marie sept d'entre eux à d'autres vieilles familles plovanaises : ses trois filles, Marguerite, Marie Louise et Jeanne Marie Henriette, épousent respectivement Yves Le Bec, de Viny, Jean André Le Pape, de Kerguélen vras, et Michel Henri Gentric, du Crugou, les trois héritiers d'importantes exploitations de la commune.

Son fils aîné, Jean Louis, demeure à Lesvez tandis que son cadet, Jean Marie, s'installe à Kerilis izella.

Les descendants de ces différentes unions, formant localement une petite caste supérieure pratiquant l'homogamie voire la consanguinité, vont occuper jusqu'au milieu du XX^e siècle la plupart des sièges aux conseils municipaux de Plovan et, dans une moindre mesure, de Tréogat.

À Plovan, la famille Thomas et ses satellites semblent tout au long du XIX^e siècle se partager la charge de premier magistrat avec la famille de Charles Bataille, autre figure marquante de la vie plovanaise à cette époque²⁸.

Mais là où Bataille a deux parents maires de Plovan – son gendre Jean Colin, de 1858 à 1862, et son petit-fils Charles Corentin Raphalen, de 1874 à 1883 –, Daniel Thomas en compte cinq, sur un nombre d'années bien supérieur : après Jean Marie Le Berre, son neveu, déjà évoqué, maire entre 1843 et 1853, c'est son propre fils, Daniel Thomas junior, qui prend la relève de 1853 à sa mort en 1858. De 1862 à 1874, un petit-neveu par alliance, Pierre Kerouédan, fait la transition avec deux petits-fils de Daniel Thomas senior, Daniel Le Pape et Michel Daniel Gentric, qui perpétuent l'emprise familiale sur la mairie de 1884 à 1912.

Le rôle des femmes apparaît ici avec force : lorsqu'ils ne sont pas nés avec le patronyme Thomas, les maires issus de cette

famille sont au moins fils, époux ou gendre d'une fille Thomas (voir tableau ci-dessus).

Finalement, en un peu plus de cent vingt ans, de la création de la fonction de maire en 1790 au départ de Michel Daniel Gentric en 1912, ce clan tient la mairie pendant quatre-vingt-six ans (contre treize ans seulement pour la famille de Charles Bataille).

Il est intéressant de relever, parmi les héritiers directs du patriarce, la transmission du prénom Daniel chez plusieurs de ces premiers magistrats. Au-delà du choix du parrain, on peut sans doute l'interpréter comme un héritage symbolique de la figure tutélaire de Daniel Thomas senior.

Issu de la troisième génération de Thomas née à Lesvez, Jean Louis (1803-1847) est non seulement appelé à prendre la tête du domaine dans les années 1830 ou 1840, mais sans doute aussi songe-t-on à lui pour exercer comme son père et son grand-père avant lui, des responsabilités locales.

Marié depuis 1826 à Marguerite Brigant (1804-1885), il a plusieurs enfants, dont deux filles seulement passent le cap fatidique de la petite enfance : Marie Madeleine, née le 2 janvier 1830, et Marguerite, née le 22 novembre 1838.

Sa mort au cours de l'hiver 1847, à l'âge de quarante-quatre ans, survenant moins de trois ans après celle de son père, marque le début d'un basculement dans l'histoire de cette dynastie.

Dans une famille où les hommes avaient pris l'heureuse habitude de mourir à un âge avancé avec un héritier – fils ou gendre – en capacité de leur succéder, Jean-Louis Thomas fait figure, à son corps défendant, de maillon faible, laissant derrière lui un patrimoine certes conséquent mais aussi des dettes importantes, à la charge d'une veuve et deux jeunes filles devant évoluer dans une société paysanne où elles demeurent le sexe faible.

²⁸ DUGOU Serge, "Deux (futurs) illustres visiteurs à Plovan en 1847. La halte de Flaubert et Du Camp chez Charles Bataille", Cap Caval, n° 26, juillet 2011, p. 20-27 ; LE BEC Joël, "Douane et douaniers à Plovan en 1814", Bulletin municipal de Plovan, 2012, p. 24-27.

**III – Marie Madeleine Thomas,
la dernière dame de Lesvez**

Quelques mois après la mort de son père, Marie Madeleine, âgée alors de dix-sept ans et héritière logique du domaine familial, est mariée à Louis Noël Voquer (1827-1858), fils de Louis Voquer et de Marie Jeanne Caoudal, propriétaires, demeurant au manoir du Minven en Tréogat. Les jeunes époux s'installent à Lesvez, où naissent leurs trois enfants.

Cette union indique une fois de plus que les Thomas jouent, à l'échelle – modeste il est vrai – du canton, dans la cour des grands, puisque les Voquer et les Caoudal sont deux anciennes et riches familles, l'une implantée à Peumerit l'autre à Tréogat.

Le père du fiancé est dès cette époque adjoint au maire de Tréogat et devient premier magistrat de cette commune peu après (1850-1874).

Plovanais d'adoption, Louis Noël Voquer s'intègre rapidement, puisqu'il apparaît comme adjoint au maire dès 1856.

Quelques années plus tard, son frère Michel Louis Voquer prend pour sa part la tête de la mairie de Peumerit (1876-1896), commune où il est installé comme notaire depuis 1851, avant de devenir conseiller général (1877-1883).

Dix ans après sa sœur, Marguerite Thomas (1838-1890) se marie à son tour : elle épouse Jean-Marie Voquer (1835-1864), jeune cultivateur domicilié avec son père à Kerléver en Pouldreuzic ; natif de Peumerit, il est le neveu de Pierre Voquer, du manoir de Penquellennec.



Le manoir de Penquellennec en Peumerit
Photo Jean François Pellan

L'homonymie et l'origine géographique commune des deux beaux-frères, Louis et Jean-Marie Voquer, indique un lien de parenté, mais il est lointain : ils ne sont qu'arrière-petits-cousins.

La fatalité veut que les deux sœurs Thomas connaissent le même sort que leur mère en perdant leurs époux assez jeunes, l'un et l'autre décédant vers l'âge de trente ans.

Installée après son mariage à Kerléver puis à Kerudalem en Pouldreuzic, Marguerite Thomas, veuve à vingt-six ans avec deux jeunes enfants, se retrouve quelque temps à la tête de cette seconde propriété – une importante ferme à en juger par le nombre de domestiques employés –, avant de se remarier avec Pierre Lautreidou (1841-1891), bientôt adjoint au maire de la commune, dont elle a d'autres enfants.

Les deux enfants du premier lit, Marguerite et Louis Voquer, s'établissent après leurs mariages à Landudec pour l'une et à Mahalon pour l'autre, tandis que les enfants du second lit restent à Pouldreuzic²⁹.

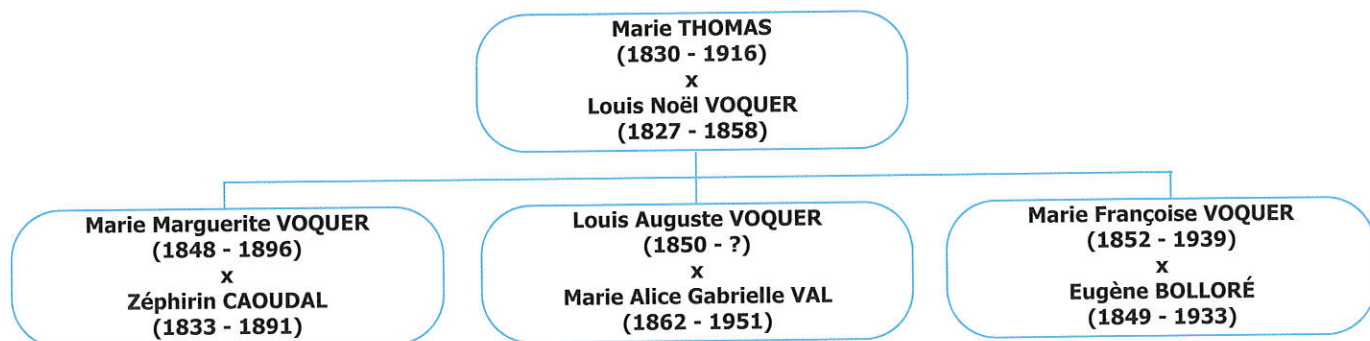
Demeurée pour sa part à Lesvez, Marie Thomas, veuve à vingt-huit ans, fait le choix de ne pas se remarier pour se consacrer à la fois à la gestion de ses terres et à ses trois enfants, Marie-Marguerite, Louis-Auguste et Marie-Françoise Voquer (*voir tableau ci-dessous*).

Rompant avec la tradition familiale, aucun d'entre eux n'embrasse la profession de cultivateur.

L'aînée épouse en 1871 le lieutenant Zéphirin Caoudal, un cousin de son père, militaire de carrière né à Tréboul (alors en Poullan), et s'installe au manoir du Minven, hérité de son aïeule paternelle.

Le fils, devenu bachelier ès lettres à l'issue de brillantes études au lycée de Quimper, entre dans l'administration fiscale. Il apparaît comme apprenti receveur de l'enregistrement en 1872, puis comme receveur de l'enregistrement des domaines et du timbre à Tilly-sur-Seulles en 1885, année où il épouse Marie Val, fille d'un huissier de justice de ce chef-lieu de canton du Calvados.

Quant à la cadette, elle part vivre à Quimper en 1874 pour tenir une mercerie au 13, rue Kéréon avec son mari, Eugène Bolloré³⁰, cousin germain de René Bolloré, papetier industriel à Ergué-Gabéric.



Descendance des Voquer - Thomas

²⁹ Nos remerciements à Mme Marie-Annick Renaud qui nous a communiqué certaines de ces précisions

³⁰ Président de l'amicale des anciens élèves du Likès, il est resté célèbre pour avoir, en 1907, suite à la loi de séparation des Églises et de l'État, acheté l'établissement scolaire, pour 63 000 francs d'alors, afin de le louer au diocèse.



De gauche à droite : Marie Thomas, Marie-Françoise Voquer et Eugène Bolloré.

Veuve non remariée et sans personne pour reprendre l'exploitation, Marie Thomas décide, entre 1876 et 1881, de quitter Plovan, berceau pluriséculaire de sa famille, pour s'installer avec sa mère au bourg de Tréogat, non loin de sa fille Marie Marguerite, qui vit, on l'a dit, au manoir du Minven.

Celle-ci met au monde et élève ses trois enfants – Paul (1872-1961), Georges (1874-1967) et Marie Caoudal (1877-1957) – en attendant que son mari, désormais capitaine d'infanterie, la rejoigne définitivement une fois atteint l'âge de la retraite.

Zéphirin Caoudal, engagé volontaire dès 1850 à l'âge de dix-sept ans, a démarré sa carrière militaire au 8^e régiment d'infanterie de ligne (novembre 1850-janvier 1855), passant de simple soldat à sous-officier. Il rejoint ensuite le 83^e régiment d'infanterie (janvier 1855-janvier 1865), gravissant encore les échelons de la hiérarchie militaire en passant du grade de sergent à celui de sous-lieutenant.

Après quinze ans de carrière, Zéphirin Caoudal entre au 87^e de ligne (janvier 1865-juillet 1873), son dernier régiment, où il est promu lieutenant puis capitaine.

Au cours de ces différentes années, il prend part à quatre campagnes militaires : deux en Afrique (1851-1852 puis 1864-1866), une à Rome auprès du pape, contre Garibaldi (1867-1868), et une dernière contre l'Allemagne, lors de la guerre de 1870-1871, où il est fait prisonnier (septembre 1870-mars 1871).

Bien qu'aucune blessure ni action d'éclat ne soit signalée dans son dossier, il est néanmoins décoré par Sa Sainteté le pape avant que la République française lui décerne la Légion d'honneur, le 21 avril 1874. Il réside alors à Beauvais.

Mis en congé pour "infirmités temporaires" en mars 1880, il prend en fait sa retraite et s'installe auprès de sa femme au manoir familial à Tréogat³¹. Loin de rester inactif, il est élu maire de la commune en 1888, charge qu'il occupe jusqu'à sa mort en 1891.

Sa femme meurt cinq ans plus tard, laissant trois enfants encore célibataires.

Leur grand-mère maternelle, Marie Thomas – secondée à n'en pas douter par Eugène Bolloré, son gendre – semble alors remplacer les parents défunts auprès de ses petits-enfants et, une fois leurs études achevées, s'assure qu'ils fassent tous ce qu'il est convenu d'appeler de "beaux mariages".

Signe du rôle qu'elle joue dans leurs vies, il faut noter que les trois actes de mariage des enfants Caoudal rapportent que l'union se fait avec le consentement de l'aïeule.

L'aîné, Paul Caoudal, épouse le 24 septembre 1899 à Pont-L'Abbé Anna Aimée Marie Quénault (1873-1902). Le couple s'installe à Kerfzec en Penmarc'h, où il tient l'Hôtel du Phare³².

Veuf, Paul s'établit par la suite au Guilvinec (1903), à Vannes (1907) et finalement en région parisienne (à partir de 1908) ; on le retrouve comme mécanicien à Levallois-Perret dans les années 1910-1920. Il décède à Quimper le 16 juillet 1961.

La fille, Marie Caoudal, épouse le 22 janvier 1900 à Tréogat Gustave Jean Adolphe Le Bihan (1869-1937), greffier au tribunal de commerce de Quimper.

Leur mariage, dont la presse de l'époque se fait l'écho, donne lieu à des réjouissances peu ordinaires à Tréogat : alors que l'Afrique du Sud est touchée depuis quelques semaines par la guerre des Boers (1899-1902), une collecte d'argent est effectuée parmi les convives et son produit est reversé à la souscription organisée par *La Dépêche de Brest* en faveur des Boers, ces descendants des premiers colons néerlandais, allemands et français du Cap aux prises avec l'armée britannique³³.

Un témoin rapporte que le menu du repas de noces, qui se déroule au Minven, est lui-même inspiré des tragiques événements qui se déroulent à l'autre bout du monde, les noms des plats faisant référence à des généraux, des villes et des batailles boers :

"Nous entrons dans la danse par un potage fin de siècle, dit le témoin, suivent les huîtres de Belon, les bouchées à la Krüger, le bar sauce Joubert, le chevreuil à la Mafeking, le poulet à la Prétoria, le filet de bœuf à la Modder-river. Ce festin digne de Gargantua se poursuit par des perdreaux sauce Colenso, une timbale à l'Américaine, une dinde Anglaise truffée, une salade

³¹ Archives nationales, LH/420/27 (dossier de Zéphirin Caoudal, consultable en ligne sur la base Leonore).

³² Le 26 juillet 1900, il participe au sauvetage de 4 enfants à Saint-Pierre. Le ministère de la marine lui décerne en récompense une médaille de bronze.

³³ *Le Finistère*, 27 janvier 1900 (indique une somme de 106,25 francs) ; *La Dépêche de Brest*, 27 janvier 1900 (indique une somme de 5,50 francs).

Bretonne, des petits pois Transvaaliens, de l'Aspic de foie gras Kimberley, du jambon d'York à la gelée, une bombe glacée, un dessert Franco-Boer, le tout arrosé des vins les plus fins, de champagne Roederer, de café, de cidre du manoir³⁴."

C'est certainement plus par anglophobie – on est entre Fachoda (1898) et l'Entente cordiale (1904) – que par sympathie pour ces colons esclavagistes que ce mariage bourgeois se place, à l'initiative d'Eugène Bolloré, oncle de la mariée, sous un tel patronage. Le couple Le Bihan s'installe par la suite à Quimper, au 36, quai de l'Odet³⁵.



Tombeau de la famille Caoudal-Le Berre au cimetière de Tréogat

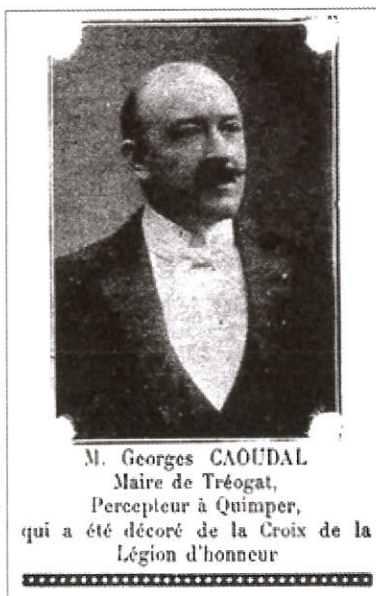
Georges Caoudal est le dernier de la fratrie à se marier. Il a dans un premier temps suivi les traces de son père en s'engageant volontairement dans l'armée en 1892. Il quitte l'active en 1901 avec le grade de sergent-major et devient en 1903 sous-lieutenant de réserve³⁶.

À cette date, il a déjà rencontré puis épousé, à Paris, VII^e arrondissement, le 17 juin 1902, Marthe Amélie Jeanne Debeauvais (1877-1968), modiste native d'Amiens.

Des trois enfants, c'est lui qui semble avoir hérité des appétits politiques de ses aïeux. Il quitte l'armée, et intègre l'administration, comme son oncle Louis Voquer.

Devenu percepteur des contributions directes après avoir été employé de préfecture, il est successivement en poste à Plogastel-Saint-Germain (1905-1918), à Authon-la-Plaine (1918-1920), en Seine-et-Oise (aujourd'hui l'Essonne), à Inchy (1920-1922) dans le Nord et à Hennebont (1922-1932) avant de revenir finir sa carrière à Quimper (1932-1934)³⁷.

Bien que retenu loin de Tréogat du fait de son activité professionnelle, il entre en 1904 au conseil municipal de la commune avant d'en prendre la tête en 1908, vingt ans après son père. Malgré ses nombreuses absences – notamment entre janvier 1920 et août 1922, où il ne vient pas une seule fois aux séances du conseil municipal – il bénéficie du soutien des électeurs qui le reconduisent à la tête de la commune en 1912, 1919, 1925 et 1929.



Il profite indubitablement de son appartenance à une famille respectée et connue de tous depuis des décennies. Ses décisions, particulièrement en matière scolaire, manifestent par ailleurs une hauteur de vues dont ne semblent pas dotés les autres membres du conseil³⁸.

Sa nomination comme officier d'académie en 1908 et son rôle de président de la caisse du Crédit agricole de Tréogat renforcent évidemment son statut de notable.

En juillet 1933, en reconnaissance de ses années au service de la France comme militaire et comme élu, il est promu officier de la Légion d'honneur³⁹. Deux ans plus tard, à l'issue de son sixième mandat d'édile (dont cinq comme maire), tout juste retraité de la fonction publique, ce proche de Georges Le Bail décide de se retirer de la peu trépidante vie politique tréogatoise pour viser de plus hautes fonctions.

Le 17 février 1935, il assiste à sa dernière réunion du conseil :

*"M. le Maire [...] remercie ses collègues de lui avoir toujours facilité l'accomplissement de ses fonctions. Définitivement fixé à Quimper et décidé à ne pas solliciter le renouvellement de son mandat, il fait ses adieux au Conseil en l'assurant qu'il a conscience d'avoir toujours, depuis trente-et-un ans, rempli ses fonctions municipales avec dévouement, probité et désintéressement. Au nom de ses collègues, M. Daniel Toullec, conseiller le plus ancien, dans une allocution très touchante et émue, se fait l'interprète, non seulement des conseillers municipaux mais de tous les habitants de la commune en exprimant à M. le Maire les vifs regrets que va causer son départ, et le remercie bien sincèrement pour les grands services qu'il a rendus à la commune. Vous serez unanimement regretté, dit-il, car vous avez bien administré la commune et vous avez été bon et juste pour tous, sans distinction de parti, et loyal avec vos adversaires politiques. M. le Maire remercie M. Toullec et ses collègues et leur dit que rien ne pouvait lui faire plus plaisir, que cette manifestation amicale d'affectueuse sympathie, dont il gardera le meilleur souvenir."*⁴⁰

Georges Caoudal ambitionne en fait de rejoindre le conseil municipal de Quimper, où se trouve sa résidence principale, au 22, rue du Parc.

Inscrit en bonne place sur la liste de gauche, dite de "Concentration républicaine", menée par Auguste Ménaudeau, maire sortant, ses prétentions font long feu puisqu'il est mis en ballottage et, finalement, défait avec son champion en mai 1935.

Il se retire alors définitivement de la vie politique sans qu'aucun membre de sa famille ne reprenne le flambeau.

L'effacement de la famille Caoudal de la scène publique s'inscrit dans un mouvement plus général de retrait ou de déclin des dynasties de notables locaux. On constate en effet que, pour différentes raisons – les échecs électoraux, la mort, la guerre – la prééminence des Gentric-Lautridou à Plovan, des Le Bail à Plozévet, des Hélo à Plogastel-Saint-Germain ou encore des Daniel à Plonéour-Lanvern s'estompe au cours des années 1920 à 1950.

³⁶ ADF, site de Quimper, 1 R 1146 (registre matricule, bureau de Quimper, classe 1894), n° 381.

³⁷ Journal officiel de la République française, 11 novembre 1905, 8 mars 1908, 30 juin 1910, 19 octobre 1912, 8 mai 1918, 28 février 1920, 19 avril 1920, 14 avril 1922, 24 mars 1929, 15 juin 1929, 19 avril 1930, 29 juillet 1934.

³⁸ Archives municipales de Tréogat, registres de délibérations 1899-1922 et 1922-1949.

³⁹ Journal officiel de la République française, 29 juillet 1933. Nos recherches ne nous ont pas permis de trouver la date de sa nomination comme chevalier.

⁴⁰ Archives municipales de Tréogat, registre de délibérations 1922-1949, p. 172-173.

Un mariage chez les Caoudal, à Treogat, en 1926



2^e et 3^e en partant de la gauche, Marie-Suzanne Le Bihan et Alexandre Le Berre (les mariés) entourés d'invités.



A gauche, de jeunes enfants pauvres admirant les élégantes invitées et les messieurs en costumes. Georges Le Bail, député du Finistère et maire de Plozévet, pose sur la droite, les mains dans les poches.



De gauche à droite, au premier rang, on voit les parents des mariés : Corentin Le Berre (père du marié), Marie-Eugénie Caoudal (mère de la mariée), Marie-Jeanne Le Pape (mère du marié) et Gustave Le Bihan (père de la mariée). Au second rang, ce sont les témoins : Armelle Abbadie, Paul Caoudal (cousins de la mariée), Marie Le Berre (sœur du marié) et le lieutenant Archer.

Au premier rang, de gauche à droite : une femme non identifiée, Eugène Bolloré, une autre femme non identifiée et un Caoudal (?).

Qu'advient-il de Lesvez pendant toutes ces années ?

On a expliqué que, faute de successeur, Marie Thomas avait préféré quitter les lieux à la fin des années 1870.

La ferme est alors louée à la famille Lautridou, originaire de Plozévet, qui est installée à Lesvez dès 1876.

Pendant trois générations, ces locataires vont continuer à faire vivre la ferme : après Mathieu Lautridou (1839-1895) et sa femme Marguerite Le Corre (1845-1922), la succession est assurée par leur fille Marie Marguerite Lautridou (1872-1926) et son époux François Le Guellec (1864-1944), natif lui aussi de Plozévet, puis par quatre de leurs enfants – Yves (1897-1980), Pierre Marie (1899-1981), Mélanie (1900-1977) et Corentine Le Guellec (1903-1981) –, restés célibataires, qui vont jusqu'à la fin exploiter le domaine de façon traditionnelle pour ne pas dire archaïque, à la fois au plan technique, puisqu'ils continuent à employer des chevaux à une époque où la mécanisation des campagnes est déjà bien engagée, mais aussi au plan juridique, puisqu'ils demeurent simple locataires, ne cherchant jamais à imiter leurs voisins en se rendant propriétaires de leur exploitation.

Lorsque les Le Guellec cessent leur activité en 1974, peu de temps après les décès des propriétaires des lieux, M. et Mme Abbadie, les enfants de ces derniers décident de se séparer de Lesvez.

Anna Abbadie (1884-1969), fille d'Eugène Bolloré et de Marie-Françoise Voquer, avait acquis ces terres avec son mari, Joseph Abbadie (1875-1967), médecin à Quimper, en 1921 lors de la vente par licitation⁴¹ des terres plovanaïses de sa grand-mère, Marie Thomas, en application d'un jugement du tribunal civil de Quimper entre les différents héritiers de celle-ci.

Divisées en trente-six lots, une partie des terres de Lesvez quitte à cette occasion le giron familial : un voisin, Pierre Lous-souarn, cultivateur à Kergurun, acquiert par exemple les lots 7 à 11, tandis que Corentin Le Bec, de Renongar vihan, également en Plovan, achète le lot 3, comprenant le moulin à vent du Crugou.

Un demi-siècle plus tard, en 1975, les enfants Abbadie achèvent donc de démanteler l'ancien domaine de leurs ancêtres en le vendant à la SBAFER (Société Bretonne d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural), un organisme créé en 1961 afin de favoriser en particulier le remembrement des campagnes.

Les terres sont cédées peu après à d'autres exploitants agricoles voisins (les couples Glaz, de Kergurun, Tanniou, de Kerbroc'her, et Lous-souarn, de Kerlivin) tandis que la maison, devenue simple habitation, est acquise par M. et Mme Grosset⁴².

Revendue à M. et Mme Vassal en 1990, cette dernière appartient depuis 2004 à M. et Mme Zajec.

⁴¹ licitation : vente entre héritiers valant partage. Si elle est faite par adjudication, les personnes autres que les héritiers peuvent acquérir des lots.

⁴² M. Grosset était chirurgien-dentiste à Pont-l'Abbé.

À travers le destin de ces hommes et de ces femmes, qui prirent successivement les noms de Kervahut, Thomas, Voquer, Caoudal ou Bolloré, on voit se dessiner sur plusieurs siècles l'itinéraire d'une famille de laboureurs aisés qui, par différents leviers – les études, les responsabilités locales, les mariages, l'entrée dans l'armée ou la fonction publique –, s'élève socialement, abandonnant au fur et à mesure ses attaches paysannes pour se fondre et se confondre dans la bonne bourgeoisie quimpéroise.

Les portraits de Marie Thomas et de Marie Françoise Voquer sont révélateurs de cette rupture : alors que la mère conserve jusqu'à la fin de sa vie son costume bigouden, la fille adopte les codes vestimentaires d'une bourgeoise de la fin du XIX^e siècle, une transition que les femmes des classes populaires mettront plus d'un demi-siècle à imiter.

Dans la même logique, la disparition du domaine de Lesvez participe d'un double mouvement : tandis que les derniers Thomas s'éloignaient de Plovan en se fondant dans des familles d'un rang plus élevé, leurs terres étaient morcelées et partagées entre les cultivateurs voisins, anciens petits fermiers pour qui le départ de ces notables dominateurs se révélait une véritable aubaine.

Pour toutes ces raisons, l'évocation des gens de Lesvez constitue un exemple intéressant et original qui permet de saisir un peu mieux l'histoire des élites et au-delà de toute une population rurale à Plovan, Tréogat et aux environs. ■

Mathieu GLAZ



Lesvez et ses occupants dans les années 1930 :

Prise de la charrette, trois sœurs Le Guellec (Germaine, Corentine et Mélanie) avec des enfants et une grand-mère Lautridou



Yves Le Guellec posant avec ses neveu et nièces dans le char à banc



*Vue aérienne de Lesvez
Photo M. et Mme Zajec.*

Retrouvez le blog sur le patrimoine de Plovan :
<http://patrimoine-plovan.blogspot.fr/>

L'affaire Jean Marie Madec,

par Carl RAULT, CGF n° 5165

Extrait du *Journal de Rouen* du 13 juin 1906

DRAME DANS UN ASILE D'ALIENES : Un pensionnaire tue un de ses camarades et blesse un gardien.

(par dépêche de notre correspondant particulier).

L'asile départemental d'aliénés de Quatre-Mares à Rouen, a été le théâtre d'un horrible drame de la folie.

Un individu, mis en observation depuis quelques jours, Jean-Marie Madec, a blessé mortellement le gardien de son dortoir, M. Coignet, et tué un de ses camarades nommé Lardenois.

Il s'est servi, pour son double forfait, d'un couteau qu'il déroba dans la poche du surveillant pendant le sommeil de ce dernier.

Madec avait été récemment condamné à trois mois de prison pour mendicité, alors qu'il était trouvé porteur d'une somme de 595 fr. dont il refusa d'indiquer la provenance.

Au cours de l'enquête d'aujourd'hui, le Parquet a découvert que cette somme était le produit d'un vol commis à Paris et que Madec était sous le coup d'un mandat d'arrêt de M. Bourdeaux, juge d'instruction.

Après sa première arrestation, il avait simulé la folie et blessé grièvement le gardien-chef de la maison d'arrêt d'Yvetot où il était écroué.

M. Surugue, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Inférieure, s'est rendu à l'asile d'aliénés pour féliciter le gardien Coignet de son courage et de son sang-froid.

Au nom du gouvernement, il lui a promis une récompense.

Journal de Rouen du 20 novembre 1906

MEURTRE ET TENTATIVE DE MEURTRE Un fou ou prétendu fou frappant un gardien et un malade à Quatre-Mares

L'histoire de singulier assassin est bien connue, car les faits graves ayant donné lieu à son incarcération sont aujourd'hui tombés dans le domaine de la publicité. Et d'abord ce fou est-il fou ? Est-ce au contraire un homme sain d'esprit et seulement méchant ? Est-ce enfin un de ces demi-fous à propos desquels la Revue des Deux-Mondes publiait récemment une intéressante étude ?

Devant la cour d'assises où il se présente aujourd'hui, Madec passe, même aux yeux du ministère public, pour un esprit sinon complètement malade du moins singulièrement troublé.

La cour d'appel, chambre des mises en accusation, qui le renvoie devant le jury, paraît être du même avis, malgré les

hésitations des différentes expertises auxquelles a donné lieu le contact de l'accusé avec la justice.

Il peut y avoir eu chez Madec un trouble cérébral ; ce n'est pas un aliéné, il n'est ni épileptique ni hystérique, ni atteint de délire systématisé chronique ; au moment du crime il n'était donc pas en état de démence, mais sa responsabilité doit être atténuée en raison des anomalies relevées dans sa personnalité. Telle est l'opinion de l'instruction à la dernière heure ; nous verrons si l'audience révèle des faits nouveaux dont l'influence puisse modifier l'étendue de la culpabilité.

L'accusé se nomme Jean-François Madec.

Il est né le 26 mai 1882 à Plougouven ; il passait dans les derniers temps pour un journalier assez nomade, si bien même que les gendarmes l'arrêtaient et qu'il fut condamné à Yvetot pour mendicité le 28 mai. Déjà, en détention préventive, il se plaignait de troubles cérébraux, mais le docteur Bosquet l'examina ; on le trouva alors responsable. Et cependant dès le 26, Madec se faisait remarquer par des actes étranges.

Ces actes constituaient-ils simplement des manquements à la discipline ou des marques d'insanité. Il blessait grièvement le gardien chef de la prison et un détenu, avec les débris d'une vitre cassée exprès. Il fallut instruire isolement contre Madec pour ce fait, et cette fois le docteur Bosquet le considéra comme atteint de délire chronique. Madec considéré comme irresponsable fut interné le 27 juin à Quatre-Mares.

Au début, le nouveau malade montra une grande docilité, une résignation parfaite, et il allait même jusqu'à manifester de la reconnaissance pour ses gardiens.

Mais le 12 juin, Madec demande subitement sa mise en liberté. Dans la matinée, il avait reçu de Bretagne un mandat-poste de 15 francs et il voulait le dépenser dehors. Le médecin de service, qui passait la visite ce jour-là, entendit ses



Portail de l'ancienne maison d'arrêt d'Yvetot.

réclamations et lui promit d'examiner sa requête ; rien ne pouvait lui faire croire a priori que cette requête ne serait pas accueillie, l'acte qu'il commît alors sans rime ni raison resterait donc inexplicable.

A onze heures du soir, Madec couchant au dortoir dans un lit placé entre le gardien Coignet et le malade Lardinois, se lève tout à coup, éteint le veilleuse électrique, s'empare du couteau du gardien, le frappe deux fois à la poitrine, se précipite ensuite sur Lardinois et le tue net, la lame du couteau ayant tranché d'un seul coup l'artère aorte.

Coignet n'avait pas rendu le dernier soupir ; cependant, ses blessures étaient tellement graves qu'on le crut condamné au premier abord ; donnant la preuve d'un rare courage, il avait pu, malgré la furieuse attaque du malade, se jeter sur lui et appeler de toutes ses forces. Dans cet effort, il recevait un nouveau coup de couteau à la face.

Enfin, des gardiens accouraient et passaient à l'accusé la camisole de force.

Que faire d'un être pareil ? Puisque l'acte était commis dans un asile par un homme ne pouvant être que fou, puisqu'il était maintenu interné. On pouvait supposer a priori que l'instruction criminelle ne serait même pas ouverte...Elle le fut cependant, et Madec, interrogé, déclara lui-même qu'il était fou ; il ne se rappelait rien ; un peu plus tard, il prétendit que le gardien Coignet en voulait à sa vie et que cette haine l'avait désespéré. Rien n'autorisait cette supposition.

D'autre part, si Madec est responsable du meurtre et la tentative de meurtre commis le 12 juin, il faut trouver le mobile de cette boucherie.

Selon certains, il espérait s'évader ce soir-là pour aller boire des quinze francs ? N'y avait-il qu'un moyen de s'en aller ? Tuer deux hommes ? ne devait-il pas supposer que cette liberté lui serait acquise sans une pareille violence. Un pareil excès est-il raisonnable de la part même d'un criminel.

Les médecins qui l'ont examiné : MM. les docteurs Didier, Giraud et Lallemand sont de cet avis. Ils estiment que le crime de Madec est hors de proportion avec le but auquel il aspirait, sa mise en liberté.

L'Audience

A l'audience, dès son entrée dans la salle s'assises, Madec se met à crier, à se plaindre.

- Je suis esclave ! Moi, je n'ai pas besoin de personne, je ne veux pas d'avocat, je suis enfermé depuis des mois, j'ai demandé à m'en aller.

Et l'accusé se répand en gestes désespérés.

A plusieurs reprises, il reprend qu'il ne veut ni jury, ni avocat, ni rien.

- Il n'y a pas un homme dans la salle qui me connaisse ici. Moi, je suis de Bretagne !

M. le président, avec beaucoup de modération et de persuasion, lui conseille de se calmer. Mais Madec, un moment silencieux, repart de plus belle.

- Moi, je ne veux pas d'avocat ! Moi, si j'étais dans mon pays, j'aurais eu quatre jours de prison et c'est tout.

M^e Sarrazin, que M. le président a désigné d'office pour mettre à couvert la responsabilité de l'avocat, s'assoit cependant à la barre devant ce singulier client qu'il défendra quand même, comme c'est son devoir.

Six gendarmes entourent Madec de très près, et cette mesure est nécessaire, car il y a des moments où l'on croirait que Madec va se jeter en avant, et dès les premiers mots il interrompt son défenseur.

D. : *Voulez-vous m'écouter*, lui dit M. le président.

R. : *Je ne peux pas écouter puisqu'il n'y a rien contre moi.*

D. : *On sera obligé, si vous continuez de vous juger malgré votre absence.*

R. : *Je ne peux pas me défendre contre une bande.*

D. : *Tout l'objet du débat est dans votre responsabilité.*

Et d'abord remontons à vos antécédents. Vous êtes d'une bonne famille de cultivateurs ; votre père est mort, votre mère a fourni des renseignements.

R. : *Moi, je défends qu'elle ait écrit. Je n'ai reçu que des fausses lettres ! Je lui ai écrit six fois, je n'ai pas eu une réponse vraie.*

D. : *Votre mère dit...*

R. : *C'est vous qui le dites...*

D. : *Votre mère dit que vous avez servi dans l'artillerie de forteresse puis vous êtes revenu à Plougonven. "Dégouté de la culture, il partit à Paris où il resta deux ans..."*

R. : *Pas six mois.*

D. : *"J'ai appris qu'il avait été arrêté et hospitalisé. Etant enfant, il était nerveux ; il ne buvait pas parce que cela l'aurait rendu malade".*

R. : *C'est pas vrai, c'est parce que je voulais garder mon argent.*

D. : *"C'était un excellent fils ; il était devenu très nerveux dans les derniers temps. Il se conduisait bien. Il n'avait pas l'esprit dérangé."*

R. : *Tout ça est arrangé. Elle ne sait même pas probablement que je suis ici, la pauvre femme !*

D. : *Le maire de votre pays écrit...*

R. : *Non, il n'a pas écrit. Non, non, non.*

D. : *Le maire donne sur vous d'excellents renseignements. Il dit que vous avez été à votre aise ; vous aviez 18,000 francs.*

R. : *Vous qui êtes un homme de qualité, comment pouvez-vous dire ça : si j'avais eu 18,000 francs, je n'aurais pas été réduit à mendier.*

D. : *Les renseignements du régiment sont également bons....A Paris....*

R. : *Moi, je refuse tout jugement !*

D. : *Vous avez été employé à l'hôtel Pigalle, à Paris, puis comme infirmier à l'hôpital Rothschild. On ne vous reproche rien nulle part.*

R. : *Moi, je demande à m'en aller tout de suite car ce n'est pas la peine de me défendre contre une bande...*

Me Sarrazin : *Calmez-vous.*

Madec : *Il n'y a rien à faire avec vous, puisque vous êtes avocat.*

M. le président : *C'est dans un voyage que vous avez fait au mois d'avril que vous avez été arrêté comme mendiant. Vous aviez sur vous 540 francs. Vous avez dit que vous aviez volé un voyageur à l'hôtel Pigalle. Le fait était vrai en ce sens qu'un voyageur a été volé ; mais était-ce bien vous le voleur ? C'est ce que nous ne savons pas. Pourquoi avez-vous mendié puisque vous aviez 500 francs sur vous à Yvetot ?*

R. : *Je ne réponds pas ! C'est un arrangement de supérieurs contre moi, des supérieurs qui ont l'autorité..Non, ce n'est pas moi le voleur, c'est certain.*

D. : *Le médecin vous a examiné à Yvetot.*

R. : *Ce n'est pas la peine d'être dans une telle ville comme Rouen pour dire des choses comme ça !*

D. : *A la prison d'Yvetot, vous vous débarrassez de la camisole de force et vous faites des blessures au gardien et à un co-détenu. C'est alors qu'un examen nouveau a permis de vous considérer comme malade et vous fûtes enfermé à Quatre-Mares.*

R. : *C'est un arrangement contre moi. c'est arrangé d'avance.*

M. le président rappelle alors les détails de l'incrimination ; pendant ce temps Madec marmonne à voix basses d'intelligibles mélopées. Quand on lui dit que Coignet a été blessé grièvement, il répond :

R. : *Je ne sais même pas si j'ai frappé un gardien, tas de feignants. On ne fait pas passer en jugement un homme qui est en asile depuis six mois, feignants... (Et Madec pousse alors de sourds rugissements).*

D. : *Vous avez répondu dans l'instruction que vous aviez cru que Coignet voulait vous "communier"... On m'avait mis, disiez-vous, quelque chose dans ma boisson pour m'abrutir, avez-vous ajouté !*

R. : *Moi, je suis en esclavage.*

(Madec se calme alors pendant quelques instants et se balance d'avant en arrière comme un singe dans sa cage. Nous n'avons pas à revenir sur ses interrogatoires passés à l'instruction.)

D. : *Vous avez reconnu la matérialité des faits.*

R. : *La matérialité...qu'est-ce que c'est que ça... Je demande à m'en aller !*

D. : *Vous vous en irez à six heures ce soir.*

R. *Je n'ai rien fait de mal. J'ai la responsabilité d'un homme honnête.*

D. : *Les médecins.*

R. : *Oh, des supérieurs !*

D. : *Les médecins concluent que vous avez une responsabilité atténuée ; du reste, vous avez avoué que vous aviez simulé la folie.*

R. : *Je demande à être jugé par ceux qui me connaissent.*

Audition des témoins

M. Delayen, commissaire de police à Sotteville. Le 13 juin, le meurtre ayant eu lieu à Quatre-Mares, le témoin fit une enquête ; il reprend le récit des faits que nous connaissons. Cette déposition ne diffère pas de l'exposé que nous avons indiqué plus haut.

Madec : *Cet homme-là ne m'a jamais vu. Faites-moi sortir. Je vous demande. Oui, oui, oui, je veux sortir.*

D. : *Si vous continuez ça se fera.*

R. : *Je n'entendrai pas des hommes qui donnent de pareils détails contre moi.*

D. : *Taisez-vous.*

R. : *Faïtes-moi sortir. Ah là là, sortir !*

Le témoin : *Le jour où Madec m'a raconté sa vie, il était calme.*

Madec : *Il n'y a pas une personne de ma famille ici. Je veux sortir.*

Il s'engage alors une sorte de lutte entre les gendarmes et Madec, dont la chemise finit par s'ouvrir sur le cou ; l'aspect de cette poitrine nue sous ce gros cou d'apoplectique et sous cette face congestionnée achève de donner à la physionomie de l'accusé quelque chose de farouche et de vraiment terrible.

Madec : *Si on me condamne, on me condamnera comme on tue un lièvre sur un champ. Je suis un malheureux Breton !*

Après avoir essayé par tous les moyens d'apaiser l'accusé, la cour en est donc réduite à prononcer, par arrêt, l'expulsion de Madec, qui s'écrie en quittant la salle :

- *S'il y a quelqu'un ici qui veuille écrire à Plougonven, à Mme Madec, ma mère...Je le prierais pour l'informer des faits.*

Après le départ de Madec, tout se calme ; le témoin affirme que l'accusé lui a avoué avoir simulé la folie :

Le témoin : *Il a dit qu'il a eu peur qu'on le "communîât" à Saint-Sever et à Sotteville. Il a cru qu'on le menaçait ainsi.*

Le gardien Eugène Coignet, 25 ans, est entendu ensuite :

- *Quand Madec est arrivé, je l'ai pris pour un brave garçon ; il m'a raconté qu'il avait été pris à Yvetot et qu'il avait simulé la folie pour venir à Quatre-Mares. Pendant quinze jours, il se conduisit parfaitement. Il couchait à côté de moi, parce que je savais qu'il n'était pas malade.*

Le 12 juin dans la nuit, il a fait semblant d'aller sur un pot, il a pris mon couteau dans ma poche et m'a frappé deux fois. J'ai sauté de mon lit, j'ai sauté trop tard car il avait tué le camarade. Je l'ai attrapé à la gorge et nous nous sommes chi-boulés jusqu'à la porte... Mon sang pissait de tous côtés : le gardien Cusson est arrivé pour me débarrasser, sans ça Madec m'aurait fini ; pour moi, son intention était de prendre mes clefs pour

se sauver. J'ai reçu deux coups de couteau à la poitrine, puis un coup à la figure en luttant. Le coup m'a causé une déformation de l'oeil. Madec demandait souvent à être mis en liberté.

M. Cusson, gardien à Quatre-Mares :

- *Le 12 juin, un veilleur m'a éveillé en m'avertissant qu'il y avait quelque chose d'anormal dans le dortoir du traitement ; je me précipitai de ce côté en avertissant un gardien qui apporta une camisole de force. J*

e trouvai la victime et Madec roulant ensemble à terre près de la porte ; je les séparai et le menaçai de le tuer s'il continuait. On lui passa la camisole de force. Je prévins les directeurs et le médecin.

On a ramassé l'arme du crime sous un lit. Je ne me rappelle plus si c'est moi ou un autre. L'assassin était devenu tranquille ; il me dit cependant : "Ce n'est pas à Coignet que j'en voulais, c'était à toi ! Je t'en bien autant, sale cochon !".

Il m'a avoué avoir simulé la folie à Yvetot deux ou trois jours avant. Il ne m'a jamais menacé ; c'était un sournois.

M. le gardien-chef d'Yvetot Viel indique comment, quand on fouilla Madec, on trouva sur lui 540 francs ; le 18 mai, il se mit à sonner la nuit ; il ne voulait pas crever à la prison, disait-il. Comme il menaçait de troubler l'ordre on le mit en cellule : il fit du bruit. Comme je le visitais, il se sauva en chemise dans les couloirs, il me jeta son baquet à la tête ; il se mit à crier et à dire qu'on le gardait pour le faire souffrir ; il répétait : "Tout le monde est d'accord ensemble".

Ca continua plusieurs jours ; le 26 mai, il me lança un coup de poing à la figure, le sang "jingla", le détenu se jeta sur moi, mais on le terrassa ; il m'avait frappé avec des débris de verre ; quelques jours après il déraisonnait.

M. Bosquet le visita et Madec partit le 2 juin pour Quatre-Mares. Il a avoué à des co-détenus qu'il avait simulé la folie pour sortir d'Yvetot. Le docteur le considérait comme dangereux et me conseillait de le maintenir.

M. le président lit ensuite la déposition écrite de plusieurs personnes en traitement à l'asile : ces renseignements n'apportent d'ailleurs aucun élément nouveau à l'information.

Enfin, à 4h. 20, l'audience est suspendue pendant une demi-heure.

Reprise de l'audience

Cette reprise a été féconde en curieux incidents. A cinq heures moins dix, l'audience remonte au milieu de conversations générales. Quoique le public soit clairsemé, on n'en discute pas moins sur tous les bancs.

Tout le monde prend parti :

- "Oui, c'est un fou"

- "Non, c'est un simulateur"

- "Il est responsable"

- "Il ne l'est pas !"

La controverse s'étend même dans les couloirs. Et cependant, les médecins n'ont pas encore dit leur mot !

Cependant, M^e Sarrazin dépose des conclusions pour faire remonter Madec qui, paraît-il, est redevenu calme, depuis qu'il est redescendu à la geôle. Après s'être assurée de ce détail, la cour rend un arrêt aux termes duquel on tentera à nouveau d'entendre l'accusé, et les gendarmes prennent la route de la prison.

Mais deux minutes après M. le brigadier revient annoncer que Madec ne veut pas remonter ; cette situation inextricable ne s'est pas produite à la cour d'assises de la Seine-Inférieure depuis peut-être cinquante ans. L'arrêt de la cour doit cependant être obéi ! Alors, comment en sortir ?

M. le Président : *Enfin, brigadier, faites vos efforts pour qu'il remonte ; mais, bien entendu, n'engagez pas de lutte avec lui ; s'il s'obstine, laissez-le.*

M. le brigadier, remontant derechef : *Il ne veut pas, il n'y a pas moyen de le décider.*

M. le Président : *Nous devons alors nous livrer à la procédure nécessitée par cet incident : il va falloir faire une notification par huissier ; cela demandera un certain temps.*

M^e Radoux, huissier audencier, reçoit alors la mission officielle de la part de la cour de sommer Madec de comparaître devant le jury.

Une nouvelle suspension d'un quart d'heure se produit donc forcément.

A six heures moins vingt, on apprend que Madec résiste aussi bien à la sommation de M^e Radoux qu'aux objurgations du brigadier.

La cour rend donc un nouvel arrêt constatant la situation bizarre où l'on se trouve, et les débats reprennent.

Audition des médecins

Le docteur Didier a été commis le 13 juin pour examiner Coignet, frappé de trois coups de couteau. Ses plaies étaient pénétrantes, le poumon avait été atteint. La blessure à la face avait amené une paralysie faciale. Malgré la gravité de ces blessures, Coignet put guérir.

M. Didier a fait l'autopsie de Lardinois (le malade tué par Madec). L'artère aorte avait été tranchée ; la mort avait dû être instantanée.

Puis M. Didier rend compte de l'examen de l'accusé passé avec M. le docteur Lallemand et M. le docteur Giraud. Cet examen avait pour but d'étudier l'état mental de Madec.

Madec était interné à Quatre-Mares. A la suite de faits déjà connus, il a été observé pendant trois mois par ces messieurs qui se sont livrés du reste à une véritable enquête sur la personnalité de l'accusé.

Le docteur fait part au jury des entretiens de Madec avec les experts. L'accusé se chargeait de crimes imaginaires ; il

voulait par tous moyens sortir de Quatre-Mares ; du reste, il changeait volontiers d'attitude et de système. S'il avait commis le meurtre et la tentative relevée par le ministère public, c'est, disait-il parfois, qu'il craignait d'être empoisonné ou tué.

Les gardiens ne signalaient pas qu'il eût eu jamais, avant le crime, des craintes de poison.

- Subissait-il des troubles mentaux ? Avait-il eu une impulsion irrésistible, comme un accès ?

- Non, les caractères de cette impulsion ne se rencontraient pas. Madec n'avait pas perdu le souvenir de l'acte suspect, et les actes accomplis par lui comportent une suite, une succès-sivité.

- Avait-il le délire de la persécution ?

- Non. Il disait bien qu'on avait voulu l'empoisonner, mais jamais il n'a refusé les aliments. C'est isolément que Madec s'est plaint. D'ordinaire, le délire de la persécution s'étend au contraire sur un ensemble de faits, sur toutes les circonstances de la vie.

- Avait-il une tare ou un trouble de nature pathologique ?

- Sensibilité, stigmates, aucun ne se produisit. Il n'était pas épileptique ; pas non plus d'intoxication alcoolique, aucune altération du corps ; une légère déformation crânienne ; il est fort bien musclé. Dans son hérédité, nous n'avons pas trouvé de tares mentales ; son adolescence fut régulière. Intellectuellement, Madec a des facultés inférieures ; son sens moral est aussi inférieur. C'est une brute obéissant sans réflexion à ses instincts. Il n'a pas de pouvoir de réflexion pour se prémunir par une résistance volontaire.

Par conséquent, il n'était pas dément au moment du crime. Mais sa résistance morale et intellectuelle aux sollicitations passionnelles est involontairement moins forte que chez les autres ; à cet égard sa responsabilité peut être envisagée d'une autre façon que s'il était complètement indemne.

Les actes de prétendue folie de Madec sont pour nous des actes de simulation. Madec n'avait pas d'hallucinations.

Médicalement, le meurtre s'expliquerait par la brutalité de caractère de Madec qui fonce quand même sur l'idée fixe qui lui vient à l'esprit, mais il n'y a pas de phénomène morbide.

Comme signe de dégénérescence, on a pu indiquer la seule stigmata qu'on puisse retenir l'asymétrie faciale de Madec.

M. le docteur Lallemand, directeur médecin de l'asile de Quatre-Mares :

- Madec fut calme à son entrée à l'asile ; il ne se disait pas persécuté, il se plaignait d'avoir été maltraité à Yvetot. Je jugeai Madec "à observer plus longuement".

C'est plus tard que j'ai connu le certificat du docteur Bosquet concluant à la simulation. Madec a dit qu'il avait simulé la folie, il l'a répété à des gardiens.

Le 12, Madec me réclama sa liberté, je lui promis

d'examiner sa demande, puis vint le drame.

Le docteur considère-t-il Madec comme un aliéné ?

Avait-il obéi à une impulsion soudaine ?

Non. Mêmes conclusions que le docteur Didier, Madec a préparé son crime ; la préparation est exclusive de la soudaineté.

Sans doute que Madec ne voulait pas tuer le gardien, mais quand il vit le gardien réveillé avant qu'il ait les clefs, il a frappé. Le malade Lardenois également : Madec a dû frapper parce que Lardenois s'interposait.

Sur les autres points, nous retrouvons à peu près dans le rapport de M. Lallemand la même analyse et la même conclusion que dans la déposition du docteur Didier.

Madec a simulé des idées s'empoisonnement et de persécution ; il prétend ne pas se souvenir, mais il se souvient, et dans plusieurs circonstances, il s'est souvenu.

Madec est donc un simulateur. Il n'était pas dément au moment de l'acte incriminé ; les tares physiques et psychiques de Madec peuvent cependant amener à une atténuation que les experts admettent, responsabilité atténuée dans une certaine mesure.

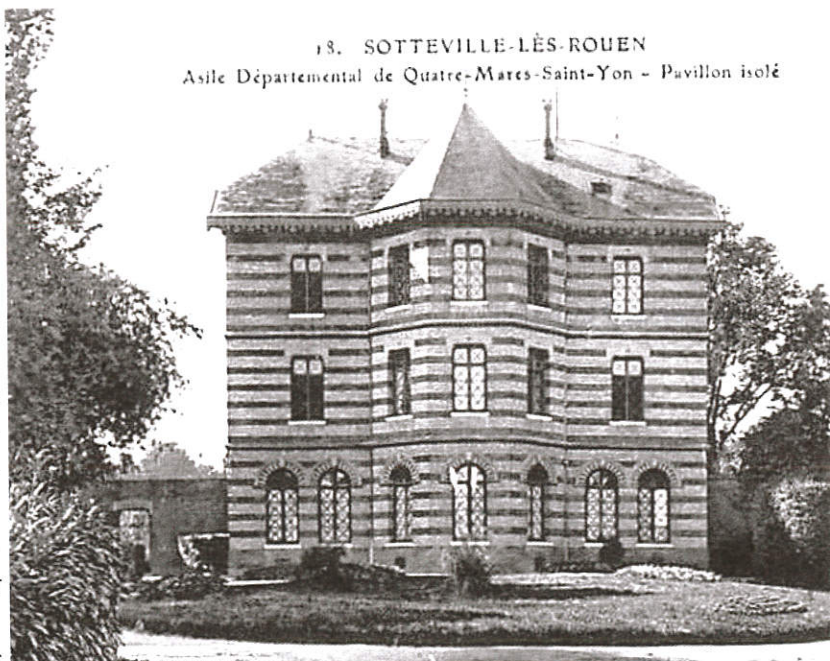
Madec avait été interné le 2 juin en vertu d'un ordre administratif et du certificat du docteur Bosquet.

Sur question du défenseur, le docteur explique que l'accusé avait sans doute le désir impérieux de la liberté. Il a été jusqu'au crime pour satisfaire ce désir. Madec simule ; il ne peut pas être interné comme irresponsable. La variété et la multiplicité des manifestations de l'accusé est la meilleure preuve que sa folie est simulée.

M. le docteur Bosquet, à Yvetot :

A examiné Madec comme médecin de la prison d'Yvetot. Madec avait mal aux yeux, il avait un tremblement (ni nerveux, ni hystérique) à l'endroit où je le regardais. C'était simulé. Plus tard, je l'ai trouvé bizarre ; il paraissait avoir la manie de la per-

18. SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN
Asile Départemental de Quatre-Mares-Saint-Yon - Pavillon isolé



sécution. Je l'examinai très attentivement ; il disait qu'on voulait l'empoisonner ; il a de l'asymétrie faciale, mais pas de stigmate de l'épilepsie, un peu d'anesthésie pharyngienne seulement, pas d'hallucination, son état de violence était caractérisé. Bref, je concluais au délire de persécution à évolutions systématiques ; je le considérais comme dangereux, je crus qu'il devait être enfermé dans un asile.

M. le docteur Lallemand est rappelé pour donner son opinion sur les symptômes relevés par le précédent témoin.

A sept heures un quart, la déposition des témoins étant ter-

minée, la parole est donnée à M. Blanc, avocat général, qui conclut à la culpabilité atténuée, puis à M^e Sarrazin qui présente la défense.

Le verdict

A neuf heures, le jury rentre en séance avec un verdict affirmatif sur toutes les questions, mitigé de circonstances atténuantes.

En conséquence, la cour condamne Madec à douze ans de travaux forcés et vingt ans d'interdiction de séjour.

Le journal de Rouen du 23 novembre 1906 DÉSÉPOIR D'UN PRISONNIER Madec, condamné par la cour d'assises de Seine-Inférieure, tente de se pendre dans sa prison. (par dépêche de notre correspondant particulier).

Madec, cet individu qui, après avoir simulé la folie, blessa grièvement le gardien chef de la prison d'Yvetot, tua un de ses camarades, à l'asile de Quatre-Mares, fit de terribles blessures à son surveillant et qui a été condamné à douze ans de travaux forcés et à vingt ans d'interdiction de séjour, lundi dernier, par

la Cour d'assises de la Seine-Inférieure, a tenté de se pendre, à la prison de Bonne-Nouvelle, au moyen d'une lanière découpée dans ses draps. Quand les gardiens s'aperçurent de cette tentative, Madec avait perdu connaissance. Il fallut plusieurs heures de soins pour le rappeler à la vie.

Il en sera néanmoins quitte pour un court séjour à l'infirmerie de la prison.

Madec a refusé de signer son pourvoi en cassation. Les délais expiraient ce soir.

Ascendance de Jean Marie MADEC

Génération I

1 Jean Marie **MADEC** ° 26.05.1882 PLOUGONVEN

Génération II

2 Jean Pierre **MADEC** ° 17.02.1842 PLOUGONVEN X 03.06.1871 PLOURIN-LÈS-MORLAIX + 21.05.1896 PLOUGONVEN
3 Marie Jeanne **LARHER** ° 21.06.1848 PLOURIN-LÈS-MORLAIX + après 1906 PLOUGONVEN ?

Génération III

4 François **MADEC** ° 25.05.1809 PLOUGONVEN X 28.01.1838 PLOUGONVEN + 17.06.1876 PLOUGONVEN
5 Catherine **GARREC** ° 12.03.1811 PLOUGONVEN + 02.09.1862 PLOUGONVEN
6 François **LARHER** ° 05.03.1811 PLOURIN-LÈS-MORLAIX X 09.11.1842 PLOURIN-LÈS-MORLAIX + 06.04.1869 PLOURIN-LÈS-MORLAIX
7 Claudine **GUEGUEN** ° 21.09.1815 PLOURIN-LÈS-MORLAIX + 23.11.1864 PLOURIN-LÈS-MORLAIX

Génération IV

8 François **MADEC** ° 10.02.1771 SAINT-EUTROPE X 1^{er} Frimaire an IV PLOUGONVEN + 03.07.1809 PLOUGONVEN
9 Anna **PAUL** ° 20.05.1775 PLOUGONVEN + 07.09.1841 PLOUGONVEN
10 François **GARREC** ° 15.08.1783 SAINT-EUTROPE X 22.01.1806 PLOUGONVEN + 20.08.1848 PLOUGONVEN
11 Françoise **BERTHOU** ° 30.03.1788 SAINT-EUTROPE + 17.06.1866 PLOUGONVEN
12 Jean **LARHER** ° 23.09.1774 PLOURIN-LÈS-MORLAIX X 20.01.1810 PLOURIN-LÈS-MORLAIX + 21.04.1822 PLOURIN-LÈS-MORLAIX
13 Guillemette **LARHANTEC** ° 10.02.1780 PLOURIN-LÈS-MORLAIX + 21.04.1816 PLOURIN-LÈS-MORLAIX
14 Jean **GUEGUEN** ° 13.08.1782 PLOURIN-LÈS-MORLAIX X 11.07.1812 PLOURIN-LÈS-MORLAIX + 16.01.1831 PLOURIN-LÈS-MORLAIX
15 Marie **LOSCUN** ° ca 1793 PLOURIN-LÈS-MORLAIX + 15.02.1862 PLOURIN-LÈS-MORLAIX

Génération V

16 François **MADEC** ° 22.09.1741 SAINT-EUTROPE X 29.07.1766 PLOUGONVEN + 10.04.1812 PLOUGONVEN
17 Phillippette **LE CORVEZ** ° 21.02.1746 PLOUGONVEN + 07.03.1828 PLOUGONVEN
18 Yves **PAUL** ° 20.08.1738 SAINT-EUTROPE X 22.11.1768 PLOUGONVEN + 28.03.1789 PLOUGONVEN
19 Marie **SALAUN** ° 20.12.1748 PLOUGONVEN + 15.07.1791 PLOUGONVEN
20 Hervé **GARREC** ° 05.10.1747 SAINT-EUTROPE X 24.11.1777 PLOURIN-LÈS-MORLAIX + 1^{er} Vendémiaire an IX SAINT-EUTROPE
21 Catherine **LE MERCIER** ° 17.08.1758 PLOURIN-LÈS-MORLAIX + 21.08.1832 PLOUGONVEN
22 François **BERTHOU** ° 10.12.1744 PLOUGONVEN X 26.04.1780 SAINT-EUTROPE + 24 Prairial an VIII PLOUGONVEN
23 Jeanne **LE LOUET** ° 26.10.1753 PLOUGONVEN + 12.05.1810 PLOUGONVEN
24 Paul **LARHER** ° 20.11.1737 PLOURIN-LÈS-MORLAIX X 08.10.1764 PLOURIN-LÈS-MORLAIX + 14.05.1782 PLOURIN-LÈS-MORLAIX
25 Gabrielle Joséphe **CAM** ° 17.04.1746 PLOURIN-LÈS-MORLAIX + 29.04.1822 PLOURIN-LÈS-MORLAIX
26 François **LARHANTEC** ° 29.01.1751 PLOURIN-LÈS-MORLAIX X 06.02.1775 PLOURIN-LÈS-MORLAIX + 23.02.1818 PLOURIN-LÈS-MORLAIX
27 Françoise **HAMEURY** ° 16.04.1761 PLOURIN-LÈS-MORLAIX + 30.12.1810 PLOURIN-LÈS-MORLAIX
28 Guillaume Louis **GUEGUEN** ° 26.04.1758 PLOURIN-LÈS-MORLAIX X 01.02.1780 PLOURIN-LÈS-MORLAIX + 29.PLUV.IV PLOURIN-LÈS-MORLAIX
29 Claudine **CAM** ° 15.06.1759 PLOURIN-LÈS-MORLAIX + 02.04.1827 PLOURIN-LÈS-MORLAIX
30 Yves **LOSCUN** ° 01.03.1765 PLOURIN-LÈS-MORLAIX X 09.02.1790 PLOURIN-LÈS-MORLAIX + 17.09.1807 PLOURIN-LÈS-MORLAIX
31 Anne **MESLCOËT** ° 15.06.1759 PLOURIN-LÈS-MORLAIX + 07.03.1841 PLOURIN-LÈS-MORLAIX

Les honneurs à Anna, Charlotte, Madeleine et Joséphine Pencalet,

par Hervé PENCALET

Je descends d'une longue lignée de marins-pêcheurs de Douarnenez ; la plupart des fils, petits-fils et descendants ont exercé cette profession depuis que l'arrière-petit-fils de notre plus ancien ancêtre Pencalet connu quittait sa terre agricole de Locronan pour s'installer à Douarnenez.

Certains ont péri en mer en temps de paix en faisant la pêche, d'autres ont été tués en mer durant les deux grandes guerres mondiales et certains furent mortellement touchés au front.

J'ai reçu en début d'année un merveilleux livre intitulé *Les Pencalet, marins douarnenistes* et rédigé par un cousin¹. J'y ai découvert des personnages hauts en couleur, des visages qui m'étaient inconnus, des histoires et des souvenirs de famille, mais aussi une multitude de documents et de sources.

Avec tous ces marins-pêcheurs, les femmes ont tenu une place importante dans leur famille, elles se sont occupé des enfants, des affaires familiales ; elles travaillaient aussi parce que leurs maris partaient longtemps lors des campagnes de pêche.

Elles les ont aussi remplacés pendant les deux guerres mondiales et pas seulement dans les affaires courantes.

J'ai le souvenir d'une photo de 1944 représentant deux jeunes filles, Anna et Charlotte, posant devant une automobile avec le sigle et la croix des F.T.P. Elles semblaient rigoler, le calot sur la tête !

Je savais qu'elles étaient de ma famille mais je ne connaissais pas le lien familial avec moi. Il y a plusieurs Charlotte et Anna (et Anne).

Je n'ai pas tous les actes d'état civil et comme l'a relaté *Ouest France* du 23 mai 1996 : "... le livre m'a permis de les placer dans l'arbre familial et la photo n'était pas un montage fait par elles, elles étaient réellement dans une tenue de résistante, et pour cause, on est en plein conflit. Ces deux sœurs ne sont pas les seules à s'être mises en danger, je découvre que deux autres femmes ont des faits d'armes et de bravoure qui méritent d'être cités".

Les Le Bris, les Pencalet sont si nombreux qu'il faut s'asseoir sur l'annuaire pour le refermer.

Citation d'Ouest-France du 23 mai 1996

Anna et Charlotte Pencalet :

Charlotte, née le 11 août 1916 à Esquibien, et Anne (dite Anna), née le 13 novembre 1919 à Douarnenez, sont filles de François Joseph Marie Pencalet (°12.12.1886 à Douarnenez - décédé en mer en 1926) et de Marguerite Corentine Marie Kerisit (1899 - 1981), mariés le 7.03.1916 à Esquibien. Dans mon arbre, elles sont filles d'un des cousins de mon grand-père paternel.

Anna et Charlotte s'engagent dans la Résistance et servent lors des combats de la libération de Douarnenez dans la compagnie Kléber, commandée par le lieutenant Marcel Florc'h, les locaux de la compagnie étaient dans le Collège Moderne.

Les combats de la libération de Douarnenez en 1944 durent cinq jours, les livres d'histoire relatent que ce sont :



- Vendredi 4 août : la journée des barricades, la nuit des embuscades.
- Samedi 5 août : la journée de la confusion.
- Dimanche 6 août : le temps des représailles.
- Lundi 7 août : le temps de l'expectative.
- Mardi 8 août : le jour de la Libération.

La photo que je connaissais d'Anna et de Charlotte est dans un feuillet détachable du *Douarnenez se raconte*. Anna et Charlotte organisent le défilé de la Libération le 13 août 1944.

Extrait d'une fiche détachable du *Douarnenez se raconte* - 1940-1944 chronique des années noires

¹ Voir *LE LIEN* n° 137 : Les Pencalet, par Jean François Le Gall, CGF n° 7498.



Madeleine Gestin et ses trois enfants en 1943

Libération de Douarnenez : hommage aux femmes
(Le Télégramme du 9 août 1999) :

"Les anciens combattants, les familles, les élus et les représentants des corps constitués ont commémoré la libération de Douarnenez, hier à 11 h, boulevard Jean Richepin.

Pour ce 55^e anniversaire, Yves Youinou, premier adjoint, a mis l'accent sur l'importance du rôle des femmes pendant la guerre. "Les femmes résistantes douarnenistes méritent notre hommage : notamment, Charlotte Pencalet, Anna Pencalet et Marcelle Vigouroux de la compagnie Kléber commandée par Marcel Florch ; l'infirmière Marie Sez nec, qui sera décorée par le Général de Gaulle, place de la Résistance, le 22 juillet 1945,

avec d'autres résistants, parmi lesquels Jean Marin". Il y a 55 ans Douarnenez était libéré."

À l'issue de la guerre, Anna épouse Désiré Le Bris, un compagnon de combat F.T.P. Ils quittent Douarnenez pour Brest. Anna décède à Concarneau en novembre 1994, à l'âge de soixante-quinze ans. Charlotte reste célibataire et tient deux débits de boisson à Douarnenez, dont un avec sa mère.

Madeleine Pencalet :

Madeleine est née le 13 février 1906 à Concarneau, fille de Louis Pencalet (1881 - 1939) et de Marie Le Gras (1879 - 1958). Elle est fille d'un cousin de mon grand-père paternel.

Institutrice, elle enseigne jusqu'à son mariage en 1927 avec François Gestin, officier de l'armée de terre. Le couple habite Versailles au début de la guerre. Madeleine revient à Douarnenez avec ses trois enfants lorsque François part avec son régiment. Fait prisonnier en 1940, il est interné en Allemagne pendant toute la durée du conflit.

L'histoire de Madeleine est racontée dans un feuillet de "Douarnenez se raconte - 1940-1944 chronique des années noires" :

"Dans les souvenirs de ceux qui l'ont connue, elle restera cette femme merveilleuse, dévouée à la cause de la Résistance à laquelle elle adhère dès le début de l'Occupation. Avec ses trois enfants, un mari prisonnier en Allemagne, Madeleine Gestin, jeune femme de 34 ans, n'hésite pas à s'engager dans le



Carte de membre F.F.I. de Madeleine Gestin

ainsi que 6 autres camarades dont 4 Russes qui étaient également au maquis même après le départ des boches. J'ai donné asile à ces jeunes gens, les Français parce qu'ils étaient soit de Pont l'Abbé, soit de Quimper et les ai gardés par la suite, parce que la caserne formée était trop petite, il n'y avait pas de place pour tous. Les Russes parce qu'ayant beaucoup souffert avec les Boches appréciaient une maison accueillante.

Ils sont d'ailleurs actuellement en permission chez moi venus de Coetquidan, c'est la seconde permission qu'ils viennent passer à la maison.

Le 14 Février 1945

M. Gestin

Le secret est de rigueur dans cette famille pour laquelle la Résistance, au sein du groupe O.R.A., est un devoir sacré. À quelques pas seulement de la Kommandantur de la Place de Douarnenez (actuellement la Caisse d'Épargne) leur maison sera un refuge sûr durant toute la guerre.

Madeleine décède de maladie le 16 septembre 1946 à 19 heures ; elle n'a que quarante ans. Son mari, François Gestin, nommé colonel à son retour de captivité, prend le commandement d'un régiment en Allemagne et il se remarie.

Joséphine Pencalet :

Joséphine Pencalet est la douzième et dernière enfant d'Amédée Pencalet et Maria Trocmé. Elle est née le 30 mai 1885 à Douarnenez.

C'est une cousine germaine de mon grand-père paternel,

à ne pas confondre avec son homonyme et cousine Joséphine Pencalet², ouvrière qui participa aux grèves des sardinières à Douarnenez en 1924, puis élue en mai 1925 comme conseillère municipale.

Joséphine épouse, le 10 janvier 1905, Guillaume Bozec, quartier-maître timonier, lui aussi originaire de Douarnenez, engagé volontaire à la mairie de Brest en janvier 1893.

Entre plusieurs affectations à Brest, Cherbourg et Toulon, il se retrouve à Saïgon de 1919 à 1921, puis il est rayé des contrôles en 1925 au motif qu'il est resté trois ans sans naviguer.

On le retrouve à Saïgon jusqu'en 1933, travaillant pour une compagnie dont le siège social est au 5 rue d'Athènes à Paris.

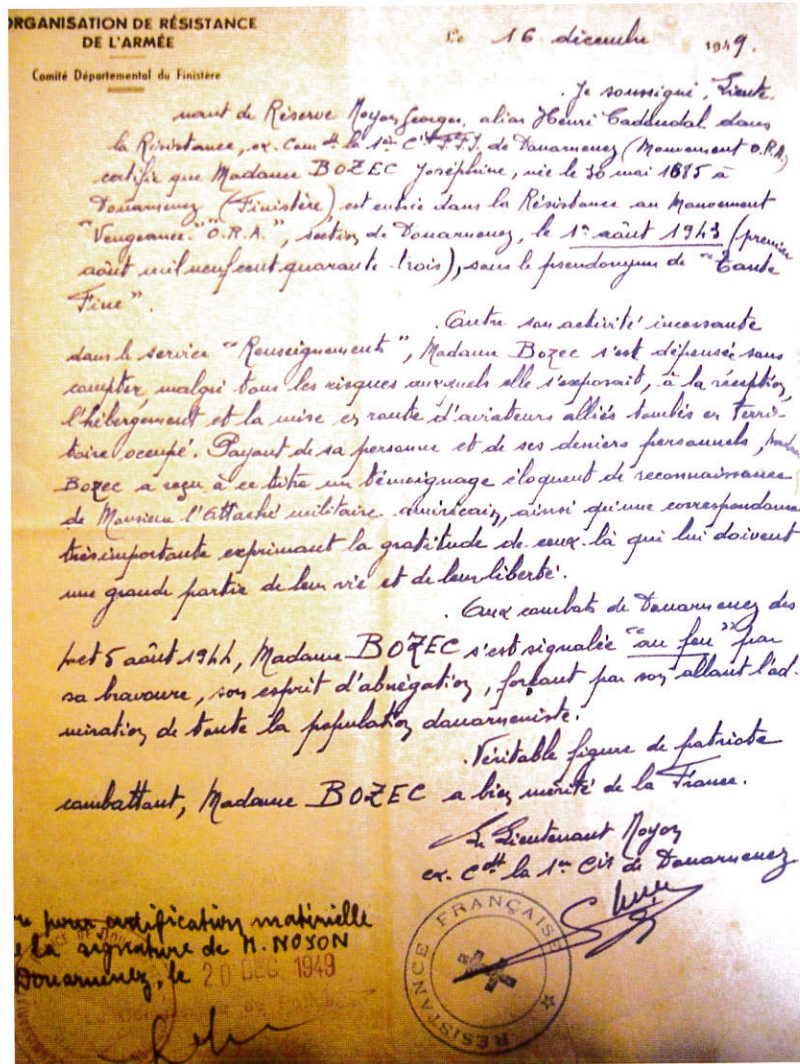
La famille ignore ce qu'il y faisait et la date de son décès.

Lors de la Seconde Guerre mondiale, Joséphine tient un

commerce d'épicerie sous l'appellation *Le Dock* au 2 de la rue Ernest Renan.

Sous ses airs de femme tranquille, se cache un personnage hors du commun. L'occupation allemande lui avait donné du courage, comme à tant de femmes dans la région.

Entrée dans la résistance du Finistère en août 1943 dans le mouvement "Vengeance O.R.A.", sous le pseudonyme de "Tante Fine", elle participe au service de renseignements, elle accueille dans sa maison des résistants, des aviateurs alliés américains et anglais, ce qui lui vaut des lettres de reconnaissance de toutes parts :



Le 16 décembre 1949

Je soussigné Lieutenant de Réserve Noyon Georges, alias Henri Caoudal dans la Résistance, ex Comdt de la 1ère Cie F.F.I. de Douarnenez (mouvement O.R.A.)

certifie que Madame BOZEC Joséphine, née le 30 mai 1885 à Douarnenez (Finistère) est entrée dans la Résistance au Mouvement "Vengeance" "O.R.A.", section de Douarnenez, le 1er août 1943) sous le pseudonyme de "Tante Fine".

Outre son activité incessante dans le service "Renseigne-

² Voir LE LIEN n° 137, page 52.

ments", Madame Bozec s'est dépensée sans compter, malgré tous les risques auxquels elle s'exposait, à la réception, l'hébergement et la mise en route d'aviateurs alliés tombés en territoire occupé. Payant de sa personne et de ses deniers personnels, Madame Bozec a reçu à ce titre un témoignage éloquent de reconnaissance de Monsieur l'Attaché militaire américain, ainsi qu'une correspondance très importante exprimant la gratitude de ceux-là qui lui doivent une grande partie de leur vie et de leur liberté.

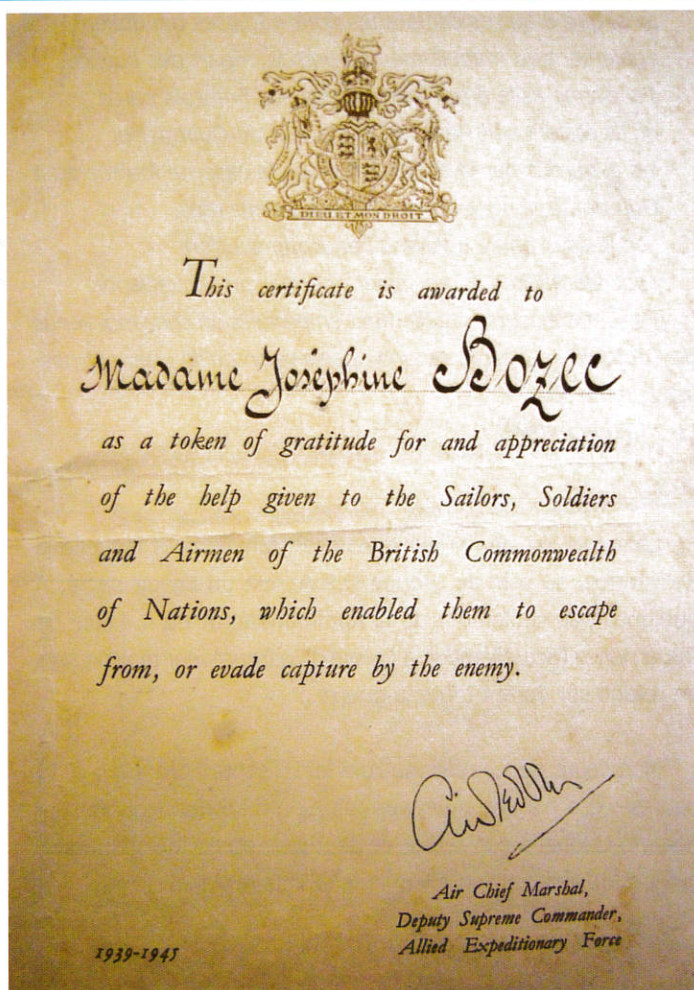
Aux combats de Douarnenez des 4 et 5 août 1944, Madame BOZEC s'est signalée "au feu" par sa bravoure, son esprit d'abnégation, forçant par son allant l'admiration de toute la population douarneniste.

Véritable figure de patriote combattant, Madame BOZEC a bien mérité de la France.

le Lieutenant Noyon

Cdt la 1ère Cie de Douarnenez

Joséphine Pencalet s'éteint à la maison de retraite en 1985, trois mois avant d'atteindre l'âge de cent ans.



Reconnaissance anglaise
pour le compte des nations du Commonwealth
à Joséphine Bozec

Ce certificat est attribué à Madame Joséphine Bozec
en signe de gratitude et d'appréciation de l'aide
accordée aux Marins, Soldats et Aviateurs
des nations britanniques du Commonwealth,
qui leur a permis d'échapper,
ou d'éviter la capture par l'ennemi.

Maréchal en Chef de l'Air.
Adjoint au Commandement Suprême
Force expéditionnaire alliée





Anna, Charlotte, Madeleine et Joséphine ne sont pas les seules femmes de Douarnenez à participer activement à la Résistance.

Citons ici :

Marcelle Vigouroux,

qui était avec Anna et Charlotte dans la compagnie Kleber,

Mesdames Mallone, Donnart, Yvonne Tallec et Paugam,
qui ont donné refuge aux clandestins et combattants en transit,

Léoncie Kerivel³

qui se propose de mourir avec son mari à la place d'un jeune de dix-sept ans,

Joséphine Deudé⁴,

qui recueille et soigne des blessés,

Eudoxie Mens (née Garrec)⁵,

qui a aidé Madeleine Gestin (née Pencalet) dans ses missions de la Résistance,

Yvonne Leray (née Chancerelle)⁶,

qui participa à l'évacuation des blessés le 19 juin 1940.

Et bien d'autres femmes engagées dont je ne connais pas les noms...

Sources :

1. Photographies et documents familiaux.
2. Ouest-France.
3. Le Télégramme.
4. Registres d'état civil de Douarnenez.
5. *Douarnenez se raconte - 1940-1944 chroniques des années noires.*

Hervé Pencalet,
Laval (Québec)

<https://www.la-genealogie-dherve.com/articles/familles/102-les-honneurs-anna-charlotte-madeleine-josphine-pencalet.htm>

Remerciements :

à mon cousin Jean-François Le Gall, qui a partagé avec moi les documents de nos grands-tantes.

³ Léoncie Marie Le Doaré est née le 07.08.1894 à Douarnenez (fille de Jean Louis, marin, et de Catherine Saint-Jean), et décédée le 24.09.1976 à Nantes. Elle avait épousé le 06.04.1920 à Douarnenez Eugène Kerivel.

⁴ Joséphine Deudé est née le 09.11.1911 à Douarnenez (fille de Michel, manoeuvre, et de Jeanne Yvonne Ascoët), et décédée le 17.02.1985 à Douarnenez. Elle avait épousé le 03.11.1925 à Ploaré Louis François Mazéas. Elle était la mère de Michel Mazéas, maire de Douarnenez de 1971 à 1996.

⁵ Eudoxie Marie Garrec est née le 09.12.1905 à Ploaré, et décédée le 15.11.2009 à Douarnenez. Elle avait épousé Joseph Mens le 12.06.1928 à Ploaré, puis Jean Marie Siohan le 27.05.1966 à Douarnenez-Ploaré.

⁶ Yvonne Marie Armande Chancerelle est née le 22 juin 1903 à Douarnenez (fille de Gaston Auguste Marie et de Gabrielle Considere) et décédée le 07.04.1981 à Douarnenez. Elle avait épousé le 26.04.1930 à Douarnenez Jean Eugène Leray.

Faits divers, faits d'hier

par Carl RAULT , CGF n° 5165 B

Morlaix

De vendredi à dimanche, deux personnes se sont noyées en tombant, à Morlaix, dans le bassin du port.

L'une est le nommé Guillaume, âgé de 70 ans, manoeuvre, l'autre, le nommé Hameury (Ignace), âgé de 48 ans, contre-maître de M. Louis, entrepreneur à Morlaix.

Roscanvel

Les nommés Labasque et Pippo, marins du bateau *Le Moustique*, qui étaient allés en service à Roscanvel, s'embarquèrent sur le canot à bord, à la calle de cette localité, le 4 novembre vers une heure du soir.

Ils n'avaient pas fait 200 mètres, qu'une lame de fond fait chavirer l'embarcation - les deux marins parviennent à se maintenir sur la coque, mais Pippo perdit la tête, et son camarade est obligé de l'abandonner, après lui avoir mis deux avirons sous les bras.

Labasque nage vers la côte et y arrive exténué. Le nommé Bétrom, Charles, préposé des douanes, est obligé d'entrer dans l'eau pour le recueillir. Pendant ce temps-là, Pippo a disparu. Ce n'est que le lendemain qu'on a retrouvé son corps, à force de draguer, dans les environs de l'endroit où le canot avait chaviré.

Le bateau *Le Moustique* stationne devant l'île des Morts, en face du bourg de Roscanvel, où son équipage garde le navire *Le Brasselot*, qui sert de magasin à poudre.

L'Union monarchique du Finistère du mercredi 14 novembre 1883

Brest, (Saint-Marc)

Lundi dernier, dans un bassin situé sur la voie du chemin de fer de l'Ouest, on a découvert le cadavre d'un nommé Pérès Joseph, ex-second de la marine, célibataire âgé de 53 ans.

Le neveu du sieur Pérès avec lequel il habitait, a déclaré que le suicide devait être attribué à un accès d'aliénation mentale.

Clohars-Carnoët

Encore un suicide, mais celui-ci a une cause véritablement touchante.

Le 11 novembre dernier, un pauvre pêcheur, nommé Clech, partit de chez lui pour Moëlan. Il chercha à plusieurs endroits à emprunter quelque argent. Mais ses propriétés, car il avait du bien, étant grevées d'hypothèques, il ne put rien trouver.

Or, la somme qu'il cherchait lui était nécessaire pour marier sa fille Marie Françoise, et le jour des noces approchait : la noce devait avoir lieu le 20 courant. A son retour, il embrassa tristement, sans rien dire, sa femme, sa fille et son fils avant de se coucher.

Le lendemain matin, Clech fut trouvé pendu dans son grenier.

L'Union monarchique du Finistère du samedi 17 novembre 1883

Camaret

Le 16 novembre dernier, un nommé Tanguy, François, âgé de 44 ans, ouvrier maçon, a été trouvé mort dans la grange d'un de ses voisins. Il avait le corps plié en deux et la tête cachée dans la paille. Le corps ne portait aucune trace de violence.

Cette mort, qui ne paraît pas avoir été le résultat d'un crime, est attribuée, dans le bourg de Roscanvel où elle a eu lieu, à un accident provenant de l'état d'ivresse dans lequel se trouvait Tanguy.

Douarnenez

On nous écrit de Douarnenez, le mardi 20 :

Monsieur le rédacteur,

Une catastrophe inouïe vient de plonger la population de Tréboul dans la consternation et le deuil.

Hier, lundi, à six heures et demie du soir, dix-huit personnes de cette localité, dix-sept femmes et un homme, ont péri sous la cale du Guet à Douarnenez. La pêche, contrariée par le mauvais temps, avait été peu abondante, et comme toujours, en pareille occurrence, la moitié du personnel de l'usine de M. Grivart devait travailler pendant une partie de la nuit, l'autre moitié allait rentrer à Tréboul.

Malgré le mauvais état de la mer et les remontrances du patron Queinnec, vingt-et-une personnes prirent place dans le bateau de ce dernier. A peine s'y trouvaient-elles, qu'une grosse lame rompit ou dénoua l'amarre. Ecartée un instant, la petite embarcation revient aussitôt portée par le remous jusque sur la jetée d'où, après avoir fait bascule, elle retombe à pic et sombre, entraînant au fond de la mer les 21 personnes qu'elle contenait.

Une demi-heure après, on recueillait 6 cadavres, dont deux soeurs, l'une mariée depuis un mois, l'autre, jeune fille de 18 ans. Nous les avons vues étendues côte à côte sur une des tables de l'usine.

Oh ! quel spectacle de voir le défilé de ces cadavres de jeunes femmes et de jeunes filles que nos intrépides marins allaient arracher aux flots, au péril de leur vie, pour les déposer entre les bras de leurs soeurs ou de leurs compagnes ! Quels cris déchirants, dès qu'on les reconnaissait, dès que leurs noms étaient prononcés !

Avec quelle ardeur et quelle énergie on a travaillé pour les faire revenir à la vie !

Nos deux médecins se multiplient, courent des unes aux autres, donnent des ordres que l'on exécute aussitôt... Vain

espoirs ! efforts inutiles ! la mort garde ses victimes !

Les cris de détresses avaient été entendus à Tréboul. Les marins avaient deviné ce qui se passait ; ils se jettent à la nage, atteignent les canots, et arrivent à ajouter au lugubre de cette scène indescriptible, recherchant parmi les victimes, qui sa femme, qui son enfant, qui sa soeur, et ne les retrouvant que parmi les morts !

Au moment, ou à travers une larme, j'essai de vous donner une idée de ce désastre, on m'apprend que la 18^e et dernière victime vient d'être découverte ; c'est le nommé Priol, qui va rejoindre sur les mêmes tréteaux sa femme et sa belle-soeur !

Demain mercredi, à 9h et à 10 heures, auront lieu les deux cérémonies funèbres. Nous irons unir nos prières aux prières de ces familles désolées. Et si nous pouvions adoucir l'amertume d'une pareille douleur, nous leur répèterions les paroles que nous avons recueillies aujourd'hui même de la bouche de leur pasteur : *"Je perds les meilleurs enfants de ma paroisse, me disait M. le recteur de Tréboul ; j'en ai le coeur brisé. Mais il me reste la consolation de pouvoir dire que toutes se sont confessées, toutes ont communiqué aux fêtes de la Toussaint et des Morts !"*

Un abonné

L'Union monarchique du Finistère du mercredi 21 novembre 1883

Catastrophe de Douarnenez

Mercredi matin, ont eu lieu les touchantes funérailles des dix-huit victimes de Tréboul.

Deux convois ont été formés sur le voeu des familles et à cause de l'exiguïté de l'église paroissiale. Le premier convoi, composé de sept personnes, comprenait les victimes de la ville même de Tréboul. La levée des corps, faite dans chaque maison par M. le chanoine Téphany, qui avait tenu à joindre son deuil à celui des paroissiens de son frère, a commencé vers 9 heures ; on s'est réuni ensuite sur un point central pour se rendre à l'église. A ce moment, un premier service avec grand'messe a été célébré au milieu des sanglots de toute l'assistance qui formait, pour ainsi dire, presque entièrement une escorte de famille aux défunts.

A l'arrivée au cimetière, un spectacle des plus douloureux s'est présenté : les dix-huit fosses étaient sur la ligne. Quel spectacle attendrissant ! Les parents avaient dû choisir eux-mêmes les porteurs pour reconnaître les cercueils et placer plus tard la croix ou la pierre près de laquelle ils viendront pleurer et prier.

Cette première cérémonie terminée, le cortège s'est reformé et l'on s'est dirigé vers les divers villages où se trouvaient les onze autres cadavres. Ici encore la levée des corps a été faite dans chaque maison, et un nouveau service, accompagné encore d'une grand'messe, a été célébré. Il était alors 11 heures et demie. Après l'absoute, on s'est dirigé de nouveau vers le cimetière, où les mêmes scènes attendrissantes se sont produites. On entendait les mères, les soeurs, tous les parents qui adressaient en breton les plaintes et les prières les plus touchantes et les plus chrétiennes.

Vers une heure, la foule - plus de deux mille personnes nous assure-t-on, s'écoulait silencieuse et encore tout en larmes.

A la fin de chacune des deux cérémonies, M. le recteur, en recommandant à ses paroissiens de nouvelles prières, annonçait qu'un octave de services serait célébré au nom de la fabrique, pour le repos de l'âme des victimes sur la tombe desquelles on venait de pleurer.

M. le recteur de Tréboul avait une tristesse particulière au milieu du deuil général : parti le matin de sa paroisse pour aller assister à Quimper aux funérailles du vénérable M. Pouliquen, il avait pris le bateau qui conduisait ces pauvres femmes à leur journée ; et le soir, il devait revenir par le bateau même qui a sombré. Mais un retard de la voiture ne l'a amené sur le lieu du sinistre qu'au moment où on retirait de l'eau les dernières victimes.

Qu'on juge de sa douleur, et nous l'aurons peinte d'un seul mot en rappelant son cri : *"Ah, disait-il, tristement, que ne suis-je arrivé plus tôt, j'aurais pu peut-être empêcher l'accident, ou du moins, j'aurais essayé de sauver quelques-unes de mes paroissiennes !"*

Un pareil sentiment n'étonnera personne en ce pays-ci, lorsqu'on se rappelle que M. l'abbé Téphany a déjà plusieurs fois été signalé pour son courage et son dévouement à secourir des naufragés.

Voici les noms des malheureuses victimes ainsi que ceux des personnes qui ont pu survivre au désastre :

Morts :

1. Jean Noël Priol, 39 ans
2. Marie Anne Le Bars, 36 ans, femme Priol
3. Marie Le Bars, 20 ans, soeur de la précédente
4. Joncourt Mélanie, 24 ans, femme Louis Jannic
5. Joncourt Marie, 17 ans, sa soeur
6. Catherine Perhéryn, 23 ans,
7. Marguerite Celton, 28 ans, veuve Marchadour Thomas
8. Françoise Loza'hmeur, 46 ans, femme Yves Guivar'h
9. Marie Anne Divanar'h, 23 ans, femme Emile Berlivet
10. Catherine Divanar'h, 17 ans, soeur de la précédente,
11. Marguerite Lenguen, 19 ans,
12. Marie Joséphine Kervarec, 17 ans,
13. Marie Yvonne Lagadec, 13 ans,
14. Marie Moreau, 16 ans,
15. Marie Augustine Kériver, 15 ans,
16. Marie Françoise Le Coz, 15 ans,
17. Marie Catherine Boudigou, 18 ans,
18. Jeanne Yvonne Bannalec, 15 ans,

Survivants :

1. Mélanie Laurent, 15 ans,
2. Julie Bescond, 29 ans,
3. Jeanne Moreau, 39 ans, femme Sergent,
4. Marie Kériver, 19 ans.

Nos lecteurs qui voudraient prendre part au deuil qui frappe les familles de Tréboul et venir en aide aux parents des victimes qui peuvent avoir besoin de secours, n'ont qu'à s'adresser directement à M. le recteur de Tréboul.

Mariages d'Américains et de Finistériennes à Brest, 1918 - 1920 (2^e partie)

par Marie-Annick RENAUD-MORVAN, CGF n° 75

Nous avons commencé dans le numéro 137 du *LIEN* la publication de la liste des mariages entre Américains et Finistériennes à Brest.

Dans la perspective des commémorations du centenaire de l'arrivée des Américains, en 2017, nous aimerions retrouver des descendants ou des parents de ces mariés.

Les renseignements concernant les mariés sont parfois restreints, en particulier dans les registres de Lambezellec, et ap-

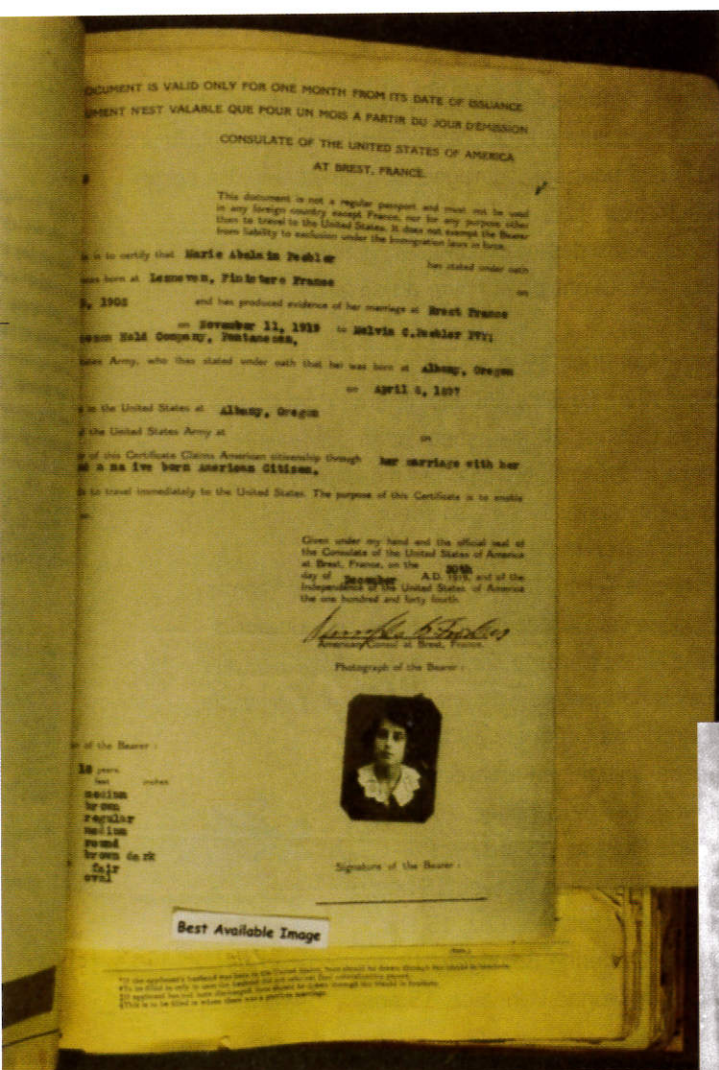
proximatifs, sans doute à cause de la barrière de la langue...

Les mariages figurant dans les tableaux ont été triés dans l'ordre alphabétique des épouses.

Si vous identifiez dans cette liste un(e) ascendant(e), ou un membre de votre famille, ou si vous possédez des renseignements sur un couple, merci de faire parvenir ces éléments à l'adresse ci-dessous:

marie-annick.renaud@orange.fr

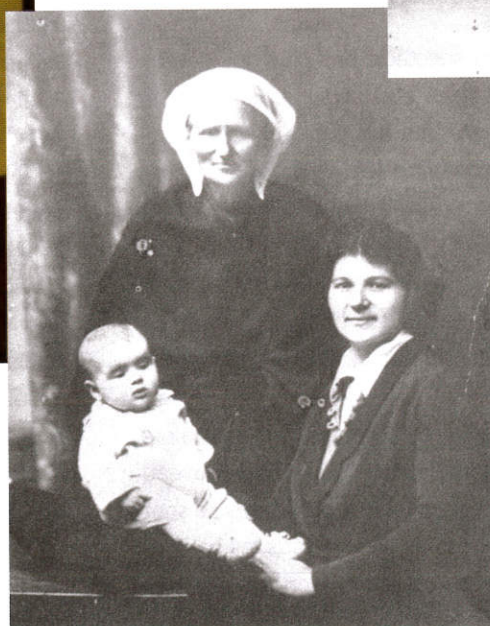
Exemples de documents communiqués par des lecteurs à la suite de la publication de la première partie de la liste :



*Demande de passeport de Marie Françoise ABALAIN, mariée à BREST le 11 novembre 1919 à Melvin C. PEEBLER (voir LE LIEN n° 137, page 58)
Communiqué par Hervé PENCALET.*



*Ci-dessus :
Jeanne Claudine MERRAND,
de PLOUIGNEAU,
mariée le 4 novembre 1919 à BREST
à John LYUBANOVICS.*



*Ci-contre :
Jeanne Claudine MERRAND,
sa mère Suzanne LAMANDÉ,
et la petite Suzanne LYUBANOVICS
lors d'une visite à PLOUIGNEAU*

Photos communiquées par
Monique COLLIN, CGF n° 4020
et sa fille Sylviane L'ECHELARD

Mariages d'Américains et Finistériennes à Brest 1918-1920 (2^e partie)

| Lieu mariage | Date mariage | Nom et prénom du marié | Profession | Date naissance | Lieu naissance | Adresse | Parents | Nom et prénom de la mariée | Profession | Date naissance | Lieu naissance | Adresse | Parents |
|----------------------------|--------------|-----------------------------------|---------------------------------------------------------------|----------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|------------|----------------|-------------------|--------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ST-PIERRE QUILB. | 10/10/1918 | MASTEK Vincent | Quartier-maître mécanicien, US Navy | 07/11/1881 | NEBESINY, Bohème, Autriche (citoyen américain) | | MASTEK Joseph, ZAJICEK Anna, TAMPAIN, Marion County, Kansas | FLOCH Maria Jeanne | s.p. | 10/09/1895 | PLOUARZEL, 29 | ST-PIERRE- QUILBIGNON | FLOCH Jean Pierre Yves, retraité de la Marine, RAYMONDE Marie Joséphine ST-PIERRE- QUILBIGNON |
| BREST | 23/04/1919 | MEDHUS Theodore | Sergent, corps expéditionnaire américain | 02/03/1889 | MARSHALL- TOWN, Marshall County, Iowa | Caserne Fautras, BREST | MEDHUS Oliver, mécanicien, LARSON Louisa, CHICAGO, Illinois | FLOCH Suzanne Eugénie | s.p. | 31/12/1895 | BREST | 73 rue de la Mairie, BREST | FLOCH Pierre Marie, premier-maître retraité, RIOU Marie Joséphe, 73 rue de la Mairie, BREST |
| BREST | 29/07/1918 | HOWELL Monroe | Soldat infirmier, corps expéditionnaire américain | 19/08/1890 | BRADLEY, Lafayette County, Arkansas | Camp de Pontanezen, LAMBEZELLEC | HOWELL Endley W., + NOBLE Louella | FLOCH'HLAY Anna Marie | s.p. | 04/08/1901 | BREST | 22 rue Graveran, BREST | +FLOCH'HLAY Jean Yves, BOZEC Marie Jeanne, 22 rue Graveran, BREST |
| BREST | 14/02/1920 | FOX Robert Edward | Marin de commerce | 03/07/1895 | NEW YORK, Borough of Manhattan, New York | 11 rue Jean-Jaurès, BREST | FOX Daniel, inspecteur à la compagnie du gaz, 201 East 8st1 St. NEW YORK, + McDONALD Anna | FOUBERT Louise Victorine | s.p. | 09/11/1891 | BREST | 11 rue Jean-Jaurès, BREST | + FOUBERT Marie Caroline |
| BREST | 12/05/1919 | HUBBARD John Frederick | Soldat, corps expéditionnaire américain | 12/05/1894 | ROME, Madison County, New York | Camp du Petit-Paris, LAMBEZELLEC | + HUBBARD John, BARBER Adelaïde, SYRACUSE, USA | FUSTEMBERG Catherine | s.p. | 31/12/1896 | BREST | 92 rue Jean-Jaurès, BREST | FUSTEMBERG Mathurin François Léon, commerçant, KERJEAN Marguerite Herveline, 92 rue Jean-Jaurès, BREST |
| BREST | 04/08/1919 | DOUGLAS Sherman Angus | Second lieutenant, 23e régiment d'infanterie des USA | 04/07/1892 | PORTLAND, Maine | Rue Arago, BREST | + DOUGLAS Angus, +SHERMAN Mary E. | GABILLARD Berthe Française | s.p. | 04/12/1899 | LAMBEZELLEC | 84 rue Louis-Pasteur, BREST | GABILLARD Jean Marie François, boulanger, CHIRON Marie Louise, 84 rue Louis-Pasteur, BREST |
| BREST- Recou- vrance | 02/09/1919 | BLAGG Clarence | Soldat, corps expéditionnaire américain | 06/09/1896 | CARMI, White County, Illinois | BREST | BLAGG Newton, MILLS Della | GAONACH Marie Joséphe | s.p. | 17/10/1896 | ROSNOËN, 29 | 3 rue du Parc, BREST | GAONACH Mathieu, CORNEC Marie Rosalie, dom. à BREST |
| LAMBEZ. | 07/08/1919 | QUINN Davis Burns | Cuisinier | 06/08/1895 | SALEM, USA | Fort des Fédérés, BREST | + QUINN Willis, +STANCLE Melinda | GARDIC Jeanne Marie | s.p. | 05/12/1894 | LAMBEZELLEC | 62 rue de Penfeld, LAMBEZELLEC | GARDIC Jean Marie, retraité de la Marine, LE GALL Eugénie Marie, 62 rue de Penfeld, LAMBEZELLEC |
| BREST- Recou- vrance | 08/05/1919 | BEAUDET Henry Edmond | Chef de TSE, US Navy | 12/11/1890 | OLYMPIA, Thurston County, Washington | BREST | BEAUDET Alex, + RHUE Joséphine | GATECLOUD dit BELLECROIX Emilie Marie Thérèse | s.p. | 05/06/1902 | LANDERNEAU, 29 | 7 rue des Clairvoyants, BREST | GATECLOUD Jacques, ouvrier mécanicien, CALVEZ Marie Gabrielle, dom. à BREST |
| BREST | 12/11/1919 | SEVIER Harvey Andrews | Matelot, US Navy | 09/04/1890 | KNOXVILLE, Knox County, Tennessee | Caserne du Château, BREST | SEVIER Andrew Harrison, gazier, GIDEON Ella, ST LOUIS, Missouri | GELEBART Anna Marie Louise | s.p. | 29/12/1898 | BREST | 1 rue de Madagascar, BREST | GELEBART Armand, chef surveillant technique retraité, MERCER Augustine, 6 rue Porstrein-Lapierre, BREST |

| Lieu mariage | Date mariage | Nom et prénom du marié | Profession | Date naissance | Lieu naissance | Adresse | Parents | Nom et prénom de la mariée | Profession | Date naissance | Lieu naissance | Adresse | Parents |
|--------------|--------------|-------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|----------------|--------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|-------------|----------------|-------------------|-----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| BREST | 14/03/1919 | BERNARD Joseph Arthur | Soldat, corps expéditionnaire américain | 14/03/1919 | ST-VAL-ST LAMPERT, Province de Liège, Belgique (citoyen américain) | Caserne Fautras, BREST | BERNARD Joseph, verrier, FLORME Mary, TIFFIN, Ohio | GIRAUDEAU Alexandrine Marcelle Marie Anne | s.p. | 18/02/1902 | BREST | 21 rue Lannouron BREST | GIRAUDEAU Antoine, + 31/07/1913 BREST, LE ROUX Léonie Augustine Marie, 21 rue Lannouron BREST |
| BREST | 04/09/1919 | HINCKLE Leonard H. | Soldat, corps expéditionnaire américain | 21/12/1897 | IRON MOUNTAIN, Virginia | Camp de Pontanezen, LAMBEZELLEC | HINCKLE John, matelot, MARGRETT Mary, LOCHGULLY, West Virginia | GIRRE Adèle Jeanne | Commerçante | 10/06/1898 | BENODET, 29 | 21 rue de la Vierge, BREST | GIRRE Henri marié, retraité des Douanes, THOMAS Julie Marie, 21 rue de la Vierge, BREST |
| BREST | 27/08/1919 | CHAULK Frederick Henry | Soldat, corps expéditionnaire américain | 02/08/1890 | HANCOCK, Michigan | Camp de la Porte Foy, BREST | CHAULK John, fermier, KELLY Polly, CHADRON, Nebraska | GLEBERT Yvonne Joséphine Marie Anna | s.p. | 24/05/1896 | BEUZEC-CONQ, 29 | 18 rue Traverse, BREST | GLEBERT Jean Guillaume, marin pêcheur, BEUZEC-CONQ, GOANVIC Anna, + 07/04/1912 BEUZEC-CONQ |
| BREST | 15/04/1919 | MILLER Ralph Cecil | Sous-officier mécanicien, US Navy | 08/06/1896 | SPIRIT LAKE, Dickson County, Iowa | Caserne du Château, BREST | MILLER James P., commerçant, FOWLER Mariam, SPIRIT LAKE, Iowa | GOASDOUÉ Jeanne Anne Marie | s.p. | 29/08/1902 | CHATEAULIN, 29 | 29 ter rue Monge, BREST | GOASDOUÉ Joseph Marie, + 10/10/1911 TREGOMEUR, 22 ABGRALL Marie Anne, commerçante, 29 ter rue Monge, BREST |
| BREST | 05/06/1920 | ELLIOT Richard | Matelot, US Navy | 02/10/1898 | JERSEY CITY, Hudson County, New Jersey | 39 rue du Château, BREST | ELLIOT George J., ingénieur des chemins de fer, CLEVER Jane, JERSEY CITY, New Jersey | GOASDOUÉ Marie Noëlle Louise | s.p. | 30/06/1900 | CHATEAULIN, 29 | 39 rue du Château, BREST | GOASDOUÉ Joseph Marie, + 10/10/1911 TREGOMEUR, 22 ABGRALL Marie Anne, commerçante, 39 rue du Château, BREST |
| BREST | 25/11/1918 | COTTEN Edward | Matelot mécanicien, US Navy | 02/08/1895 | ANNENDALE, Wright County, Minnesota | 46 rue Louis-Pasteur, BREST | COTTEN Frank, cultivateur, ROBERTS Mary, ANNENDALE, Minnesota | GODOC Anne Marie Louise | s.p. | 01/08/1899 | BREST | 46 rue Louis-Pasteur, BREST | GODOC René Jean, employé de commerce, LE MEN Jeanne, 46 rue Louis-Pasteur, BREST |
| BREST | 16/09/1919 | SHOEMAKER Dave Blair | Chief quatermaster US Navy | 26/09/1891 | NIOTA, McMinn County, Tennessee | A bord du Concord, BREST | SHOEMAKER W.G., BRIDGES Elizabeth, dom. ATHENS, Clarke County, Georgia | GORAGUER Marie Françoise | s.p. | 19/03/1895 | PRIMELIN, 29 | 39 place du Château, BREST | GORAGUER Henri Marie Noël, + 10/02/1912 PRIMELIN, CHALM Marie Michelle, dom. à PRIMELIN |
| BREST | 20/09/1920 | MARGULIS Bernard A. | Commerçant | 25/12/1891 | PHILADELPHIA, Pennsylvania | Hôtel Moderne, Place des Portes, BREST | MARGULIS Morris, restaurateur, TRATBERG Sarah, 125 Carol Street, PHILADELPHIA | GOUINGUENET Marie | s.p. | 13/08/1902 | BREST-Recouvrance | 50 rue d'Aiguillon, BREST | + GOUINGUENET Jean Marie Baptiste, + MORVAN Jeanne Marie |
| BREST | 11/11/1918 | TEVIS John St.Clair | Chef fourrier, US Navy | 11/12/1894 | SAINT-LOUIS Missouri | A bord du "Carola", BREST | + TEVIS Daniel Churchill MALOTT Adeline Louise dom. Missouri | GOULPEAU Gabrielle Armande | s.p. | 06/06/1898 | BREST | 38 rue du Château, BREST | GOULPEAU Agapit Arsène, employé de commerce, 38 rue du Château, BREST RIOU Corentine Marie, + 12.02.1900 BREST |
| BREST | 25/08/1919 | PARTRIDGE George Joel | Sergent de 1 ^e classe dans le corps expéditionnaire américain | 22/10/1886 | KALAMAZOO Kalamazoo County Michigan | Camp de Pontanezen, LAMBEZELLEC | + PARTRIDGE Augustus Joel, BROWN Ada, dom. WAIREN, USA | GOURMELON Catherine Augustine | s.p. | /06/1884 | BREST | 49 rue de la Vierge, BREST | + GOURMELON Hervé Jean, + CAM Marie Françoise |

Mariages d'Américains et Finistériennes à Brest 1918-1920 (2^e partie)

| Lieu mariage | Date mariage | Nom et prénom du marié | Profession | Date naissance | Lieu naissance | Adresse | Parents | Nom et prénom de la mariée | Profession | Date naissance | Lieu naissance | Adresse | Parents |
|-------------------|--------------|---------------------------------|--------------------------------------------------------------------|----------------|------------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|----------------|--------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| BREST | 28/07/1919 | LEFEVRE Sam Frank | Premier lieutenant dans le corps médical expéditionnaire américain | 24/05/1888 | PORTLAND Oregon | Camp de Pontanezen, LAMBEZELLEC | + LE FEVRE Frank William, + LeBODELL Ida Belle | GOURMELON Marie Herveline | s.p. | 07/08/1894 | PLOUGAR, 29 | 16 rue d'Aiguillon BREST | GOURMELON Félix Marié, sellier, dom. BOHARS, 29, GUEGUEN Mar. Française, + 12/08/1909 PLOUINE-VENTER, 29 |
| BREST-Recouvrance | 15/10/1919 | FOSTER Chester Wallace | Marin cuisinier, US Navy | 23/02/1892 | LINCOLN, Placer County, California | BREST | + FOSTER William, KANSAS Missouri | GUEGUEN Aline | Femme de chambre | 13/03/1895 | LANDIVISIAU, 29 | 7 rue du Quartier-Maître Bondon BREST | + GUEGUEN Félicité Marie |
| LAMBEZELLEC | 21/06/1919 | STARKS Charles Joseph | Soldat dans le corps expéditionnaire américain | 15/12/1889 | ERIE USA | Fort du Bouguen, LAMBEZELLEC | + STARKS George Francis, + BRANIFF Anna Marie | GUEGUEN Jeanne Perrine | s.p. | 20/04/1902 | LAMBEZELLEC | Toullic ar Ran LAMBEZELLEC | + GUEGUEN Jean Marie, COROLLEUR Ambroisine, dom. Toullic ar Ran LAMBEZELLEC |
| LAMBEZELLEC | 13/09/1919 | HAMILTON Walter Sheridan | Soldat dans le corps expéditionnaire américain | 01/08/1897 | GLENDALE USA | Camp de Pontanezen, LAMBEZELLEC | + HAMILTON Allan, RUSSELL Mary | GUEGUEN Louise Yvonne Marguerite | s.p. | 14/11/1900 | LAMBEZELLEC | 182 rue de la Vierge LAMBEZELLEC | GUEGUEN Pierre Marie, cimentier, LE RUZ Marie Anne, dom. 182 rue de la Vierge LAMBEZELLEC |
| BREST-Recouvrance | 15/12/1919 | PELEGRIN Ralph | Chief storekeeper US Navy | 28/04/1892 | CALUMET, Houghton County, Michigan | BREST | PELEGRIN Lawrence, CHOIRER Marian | GUENNOU Marie Anne Française | s.p. | 04/05/1898 | BREST-Recouvrance | 10 rue Neuve, BREST | + GUENNOU Jean Marie, KERVELLA Marie Joséphe, pensionnée, dom. BREST |
| LAMBEZELLEC | 14/11/1919 | RUSSELL Cecil W. | Soldat dans le corps expéditionnaire américain | 04/11/1898 | DETROIT, Michigan | Camp de Pontanezen, LAMBEZELLEC | RUSSELL Daniel, FRITCH Freda, dom. DETROIT Michigan | GUENNOU Pauline | Dactylographe | 18/09/1900 | ST-POL-DE-LEON, 29 | Pontanezen LAMBEZELLEC | GUENNOU François Louis, cultivateur, LE GOFF Anne-Marie, dom. ST-POL-DE-LEON, 29 |
| BREST-Recouvrance | 10/12/1918 | ANDROSKY Michael Peter | Mécanicien dans la marine américaine | 02/04/1896 | GLEN CAMPBELL, Indiana County, Pennsylvania | BREST | ANDROSKY Thomas, BAKER Annie | GUEVEL Joséphine Louise Scholastique | s.p. | 02/11/1902 | BREST-Recouvrance | Rue Ne... BREST | GUEVEL Louis Philippe, soldat, dom. BREST, NAVINIER Scholastique Annie |
| BREST | 25/11/1919 | BARTOLINI Nicholas | Soldat dans le corps expéditionnaire américain | 23/11/1898 | VENAROTTA, Ascoli Piceno, Italie (Citoyen américain) | Camp de Pontanezen, LAMBEZELLEC | BARTOLINI ? | GUICHOUX Marguerite Louise (Mariage dissous par jugement du 09/11/1923 du Tribunal à Brest) | s.p. | 29/08/1903 | BREST | 17 rue Duret BREST | GUICHOUX Pierre Eugène, retraité de la Marine, MONOT Marie Louise, dom. 17 rue Duret BREST |
| BREST | 05/04/1919 | HARRIS Charles Erastus | Sergent US Army | 01/12/1886 | BAY SAINT LOUIS, Hancock County, Mississippi | Avenue Réveillère, BREST | HARRIS Lucius M., comptable, dom. GULFPORT, Mississippi + FONDA Arsena | GUILLEMOT Armandine Henriette | s.p. | 30/10/1896 | BREST-Recouvrance | 56 quai de la Douane, BREST | GUILLEMOT Léon Even, 2e maître méc. retraité, dom. 125 rue de BREST, ST-PIERRE-QUILBIGNON, QUENTEL Ernestine, + 30.11.1911 BREST-Rec. |
| LAMBEZELLEC | 16/02/1920 | FULSHER Hiram Grant | Ingénieur chimiste | 02/12/1894 | AU SABLE, Oskoda County Michigan | USA | FULSHER Joseph, GOOD Emma | GUILLEM Clara Marguerite Pauline (Mariage dissous par jugement du tribunal civil de Brest en date du 31/10/1923) | s.p. | 08/04/1901 | BREST | 33 rue Jean-Jaurès LAMBEZELLEC | GUILLEM Vincent, retraité de la Marine, STEPHAN Marie Jeanne, dom. 33 rue Jean-Jaurès LAMBEZELLEC |
| BREST-Recouvrance | 20/10/1919 | BATTLES Robert | Soldat dans le corps expéditionnaire américain | 06/07/1895 | LABELLE Lewis County Missouri | BREST | BATTLES Edward, + WHARTON Elizabeth | GUILLEM Jeanne Yvonne Marie | s.p. | 13/10/1899 | ST-PIERRE-QUILBIGNON, 29 | 14 petite rue de l'Eglise, BREST | + GUILLEM Jean François, AUTRET Marie, pensionnée, dom. ST-PIERRE QUILB. |

| Lieu mariage | Date mariage | Nom et prénom du marié | Profession | Date naissance | Lieu naissance | Adresse | Parents | Nom et prénom de la mariée | Profession | Date naissance | Lieu naissance | Adresse | Parents |
|-------------------|--------------|-------------------------------------|-------------------------------------------------|----------------|-----------------------------------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|-----------------|----------------|-------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| BREST-Recouvrance | 14/04/1919 | JONCAS Narcisse Steve | Wagoner, corps expéditionnaire américain | 12/02/1889 | CHEBOYGAN Mackinac County, Michigan | BREST | JONCAS Peter MOODY Salomé | GUILLOU Marie Jeanne | s.p. | 16/08/1893 | PONT-CROIX, 29 | 23 rue Borda, BREST | + GUILLOU Clot, QUILLIVIC Marie Yvonne |
| ST-PIERRE-QUILLB. | 05/06/1919 | SAXTON Harry McKinley | Caporal dans le corps expéditionnaire américain | 02/01/1896 | HILLSBORO Oregon | HILLSBORO Oregon | + SAXTON Albert Wilson, SAXTON Lucy | GUIOC Adeline Baptistine | s.p. | 29/01/1902 | BREST-Recouvrance | ST-PIERRE-QUILLBIGNON | GUIOC Jean, + 07/05/1912 ST-PIERRE-QUILLBIGNON, DERRIEN Fanny, dom ST-PIERRE-QUILLBIGNON |
| BREST | 14/10/1919 | STAVROS Charles | Soldat dans le corps expéditionnaire américain | 23/07/1893 | ANTISKARE Grèce (Citoyen américain) | Camp de Pontanezen, LAMBEZELLEC | STAVROS George, dom. ANTISKARE Grèce, + STAVROS Mary | GUTOMARCH Amélie Jeanne | s.p. | 03/10/1894 | BREST-Recouvrance | dom. 9 rue Ducouédic BREST | GUIOMARCH Eugène Guillaume, + 09/09/1899 BREST-Recouvrance, LAURENT Marie Yvonne, + 12/05/1901 BREST-Recouvrance |
| BREST | 26/05/1919 | VARNASSE Joseph David Armand | Soldat US Army | 19/09/1902 | MANVILLE Rhode Island | Casemates Fautras, BREST | VARNASSE Armand, fermier, AUCLAIR Sarah, dom. MANVILLE Rhode Island | GUITOT Stéphanie Marie | s.p. | 19/09/1902 | BREST | 47 rue Danton, BREST | GUITOT Paul Louis, + 07.04.1913 BREST, LE GALL Françoise Marie dom. 47 rue Danton, BREST |
| BREST | 02/06/1919 | PREJEAN Lionel | Soldat US Army | 01/11/1893 | HOMER Louisiana | Caserne Fautras, BREST | PREJEAN Pierre, cultivateur, GUILLOT Louisiane, dom. HOMER Louisiana | GUYON Marcelle Emilie | s.p. | 30/03/1898 | LAMBEZELLEC | 93 rue de Siam BREST | GUYON François Marie, + 06.02.1912 BREST, QUÈRE Marie Jeanne Yvonne 93 rue de Siam, BREST |
| BREST | 06/01/1919 | GORDON Philip Cummings | Mécanicien, US Navy | 22/12/1893 | BARRE, Washington County, Vermont | A bord du <i>Prometheus</i> , BREST | GORDON John W., avocat, DUNHAM Maud L. BARRE, Vermont | HANSEN Andréa Jeanne (de nationalité danoise) | s.p. | 30/06/1898 | BREST | 43 rue du Chemin de Fer, BREST | HANSEN Hans Andreas (+14.07.1902 à NANTES) RIOU Marie Yvonne, dom. à BREST |
| LAMBEZELLEC | 04/11/1919 | LEMIEUX Alfred F. | Soldat dans le corps expéditionnaire américain | 29/09/1896 | TAUNTON USA | Camp de Pontanezen, LAMBEZELLEC | LEMIEUX Arthur, BOURGEOIS Mary Rose | HASCOËT Marcelline | Fillle de salle | 22/06/1898 | CROZON, 29 | Pontanezen LAMBEZELLEC | HASCOËT Yves, SALAUIN Marguerite |
| BREST-Recouvrance | 27/12/1918 | YARDLEY Joseph | Chief quarter master US Navy | 14/10/1892 | TRENTON Mercer County New Jersey | BREST | YARDLEY Joseph BACHUS Wilhelmina | HASCOËT Marie Anne | s.p. | 25/11/1893 | BREST-Recouvrance | 39 rue du Rempart BREST | + HASCOËT Yves, LE BRIS Corentine, dom. BREST |
| BREST | 03/03/1919 | AUMAITRE Alphonse | Soldat US Army | 12/10/1890 | NERIS-LES-BAINS (03) Naturalisé Américain à BREST le 29/10/1918 | Caserne Fautras, BREST | AUMAITRE Antoine, forgeron, POUENAT Augustine, dom. MONTET (03) | HELARY Henriette Jeanne | s.p. | 23/11/1899 | BREST | 6 rue Basse Richet, BREST | HELARY François + 10.03.1911 BREST, TRAONOUËZ Marie Françoise, dom. 6 rue Basse Richet, BREST |
| BREST | 01/04/1919 | POPOVITCH Milutin | Élève-officier US Army | 21/03/1888 | BELGRADE Royaume de Serbie | 16 rue du Château, BREST | POPOVITCH Radovsa, négociant, KRSTITCH Christine, dom. BELGRADE | HÉMERY Jeanne Marie | s.p. | 23/04/1898 | BREST | 85 rue de Siam, BREST | HEMERY Louis Marie + 04.03.1904 BREST LAENNEC Marie Catherine, Commerçante, 5 rue de Siam, BREST |
| LAMBEZELLEC | 03/09/1919 | STRONG William G. | Caporal à l'armée américaine | 17/02/1898 | LITTLETON New Hampshire | Camp de Pontanezen, LAMBEZELLEC | STRONG Gilbert, dom. CONCORD USA, SELMY Adeline | HENAFF Henriette | s.p. | 11/03/1896 | LAMBEZELLEC | dom. 14 rue de Bohairs, LAMBEZELLEC | + HENAFF Guillaume Marie, + MENGANT Marie Catherine |

Mariages d'Américains et Finistériennes à Brest 1918-1920 (2^e partie)

| Lieu mariage | Date mariage | Nom et prénom du marié | Profession | Date naissance | Lieu naissance | Adresse | Parents | Nom et prénom de la mariée | Profession | Date naissance | Lieu naissance | Adresse | Parents |
|-------------------|--------------|--------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|----------------|-------------------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| BREST-Recouvrance | 08/05/1919 | PETERSON John | Soldat dans le corps expéditionnaire américain | 03/01/1880 | WATERTOWN Jefferson County New York | BREST | + PETERSON John + MALONEY Mary | HENRY Louise Anne Marie | Couturière | 12/03/1881 | BREST | 17 rue de l'Eglise BREST | HENRY Jean Baptiste CHAPALAIN Marie Jeanne |
| BREST | 12/10/1920 | RASCH Edward John | Ingénieur-mécanicien | 22/11/1884 | BIRMINGHAM Jefferson County Alabama | Hôtel Moderne Place des Portes BREST | RASCH Edward, négociant en bois, ERNST Mary S., dom. St-Florian, FLORENCE Lauderdale County Alabama | HERROU Marie Louise Aimée Yvonne | s.p. | 12/11/1901 | BREST | dom. 25 rue de la Mairie BREST | + HERROU Louis Adolphe, LE GLEAU Marie, commerçante, dom. 25 rue de la Mairie BREST |
| BREST | 13/02/1919 | MAURICE John Maurice | Chef de musique, US Navy | 04/08/1887 | BROOKLYN, Borough of Queens, New York | Caserne du Château, BREST | + MAURICE Angelo PAOLETTI Theresa | HOLLEY Stéphanie Henriette Aline Louise | s.p. | 20/06/1901 | BREST | 33 rue Yves-Collet, BREST | HOLLEY Louis Célestin Marie, ancien négociant, PALUT Aline Joséphine, dom. A BREST |
| BREST | 20/09/1919 | MANOUSKIS John | Soldat dans le corps expéditionnaire américain | 02/07/1889 | CEENE Crête, GRECE (Citoyen américain) | Camp de Pontanezen, LAMBEZELLEC | MANOUSKIS George, fermier, dom. CEENE Crête, GRECE, + MANOUSKIS Cleanth | HUELLEN Joséphine Marcelle | Couturière | 01/02/1901 | MORLAIX, 29 | dom. 35 rue Haute, MORLAIX, res. 68 rue Louis-Pasteur BREST | HUELLEN Désiré François Etienne, tonnelier, dom. 35 rue Haute, MORLAIX, KERGUDIFF Jeanne Eugénie, + 12/07/1911 MORLAIX |
| BREST | 10/02/1920 | SUMNER John Wesley | Chauffeur | 21/04/1895 | NEW BRIGHTON Beaver, USA | 50 rue d'Aiguillon BREST | + SUMNER Joe, McFARLAND Annie, dom. BEAVER FALLS Brighton | HUET Alice Alphonsine Desirée | s.p. | 15/07/1900 | | dom. Chemin de la Brasserie, LISTIEUX (14), res. 50 rue d'Aiguillon, BREST | + HUET Charles Albert, LE MOULLEC Marie Perrine, Chemin de la Brasserie, LISTIEUX (14) |
| BREST-Recouvrance | 20/05/1919 | JACKSON Andy | Chief water tender, US Navy | 24/02/1881 | CISCO Eastland County Texas | BREST | + JACKSON Thomas., + WILLIAMS Katherine | IMIRY Jeanne | s.p. | 11/03/1893 | CLEDER, 29 | 12 rue de la Cour BREST | IMIRY Jean Marie Joseph, ouvrier charpentier, dom. CLEDER, + CREIGNOU Pauline |
| BREST | 06/09/1919 | DE HAVEN Lemuel Aquilla | Matelot charpentier dans la Marine des Etats-Unis | 14/03/1889 | ROCHEPORT, Howard County, Missouri | Caserne du Château, BREST | DE HAVEN William, fermier, dom. ROCHEPORT Howard County Missouri, + PARKS Elizabeth | ISAAC Jeanne Marie Clémence | s.p. | 21/02/1899 | BREST | 24 rue Suffren BREST | ISAAC François Marie, + 28/11/1902 BREST, LAMILL Louise, commerçante, dom. 24 rue Suffren BREST |
| ST-MARC | 23/12/1918 | NICKS Edward Palmer | Soldat de 1 ^e classe dans le corps expéditionnaire américain | 02/04/1879 | BRAUWEL South Carolina | | + NICKS Frederick, + BROWN Rosa | JACCOLLOT Herveline <i>(Mariage dissous par jugement du tribunal civil de Béthune du 16/04/1926)</i> | s.p. | 01/07/1894 | BREST | 16 Forestou Huella, ST-MARC | JACCOLLOT Stanislas, ouvrier à l'arsenal, LEOST Marie Yvonne, dom. ST-MARC |
| ST-MARC | 10/02/1919 | GOODPASTER Chester Glen | Matelot dans la Marine américaine | 21/05/1891 | LIZEVILLE (?) Indiana | | GOODPASTER Ase ? SALLEE Ella | JACCOLLOT Louise | s.p. | 2108/1897 | LAMBEZELLEC | 16 Forestou Huella, ST-MARC | JACCOLLOT Stanislas, ouvrier à l'arsenal, LEOST Marie Yvonne, dom. ST-MARC |
| BREST | 23/06/1919 | BOURGEOIS John Francis | Soldat US Army | 22/12/1886 | MISSOULA Montana | Camp des Fédérés, BREST | + BOURGEOIS John Baptiste BOURGEOIS Marie, dom. MISSOULA, Montana | JACQ Françoise Marie | s.p. | 08/07/1899 | KERFEUNTEUN, 29 | 15 rue de Kerinou BREST | JACQ Hervé, cultivateur, QUEMENEUR Marie Anne, dom. KERFEUNTEUN |
| BREST | 28/01/1919 | RUSSELL Ernest Elvern | Mécanicien US Navy | 04/07/1892 | LA GRANGE, Loraine County, Ohio | A bord du <i>Carola</i> , BREST | RUSSELL Henry, employé des tramways, BEMENT Hattie, dom. Belle Avenue 458, LA GRANGE | JACQUES Marcelle Emma Louise | s.p. | 02/06/1897 | BREST-Recouvrance | 53 rue Louis-Pasteur, BREST | JACQUES Malte Pierre (+ 31.01.1903 BREST-Recouvrance) STUM Marie Philomène (+ 25.11.1909 BREST-Recouvrance) |

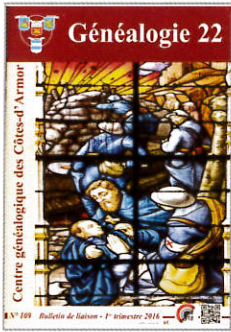
Mariages d'Américains et Finistériennes à Brest 1918-1920 (2^e partie)

| Lieu mariage | Date mariage | Nom et prénom du marié | Profession | Date naissance | Lieu naissance | Adresse | Parents | Nom et prénom de la mariée | Profession | Date naissance | Lieu naissance | Adresse | Parents |
|-------------------|--------------|----------------------------------|---------------------------------------------------|----------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------|----------------|--------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| BREST | 09/05/1919 | ESTURONNE John Batiste | Soldat US Army | 14/06/1887 | BRIGES (64) Naturalisé Américain à BREST en décembre 1918 | "La Glacière" BREST | ESTURONNE Jean, tisserand, COUSTALET Jeanne dom. MIFAGET (64) | JANNOU Henriette | s.p. | 13/07/1898 | CROZON, 29 | 28 rue Keravel, BREST | JANNOU Jean Marie, carrier, MIGNON Pauline, dom. CROZON |
| LAMBEZELLEC | 23/10/1920 | LESLIE Edwin C. | Employé de bureau | 09/12/1886 | SAN FRANCISCO California | NEW YORK | + LESLIE Frank Leslie, + HUNTER Mary | JESTIN Annette (Mariage dissous par Jugement du tribunal civil de Brest du 25/07/1923) | s.p. | 15/06/1898 | LAMBEZELLEC | Mesmerrien LAMBEZELLEC | JESTIN Marie Françoise, commerçante, dom. Mesmerrien LAMBEZELLEC |
| BREST | 04/11/1919 | AVERSA Domenico | Chauffeur dans la Marine américaine | 09/10/1890 | SCIMINA Province de Palermo, Italie (Citoyen américain) | A bord du <i>Carola</i> , BREST | AVERSA Joseph, rentier, SALVADORE Verdira, dom. NEW YORK | JESTIN Marie Louise Françoise | Employée de commerce | 09/01/1900 | LE CONQUET, 29 | dom. au CONQUET, res. 2 rue Durcouëdic, BREST | JESTIN Jean Marie, retraité de la marine, dom. au CONQUET, GELEBART Marie Anne, + 10/06/1906 au CONQUET |
| LAMBEZELLEC | 21/06/1919 | CLEMENT Henry | Soldat dans le corps expéditionnaire américain | 12/10/1892 | GOES Hollande (Citoyen américain) | Fort du Bouguen, LAMBEZELLEC | CLEMENT Adrian, WESTENDE Adriana, dom. SHEBOYGAN USA | JEZEQUEL Anne Marie Yvonne | s.p. | 28/03/1902 | BREST | dom. Bois de Sapins, LAMBEZELLEC | JEZEQUEL Gouesnou, ouvrier à l'arsenal, MORVAN Jeanne, Bois de Sapins, LAMBEZELLEC |
| BREST | 20/08/1918 | HANEY Thompson F. | Infirmier US Army | 27/01/1889 | LITTLE ROCK, Puloski County, ARKANSAS | Caserne Faustas, BREST | + PHANEY Jordan, HARRIS Emma, dom. à LITTLE ROCK | JOLLEC Marie Yvonne | s.p. | 25/12/1899 | DOUARNENEZ, 29 | 22 rue Graveran, BREST | JOLLEC Jean Guillaume Marie, soudeur-boîtier, LE BOT Marie Perrine, 22 rue Graveran, BREST |
| BREST | 20/01/1919 | BIRES Henry John | Chauffeur de 1 ^e classe US Navy | 24/12/1897 | VIENNE (Autriche) naturalisé américain en raison du droit de cité de son frère | A bord du <i>Carola</i> , BREST | BIRES Frank dom. À CARNEGIE ? Alleghany County, Pennsylvania, + JOSEPH Elizabeth | KERAVEC Marie Julie | s.p. | 26/04/1901 | LANDUDEC, 29 | 53 rue du Château, BREST | KERAVEC Yves, employé aux Pompes funèbres générales, COULLOCH Marie Jeanne, dom. à BREST |
| LAMBEZELLEC | 15/07/1919 | BEMAN William Joseph | Sergent dans le corps expéditionnaire américain | 03/01/1895 | WEST HAZ ? USA | Fort du Bouguen LAMBEZELLEC | BEMAN Phillip, fermier, CUMMINGS Mary, dom. GUILERS (III) | KERDILÈS Josephine | s.p. | 02/05/1900 | GUILERS, 29 | GUILERS, 29 | KERDILÈS François, cantonnier, BERVAS Marie Françoise, dom. GUILERS, 29 |
| BREST | 02/08/1919 | BARTHLOMAY Alexander | Soldat dans le corps expéditionnaire américain | 03/04/1887 | SARATOFF (= SARATOV) Russie (citoyen américain) | Camp de la Place de la Liberté BREST | BARTHLOMAY Alfred, hôtelier, HENZIE Louise, dom. CASHION Oklahoma | KERDREUX Angèle Victorine | Commerçante | 28/01/1891 | CROZON, 29 | 12 rue Armorique BREST | KERDREUX Jean Pierre, cultivateur, QUENTRIC Marie Jeanne, dom. CAMARET (29) |
| BREST | 11/06/1919 | ROBINSON George Andrew | Matelot US Navy | 22/12/1894 | RICHMOND, Winona County, Minnesota | Caserne du Château, BREST | ROBINSON George D., mécanicien, ALLEN Elizabeth, dom. KIAA (C-1) | KERDREUX Marie Françoise | s.p. | 18/11/1895 | CROZON, 29 | 16 rue Louis-Pasteur, BREST | KERDREUX Jean Pierre, cultivateur, QUENTRIC Marie Jeanne, dom. CAMARET (29) |
| BREST-Recouvrance | 23/06/1919 | BADE Lewis Anton | Soldat dans le corps expéditionnaire américain | 08/10/1894 | LAKE MILLS Jefferson County Wisconsin | BREST | BADE Otto Paul, VOESE-BADE Anne | KERMAIDIC Marie Jeanne Yvonne | s.p. | 21/05/1896 | PLOUZANÉ, 29 | 12 rue de la Fontaine, BREST | KERMAIDIC Pierre François, cultivateur, AUTRET Marie Honorine, dom. PLOUZANÉ |
| BREST | 09/12/1918 | MENDENHALL Bert Ewart | Matelot mécanicien 2 ^e classe, US Navy | 30/11/1894 | PHILADELPHIA, Pennsylvania | A bord du <i>Prometheus</i> , BREST | BECKER Otto William, photographe, dom. PHILADELPHIA + McCAFFERY Catherine | KERMARREC Jeanne Louise | s.p. | 21/05/1894 | ST-MARC, 29 | 25 rue Bugeaud BREST | KERMARREC Jean Marie, + 20.07.1898 TOULON,83, LE GALL Marie Brigitte, pensionnée de la Marine, dom. 25 rue Bugeaud BREST |

Les Cercles Généalogiques membres de l'UGBH et leurs derniers bulletins

Centre Généalogique des Côtes d'Armor
3 rue du Bel-Orient, 22000 ST BRIEUC

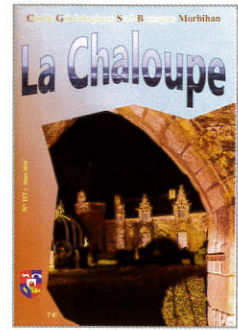
Centre Généalogique du Morbihan
12 rue Colbert, 56100 LORIENT



Généalogie 22, n° 109

- La guerre d'Eugène Guédard, paysan Gallo, par Colette Guédard, 10p.
- Joseph Marie Mettrie, marin de Plouër, 1784-1835, par Gabrielle Vanura née Mettrie, 6p.
- Le coût des réfugiés pendant la Grande Guerre dans les Côtes-du-Nord, par Renée Claude Marion, 3p.
- Le comte de Plélo, la Pologne et...bmoi, par Henri Thomas, 2p.
- Le comte de Plélo, 1699-1734, Annick Mévellec, 10p.
- Le terre-neuvas d'Erquy, suite, par Michel et Josette Saguët, 2p.
- Retrouver un ancêtre, soldat de Napoléon, par Pierre Le Buhàn, 3p.

- Seigneurs et seigneuries du Morbihan – Guern, par † Job Jaffré, 7p.
- Les archives départementales du Morbihan, 4p.
- Guillaume Rault ou le glorieux tonton I, par Michel Lanoë, 3p.
- La bataille des cardinaux (suite), par Luc Brulais, 6p.
- Joachim-Alexis Kermorvant, par Marc Kermorvant, 4p.
- Vie dans les prisons du Morbihan au cours du 19^e siècle, par Yvette et Gilbert Manic, 9p.
- Les jeunes marins pêcheurs de Séné, tra vailleurs du STO en Allemagne (1943 à 1945), par Luc Brulais, 6p.
- Quatre frères d'une famille de Grand-Champ dans la première guerre mondiale, par Marc Kermorvant, 3p.



La Chaloupe n° 117

Chef d'Armor

108 boulevard de la Corniche, 22700 PERROS-GUIREC

Centre Généalogique du Poher

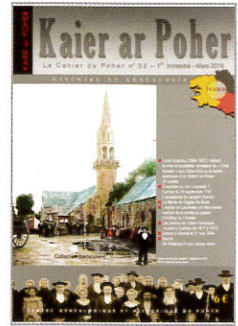
Boulevard de la République, 29720 CARHAIX

Cercle Généalogique d'Ille-et-Vilaine

Permanences et courrier :

118 bis rue Frédéric Mistral, 35200 RENNES

- Louis Goaziou (1864-1937) Militant ouvrier et socialiste. Fondateur du "Droit humain" aux Etats-Unis ou le destin américain d'un Breton du Poher (2), par Jean-Luc Le Bras, 17p.
- L'assassinat du Sergent Homon. Coupable ou non coupable ? Carhaix le 19 septembre 1797, par Jérôme Caouën, 17p.
- La flèche de l'église de Bulat, par Jean-Paul Rolland, 9p.
- L'église de Landeleau et l'étonnante histoire de la tombe au gisant d'Auffray du Chastel, par Jean Guichoux, 12p.
- Les photos de l'abbé Habasque, vicaire à Carhaix de 1911 à 1916, 3p.
- Drame à Glomel le 11 mai 1944, par Serge Découvestz, 2p.
- Gourin. De Frétézarc'h aux camps nazis, par Guy Lidec, 10p.



Kaier ar Poher n° 52



Racines 35, n° 117

- La chasse, loisir ou exutoire, par Louis Lesbaupin, 6p.
- Jacques Prado, aviateur et poète, par Isabelle Guillemois, 4p.
- Guillaume Merven, évadé des prisons d'Angleterre, par Yves André Kuster, 5p.
- Julien Doudet et ses cinq épouses, par Chantal Sénécal-Doudet, 2p.
- Mariage rendu nul, par Adenis-Éveillard, 2p.
- Conseil de famille à Dourdain, par Gérard Cornily, 3p.

Mémoire Vivante de Fégréac

Mairie, 44 FEGREAC

memoirevivante.fegreac@voila.fr

Centre Généalogique de la Loire Atlantique

1 Rue Darbefeuille – 44100 NANTES

CEGENCEB

Siège : Mairie de Mauron, 56430 MAURON



CGLA, n° 160

- Sale temps pour la planète, par Louis Le Bail, 7p.
- François Moricaud de la Haye, maire de Nantes de 1738 à 1740, et sa famille, les Moricaud du comté nantais (de 1576 à 1841, par Christophe Tiroit, 12p.
- Une aumônière armoriée du 13^{ème} siècle, par Yves Airiau, 20p.
- Dépit amoureux à Lavau au XVIII^e siècle, par Bernard David, 4p.
- Le sommier des biens immeubles, une spécificité bien nantaise, 2p.
- Au fil des registres et migrations, par Patrick Perraud, 6p.

- Saint-Malo-de-Beignon, d'après le dictionnaire Ogée, 3p.
- Recherches généalogiques en...1824, par Armelle Querbouet, 1p.
- Quand la réalité dépasse la fiction, par Michel Briend, 2p.
- Un individu peu recommandable, par Christian Jouhier, 4p.
- La disparition du Certif. Naissance et mort d'un diplômé, par François Gérard, 4p.
- Imbroglia à la Trinité Porhêt, par Jean-Pierre Boscher, 5p.
- Chronique des registres paroissiaux, 6p.



Souche n° 53

Retrouvez le CGF à Paris
dans le cahier bleu

Centre Généalogique du Finistère
(voir page 2 de couverture)



Brest



Morlaix



Quimper



Carte des paroisses et trèves de Finistère avant 1789



Crozon



Le Relecq-Kerhuon



Moëlan sur Mer

Le Lien

du Centre Généalogique du Finistère



sommaire

| | | | |
|-----------------------------------------------------|--------------|--------------------------------------------|---------------|
| Nos joies, nos peines / Adresses électroniques | p. I | Evolution de la base Recif | p. XIII à XVI |
| Nouvelles des Antennes | p. II | Réponses aux questions des adhérents | p. XVII à XX |
| Nouveaux adhérents | p. III à VI | Finistériens en Nouvelle Calédonie | p. XXI à XXVI |
| Agenda / Mise à jour de Généabank | p. VII | Affiche Salon Généalogique de Saint-Brieuc | p. XXVII |
| Mise à jour de la base RECIF | p. VIII à XI | Affiche Salon Gén@2016 | p. XXVIII |
| Entraide / Questions des adhérents / le CGF à Paris | p. XII | | |

nos joies, nos peines

Naissance :

Madame Andrée FOUQUET CGF 815 B a la joie de vous annoncer la naissance le 19 avril 2016 à Rennes de Jade, sa quatrième arrière-petite-fille, chez son petit-fils Kevin et Nathalie FOUQUET.

Ariane née le 12 mars 2016 à Québec chez Laure et Helori-Mael GAUDÉ-VILLOING est le dix-neuvième petit-enfant de Patricia et Alain GAUDÉ (CGF 2878M et 3627M),

Nos félicitations aux parents et grands-parents et nos vœux de longue et heureuse vie aux bébés.

Mariage :

Monsieur Benoît NORMAND, petit-fils de Monsieur Jean-Louis (+) et Odette NORMAND CGF 1949 et 3544 B a épousé Maillys DOUBLET en l'église Saint-Etienne de Tonnay-Charente le 28 mai 2016.

Nos félicitations aux parents et nos vœux de bonheur aux jeunes époux

Décès :

Monsieur Robert LE ROUX CGF 3663 B est décédé le 25 mars 2016

Monsieur et Madame Pestel CGF 2074 B ont la douleur de faire part du décès de madame Jeanne Larsonneur née Vaugin survenu à Brest le 30 mars 2016 à l'âge de 88 ans.

Monsieur Marcel Gautier dit Mark Gautier, CGF 499 M, est décédé le 20 avril 2016 à l'hôpital de Plérin.

Monsieur Joseph Le Guillou, CGF 9247 B, est décédé le 1er avril 2016 à Hanvec.

Monsieur Charles Le Bihan CGF 1362 M, est décédé le 21 avril 2016 à l'âge de 92 ans.

Madame Marie-Louise Queinnec CGF 15019 Q, est décédée à Bénodet en avril.

Madame Marie-Louise MAZE, épouse de François ABJEAN CGF 7228B est décédée à Plounéour-Trez le 24 mai 2016.

A leurs familles dans la peine, nous présentons nos bien sincères condoléances.

adresses électroniques et pages perso

| Numéro | Nom | Adresse électronique | Page personnelle |
|---------|-----------------|--------------------------------------------------------------------|------------------|
| 396 M | BUCHILLOT Louis | louis.buchillot@sfr.fr | |
| 14796 B | BOUBIER Sylvie | sylviebouva@yahoo.com | |

Dernier délai pour transmettre à la rédaction du LIEN vos demandes d'insertion dans le n° 139 : 15 Aout 2016

nouvelles des antennes

antenne de Brest

La généalogie consiste à s'intéresser aux morts. Je m'érige en faux contre cette opinion largement répandue. Bien sûr, le généalogiste amateur commence par rechercher les dates clés de ses ancêtres (naissance, mariage, décès), mais se contenter de cela est évidemment réducteur. La généalogie, c'est bien autre chose, et contrairement à la recherche des défunts, il s'agit de redonner un peu de vie à nos ancêtres, à travers tout ce qui a été leur quotidien.

Les B.M.S. ne sont que la partie cachée de l'iceberg : il faut savoir aller plus loin. Ne dit-on pas que nos chers disparus ne le sont pas complètement tant que nous avons une pensée pour eux ? Il en est de même de tous nos ancêtres. Le squelette des B. M. S. doit être habillé de chair pour reprendre vie. Comment ? En recherchant des documents qui vous font vraiment cotoyer vos aïeux. En voici quelques-uns :

- Les tutelles pour protéger l'enfant mineur au décès d'un de ses parents

- Les décrets de mariages qui permettent d'identifier et de localiser une partie de la famille du jeune mineur. On les trouve en série B : la bibliothèque de l'antenne en compte de nombreux.

- Les inventaires après décès. Ils vous permettent d'entrer au domicile des ancêtres et de retrouver leurs relations familiales, leur environnement quotidien, leur niveau social, leur fortune.

- Les registres matricules pour les hommes. Les A.D de Quimper viennent d'en achever la numérisation. Vous y trouvez entre autre une description physique qui vous permet d'imaginer le physique qu'avaient vos ancêtres. A défaut de photographie, c'est un bon moyen de les visualiser

Citons encore les émancipations, les testaments, les contrats de mariage, les donations, les actes de partage, les recensements, le cadastre, etc...

Avec un peu de patience et de persévérance, ils sont tout à fait accessibles à l'ensemble des généalogistes et apportent de grandes satisfactions et parfois de belles surprises. Alors, pas d'hésitation. Cet été, lancez-vous.

Michel DUROSE, Président

antenne de Morlaix

L'antenne de Morlaix a ouvert ses nouveaux locaux depuis le 4 avril dernier. Nous sommes à présent dans l'enceinte de l'ancien lycée Tristan Corbière, dont les bâtiments datent de la fin du XIX^e siècle, dans un cadre prestigieux chargé d'histoire.

Je tiens à remercier toute l'équipe du Conseil de Gestion, pour son fantastique investissement dans l'organisation de ce déménagement. Un grand bravo pour l'équipe des « ingénieurs-techniciens » Louis Floch et Marcel Jacob qui ont élaboré les plans d'aménagement des locaux et ont assuré des réalisations souvent extrêmement ingénieuses, sans compter leur temps ni leurs efforts, tout en veillant à réduire au maximum les dépenses nécessaires pour ces travaux d'aménagement.

Un grand merci également à tout le reste de l'équipe, Alain Gaudé, Bernard Audigou, Yves Guivarch, Jean François Pellan, Jacques Tanguy, qui a parfaitement assuré la réalisation logistique de ce déménagement, c'est-à-dire l'organisation et le transfert d'environ 4 tonnes de documents, tri et mise en place dans plus de 200 caisses de déménagement, puis rangement de tous ces documents dans les nouveaux locaux, l'archivage des registres, des microfilms, de la bibliothèque etc... le transport de ces documents et du mobilier ayant été effectué

par les établissements Malgorn.

A souligner aussi le travail de nos « petites fées du logis » Yvonne Floch et Henriette Audigou qui non seulement ont participé à la totalité de ce déménagement, mais également pour leur travail incessant de nettoyage des locaux, mise en place de rideaux aux fenêtres, rangement des archives.

Ne pas oublier les informaticiens Pierre Roudaut et Jean Pierre Hervet qui ont installé un parc informatique entièrement renouvelé qui permet sur quatre postes mis à la disposition des adhérents de pouvoir consulter Récif 2.

Il est important de souligner que tout s'est passé dans une incroyable atmosphère de convivialité, et d'amitié, même si parfois la fatigue se faisait ressentir dans les rangs de l'équipe, équipe travaillant sans relâche pour certains, 7 jours sur 7.

Dès à présent nous invitons tous nos adhérent(e)s à venir visiter ces locaux, l'accès est facile, quartier de Kerneguès (proche de l'hôpital).

Un rappel, la nouvelle adresse est place Onésime K/ebel à Morlaix, les horaires des permanences sont identiques, ainsi que l'adresse mail et le numéro de téléphone.

Thierry NOIREL, Président

antenne de Quimper

Au cours du trimestre écoulé, nous avons réussi à dépasser le nombre d'adhérents atteint l'an dernier. En soi c'est un succès car ce nombre décroissait depuis plusieurs années, mais il en manque encore plus de deux cents pour atteindre les chiffres de 2014, déjà en baisse par rapport à 2013. On ne le répètera jamais assez, mais le nombre de nos adhérents est important pour la bonne santé financière et les moyens d'action de notre association. C'est pourquoi je vous demande de faire un effort pour faire adhérer un maximum de gens autour de vous.

La conférence de Pierrick Chuto, le 23 avril, a encore une fois été un succès. Remercions-le pour le temps qu'il consacre à ses travaux qui contribuent largement à notre histoire locale.

Nous vous annonçons une nouvelle conférence pour le samedi 22 octobre 2016 à 14h30 à la Maison des Associations, 53 impasse de l'Odet à Quimper. Annick Le Douget nous parlera de ses nouvelles recherches autour du drame de la « poudre Baumol » qui fit dans les années 1950 de nombreuses victimes chez les enfants bretons et notamment dans le Finistère dont l'un des médecins fut le premier à découvrir la cause. Venez aussi nombreux que possible et faites venir vos amis.

Christian BOLZER, Président

nouveaux adhérents

| Numéro | Nom | Adresse | Patronymes étudiés |
|--------|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 15754Q | MILLIERE Bernard | 6 rue Isidore Colas 29380 BANNALEC | LE FAOU, LE BLEIS, CALVEZ, LE BERRE |
| 15755M | DUSSEAU Bernard | 78 rue Caran 91200 ATHIS MONS | BERVAS (Plounévez-Lochrist) / BOZEC (Plouvorn, Plouzévédé, Trézilliédé) |
| 15756M | POINTEL Martine | 20 rue La Mare Pinard 35120 DAGUER PICAN | RAOUL (Srignac) / LE BRAS (Plouigneau) |
| 15757Q | KERSULEC Françoise | 4 rue Renoir 29770 AUDIERNE | ANDRO (Beuzec Cap Sizun) / QUERE (Goulien) / RIOU (Esquibien) |
| 15758Q | COLSENET Marie José | 7 route de Moustierlin 29950 CLOHARS FOUESNANT | RIVIERE (Fouesnant) / JEQUEL (Pleuven, Combrit) |
| 15759Q | MARZIN Annie | 11 Hent Menez Kergoff 29710 PLOZEVET | STEPHAN, LE GUELLEC, GONIDOU, GUILLOU (Pays Bigouden) |
| 15760B | BEGUE Caroline | Les Moulins De Meroy 14 rue de Neuilly 27640 MEREY | LE GALL, SALAUN, PERCHOC, LE GUEN (Porspoder) |
| 15761B | JACOPIN Hélène | 1 rue Claude Le Lae 29870 LANNILIS | JACOPIN (Le Drennec, Brest) / QUEFFURUS (Lannilis) / CANNE (Brest) / CORCUFF (Bohars) |
| 15762B | QUENTEL Marie Annick | Kerjust 56700 KERVIGNAC | LE VEN, LE GUEN (Guipronvel) / LE GALL, L'HENAFF (Ploudalmézeau) |
| 15763Q | LE BOT SEGAL Danièle | 67 rue Hent ar Moor 29950 GOUESNACH | BANNIEL (Carhaix, Pluneret) / KERHAMON (Carnoët, Huelgoat, Collorec) |
| 15764Q | SAINSON Daniel | 2 Lotissement La Pointe 16200 FOUSSIGNAC | CARER (Le Trévoux, Bannalec) / LE BRIS (Bannalec) |
| 15765Q | CARIOU Martine | 8 impasse de Lannou 29770 ESQUIBIEN | YVENOU, KERLOC'H, CARVAL, CHEVER, CARIOU, GOARDON (Plogoff, Esquibien, Cléden Cap Sizun) |
| 15766M | HERRY Pascal | 4 rue Yvonne 94550 CHEVILLY LARUE | HERRY (Saint-Thégonnec) / JACQ (Henvic) / GESTIN (Guiclan, Henvic) |
| 15767Q | MARCHAND Nicole | 4 rue de Guiriden 29950 BENODET | TANNEAU (Quimper) |
| 15768Q | BOZEC Jean Yves | 596 rue Wilson 50110 TOURLAVILLE | BOZEC (Plogonnec) / CHATALIC (Plonévez-Porzay) / GUIRIEC (Plomelin) / LE PAPE (Pluguffan) |
| 15769Q | ROCUET Brigitte | 25 Hent Mespiolet 29170 FOUESNANT | LE LOUPP (Bénodet, Pleuven) / ROCUET (Saint-Evarzec) |
| 15770Q | GOJON Evelyne | Kernevel 17 bis rue de Nevars 29140 ROSPORDEN | |
| 15771M | TROADEC Jean Pierre | 15 rue de Keravec 29630 PLOUGASNOU | TROADEC, QUERE (Cléder) / CREIGNOU, CHAPALAIN (Saint-Vougay, Plougar, Plouvorn, Plouzévédé) |
| 15772M | TROADEC Anne Marie | 15 rue de Keravec 29630 PLOUGASNOU | |
| 15773B | LE BEGUEC Valérie | 66 rue Nationale 95000 CERGY | |
| 15774B | GUENA François | 16 avenue des Gobelins 75005 PARIS | GUENA (Quimper, Landunvez, Roscoff) |
| 15775B | MERIEL BUSSY Christophe | 20 rue de Braunsbach 86190 VOUILLE | MERIEL BUSSY, CAROF (Ploudalmézeau) / LE MARCHADOUR, BROUSSEY |
| 15776B | BARBASON Joëlle | 6 route de Keravel 29460 DIRINON | CREACH (Plouzévédé, Cléder) / CORNILY (Tréflévénez) |
| 15777B | EUZEN Emmanuelle | 2 square René Vautier 35131 CHARTRES DE BRETAGNE | EUZEN (Commana) / CADOUR (Saint-Pabu, Landéda) / LAOT (Saint-Pabu) / NICOLAS (Loc Eguiner, Saint-Thégonnec) |
| 15778B | GUEGUEN Marie Louise | 18 rue de Strasbourg 29480 LE RELECQ KERHUON | LE ROUX, QUEMENEUR, MORIO (Le Relecq-Kerhuon) / LE GALL (Guipavas) |
| 15779B | LE DEN Jacques | Pouldu 29870 LANNILIS | LE DEN, GOURIOU (Lannilis) |
| 15780B | ADR SECTION GENEALOGIQUE BNP PARIBAS | ACI CSCS1 A 1 22 rue de Clignancourt 75018 PARIS | |
| 15781B | MEDIATHEQUE DE BOURG BLANC | Place Chapalain 29860 BOURG BLANC | |
| 15782B | LUCAS Marie Claire | 3 rue de Champagne 29290 SAINT RENAN | |
| 15783Q | BRILLOUET Michel | 13 allée du Biot 38240 MEYLAN | BLEUZEN, NEDELLEC, GOURMELEN, LE MAO (Ergué-Armel) |
| 15784Q | VIGREUX Evelyne | 5 Résidence Les Pointes 60460 BLAINCOURT LES PRECY | KERISIT (Beuzec-Cap-Sizun) / VIGREUX, LAMANDE |
| 15785Q | DUNAND Chantal | Appt 21 21 rue Brenu 92230 GENNEVILLIERS | CANEVET (Peumerit, Pouldreuzic, Tréogat, Quimper) / MONTE (Ergué-Gabéric, Quimper) |
| 15786Q | PERROT Thierry | 112 rue du Commandant Fernand 29100 DOUARNENEZ | PERROT (Douarnenez, Pouldavid, Pont-Croix) / COQUET, JAOUEN (Douarnenez) / TANGUY (Brest, Douarnenez, Nantes) |
| 15787Q | ROCHE Isabelle | 36 avenue Paul Vaillant Couturier 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS | BOULIS, LOUEDEC (Bénodet) / LE MEUR, QUILFEN (Gouesnach) |
| 15788Q | KERAUDREN Michel | Poulloupry Vihan 29150 CAST | |
| 15789Q | LE PENNEC Valérie | 8 rue des Primevères 29350 MOELAN SUR MER | BOURVIC, PRAT, GALLO, FLATTRES (Tréméven, Mellac, Querrien, Baye) |
| 15790Q | TANGUY Catherine | Rue Henri Bounalier 26 résidence les Gros Chênes 91370 VERRIERES LE BUISSON | TANGUY (Saint-Martin-des-Champs) / QUILLEC (Penmarch) / LAUTROU (Spézet) / LE MANCHEC (Beuzec-Conq) |
| 15791Q | DELANOUE Daniel | 14 rue du Ruisseau 56580 ROHAN | BERTHOU, LE GARREC, ORVOËN, HERLEDAN (Moëlan-sur-Mer, Riec-sur-Belon) |
| 15792Q | BOUEDEC Delphine | 29 rue Monseigneur du Marchallac'h 29000 QUIMPER | LE DOEUFF, LANNOU, BOSSER |

| | | | |
|--------|-------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 15793Q | BOUEDEC Vincent | 29 rue Monseigneur du Marhallac'h 29000 QUIMPER | |
| 15794B | LOUVET Corinne | Les Communes 520 rue de la Briqueterie 76170 GRAND CAMP | POTIN (Plouider, Lanarvilly, Plouguerneau, Lannilis) / KERBOUL (Plouider) / ABOLIVIER (Le Folgoët, Lesneven) / MAO (Lanarvily) |
| 15795B | SEYE Jean Pierre | 1 rue des Carquelins 91560 CROSNE | SEYE, RAFFLE (Lothéa) |
| 15796Q | THIERY Philippe | 4 route des Chabots 16430 BALZAC | THIERY, GLOANEC, BRISHOUAL, ROUZEAU (Arzano, Guilligomarc'h) |
| 15797M | LE LANN Nicole | 9 rue des Oiseaux 29400 LAMPAUL GUIMILIAU | LE LANN (Ploudalmézeau) / LOUDOUX, MEVEL (Saint-Pol-de-Léon) |
| 15798Q | BOURBAO Marie Françoise | Roz Nevez 7 Hent Roboliou 29950 GOUESNACH | |
| 15799Q | CATINAUD Sylvie | 11 Place Louis d'Anjou 34070 MONTPELLIER | JAOUEN, JAMET, SALIOU (Edern, Gouezec) / CALVARY (Coray) |
| 15800B | BOUCHARIN Madeleine | 473 Chemin de Taurens 83140 SIX FOURS LES PLAGES | RIOU (Cléden Cap Sizun) / LEBEUL (Goulien) / THOMAS (Cléden Cap Sizun, Plogoff) / SIDER (Esquibien) |
| 15801Q | SALAÜN Marie Annick | 40 rue du Menhir 29100 DOUARNENEZ | TOULLEC, GONIDEC (Beuzec-Cap-Sizun) / BESCOND (Beuzec-Cap-Sizun, Guengat, Kerfeunteun) / GOUJON (Beuzec-Cap-Sizun, Plouyé, Huelgoat) |
| 15802Q | CONZATTI Roberto | 6 rue Pierre Loti 29000 QUIMPER | |
| 15803Q | PUYALTO Huguette | Beg Meil 70 Hent Meschour 29170 FOUESNANT | HASCOET (Bannalec) / LANCIEN, BOUTET, LE CAPITAIN (Melgven, Bannalec) |
| 15804Q | SINQUIN Yvon | 4 Résidence du Bel Air 29380 BANNALEC | SINQUIN, BUREL, LE ROUX (Bannalec) / BERNARD (Lorient) |
| 15805Q | KERIEL Yannick | 28 rue Rozavot 29780 PLOUHINEC | KERIEL (Saint-Frégant, Plougonven) / QUEFFELEC (Saint-Jean-Trolimon) |
| 15806Q | KERIEL Sylvie | 28 rue Rozavot 29780 PLOUHINEC | KERIEL (Saint-Frégant) |
| 15807Q | DAYER Alexandre | 4 rue des Bergeronnettes 69680 CHASSIEU | BERNARD, LE SEVIGNON, JEZEQUELOU, NICOLAS (Combrit, Plonéour-Lanvern, Pluguffan) |
| 15808Q | DAYER Marie Paule | 4 rue des Bergeronnettes 69680 CHASSIEU | JACOPIN (Bourg Blanc) / THEVEN (Plouvien, Bourg Blanc) / PORS (Plouguin) / TERRON (Plouguin, Ploudalmézeau) |
| 15809Q | MOALIC Jean Albert | 16 rue Ile Molène 29000 QUIMPER | |
| 15810Q | GOURRET Christine | 8 Chemin du Guerdy 29120 PONT L'ABBE | GOURRET (Plovan) / STRUILLOU (Pont-l'Abbé) |
| 15811B | DENIEL Jean François | 14 rue Marie Leneru 29200 BREST | DENIEL / DENNIEL (Pont-De-Buis Lès Quimerch, Brasparts) et Côtes d'Armor) |
| 15812B | DENIEL Michel | 80 rue Doteur Alexis CORRE 29200 BREST | DENIEL / DENNIEL (Pont-De-Buis Lès Quimerch, Brasparts) et Côtes d'Armor) |
| 15813B | CALVEZ Hélène | 3 Streat Kervec 29840 PORSPODER | CALVEZ (Plouider) / PELLEN (Plougonvelin) / CREACH (Cléder) / TOURNELLEC (Bourg Blanc) |
| 15814Q | BOTHOREL Yann | Quillihouarn 29500 ERGUE GABERIC | BOTHOREL, LE PAGE (Brasparts, Lannédern, Brest) / MAHOT (Brest, Bodilis) |
| 15815Q | VANNIER Sylvia | 90 route d'Elbeuf 27520 BOURGTHEROULDE | NORMAND (Tréfléz, Plouider) / TOULLEC (Saint-Méen) / HUGUEN (Trémaouézan) / GOURLAOUEN |
| 15816M | DE LUCA Michèle | 36 rue de Piney 10220 GERAUDOT | DE PARTENAY (Morlaix) / HUBAC (Brest) / DERRIEN (La Roche-Derrien) |
| 15817B | LE GUEN Jean Pierre | 35 allée du Bot 29200 BREST | LE GUEN, HELARY (Plougonven) / PILVEN, KEROMNES (Porspoder) |
| 15818B | BOZOC Pierre | 4 rue de la Source 57690 HAUTE VIGNEULLES | BOZOC (Plouguin) / BIRANT (Plourin) |
| 15819M | GENTIL Jean Michel | Résidence Le Château 24 ter rue du Révérend Père Roman 98800 NOUMEA NOUVELLE CALEDONIE | GENTIL, PRIGENT (Plougasnou) |
| 15820Q | TANNIOU Pierre | 3 rue de Men Holo 29750 LOCTUDY | TANNIOU, LE BOENNEC (Le Guilvinec) / QUEFFELEC (Tréfiagat) |
| 15821B | HALLEGOT Nicole | 27 route de Trémaïdic 29280 PLOUZANE | PENNARGUEAR, GOASGUEN, PERES (Brest) |
| 15822M | LE JEUNE Yannick | Beg ar Vir 29810 LAMPAUL PLOUARZEL | |
| 15823Q | THIEBAUT Jacques | 18 rue de la Merize 72370 LE BREIL SUR MERIZE | LE TEUFF (Locunolé, Querrien, Arzano) / LE SCOUARNEC (Quimperlé) / KERBIRIOU, LE GUYADER, PENVERN |
| 15824B | MENES Germaine | 9 rue de la 2e DB 29480 LE RELECQ KERHUON | HORELLOU, COURTAY (Briec) |
| 15825B | BUISSET GUENAL Claude | 39 quai Gillet 69004 LYON | GUENAL (Brennilis) / MEVEL (Botmeur) / SAOS (Brest) / COAT (Plouider) |
| 15826Q | VALLE Jean | 250 Traverse de l'Aumône 13400 AUBAGNE | |
| 15827Q | STERVINOUE Jean Pierre | 1 rue Charlotte Dortet 47200 MARMANDE | STERVINOUE, MAISONNEUVE (Plonévez-du-Faou) |
| 15828B | SALAUN Jean Yves | 11 rue des Camélias 29820 GUILERS | SALAUN, GOURIOU (Kernilis) / CABON (Plouider) / CALVEZ (Plouvien) |
| 15829Q | KERBOURCH Jean Yves | 8 rue de l'Olivraie 44200 NANTES | KERBOURCH (Briec) |
| 15830Q | DIVERRES Lionel | 22 rue du Lys 77150 LUSIGNY | DIVERRES, SALAÜN (Plogonnec) |
| 15831Q | BANTON Albert | 2B allée de la Glaume 35410 CHATEAUGIRON | RANNOU (Melgven, Elliant) / RUMEUR (Saint-Thégonnec) |
| 15832Q | KERLEGUER Christophe | 2 rue Charles Barrois 29000 QUIMPER | KERLEGUER (Sibiril, Saint-Pol-de-Léon) |
| 15833M | SIMON William | La Boussardière 45210 LA SELLE EN HERMY | CAROFF, QUEMENEUR, HERVET (Ile de Batz) |

| | | | |
|--------|-----------------------------|--------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 15834Q | DORNIC Jean Yves | 17 rue des Sables Blancs 29100 DOUARNENEZ | DORNIC (Gouezec) / LE QUEAU, LE MOAN, MAGNE (Douarnenez) |
| 15835Q | LE NORMAND Maryvonne | 11 Toulgoat 22340 TREFFRIN | PERON (Riec-sur-Belon, Nizon, Névez, Trégunc) / ROUAT (Bannalec, Querrien) / SINQUIN |
| 15836Q | SAUVIAT Jean Claude | 38 rue Coudray 44000 NANTES | JAMBOU, BERNARD, KERDUDOU, SINQUIN (Baye, Bannalec, Saint-Thurien, Kernével, Scaër, Rédéné) |
| 15837Q | JOLY Dominique | 27 bis Avenue Fernand Lefebvre 78300 POISSY | DAOUDAL (Ergué-Gabéric, Elliant) / LE MAO (Elliant, Scaër) |
| 15838B | JEUDY Michele | 136 rue du Valy Hir 29200 BREST | SIQUEUR, FLORENCY, MERCIER, JACK |
| 15839B | RIOUALEN Marie Claire | Kerdudal 29860 PLOUVIEN | RIOUALEN, LAMOUR (Brélès) / BODENES, LE GUEN (Kernilis) |
| 15840B | VIGOUROUX Patrick | 4 Garenne de Lanvernazal 29570 ROSCANVEL | VIGOUROUX, CALLEC, MELENEC, BELBEOCH (Camaret sur Mer) |
| 15841Q | AMAT Annick | 3 chemin de Kerondo 29120 PONT L'ABBE | |
| 15842B | CASTEL Marcel | 159 Mezfallat 29880 PLOUGUERNEAU | CASTEL (Plouguerneau) / NICOLAS (Guissény) / UGUEN (Kernilis) / LANDURE (Lannilis) |
| 15843Q | LE BRIS Gérard | La Violais 44360 CORDEMAIS | PERON, GUERNALLEC, EVEN, DOEUFF (Riec-sur-Belon) |
| 15844B | CAPELLMANN Christine | 6 rue Traon Kear 29880 PLOUGUERNEAU | BARS, CABON, GRAMOULLE, LE VEN, AUTRET, GOURVENEC, ARZUR (Plouguerneau) |
| 15845B | GOALIC Jean Pierre | Croas ar Gall 29880 GUISSENY | GOALIC (Combrit) / POQUET, HEUSSAFF (Plonévez-Porzay, Quimper, Penhars) / BERNARD (Penhars, Kerfeunteun) / DUIGOU, TRELLEU (Landrévarzec, Briec) |
| 15846B | GOALIC Martine | Croas ar Gall 29880 GUISSENY | TREGUER (Landéda, Lannilis, Plouguerneau, Guipavas, Saint-Marc) / KEROMNES, BEGOC, GUENEGUES (Plouguin, Ploudalmézeau, Lampaul-Ploudalmézeau, Saint-Pabu) / GOULARD, NORMAND (Guipavas, Dirinon) / CASTEL, BEQUET (Poullan, Plouhinec, Audierne) |
| 15847Q | LELONG Odile | 2 impasse Maryse Bastie 29900 CONCARNEAU | LAGADEC, LE DE (Kernével, Scaër) / NICOLAS, LE PUSTOCH (Bannalec) / DAVID, PROVOST, HENRY, CROISSANT (Briec, Etern) |
| 15848Q | BOUCHARD Gérard | 80 lieu dit Kerdreaz 29870 LANDEDA | BOUCHARD, BOUSSARD, LE BALCH, PASQUET, LE MOAL (Spézet, Landeleau, Saint-Hernin, Collorec, tout Poher) |
| 15849Q | BOUCHARD Antonia | 80 lieu dit Kerdreaz 29870 LANDEDA | BOUCHARD, BOUSSARD |
| 15850Q | TANNE Simone | 14F rue des Glénans 29170 FOUESNANT | |
| 15851Q | GUILLOU Vincent | 120 avenue Victor Hugo 92170 VANVES | GUILLOU, CAUGANT (Saint-Coultitz) / LE FERREC, TROLEZ, LE BIHAN (Scaër) |
| 15852B | NEDELLEC Raymond | 67 rue de Kernisi 29470 PLOUGASTEL DAOULAS | NEDELLEC (Briec, Landudal) / CONAN (Langolen) |
| 15853M | VASNER Dominique | Le Bourg rue de la mairie 69440 SAINT ANDRE LA COTE | FAVEUR (Berrien, Plourin, Taulé, Saint-Thégonnec) / GALLON (Plounéour-Ménez) |
| 15854Q | LE NEST Yvonne | 40 Avenue Georges Pompidou 29000 QUIMPER | |
| 15855Q | BOSSER Annie | 6 Hameau de Kerlaouarn 29120 PONT L'ABBE | DE ROZEVIRE (Pont-L'Abbé) |
| 15856Q | DELENE Roland | 101 Chemin Saint Jacques 38260 BALBINS | |
| 15857B | NICO Jacqueline | 6 rue Sané 29200 BREST | CLOAREC, CUEFF (Brest) / NICO (Landevennec, Brest) / MARCHADOUR (Argol, Brest) |
| 15858B | FRERE Fabien | 16 rue Ferdinand Flocon 75018 PARIS | RICHARD (Ploudaniel, Trémaouézan) / ROUDAUT, BERTHOU (Plounévez Lochrist) / LE BRAS, STEPHAN, THOMAS (Kersaint-Plabennec) / PERROT (Tréflaouénan) |
| 15859M | LE GALL Patrick | 12 Impasse des Chardonnerets 29600 MORLAIX | LE GALL (Plouigneau) / DIZES (Plougouven) |
| 15860M | LE GALL Odile | 12 Impasse des Chardonnerets 29600 MORLAIX | LE LEZ (Plouzévédé) / BIHANIC (Plougouvest) |
| 15861Q | GUIZIOU Francine | 2 rue Xavier Grall 29120 PONT L'ABBE | LOUSSOUARN, DURAND (Plomeur) / SCULLER, STEPHAN (Penmarc'h) |
| 15862M | LEUTHREAU Geneviève | 42 route du Port Blanc 29630 PLOUGASNOU | MOUSSONNEC |
| 15863B | HAMON Christine | 30 rue du Docteur Charcot 29200 BREST | PLOUZENNEC, KERJOSS (Ploeven, Guengat) / LE SCOUR (Lothey) / FOUSTOUL, HAMON (pays de Lesvenen) |
| 15864B | OUMBICHE Renée | 142 rue du Valy Hir 29200 BREST | QUEMENEUR, RIOU, LE BRETON, NADAN |
| 15865B | LE BOT Jean Claude | Kerziou 56 route Fontaine St Rivoal 29470 PLOUGASTEL DAOULAS | LE BOT, LE GALL, CORRE, GOURMELON (Plougastel-Daoulas) |
| 15866Q | LE LOUARNE DERUYTER Josiane | 47 Boulevard des Côteaux 92500 RUEIL MALMAISON | BELBEOCH, THOMAS, LE PENSEC, BIDEAU, LOSSY (Douarnenez, Ploaré, Pouldergat) |
| 15867Q | GARGAM Yanick | Bat C6 Appart 104 6 allée de la Cressonniere 80000 AMIENS | GARGAM (Saint-Ségal) / PLOUZENNEC (Plomeur) / JACOB, LE BLEIS (Guilvinec) |
| 15868Q | LE BRETON Camille | 6 Chemin de Kervras 29950 CLOHARS FOUESNANT | LE BRETON, BERTHOLOM, HELIAS, CHRISTIEN |
| 15869Q | LE BRETON Jean | 7 Roud Guen 29950 CLOHARS FOUESNANT | LE BRETON, JOURDAIN (Clohars-Fouesnant, Pleuven) |
| 15870Q | LAURENT Gérard | 8 Roud Guen 29950 CLOHARS FOUESNANT | LAURENT, PERENNOU, DREAU (Brest, Quimper, Pont-L'Abbé, Morlaix) |
| 15871M | CRENN Christian | 3 rue du Clocher 78910 ORGERUS | CRENN (Plouvorn) |

| | | | |
|--------|------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 15872Q | AUTROU Jean Pascal | 6 rue de la Galice 29000 QUIMPER | AUTOU, LAUTROU (Coray, Cast, Saint-Coulitz, Edern, Quimper) / COL- LIOU (Coray, Elliant) / LE NAOUR (Elliant) / TOM (Coray, Landerneau) |
| 15873Q | LAHUEC Irène | 4 chemin de Kervras 29950 CLOHARS FOUESNANT | |
| 15874Q | PAYEN Georges | 25 rue à Reine 60350 MOULIN SOUS TOUVENT | |
| 15875B | GUENOLE Philippe | 21 route de Plouzané 29280 LOCMARIA PLOUZANE | GUENOLE, BARIOU (Penmarch) / CREN, PEDEN (Plounevez-Lochrist) |
| 15876B | BLAISE Michel | 67 rue Beg ar Spins 29880 PLOUGUERNEAU | BLAISE, TAGUEL, PICARD, RENAULD (Koeur, La Petite Ottonville) |
| 15877B | NUYAUOÛT Valérie | Bâtiment 41 Escalier 41 18 rue de Crimée 75019 PARIS | NUYAUOÛT, RIOU (Querrien, Quimperlé et Morbihan) |
| 15878M | GOAVEC Catherine | 5 Rue de la Jarnillerie 44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE | GOAVEC (Cléder, Plouescat) / PLEIBER, CORRE (Saint-Pol-de-Léon) |
| 15879M | ROBIN Marjolaine | Bat 5 65 Boulevard du Maréchal Joffre 92340 BOURG LA REINE | BOURHIS, MEVEL (Taulé, Plouvorn, Plouenan) / JEZEQUEL (Guiclan) |
| 15880Q | POULICHET Alain | 2 hameau de Croas Amandy 29900 CONCARNEAU | |
| 15881M | HOURQUIN Françoise | 6 rue des Ormeteaux 95450 FREMAINVILLE | CORRE, LEDAN (Le Cloître Saint-Thégonnec, Commana, Guiclan, Saint- Thégonnec) / BARON, KERAUTRET (Le Tréhou, Sizun) |
| 15882B | DETREZ Catherine | 50 chemin de l'Olivette 06530 PEYMEINADE | HUIBAN, JAFFRES, MORIZUR |
| 15883B | CHRISTOPHE Christine | 36 rue MENARD 30000 NIMES | EMEURY (Commana) / KERVELLA (Plougastel-Daoulas) |
| 15884B | GAUTIER Danièle | 56 rue Damany 29480 LE RELECQ KERHUON | |
| 15885Q | FRANCES Marie Thérèse | 48 rue Henri Douay 95590 PRESLES | FRANCES, GUEVEL, GOACOLOU, LE JUIJ (Plonévez-du-Faou, Loqueffret) / LE GOFF, YVENAT, MATHURIN, LABOUS, LE MEUT, BLAN- CHARD (Braspars, Lopérec, Pleyben) |
| 15886M | PAPE Michel | 28 route de Lampaul 29400 SAINT SAUVEUR | PAPE (Guimiliau, Saint-Thégonnec) |
| 15887Q | PICHON Joël | 28 rue du Tertre 35630 VIGNOC | PICHON (Dinéault) |
| 15888Q | CORNIC Odile | 97 rue Laennec 29710 PLONEIS | FLOCHLAY, CLOAREC, CORNIC |
| 15889Q | ROBERT Albert | 15 rue Courteline 35700 RENNES | CARIOU (Combrit) |
| 15890Q | ROBERT Monique | 15 rue Courteline 35700 RENNES | CARIOU (Combrit) |
| 15891M | DERRIEN Françoise | 29 rue de Billard 14500 VAUDRY | DERRIEN (Morlaix, Plourin-lès-Morlaix, La Roche Derrien) / BRETON (Plouguerneau, Lannilis, Kernilis) |
| 15892M | PRIGENT Pascal | 34 bis rue de Brest 29430 PLOUESCAT | PRIGENT (Plouéan) / GUILLOU (Cléder, Plounevez-Lochrist) / GUE- GUEN, LE SAINT (Saint-Thégonnec, Pleyber-Christ) |
| 15893M | COUSSE Francois René | Croas Lescuz 29640 PLOUGONVEN | COUSSE / GOFF (Berrien) |
| 15894Q | PERENES Stéphanie | 4 rue Général Leclerc 72210 LA SUZE SUR SARTHE | PERENES (Plogonnec, Plonévez-Portzay) / LE GOER (Guengat) |
| 15895B | QUINQUIS Thérèse | 90 Allée du Fromveur 29290 MILIZAC | FOURN, ARZEL, CONQ (Plourin) |
| 15896B | LE MEUR Bernard | Le Clos de Kerio 2 rue Er Ganaouen 56520 GUIDEL | LE MEUR (Lanarvily, Brest) |
| 15897Q | TANGUY Robert | 28 bis boulevard Auguste Peneau 44300 NANTES | TANGUY, LENNON (Landudal, Elliant) |
| 15898Q | BOUSSARD Bernard | Lieu dit Peyrousselle 24290 MONTIGNAC | BOUSSARD, QUERE, CORNEC (Gourlizon, Ploneis, Le Juch) |
| 15899M | CHERRIER Marie Pierre | Hameau Kergréac'h 29640 SCRIGNAC | GUEGUEN, LE RAZ, CHEVANCE (Scrignac, Poullaouen) / HERPE (Scrignac, Bolazec) |
| 15900Q | KERRIEN Annie | 5 rue des Butineuses 29000 QUIMPER | JAOUEN, CADIOU (Kerfeunteun, Quimper) / BOUDIVIT, GUEZENNEC (Plonévez-du-Faou, Bénodet, Lennon) |
| 15901Q | KERRIEN Guy | 5 rue des Butineuses 29000 QUIMPER | KERRIEN (Guiclan) / LOUARN (Commana) / CREN (Locmélar) / LE BRAS (Saint-Sauveur) |
| 15902Q | CHATALIC Catherine | Route de Menez Meur 29710 GOURLIZON | CHATALIC, BOZEC (Gourlizon, Ploneis) / GUENEC, FLOCHLAU (Douarnenez) |
| 15903Q | FER André | 39 Chemin de L'Eglantine 29000 QUIMPER | FER (Locmaria-Berrien) / COANT (Scrignac) / PIROU, CAIGNARD |
| 15904Q | LE BIHAN Younick | 37 rue de Pen Mor 29340 RIEC SUR BELON | BIHAN, SELLIN, MOALLIC (Trégunc) / BRIS (Riec-sur-Belon) |
| 15905Q | LEMAIRE Marie Jeanne | 13 La Chopiniere 85440 POIROUX | GUEGUEN, LEMAIRE, NEDELEC, STRUILLOU, SCOARNEC, DREZEN, BUANIC, PENHOAT, LAY (Pays Bigouden) |
| 15906Q | FRANCES Jacques | 18 rue Jacques Monod 45100 ORLEANS | FRANCES, DOUCE, NOUY, GALL (Fouesnant) |
| 15907Q | HENAFF Gilbert | 11 rue de la Cité Sainte Jeanne 86000 POITIERS | HENAFF (Landudec, Crozon) / CAZUGUEL (Quimper, Saint-Thois, La Feuillée) / AUTRET (Briec) / HASCOET (Landudec) |
| 15908Q | KERAUDY Germaine | 22 Chemin de Kercaradec 29000 QUIMPER | |
| 15909Q | GUERINEAU Marie Noëlle | 5 rue Henri IV 29000 QUIMPER | JACOB, ROUE (Plouescat) / ROUX, FAVE (Kerlouan) |
| 15910B | AUDIC Bernard | 29 avenue Fontenelle 92330 SCEAUX | BAZIN (Landerneau, La Roche Maurice) / BORGNIS DESBORDES (Brest, Morlaix) / BAVAY (Brest, Landévennec) / AUDIC (Cléguérec, Pontivy, Vannes) |
| 15911B | PIRIOU Erwan | 15 rue Lieutenant de vaisseau BEAUMONT 56100 LORIENT | PIRIOU, ARZEL (Plomodiern, Châteaulin) / GOASDOUE (Laz, Gouézec) |
| 15912B | GUIDAL Louis Pierre | 2 Allée des mésanges 29490 GUIPAVAS | GUIDAL (Quéméneven) / JONCOUR (Plogonnec) / PERRENOU |

agenda

SALONS

GENE@2016 FORUM NATIONAL DE LA GÉNÉALOGIE (75)

aux Archives Nationales
60 rue des Francs-Bourgeois 75003 PARIS

les 24 et 25 septembre 2016
(ouvert à tous, entrée gratuite)

Salon Généalogique de Saint-Brieuc (22)

organisé par le Centre Généalogique des Côtes d'Armor à l'occasion de ses trente ans
au Palais des Congrès - Brézillet

les 1^{er} et 2 octobre 2016

SALON GÉNÉALOGIQUE DE CRÉHEN (22)

Le CGF sera présent au salon généalogique de Créhen dans les Côtes d'Armor qui se tiendra de
10h 00 à 18 h 00 à la salle polyvalente (sortie du bourg) le :

Samedi 19 novembre 2016
Entrée libre et gratuite

PORTES OUVERTES AU CGF

Elles se tiendront dans les trois antennes de Brest, Morlaix et Quimper de 10h à 18h le :
Samedi 26 novembre et le dimanche 27 Novembre 2016

Mise à jour des comptes Geneabank pour 2016

Les prochaines mises à jour des compte à 900 points aura lieu :

Jeudi 7 juillet 2016

Jeudi 6 octobre 2016

Base Recif :

Nouveautés de la mise à jour de juin 2015
(Résumé des évolutions de la base RECIF depuis la dernière mise à jour)

LES AJOUTS

Bannalec [Naissances] Ajout 1838-1838 158 actes
Bannalec [Naissances] Ajout 1839-1839 143 actes
Bannalec [Naissances] Ajout 1840-1840 198 actes
Bannalec [Naissances] Ajout 1841-1841 155 actes
Bannalec [Naissances] Ajout 1842-1842 189 actes
Bannalec [Naissances] Ajout 1844-1844 153 actes
Bannalec [Naissances] Ajout 1845-1845 185 actes
Bannalec [Naissances] Ajout 1846-1846 166 actes
Bannalec [Naissances] Ajout 1847-1847 145 actes
Bannalec [Naissances] Ajout 1848-1848 165 actes
Bannalec [Naissances] Ajout 1849-1849 144 actes
Bannalec [Naissances] Ajout 1850-1850 161 actes
Bannalec [Naissances] Ajout 1851-1851 167 actes
Bannalec [Naissances] Ajout 1852-1852 166 actes
Bannalec [Décès] Ajout 1812-1813 210 actes
Bannalec [Décès] Ajout 1812-1815 199 actes
Bannalec [Décès] Ajout 1816-1817 207 actes
Bannalec [Décès] Ajout 1817-1819 276 actes
Bannalec [Décès] Ajout 1820-1821 194 actes
Bannalec [Décès] Ajout 1820-1823 216 actes
Bannalec [Décès] Ajout 1824-1825 278 actes
Bannalec [Décès] Ajout 1825-1827 300 actes
Bannalec [Décès] Ajout 1827-1829 314 actes
Berrien [Décès] Ajout 1883-1892 540 actes
Berrien [Décès] Ajout 1913-1922 462 actes
Berrien [Décès] Ajout 1923-1932 332 actes
Berrien [Décès] Ajout 1933-1942 343 actes
Bolazec [Naissances] Ajout 1887-1899 426 actes
Bolazec [Mariages] Ajout 1886-1899 97 actes
Bourg-Blanc [Naissances] Ajout 1908-1908 51 actes
Bourg-Blanc [Naissances] Ajout 1909-1919 496 actes
Bourg-Blanc [Naissances] Ajout 1920-1924 246 actes
Bourg-Blanc [Naissances] Ajout 1924-1932 330 actes
Bourg-Blanc [Mariages] Ajout 1909-1912 49 actes
Bourg-Blanc [Mariages] Ajout 1912-1915 25 actes
Bourg-Blanc [Mariages] Ajout 1917-1920 42 actes
Bourg-Blanc [Mariages] Ajout 1921-1932 152 actes
Bourg-Blanc [Décès] Ajout 1904-1915 450 actes
Bourg-Blanc [Décès] Ajout 1914-1918 114 actes
Bourg-Blanc [Décès] Ajout 1914-1921 123 actes
Brest [Naissances] Ajout 1896-1898 774 actes
Brest [Naissances] Ajout 1898-1898 736 actes
Brest [Mariages] Ajout 1852-1854 916 actes
Brest [Mariages] Ajout 1856-1856 409 actes
Brest [Mariages] Ajout 1857-1857 351 actes
Brest [Mariages] Ajout 1858-1858 359 actes
Brest [Mariages] Ajout 1859-1859 371 actes
Brest [Mariages] Ajout 1898-1898 525 actes
Brest [Mariages] Ajout 1905-1905 568 actes
Brest [Mariages] Ajout 1905-1906 617 actes
Brest [Mariages] Ajout 1907-1907 601 actes
Brest - Recouvrance [Naissances] Ajout 1861-1861 519 actes
Brest - Recouvrance [Naissances] Ajout 1862-1862 502 actes
Brest - Recouvrance [Naissances] Ajout 1863-1863 560 actes
Brest - Recouvrance [Naissances] Ajout 1864-1864 575 actes
Brest - Recouvrance [Naissances] Ajout 1865-1865 586 actes
Brest - Recouvrance [Naissances] Ajout 1866-1866 555 actes
Brest - Recouvrance [Naissances] Ajout 1867-1867 581 actes
Brest - Recouvrance [Naissances] Ajout 1868-1868 529 actes
Brest - Recouvrance [Naissances] Ajout 1868-1869 589 actes
Brest - Recouvrance [Naissances] Ajout 1870-1870 589 actes
Brest - Recouvrance [Naissances] Ajout 1871-1871 479 actes
Brest - Recouvrance [Naissances] Ajout 1872-1872 634 actes
Brest - Recouvrance [Naissances] Ajout 1872-1874 990 actes
Brest - Recouvrance [Naissances] Ajout 1875-1875 515 actes
Brest - Recouvrance [Naissances] Ajout 1876-1876 444 actes
Brest - Recouvrance [Naissances] Ajout 1897-1898 472 actes
Brest - Recouvrance [Naissances] Ajout 1898-1899 458 actes
Brest - Recouvrance [Mariages] Ajout 1698-1698 110 actes
Brest - Recouvrance [Mariages] Ajout 1699-1699 59 actes
Brest - Recouvrance [Mariages] Ajout 1700-1700 63 actes
Brest - Recouvrance [Mariages] Ajout 1751-1751 89 actes
Brest - Recouvrance [Mariages] Ajout 1752-1752 78 actes
Brest - Recouvrance [Mariages] Ajout 1753-1753 66 actes
Brest - Recouvrance [Mariages] Ajout 1906-1910 753 actes
Brest - Recouvrance [Mariages] Ajout 1911-1915 715 actes
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1797-1797 108 actes
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1798-1798 531 actes
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1799-1800 465 actes
Brest - Saint-Louis [Naissances] Ajout 1724-1726 873 actes
Brest - Saint-Louis [Naissances] Ajout 1727-1728 815 actes
Brest - Saint-Louis [Mariages] Ajout 1725-1726 184 actes
Brest - Saint-Louis [Mariages] Ajout 1727-1728 162 actes
Brest - Saint-Louis [Décès] Ajout 1725-1726 635 actes
Brest - Saint-Louis [Décès] Ajout 1727-1728 539 actes
Carantec [Mariages] Ajout 1913-1924 226 actes
Carantec [Décès] Ajout 1903-1919 605 actes
Carantec [Décès] Ajout 1918-1931 426 actes
Châteauneuf-du-Faou [Décès] Ajout 1883-1887 454 actes
Cléden-Cap-Sizun [Naissances] Ajout 1829-1829 61 actes
Cléden-Cap-Sizun [Naissances] Ajout 1830-1842 818 actes
Cléden-Cap-Sizun [Naissances] Ajout 1843-1855 823 actes
Cléden-Cap-Sizun [Mariages] Ajout 1900-1906 122 actes
Cléden-Cap-Sizun [Mariages] Ajout 1907-1918 127 actes
Cléden-Cap-Sizun [Mariages] Ajout 1919-1924 130 actes
Cléden-Cap-Sizun [Mariages] Ajout 1925-1932 123 actes
Commana [Naissances] Ajout 1898-1902 379 actes
Commana [Naissances] Ajout 1908-1912 263 actes
Commana [Naissances] Ajout 1913-1917 156 actes
Commana [Décès] Ajout 1893-1902 541 actes
Commana [Décès] Ajout 1902-1905 135 actes
Concarneau [Mariages] Ajout 1901-1902 98 actes
Concarneau [Mariages] Ajout 1903-1910 422 actes
Crozon [Naissances] Ajout 1858-1859 271 actes
Elliant [Décès] Ajout 1863-1872 885 actes
Elliant [Décès] Ajout 1873-1882 830 actes
Ergué-Armel [Naissances] Ajout 1870-1871 176 actes
Ergué-Armel [Naissances] Ajout 1872-1872 85 actes
Fouesnant [Naissances] Ajout 1871-1873 425 actes
Fouesnant [Naissances] Ajout 1874-1876 292 actes
Fouesnant [Naissances] Ajout 1877-1879 300 actes
Fouesnant [Naissances] Ajout 1880-1882 282 actes
Fouesnant [Naissances] Ajout 1883-1885 323 actes
Gouesnou [Décès] Ajout 1883-1892 468 actes
Gouézec [Naissances] Ajout 1883-1892 850 actes
Guiclan [Naissances] Ajout 1903-1907 423 actes
Guiclan [Naissances] Ajout 1908-1912 461 actes
Guipavas [Naissances] Ajout 1908-1908 158 actes
Guipavas [Naissances] Ajout 1909-1910 296 actes
Guipavas [Décès] Ajout 1896-1896 121 actes
Guipavas [Décès] Ajout 1896-1897 137 actes
Guipavas [Décès] Ajout 1897-1898 107 actes
Guipavas [Décès] Ajout 1900-1902 349 actes
Guipavas [Décès] Ajout 1903-1905 341 actes
Hanvec [Mariages] Ajout 1816-1816 15 actes

ôpital-Camfrout [Naissances] Ajout 1906-1941 907 actes
Huelgoat [Décès] Ajout 1939-1940 95 actes
Huelgoat [Décès] Ajout 1940-1942 84 actes

Irvillac [Naissances] Ajout 1824-1829 536 actes
Irvillac [Naissances] Ajout 1883-1887 479 actes

Kergloff [Naissances] Ajout 1882-1892 593 actes
Kerlaz [Naissances] Ajout 1902-1941 572 actes
Kerlouan [Naissances] Ajout 1926-1926 78 actes
Kerlouan [Naissances] Ajout 1927-1927 69 actes
Kerlouan [Décès] Ajout 1926-1935 431 actes
Kernével [Naissances] Ajout 1928-1932 336 actes
Kernével [Décès] Ajout 1923-1927 193 actes
Kersaint-Plabennec [Naissances] Ajout 1933-1940 180 actes
Kersaint-Plabennec [Mariages] Ajout 1933-1940 43 actes
Kersaint-Plabennec [Décès] Ajout 1933-1942 123 actes

La Forest-Landerneau [Naissances] Ajout 1907-1922 284 actes
La Forest-Landerneau [Naissances] Ajout 1923-1932 143 actes
La Forest-Landerneau [Mariages] Ajout 1903-1914 55 actes
La Forest-Landerneau [Mariages] Ajout 1916-1922 39 actes
La Forest-Landerneau [Mariages] Ajout 1923-1932 50 actes
La Forest-Landerneau [Décès] Ajout 1903-1922 256 actes
La Forest-Landerneau [Décès] Ajout 1923-1932 94 actes
La Forêt-Fouesnant [Mariages] Ajout 1903-1913 193 actes
Lambézellec [Naissances] Ajout 1872-1873 448 actes
Lambézellec [Naissances] Ajout 1874-1874 491 actes
Lambézellec [Naissances] Ajout 1876-1877 430 actes
Lambézellec [Naissances] Ajout 1878-1878 474 actes
Lambézellec [Mariages] Ajout 1940-1940 72 actes
Lambézellec [Décès] Ajout 1830-1831 695 actes
Lambézellec [Décès] Ajout 1832-1833 791 actes
Lambézellec [Décès] Ajout 1833-1834 398 actes
Lambézellec [Décès] Ajout 1834-1836 538 actes
Lambézellec [Décès] Ajout 1888-1888 729 actes
Lambézellec [Décès] Ajout 1889-1890 595 actes
Lambézellec [Décès] Ajout 1889-1891 601 actes
Lambézellec-Pilier-Rouge [Mariages] Ajout 1940-1940 41 actes
Lampaul-Guimiliau [Décès] Ajout 1913-1917 216 actes
Lampaul-Guimiliau [Décès] Ajout 1914-1922 184 actes
Lampaul-Plouarzel [Naissances] Ajout 1933-1941 287 actes
Lampaul-Plouarzel [Mariages] Ajout 1933-1941 109 actes
Lampaul-Ploudalmézeau [Naissances] Ajout 1930-1941 185 actes
Landéda [Naissances] Ajout 1920-1921 127 actes
Landealeu [Décès] Ajout 1828-1842 449 actes
Landealeu [Décès] Ajout 1843-1857 600 actes
Landealeu [Décès] Ajout 1858-1870 620 actes
Landealeu [Décès] Ajout 1871-1871 69 actes
Landerneau [Naissances] Ajout 1865-1865 277 actes
Landerneau [Naissances] Ajout 1865-1866 280 actes
Landerneau [Décès] Ajout 1914-1916 736 actes
Landerneau [Décès] Ajout 1917-1919 582 actes
Landerneau [Décès] Ajout 1920-1923 578 actes
Landerneau [Décès] Ajout 1924-1924 139 actes
Landerneau - Saint-Houardon [Mariages] Ajout 1661-1661 5 actes
Landerneau - Saint-Julien [Naissances] Ajout 1619-1627 296 actes
Lannilis [Mariages] Ajout 1931-1940 256 actes
Lanriec [Décès] Ajout 1770-1792 928 actes
Larret [Naissances] Ajout 1901-1923 92 actes
Larret [Naissances] Ajout 1925-1941 74 actes
Larret [Mariages] Ajout 1901-1903 4 actes
Larret [Mariages] Ajout 1905-1905 2 actes
Larret [Mariages] Ajout 1909-1911 7 actes
Larret [Mariages] Ajout 1914-1917 6 actes
Larret [Mariages] Ajout 1919-1922 9 actes
Larret [Mariages] Ajout 1927-1927 1 acte
Larret [Mariages] Ajout 1929-1932 4 actes
Larret [Mariages] Ajout 1934-1935 3 actes
Larret [Mariages] Ajout 1937-1937 1 acte
Larret [Mariages] Ajout 1941-1941 2 actes
Larret [Décès] Ajout 1901-1902 6 actes
Larret [Décès] Ajout 1904-1936 87 actes
Larret [Décès] Ajout 1938-1942 6 actes
Larret [Décès] Ajout 1944-1945 6 actes

Larret [Décès] Ajout 1947-1948 3 actes
Larret [Décès] Ajout 1952-1952 1 acte
Larret [Décès] Ajout 1955-1961 12 actes
Larret [Décès] Ajout 1964-1965 3 actes
Larret [Décès] Ajout 1968-1968 1 acte
Larret [Décès] Ajout 1970-1970 1 acte
Le Folgoët [Naissances] Ajout 1931-1940 277 actes
Le Folgoët [Mariages] Ajout 1937-1940 40 actes
Le Folgoët [Décès] Ajout 1927-1940 205 actes
Le Tréhou [Naissances] Ajout 1923-1932 191 actes
Le Tréhou [Mariages] Ajout 1923-1932 83 actes
Lesneven [Naissances] Ajout 1909-1911 285 actes
Lesneven [Mariages] Ajout 1912-1924 312 actes
Lesneven [Mariages] Ajout 1934-1940 138 actes
Lesneven [Décès] Ajout 1747-1792 4278 actes
Lesneven [Décès] Ajout 1898-1898 95 actes
Loc-Eguiner [Naissances] Ajout 1689-1689 9 actes
Loc-Eguiner [Décès] Ajout 1689-1689 4 actes
Locmaria-Berrien [Décès] Ajout 1873-1874 48 actes
Locmaria-Berrien [Décès] Ajout 1876-1902 527 actes
Locmaria-Berrien [Décès] Ajout 1903-1913 205 actes
Locmaria-Berrien [Décès] Ajout 1914-1922 190 actes
Locmaria-Berrien [Décès] Ajout 1923-1932 138 actes
Locmélard [Naissances] Ajout 1824-1833 390 actes
Locmélard [Naissances] Ajout 1834-1835 78 actes
Locmélard [Naissances] Ajout 1836-1837 66 actes
Locmélard [Naissances] Ajout 1838-1844 261 actes
Locmélard [Naissances] Ajout 1891-1910 568 actes
Locmélard [Décès] Ajout 1793-1806 427 actes
Locmélard [Décès] Ajout 1851-1869 579 actes
Locmélard [Décès] Ajout 1870-1890 622 actes
Loctudy [Mariages] Ajout 1901-1910 253 actes
Lothey [Naissances] Ajout 1830-1833 118 actes
Lothey [Décès] Ajout 1883-1888 172 actes
Mahalon [Décès] Ajout 1903-1912 262 actes
Milizac [Naissances] Ajout 1902-1907 269 actes
Morlaix [Naissances] Ajout 1823-1823 425 actes
Morlaix [Naissances] Ajout 1838-1838 373 actes
Morlaix [Naissances] Ajout 1839-1839 356 actes
Morlaix [Naissances] Ajout 1840-1840 381 actes
Morlaix [Naissances] Ajout 1841-1841 403 actes
Morlaix [Naissances] Ajout 1842-1842 396 actes
Morlaix [Naissances] Ajout 1845-1845 437 actes
Morlaix [Naissances] Ajout 1848-1848 419 actes
Morlaix [Naissances] Ajout 1849-1849 427 actes
Morlaix [Naissances] Ajout 1913-1913 292 actes
Morlaix [Mariages] Ajout 1911-1911 69 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1828-1828 518 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1828-1829 444 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1829-1830 399 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1829-1832 498 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1830-1831 380 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1832-1833 374 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1832-1832 570 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1833-1834 416 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1834-1835 370 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1834-1836 350 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1835-1838 458 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1836-1837 450 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1838-1839 386 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1839-1840 532 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1843-1845 366 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1852-1853 501 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1863-1864 708 actes
Morlaix [Décès] Ajout 1864-1865 612 actes
Pencran [Naissances] Ajout 1923-1941 262 actes
Pencran [Décès] Ajout 1910-1939 263 actes
Pencran [Décès] Ajout 1940-1960 135 actes
Pencran [Décès] Ajout 1962-1982 112 actes
Plabennec [Décès] Ajout 1934-1934 74 actes
Plabennec [Décès] Ajout 1935-1936 107 actes
Pleyber-Christ [Naissances] Ajout 1908-1912 380 actes
Pleyber-Christ [Naissances] Ajout 1913-1917 267 actes

Ploaré [Naissances] Ajout 1913-1915 182 actes
Ploaré [Naissances] Ajout 1916-1919 147 actes
Ploaré [Naissances] Ajout 1919-1922 186 actes
Plobannalec-Lesconil [Naissances] Ajout 1918-1919 107 actes
Plobannalec-Lesconil [Naissances] Ajout 1920-1920 109 actes
Plobannalec-Lesconil [Naissances] Ajout 1921-1921 77 actes
Plobannalec-Lesconil [Naissances] Ajout 1922-1922 81 actes
Plogastel-Saint-Germain [Mariages] Ajout 1918-1927 258 actes
Plogastel-Saint-Germain [Décès] Ajout 1859-1868 661 actes
Plogonnec [Naissances] Ajout 1918-1922 361 actes
Plomelin [Mariages] Ajout 1916-1918 17 actes
Plonéour-Lanvern [Mariages] Ajout 1910-1919 350 actes
Plonévez-du-Faou [Décès] Ajout 1813-1815 241 actes
Plonévez-du-Faou [Décès] Ajout 1816-1820 573 actes
Ploudalmézeau [Mariages] Ajout 1935-1941 195 actes
Ploudaniel [Naissances] Ajout 1920-1929 859 actes
Ploudaniel [Naissances] Ajout 1930-1940 690 actes
Ploudiry [Naissances] Ajout 1913-1919 197 actes
Ploudiry [Naissances] Ajout 1920-1928 271 actes
Ploudiry [Naissances] Ajout 1929-1940 236 actes
Ploudiry [Mariages] Ajout 1931-1938 71 actes
Plouescat [Décès] Ajout 1843-1850 628 actes
Plouescat [Décès] Ajout 1850-1859 742 actes
Plouescat [Décès] Ajout 1859-1860 86 actes
Plouescat [Décès] Ajout 1861-1869 751 actes
Plouescat [Décès] Ajout 1885-1885 56 actes
Plougasnou [Naissances] Ajout 1913-1919 544 actes
Plougasnou [Mariages] Ajout 1913-1922 278 actes
Plougasnou [Mariages] Ajout 1923-1932 299 actes
Plougastel-Daoulas [Naissances] Ajout 1911-1911 186 actes
Plougastel-Daoulas [Naissances] Ajout 1914-1914 168 actes
Plougastel-Daoulas [Naissances] Ajout 1933-1935 356 actes
Plougastel-Daoulas [Naissances] Ajout 1935-1938 302 actes
Plougastel-Daoulas [Naissances] Ajout 1938-1940 218 actes
Plougastel-Daoulas [Mariages] Ajout 1934-1936 144 actes
Plougastel-Daoulas [Mariages] Ajout 1937-1939 152 actes
Plougastel-Daoulas [Mariages] Ajout 1940-1941 90 actes
Plougastel-Daoulas [Décès] Ajout 1914-1918 48 actes
Plougastel-Daoulas [Décès] Ajout 1919-1922 411 actes
Plougastel-Daoulas [Décès] Ajout 1922-1925 413 actes
Plougastel-Daoulas [Décès] Ajout 1926-1928 465 actes
Plougastel-Daoulas [Décès] Ajout 1928-1931 454 actes
Plougastel-Daoulas [Décès] Ajout 1932-1934 436 actes
Plougastel-Daoulas [Décès] Ajout 1934-1937 432 actes
Plougonvelin [Décès] Ajout 1923-1926 100 actes
Plouguerneau [Naissances] Ajout 1910-1910 186 actes
Plouguerneau [Naissances] Ajout 1911-1912 393 actes
Plouguerneau [Naissances] Ajout 1913-1914 365 actes
Plouguerneau [Décès] Ajout 1939-1942 305 actes
Plouguerneau - Grouanec [Décès] Ajout 1951-1959 90 actes
Plouguerneau - Grouanec [Décès] Ajout 1960-1972 92 actes
Plouguin [Décès] Ajout 1931-1972 849 actes
Plouider [Décès] Ajout 1935-1939 171 actes
Plouider [Décès] Ajout 1950-1962 287 actes
Ploumoguer [Décès] Ajout 1908-1922 652 actes
Ploumoguer [Décès] Ajout 1923-1932 329 actes
Ploumoguer [Décès] Ajout 1933-1939 191 actes
Plounévez-Lochrist [Naissances] Ajout 1894-1900 846 actes
Plouvorn [Naissances] Ajout 1853-1854 202 actes
Plouvorn [Naissances] Ajout 1855-1858 351 actes
Plouyé [Naissances] Ajout 1853-1857 321 actes
Plouyé [Naissances] Ajout 1858-1862 387 actes
Plouyé [Décès] Ajout 1848-1852 330 actes
Plouyé [Décès] Ajout 1853-1857 288 actes
Plouyé [Décès] Ajout 1858-1862 276 actes
Plouzévédé [Naissances] Ajout 1919-1926 315 actes
Plouzévédé [Naissances] Ajout 1927-1932 236 actes
Plouzévédé [Décès] Ajout 1936-1954 457 actes
Plovan [Naissances] Ajout 1913-1915 149 actes
Plovan [Mariages] Ajout 1938-1939 15 actes
Plovan [Décès] Ajout 1990-1990 12 actes
Plozévet [Naissances] Ajout 1887-1887 185 actes
Plozévet [Naissances] Ajout 1892-1896 879 actes
Plozévet [Naissances] Ajout 1897-1900 648 actes
Porspoder [Naissances] Ajout 1937-1941 172 actes
Porspoder [Mariages] Ajout 1937-1941 235 actes
Pouldreuzic [Décès] Ajout 1951-1960 270 actes
Poullan-sur-Mer [Décès] Ajout 1823-1830 611 actes
Poullan-sur-Mer [Décès] Ajout 1830-1840 696 actes
Poullan-sur-Mer [Décès] Ajout 1840-1845 418 actes
Poullaouen [Naissances] Ajout 1801-1805 477 actes
Poullaouen [Naissances] Ajout 1806-1806 101 actes
Poullaouen [Naissances] Ajout 1807-1812 781 actes
Poullaouen [Naissances] Ajout 1888-1888 138 actes
Poullaouen [Naissances] Ajout 1889-1889 141 actes
Poullaouen [Naissances] Ajout 1890-1890 107 actes
Poullaouen [Naissances] Ajout 1898-1902 606 actes
Poullaouen [Naissances] Ajout 1903-1907 570 actes
Poullaouen [Naissances] Ajout 1907-1912 606 actes
Poullaouen [Décès] Ajout 1837-1838 134 actes
Poullaouen [Décès] Ajout 1838-1839 125 actes
Poullaouen [Décès] Ajout 1839-1840 127 actes
Poullaouen [Décès] Ajout 1841-1841 110 actes
Poullaouen [Décès] Ajout 1853-1857 812 actes
Poullaouen [Décès] Ajout 1858-1862 680 actes
Poullaouen [Décès] Ajout 1863-1867 623 actes
Poullaouen [Décès] Ajout 1868-1872 810 actes
Poullaouen [Décès] Ajout 1872-1877 460 actes
Poullaouen [Décès] Ajout 1877-1887 829 actes
Poullaouen [Décès] Ajout 1888-1892 421 actes
Poullaouen [Décès] Ajout 1892-1897 420 actes
Poullaouen [Décès] Ajout 1898-1907 703 actes
Poullaouen [Décès] Ajout 1908-1912 299 actes
Poullaouen [Décès] Ajout 1913-1917 372 actes
Poullaouen [Décès] Ajout 1914-1922 353 actes
Poullaouen [Décès] Ajout 1923-1927 247 actes
Poullaouen [Décès] Ajout 1928-1932 244 actes
Quimerch [Naissances] Ajout 1811-1824 799 actes
Quimerch [Naissances] Ajout 1825-1837 747 actes
Quimerch [Naissances] Ajout 1838-1851 772 actes
Quimerch [Naissances] Ajout 1852-1859 508 actes
Quimerch [Naissances] Ajout 1860-1867 561 actes
Quimerch [Naissances] Ajout 1868-1875 494 actes
Quimper [Naissances] Ajout 1833-1833 389 actes
Quimper [Naissances] Ajout 1834-1834 377 actes
Quimper [Naissances] Ajout 1835-1835 368 actes
Quimper [Naissances] Ajout 1840-1840 334 actes
Quimper [Naissances] Ajout 1861-1861 405 actes
Quimper [Naissances] Ajout 1862-1862 356 actes
Quimper [Naissances] Ajout 1863-1863 404 actes
Quimper [Naissances] Ajout 1864-1864 417 actes
Quimper [Naissances] Ajout 1870-1870 350 actes
Quimper [Naissances] Ajout 1871-1871 385 actes
Quimper [Naissances] Ajout 1871-1872 384 actes
Quimper [Naissances] Ajout 1873-1873 377 actes
Quimper [Naissances] Ajout 1874-1874 396 actes
Quimperlé [Naissances] Ajout 1849-1849 219 actes
Riec-sur-Belon [Naissances] Ajout 1866-1866 104 actes
Saint-Divy [Mariages] Ajout 1935-1940 24 actes
Saint-Divy [Décès] Ajout 1917-1942 245 actes
Saint-Frégant [Naissances] Ajout 1919-1919 18 actes
Saint-Frégant [Naissances] Ajout 1920-1927 202 actes
Saint-Goazec [Décès] Ajout 1934-1935 58 actes
Saint-Goazec [Décès] Ajout 1936-1937 47 actes
Saint-Goazec [Décès] Ajout 1938-1939 45 actes
Saint-Marc [Naissances] Ajout 1914-1914 88 actes
Saint-Marc [Naissances] Ajout 1915-1915 66 actes
Saint-Marc [Mariages] Ajout 1940-1940 44 actes
Saint-Méen [Naissances] Ajout 1921-1940 441 actes
Saint-Méen [Mariages] Ajout 1923-1939 80 actes
Saint-Pierre-Quilbignon [Naissances] Ajout 1915-1915 162 actes
Saint-Pierre-Quilbignon [Mariages] Ajout 1940-1940 57 actes
Saint-Thois [Mariages] Ajout 1903-1912 101 actes
Saint-Thonan [Naissances] Ajout 1545-1547 13 actes
Saint-Thonan [Naissances] Ajout 1557-1564 38 actes
Saint-Thonan [Naissances] Ajout 1566-1598 299 actes
Saint-Thonan [Naissances] Ajout 1600-1604 44 actes

Saint-Thonan [Mariages] Ajout 1906-1914 46 actes
Saint-Thonan [Mariages] Ajout 1919-1922 29 actes
Saint-Thonan [Mariages] Ajout 1923-1939 95 actes
Saint-Thonan [Mariages] Ajout 1942-1941 2 actes
Saint-Thonan [Décès] Ajout 1906-1912 97 actes
Saint-Thonan [Décès] Ajout 1913-1922 131 actes
Saint-Thurien [Décès] Ajout 1800-1812 423 actes
Saint-Vougay [Décès] Ajout 1871-1891 537 actes
Saint-Vougay [Décès] Ajout 1892-1920 589 actes
Saint-Vougay [Décès] Ajout 1910-1910 23 actes

Tréfléz [Décès] Ajout 1821-1837 576 actes
Trégarantec [Naissances] Ajout 1931-1940 108 actes
Trégarantec [Mariages] Ajout 1931-1939 30 actes
Trézilidé [Naissances] Ajout 1870-1882 155 acte

LES RÉVISIONS

Ploudiry [Naissances] Révision 1728-1734 557 actes

LES SUPPRESSIONS

98 actes de mariages de Concarneau
925 actes de décès de Lanriec
4216 actes de décès de Lesneven

Ils sont remplacés par les actes ajoutés pour ces localités.

Par ailleurs 63 doublons ont été éliminés.

Au 15 mai 2016 la base RECIF comporte :

- * Naissances : 4 475 928 actes
- * Mariages : 1 189 436 actes
- * Décès : 3 298 181 actes

Soit un total de 8 963 545 actes

(en augmentation de 135 046 actes depuis la dernière mise à jour)

8 886 202 de ces actes sont disponibles en ligne (N > 100 ans, M > 75 ans, D > 25 ans)

Important :

Les relevés de naissances postérieures à 1916 quand ils sont informatisés, ne sont pas mis en ligne. Ils pourront néanmoins être consultés dans les antennes.

Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à cette mise à jour par leurs relevés, leurs saisies ou leurs photographies !

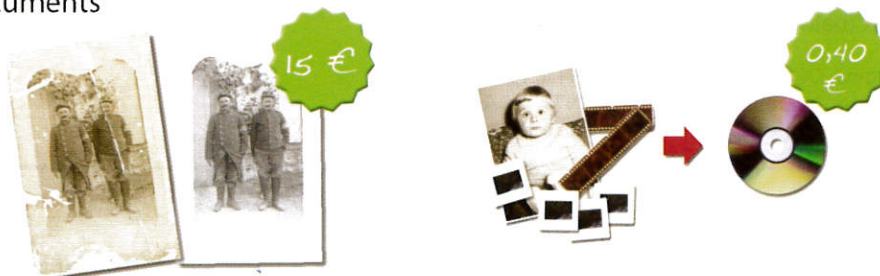
N'hésitez pas à contacter les antennes du CGF pour proposer vos services.



Donnez une seconde vie à vos photos



Faites confiance à **Photograpix** pour restaurer et numériser vos photos et documents



www.photograpix.fr

8, rue Souvestre - 29200 Brest
02.98.46.58.01 - loic@photograpix.fr

. J'ai déposé en mairie de Cléder un classeur intitulé "1914-1918, Le Monument aux Morts de Cléder". Consultable sur place, il est constitué de fiches individuelles donnant pour chacun des 238 Clédérois des renseignements sur l'état-civil, le parcours militaire, la date et le lieu de décès, la sépulture, les décorations...

Je suis à la recherche de photos, correspondances, documents militaires ou autres qui me permettraient de compléter ces fiches. N'hésitez pas à me contacter !

Véronique JESTIN CGF15312M
Kerlissien 29233 CLEDER
veronique.jestin@hotmail.fr

. Commandant du "Papillon", aviso chargé de porter des ordres de Brest à Pondichéry en 1787 et 1788, l'officier de marine Jean Baptiste du Trévou (1753 - 1793) a sérieusement maltraité son équipage du fait d'un état psychotique avéré. Considéré à juste titre comme atteint de folie, il a été écarté de la marine à son retour. En 1792, quittant Paris pour retourner chez lui à Ploujean, il fut reconnu à Lamballe par plusieurs des matelots du Papillon qui avaient intégrés le Second bataillon des volontaires soldés du Finistère. Interpellé, l'officier fut interné au château du Taureau où il finit par se suicider le 21 janvier 1793. Travaillant à la réalisation d'une biographie de cet officier, je cherche à identifier ces matelots qui l'ont reconnu à Lamballe et qui s'étaient engagés dans le Second bataillon des volontaires soldés du Finistère constitué en octobre 1791. Le dit bataillon comptait 568 hommes dont probablement un bon nombre d'anciens marins d'origine brestoise.

Philippe de Kermadec
phkerma@gmail.com

questions

N° 138 - 1 : Charles L'HOURS et Françoise LE GUERN

Recherche, probablement à TRÉGOUREZ, PLONÉVEZ-DU-FAOU ou environs, union et ascendances du couple Charles L'HOURS et Françoise LE GUERN (X ca 1723 à TRÉGOUREZ), dont Jean (° 09.08.1744 à PLONÉVEZ-DU-FAOU).

N° 138 - 2 : Jacques RANNOU et Jeanne GUÉGUEN

Recherche ascendances, probablement à PLEYBEN, PLONÉVEZ-DU-FAOU ou environs, du couple Jacques RANNOU et Jeanne GUÉGUEN (X le 28.09.1730 à PLONÉVEZ-DU-FAOU) dont Marguerite (° le 13.06.1735 à PLONÉVEZ-DU-FAOU).

N° 138 - 3 : Henri TONNELEC et Geneviève RIVOAL

Recherche, probablement à LOQUEFFRET, PLONÉVEZ-DU-FAOU, COLLOREC ou environs, la date de naissance de Geneviève RIVOAL (° ca 1718), ainsi que les ascendances et la descendance du couple Henri TONNELEC et Geneviève RIVOAL (X le 25.02.1743 à LOQUEFFRET), dont Jean Joseph (° le 05.01.1750 à PLONÉVEZ-DU-FAOU).

N° 138 - 4 : Corentin RIOU et Renée Claudine le ROUX

Recherche, probablement à TELGRUC ou environs, naissances (ca 1680 / 1700) du couple Corentin RIOU et Renée Claudine LE ROUX (X le 17.09.1723 à TELGRUC), dont Claude (° le 12.02.1731 à TELGRUC).

André LANNUZEL, CGF n° 5576 Q
19 rue Gabriel Péri 93430 VILLETANEUSE
lannuzelandre@gmail.com

N° 138 - 5 : Pierre LE GLOUANEC et Alix COLLOBER

Recherche entre 1759 et 1761 le mariage de Pierre LE GLOUANEC (natif de MESLAN dans le 56 et veuf de Marie DERRIEN) avec Alix COLLOBER (native d'Arzano, veuve de François COLLOBER).

Madeleine DOUVILLE-COLLOBERT CGF 4526 Q
3 rue de la Vaucouleurs 78200 MANTES LA JOLIE
mady.dou@gmail.com

N° 138 - 6 : Guillaume QUEFFELEC et Louise HELGOUALCH

Recherche enfants du couple composé de Guillaume QUEFFELEC et de Louise HELGOUALCH autres que Guillaume (° le 04.02.1636 à PLEYBEN), Jean (° le 27.04.1638 à PLEYBEN) et Hervé (° le 07.07.1641 à PLEYBEN).

N° 138 - 7 : Guillaume COLIN et Marie YVENAT

Recherche enfants du couple composé de Guillaume COLIN et de Marie YVENAT autre que Pierre (° 21.02.1640 à LOPEREC).

N° 138 - 8 : François LE MENEZ et Jeanne PICHON

Recherche enfants du couple composé de François LE MENEZ et de Jeanne PICHON autre que Guillaume (° 12.02.1653 à LOPEREC).

N° 138 - 9 : Nicolas LE MENEZ et Jeanne LE CHUE

Recherche enfants du couple composé de Nicolas LE MENEZ et Jeanne LE CHUE autre que Pezron (° 06.06.1649 à LOPEREC) et Henry (° 22.07.1652 à LOPEREC).

Yves BEULIER, CGF 3940 Q

4 route de Saint Florent, 18190 CHATEAUNEUF SUR CHER

N° 138 - 10 : Nicolas LE MENEZ et Jeanne LE CHUE

Recherche date et lieu de décès de Marie Jeanne MIGNON (° le 21.03.1867 à HANVEC), fille de Nicolas et de Julienne RIOU (X le 02.02.1861 à LOPEREC). Elle se marie le 29.11.1893 à LOPEREC avec Jacques GUILLOU (° le 08.03.1867 à LOPEREC). En 1900 Jacques GUILLOU est à PLOUHINEC. Est-ce que Marie Jeanne MIGNON l'y a accompagné ? A sa mort le 19.03.1931 à LOPEREC, Jacques GUILLOU est dit veuf de Marie Jeanne MIGNON.

François LE MEN CGF 11878 B
5 rue Keréol 29460 DIRINON
francois.le-men@wanadoo.fr

Le CGF à PARIS

Les informations concernant les réunions parisiennes à venir ne nous étant pas parvenues au moment de boucler numéro, nous invitons les adhérents intéressés par celles-ci à contacter :

M. Nicolas Pierre TERVER,
Tél. 06 23 38 08 41
el : nicolas.terver@voila.fr

evolution de La Base recif

Outre les relevés d'Etat-Civil, RECIF propose désormais également des relevés Hors Etat-Civil (RHEC)

Pour l'instant, ces RHEC proviennent des relevés en cours des registres matricules du Finistère.

Lors de ces relevés, il y a en effet deux solutions :

- L'individu est trouvé dans les extractions de fichiers des naissances de RECIF. Dans ce cas la référence biographique peut être attachée au relevé RECIF existant.

- L'individu n'est pas trouvé. En général il s'agit du cas où la localité n'a pas encore été relevée pour l'année considérée.

Dans ce cas, un relevé HORS ETAT CIVIL est créé ainsi que la référence biographique afférente.

Du point de vue technique les données REC et RHEC sont complètement séparées.

DESCRIPTION DES MODIFICATIONS DE L'IHM DE RECIF :



Cette icône apparaît pour un relevé Etat Civil



Cette icône apparaît pour un un relevé Hors Etat Civil

• Grille recherche :




Etendre la recherche aux R

Une nouvelle case à cocher permet d'étendre ou non la recherche aux RHEC. Elle est cochée par défaut.




Un click sur l'icône affiche l'aide contextuelle :


Données HORS Etat-Civil

Outre les relevés des actes de l'Etat-Civil, le CGF est en permanence à la recherche de données qui permettent d'enrichir la base RECIF.
Dans ce cadre, de nombreuses références biographiques sont déjà en ligne.


Ce volume a vocation à croître de manière significative.



Les individus rencontrés dans les données manipulées à l'occasion de ces travaux peuvent ne pas être présents dans RECIF. En effet, la localité ou la période n'ont pas forcément été encore relevées par nos bénévoles.

Le CGF a décidé de vous en faire néanmoins profiter.

Depuis le 1er juin 2016 la base RECIF comporte également des données relatives à des Relevés HORS Etat-Civil.
La source de ces données vous est précisée dans le détail du résultat affiché.



• Exemple de recherche

Recherche de naissance PITON en 1854 sur l'ensemble du Finistère. On obtient 26 relevés.

| | Type acte | Obs. | Localité | Année | Prénom | Nom | Prénom conjoint | Nom conjoint | Filiatif Veuvage Conjoint | Photo Biog. Cote |
|-------------------------------------|-----------|--------|--------------|-------|-------------------------|----------|-----------------|--------------|---------------------------|------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Naissance | | Audierne | 1854 | Raymond Joseph | PITON | | | pm | B |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Naissance | | Brès | 1854 | Marie | PETTON | | | pm | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Naissance | | Briec | 1854 | Jean François | LE PETON | | | pm | B |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Naissance | | Cléder | 1854 | François Marie | PETTON | | | pm | B |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Naissance | | Gupavas | 1854 | Yves Pascal | PETTON | | | pm | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Naissance | | Gupavas | 1854 | Yves | PETTON | | | pm | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Naissance | | Île-de-Sein | 1854 | Marie Françoise | PITON | | | pm | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Naissance | | Île-Molène | 1854 | Anastase | PITON | | | pm | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Naissance | | Île-Molène | 1854 | Marie Eugénie | PITON | | | pm | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Naissance | | Le Combaudou | 1854 | Marie Jeanne | PETTON | | | pm | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Naissance | | Quignobon | 1854 | Victor Alphonse | PETTON | | | pm | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Naissance | | Trébabu | 1854 | Yves | PETTON | | | pm | B |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Naissance | rmat29 | Brest | 1854 | Laurent Charles Auguste | PITON | | | pm | B |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Naissance | rmat29 | Brest | 1854 | François Constant | LE PETON | | | pm | B |

On observe :

- la nouvelle colonne 2 avec le pictogramme visuel qui montre s'il s'agit d'un relevé EC ou RHEC
- dans la colonne 4 (obs), pour les RHEC, l'indication de l'origine du relevé.
- En tête de cette colonne l'ampoule qui permet d'ouvrir une aide contextuelle sur la signification de cette indication :

Colonne observations

Dans le cas d'un relevé d'Etat-Civil vous pouvez rencontrer l'indication suivante :

- 'INDEX' : Un index est un relevé se limitant souvent à une date ou une année ainsi que des patronymes : c'est un relevé minimum en attendant mieux !

Dans le cas d'un relevé Hors Etat-Civil cette colonne vous renseigne sur l'origine du relevé :

- 'rmat29' : pour registres matricule du Finistère

On ne retient que les 3 derniers relevés

| | Type acte | Obs. | Localité | Année | Prénom | Nom | Prénom conjoint | Nom conjoint | Filiatif Veuvage Conjoint | Photo Biog. Cote |
|-------------------------------------|-----------|--------|----------|-------|-------------------------|----------|-----------------|--------------|---------------------------|------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Naissance | | Trébabu | 1854 | Yves | PETTON | | | pm | B |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Naissance | rmat29 | Brest | 1854 | Laurent Charles Auguste | PITON | | | pm | B |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Naissance | rmat29 | Brest | 1854 | François Constant | LE PETON | | | pm | B |

J'accepte ces conditions et j'échange

points Geneabank

Et voici les résultats :

Naissance - 15/01/1854 - Trebabu (Kerbar)

♂ PETTON Yves
 fils de Oulhaime Yves - Cultivateur - âge de 37 ans et de Marie Gabrielle EYENNE

Témoin : HERNAN Jean François - 56 ans - non parent - cultivateur de Trebabu (s) ROGER Jean Marie - 43 ans - non parent - maîtreleur de Trebabu (s)

Notes : acte 5

Identifiant CGF de l'acte : N-1854-2901200-51990-00211 - (Relevé Etat civil IADM ->+1792)

Relevé
régistré

AGE 2 MOIS
à ENREGISTRER
à l'ETAT CIVIL

en déposant une photo
de cette personne

en déposant des
références
biographiques

en déposant un
permis, une carte
d'archiviste autorisée

Naissance - 15/01/1854 - Hors

♂ PETON Laurent Charles Auguste
 fils de Jacques et de Marie Françoise LE GOER

Identifiant CGF du relevé : N-1854-mai25-1R852-00003 - (d'après les relevés des registres matricules du Finistère)

Relevé
régistré

AGE 2 MOIS
à ENREGISTRER
à l'ETAT CIVIL

en déposant une
photo de cette
personne

en déposant des
références
biographiques

Naissance - 15/01/1854 - Hors

♂ LE PETON François Constant
 fils de Prosper et de Anne ALISVAT

Identifiant CGF du relevé : N-1854-mai25-1R862-00222 - (d'après les relevés des registres matricules du Finistère)

Relevé
régistré

AGE 2 MOIS
à ENREGISTRER
à l'ETAT CIVIL

en déposant une
photo de cette
personne

en déposant des
références
biographiques

Le 1^{er} est un relevé Etat Civil. Aucun changement.

Les 2 autres sont des relevés Hors Etat Civil. A noter :

- une construction différente de l'IDAC.
 - la mention en clair de l'origine du relevé : "d'après les relevés des registres matricules du Finistère"
 - L'absence de l'icône pour signaler une anomalie.
- L'opportunité de développer cette fonctionnalité sera étudiée ultérieurement.
- La possibilité de fournir des photos ou références biographiques associées à ce RHEC.

• **Les volumétries**

Informations pour la localité



| | | | |
|---------------------|-------------------------|-------------------------------|----------------------|
| Localité : | Brest | Arrondissement : | Brest |
| Nom breton : | Brest | Canton : | Brest (tous cantons) |
| Pays traditionnel : | Bas-Léon (Goueled-Leon) | Antenne CGF de rattachement : | Brest |



| Nombre de relevés (cliquez pour avoir le détail) | | |
|--------------------------------------------------|---------|-----------------|
| baptême/naissance | mariage | sépulture/décès |
| 26 231 | 25 783 | 0 |

Le choix "Nombre de relevés d'actes" à partir de 'Infos localité' montre désormais :

BREST

Volumétrie détaillée par année

1° - relevés ETAT-CIVIL

| | | | | | |
|------|-------|------|-------|------|------------|
| 1790 | x 414 | 1834 | x 250 | 1875 | 0 2 |
| 1794 | x 552 | 1835 | x 243 | 1876 | |
| 1796 | x 440 | 1836 | x 222 | 1877 | |
| 1796 | x 481 | 1837 | x 208 | 1878 | 0 1 |
| 1797 | x 304 | 1838 | x 223 | 1879 | 0 4 |
| 1798 | x 362 | 1839 | x 211 | 1880 | |
| 1799 | x 426 | 1840 | x 219 | 1881 | 0 2 |
| 1800 | x 409 | 1841 | x 247 | 1882 | 0 4 |
| 1801 | x 351 | 1842 | x 317 | 1883 | 0 4 |
| 1802 | x 288 | 1843 | x 287 | 1884 | 0 2 |
| 1803 | x 299 | 1844 | x 344 | 1885 | 0 2 |
| 1804 | x 212 | 1845 | x 280 | 1886 | 0 4 |
| 1805 | x 202 | 1846 | x 236 | 1887 | 0 4 x 1 |
| 1806 | x 174 | 1847 | x 280 | 1888 | 0 1 |
| 1807 | x 171 | 1848 | x 307 | 1889 | 0 2 x 1 |
| 1808 | x 182 | 1849 | x 338 | 1890 | 0 7 x 448 |
| 1809 | x 163 | 1850 | x 304 | 1891 | 0 9 x 435 |
| 1810 | x 147 | 1851 | x 348 | 1892 | 0 10 x 483 |
| 1811 | x 117 | 1852 | x 331 | 1893 | 0 10 x 474 |
| 1812 | x 118 | 1853 | x 302 | 1894 | 0 13 |
| 1813 | x 178 | 1854 | x 284 | 1895 | 0 9 |

Ainsi que :

2° - relevés HORS ETAT-CIVIL

| | |
|------|-------|
| 1853 | 0 1 |
| 1854 | 0 275 |



De même :

- Botmeur
- Botsorhel
- Bourg-Blanc
- Brasparts
- Brélès
- Brennilis
- Brest**
- Bréventec (*)
- Briec



L'ampoule cache désormais ceci :

Informations

Localité : **Brest**

Nom breton : **Brest**
 Canton : **Brest (tous cantons)**
 Pays traditionnel : **Bas-Léon (Goueled-Leon)**
 Arrondissement : **Brest**
 Antenne CGF : **Brest**

Volumétrie des actes dans RECIF pour la localité ET ses subdivisions (RELEVES ETAT-CIVIL)

| | baptême/naissance | mariage | sépulture/décès |
|----------------------|-------------------|----------------|-----------------|
| Nombre total d'actes | 301.874 | 111.651 | 177.728 |
| Dates | de 1606 à 1915 | de 1617 à 1940 | de 1620 à 1911 |

Volumétrie des actes dans RECIF pour la localité ET ses subdivisions (RELEVES HORS ETAT-CIVIL)

| | baptême/naissance | mariage | sépulture/décès |
|----------------------|-------------------|---------|-----------------|
| Nombre total d'actes | 278 | 0 | 0 |
| Dates | de 1853 à 1899 | | |

Brest comporte les subdivisions suivantes :

[Brest \(catholicité>1792\)](#)
[Brest - Hôpital](#)
[Brest - Hosnice](#)

[Brest - Château](#)
[Brest - Hôpital-de-Charité](#)
[Brest - Kerbonne \(catholicité>1792\)](#)

Reponses aux questions des adherents

A la question 135-1:

- 1 - Jean LE MARTIN - ménage (° ca 1693 COLLOREC, Kergoz), X le 05/02/1710 COLLOREC avec Anne LE COQUIL, dont :
 - Marguerite (° 18.01.1718 COLLOREC, Kergoz), X le 04.03.1737 COLLOREC avec Guillaume JOURDREN
 - Isabelle (b 24.03.1719 COLLOREC, Kergoz), X 12.02.1749 COLLOREC avec Laurent LE CAM, + 07.12.1775 LANDELEAU
 - Yves (b 17.05.1722 COLLOREC, Kergoz), X 27.11.1747 LANDELEAU avec Marguerite LE JEUNE
 - François (b 10.04.1725 COLLOREC, Kergoz)
 - Jean Yves (b 15.07.1729 CARHAIX (St Trémeur), X 10.02.1751 COLLOREC avec Marie LALLOUET, + 07.03.1788 PLONEVEZ-DU-FAOU)
- 2 - Joseph LE MARTIN (b 18.03.1664 PLONEVEZ-DU-FAOU), X ca 1690 avec Liesse TROMEUR, dont :
 - Jean (° ca 1693)
 - Nicolas (b 23.03.1694 COLLOREC)
 - Charles (b 22.08.1695 COLLOREC, Kergoz)
 - Jeanne (b 21.03.1698 COLLOREC, Kergoz)
 - Jeanne (b 12.06.1699 COLLOREC)
 - Louis (b 24.08.1702 COLLOREC, Kergoz), (+ 27.10.1719 COLLOREC, Kergoz)
- 3 - Liesse (= Levenez) TROMEUR (° ca 1659) ; (+ 18.05.1721 COLLOREC, Kergoz)
- 4 - Hervé MARTIN (° ca 1630, + avant juin 1673)
- 5 - Anne LE PROVOST (ca ° 1630)

- 1 - Anne LE COQUIL - ménagère (b 10.08.1697 LANDELEAU, Lansignac ; X 05.02.1710 COLLOREC ; + 04.09.1763 COLLOREC).
- 2 - Jean LE COQUIL (° ca 1648 LANDELEAU ; X 26.08.1686 LE MOUSTOIR (Côtes d'Armor) avec Catherine QUEMENER), dont :
 - Joseph (b 17.11.1688 LANDELEAU)
 - Anne (b 25.07.1690 LANDELEAU)
 - Louis (b 07.10.1691 LANDELEAU)
 - Jane (b 04.02.1693 LANDELEAU)
 - Paul b 13.03.1694 LANDELEAU)
 - Yves (b 19.05.1696 LANDELEAU)
 - Anne (b 10.08.1697 LANDELEAU)
 - Michel (b 25.09.1698 LANDELEAU)
 - Marie (b 29.07.1702 LANDELEAU)
 - Jan (b 20.12.1704 LANDELEAU)
 - Jeanne (b 18.02.1707 LANDELEAU ; + 06.03.1708 LANDELEAU)
- 3 - Catherine QUEMENER (b 12.02.1663 LE MOUSTOIR (Côtes d'Armor) ; + 11.09.1731 LANDELEAU)
- 4 - Guénolé COQUIL (° ca 620 LANDELEAU ; + ca 1655 LANDELEAU)
- 5 - Marie LE TALLEC (° ca 1625 LANDELEAU ; + ca 1673 LANDELEAU)
- 6 - Yves QUEMENER - ménage (° ca 1635 LE MOUSTOIR (Côtes d'Armor) ; X ca 1655 avec Yvonne GUYADER) dont :
 - Yves (b 10.11.1656 LE MOUSTOIR, Côtes d'Armor)
 - Louis (b 08.04.1659 LE MOUSTOIR, Côtes d'Armor)
 - Michel (b 07.07.1661 LE MOUSTOIR, Côtes d'Armor)
 - Catherine (b 12.02.1663 LE MOUSTOIR, Côtes d'Armor)
 - Joseph (b 15.08.1665 LE MOUSTOIR, Côtes d'Armor)
 - Valentin (b 27.12.1667 LE MOUSTOIR, Côtes d'Armor)
 - Anne (b 10.12.1672 LE MOUSTOIR, Côtes d'Armor)
 - Barbe (b 28.05.1675 LE MOUSTOIR, Côtes d'Armor)
 - Marguerite Simone (b 28.10.1677 LE MOUSTOIR, Côtes d'Armor)
 - Marie (+ 07.10.1705 LE MOUSTOIR, Côtes d'Armor)
- 7 - Yvonne GUYADER - ménagère (° ca 1632 ; + 11.11.1699 LE MOUSTOIR, Côtes d'Armor)
- 12 - Jan QUEMENEUR (° ca 1598) ; X ca 1620 avec Catherine LE POURHIET) dont :
 - Jan
 - Claudine
 - Catherine
 - Yves
 - Yves (+ 28.11.1674 LE MOUSTOIR, Côtes d'Armor)
- 13 - Catherine LE POURHIET
- 14 - Louis LE GUYADER (° ca 1603 ; + 04.11.1669 LE MOUSTOIR, Côtes d'Armor)

A la question 135-2 :

- 1 - Jean LALLOUET - (b 19.09.1705 COLLOREC, parrain Jean LE GUICHOUX et marraine Renée LE MARTIN) ; X 25.10.1729 COLLOREC avec Jeanne DERIEN, dont :
 - Marie (b 10.12.1732 PLONÉVEZ-DU-FAOU, Treourriat)
 - Renée (b 14.01.1734 PLONÉVEZ-DU-FAOU, Trehouriat)
 - Catherine (b 20.03.1735 PLONÉVEZ-DU-FAOU, Treouriat) ; (+ 08.04.1736 PLONÉVEZ-DU-FAOU, Crecuriat)

- 2 - Gylles L'ALLOUET (b 19.12.1665 PLONÉVEZ-DU-FAOU ; X 04.07.1689 PLONÉVEZ-DU-FAOU avec Catherine LE BEC, dont :
 - François (b 23.02.1696 COLLOREC, Peulliou)
 - Jeanne (b 19.02.1699 COLLOREC, Peulliou)
 - Mathieu (b 29.03.1700 COLLOREC, Peulliou)
 - Charles (b 23.07.1703 COLLOREC, Peulliou)
 - Jean (b 19.09.1705 COLLOREC, Peulliou)
 - Joseph (b 14.07.1708 COLLOREC, Peulliou) ; (+ 24.06.1738 COLLOREC)

3 - Catherine LE BEC (° ca 1663 ; + 29.04.1748 COLLOREC, Peulliou)

- 4 - Jean L'ALLOUET (° ca 1630 ; X ca 1657 avec Catherine COATHUEL, dont :
 - Françoise (b 01.08.1658 PLONÉVEZ-DU-FAOU, Coatremenic)
 - François (b 24.09.1659 PLONÉVEZ-DU-FAOU, Coatremenic)
 - Catherine (b 07.05.1662 PLONÉVEZ-DU-FAOU)
 - Marguerite (b 24.08.1663 PLONÉVEZ-DU-FAOU)
 - Gylles (b 19.12.1665 PLONÉVEZ-DU-FAOU ; + après juillet 1689)

5 - Catherine COATHUEL (° ca 1630)

- 6 - Henry LE BEC (° ca 1630 ; X ca 1653 avec Marguerite LE CAPITAINE, dont :
 - Alain (b 14.03.1654 PLONÉVEZ-DU-FAOU)
 - Suzanne (b 23.09.1657 PLONÉVEZ-DU-FAOU, Rossubot)
 - Marguerite (b 20.04.1660 PLONÉVEZ-DU-FAOU, Roshubault)
 - Catherine (° ca 1663)
 - Anne
 - Guillaume (+ 17.01.1691 PLONÉVEZ-DU-FAOU, Rossubot)

7 - Marguerite LE CAPITAINE (° ca 1640 ; + 30.10.1704 COLLOREC, Peulliou)

1 - Jeanne DERRIEN - (° ca 1715 PLONÉVEZ-DU-FAOU ; + 16.01.1766 PLONÉVEZ-DU-FAOU, Treouriet) ;

X¹ 25.10.1729 COLLOREC avec Jean LALLOUET ;

X² 28.01.1739 PLONÉVEZ-DU-FAOU avec Jean BRELIVET

2 - Yves DERIEN (° ca 1690 ; X ca 1715 avec Marie MORVAN, dont :

- Jeanne (° ca 1715)
- Joseph (b 16.08.1716 PLONÉVEZ-DU-FAOU, Creouriet)
- Yves (b 11.04.1718 PLONÉVEZ-DU-FAOU, Treouriet)
- Catherine (b 30.07.1719 PLONÉVEZ-DU-FAOU, Treouriet)
- Hervé (b 15.02.1721 PLONÉVEZ-DU-FAOU, Treouriet)
- Noël (b 13.03.1723 PLONÉVEZ-DU-FAOU, Parcou) ; + 20.12.1723 PLONÉVEZ-DU-FAOU, Parcou)

3 - Marie MORVAN (° ca 1690 ; + après janvier 1739)

A la question 135-3 :

1 - Jean SIZUN - (° ~ 1669 BRASPART ; X 27.05.1693 LOPÉREC avec Marie MIOSSEC), dont :

- Yves (b 11.04.1694 BRASPARTS)
- Jeanne (b 19.01.1699 BRASPARTS)
- Jean (b 14.06.1703 BRASPARTS)
- Françoise (b 18.01.1707 BRASPARTS ; + 19.07.1719 BRASPARTS, Botquest)

2 - Pierre SIZUN (b 18.03.1623 BRASPARTS (Botquest) ; X 25.09.1653 BRASPARTS avec Constance GUILLOU), dont :

- Françoise (b 02.07.1654 BRASPARTS)
- Yvon (b 06.02.1656 BRASPARTS)
- Jean (° ca 1669 BRASPARTS)

3 - Constance GUILLOU (b 27.05.1629 BRASPARTS ; + 21.04.1682 BRASPARTS, Botquest)

4 - Yves SIZUN (° ca 1590 ; X ca 1617 avec Louise KERDEVEZ), dont :

- Jacques (b 15.06.1618 BRASPARTS, Botquest)
- Pierre (b 18.03.1623, Botquest)

5 - Louise KERDEVEZ (° ca 1590)

6 - Guillaume GUILLOU (° ca 1600 ; X ca 1620 avec Catherine BERTELEME), dont :

- Martin (b 30.11.1621 BRASPARTS)
- Constance (b 27.05.1629 BRASPARTS)
- Louis (b 04.02.1633 BRASPARTS)

7 - Catherine BERTELEME (° ca 1600)

1 - Marie MIOSSEC (b 01.04.1666 LOPÉREC ; + 01.02.1729 BRASPARTS, Botquest)

2 - Yvon MIOSSEC (° ca 1634 LOPÉREC ; X ca 1660 avec Adénor DENIEL), dont :

- Anne (b 14.01.1664 LOPÉREC)
- Marie (b 01.04.1666 LOPÉREC)
- Marguerite (b 14.02.1671 LOPÉREC ; + 17/02/1672 LOPÉREC (Kervent)

3 - Adénor DENIEL

- Marguerite (b 19.07.1670 BRASPARTS) ; + 22.06.1681 BRASPARTS, Botquest)

- 4 - Jean MIOSSEC (° ca 1602 ; X ca 1625 avec Marie GUILLOU), dont :
- Guillaume (° ca 1625 LOPÉREC)
 - Jean (° ca 1627 LOPÉREC)
 - Yvon (° ca 1634 LOPÉREC)
 - Marguerite (° ca 1636 LOPÉREC)
 - Jean (b 08.05.1641 LOPÉREC)
 - Jean (b 26.08.1653 LOPÉREC ; + 04.04.1677 LOPÉREC, Lambezegou)
- 5 - Marie GUILLOU (° 1609 ; + 17.03.1682 LOPÉREC)

A la question 135-6 :

- 1 - **Philippe DENIEL** - (b 06.01.1670 PLOUGUIN (Kermorvan Trefflescoat) ; X 24.07.1698 TRÉGLONOU avec Marie ROUDAUT), dont :
- Jean (b 23.09.1699 TRÉGLONOU ; + 20.11.1699 TRÉGLONOU)
 - Philibert (b 02.11.1700 TRÉGLONOU)
 - Jeanne (b 27.12.1702 TRÉGLONOU ; + 02.09.1724 TRÉGLONOU)
- 2 - Yves DENIEL (° ca 1640 ; X 29.01.1660 PLOUVIEN avec Marie ROHOU), dont :
- Maria (b 20.11.1661 PLOUGUIN (Kermorvan Trefflescoat)
 - Joannes (b 29.08.1664 PLOUGUIN (Kermorvan Trefflescoat)
 - Renée (° 1667 PLOUGUIN (Kermorvan Trefflescoat)
 - Philippe (b 06.01.1670 PLOUGUIN (Kermorvan Trefflescoat)
- 3 - Marie ROHOU (° ca 1640)
- 4 - Gabriel DENIEL (° ca 1610)
- 6 - Joannes ROHOU (° ca 1610)
- 1 - **Marie ROUDAULT** (° 1670 ; + 04.04.1750 TRÉGLONOU, Kerellen)
- 2 - Paul ROUDAULT (° ca 1619 ; X ca 1660 avec Marie BOSELLEC - LE BOZELLEC), dont :
- Claudius (b 19.04.1660 TRÉGLONOU)
 - Catherine (° 1663)
 - Joannes (b 23.10.1665 TRÉGLONOU)
 - Marie (° ca 1670)
 - Philibert (° ca 1660) ; + 30.06.1705 TRÉGLONOU, Kerasten)
- 3 - Marie BOSELLEC - LE BOZELLEC (° ca 1628 ; + 23.10.1703 TRÉGLONOU, Kerasten)

A la question 135-7 :

- 1 - **Vincent BERGOT** - (b 01.10.1664 PLOUDALMEZEAU ; X 14.02.1692 PLOUDALMEZEAU avec Isabeau MAZE), dont :
- Yvon (b 21.01.1693 PLOUDALMEZEAU, Kerguscat)
 - Ollivier (b 15.07.1694 PLOUDALMEZEAU, Kerguscat)
 - Jean (b 15.09.1696 PLOUDALMEZEAU, Kerguscat)
 - Prigent (b 08.06.1698 PLOUDALMEZEAU, Kerguscat)
 - Marie (b 07.02.1700 PLOUDALMEZEAU, Kerguscat)
 - Allain (b 17.09.1702 PLOUDALMEZEAU, Kerguscat)
 - François (b 10.09.1704 PLOUDALMEZEAU, Prat Léac'h)
 - Marguerite (b 28.09.1705 PLOUDALMEZEAU, Prat Léac'h)
 - Anne (b 19.12.1708 PLOUDALMEZEAU, Prat Léac'h)
 - Allain (b 18.05.1712 PLOUDALMEZEAU, Prat Léac'h) ; + 26.08.1718 PLOUDALMEZEAU, Mesméan)
- 2 - Olivier BERGOT, ménager, (° 1633 PLOUDALMEZEAU ; X 10.01.1654 PLOUDALMEZEAU avec Françoise DONART), dont :
- Louise (b 08.10.1655 PLOUDALMEZEAU)
 - Olivier (b 07.03.1657 PLOUDALMEZEAU)
 - Louyse (b 16.10.1658 PLOUDALMEZEAU)
 - Jeanne (b 08.12.1660 PLOUDALMEZEAU)
 - Vincent (b 01.10.1664 PLOUDALMEZEAU)
 - Prigent (b 02.09.1669 PLOUDALMEZEAU, Peharuern)
 - Jan (b 29.08.1670 PLOUDALMEZEAU, Penarucon)
 - Marguerite (b 30.09.1673 PLOUDALMEZEAU, manoir de Panarnerite)
 - Margueritte (b 23.04.1676 PLOUDALMEZEAU, manoir de Pennarum)
 - Marie (b 15.04.1679 PLOUDALMEZEAU, Penarven)
 - Allain (b 17.06.1682 PLOUDALMEZEAU, manoir de Kernatoux) ; + 23.07.1698 PLOUDALMEZEAU manoir de Kernatous)
- 3 - Françoise DONART - DONNARD - DONNART - DONARD (b 25.05.1636 PLOUGUIN ; + 18.10.1689 PLOUDALMEZEAU, Kernatous)
- 4 - Olivier BERGOT (° ca 1600 PLOUGUIN ; X 20.02.1620 PLOUDALMEZEAU avec Marguerite PRAT - PAP), dont :
- Renée (b 26.12.1620 PLOUDALMEZEAU)
 - Marguerite (b 30.03.1624 PLOUDALMEZEAU)
 - René (b 11.12.1627 PLOUDALMEZEAU)
 - Olivier (° ca 1633 PLOUDALMEZEAU ; + 12.05.1658 PLOUGUIN)
- 5 - Marguerite PRAT - PAP (° ca 1600)
- 6 - Joannes (Jean) DONARTZ - DONART (° ca 1610)

7 - *Claudia MENGANT - MENGUANT* (° ca 1610) ; + 24.05.1641 PLOUGUIN, morte de la peste)

1 - **Isabeau MAZE** (° ca 1670 PLOUDALMEZEAU ; + 21.02.1741 PLOUDALMEZEAU, Kerjolis)

2 - *Prigent MAZE*

3 - *Anne HENRY*

A la question 135-8 :

Olivier BERGOT x Françoise DONARD le 10/01/1654 à PLOUDALMEZEAU : cf. réponse 135-7

A la question 135-9 :

1 - **François MESTRÉ** - (b 18.02.1659 PLOUDALMEZEAU ; X 17.10.1686 PLOUDALMEZEAU avec Isabeau CANNIC), dont :

- Guillaume (b 16.01.1689 PLOUDALMEZEAU, Kergogan)
- Marguerite (b 13.02.1690 PLOUDALMEZEAU, Kergogan)
- Catherine (b 08.08.1692 PLOUDALMEZEAU, Kergogan)
- Françoise (b 23.01.1695 PLOUDALMEZEAU, Kergogan)
- Marie (b 16.10.1698 PLOUDALMEZEAU, Kergogan)
- Hervé (b 24.11.1700 PLOUDALMEZEAU, Kergogan)
- Claude Marie (b 12.05.1702 PLOUDALMEZEAU, Kergogan)
- Anne (b 17.01.1704 PLOUDALMEZEAU (Kergogan) ; + 16.04.1704 PLOUDALMEZEAU, Kergogan)

2 - Hervé (° ca 1620 ; X ca 1648 avec Anne KERBERENES), dont :

- Claude (b 18.05.1649 PLOUDALMEZEAU)
- Françoise (b 02.02.1656 PLOUDALMEZEAU)
- François (b 18.02.1659 PLOUDALMEZEAU)
- Marguerite (b 27.09.1661 PLOUDALMEZEAU)
- Elisabeth (b 18.10.1667 PLOUDALMEZEAU)

3 - *Anne KERBERENES* (b 20.01.1633 PLOUGUIN)

6 - *François KERBERENES*

7 - *Marguerite EBRELLEC*

1 - **Isabeau CANNIC** (° 1666 PLOUDALMEZEAU ; + 27.03.1726 PLOUDALMEZEAU, bourg)

2 - *François CANNIC*

3 - *Marguerite ALLANCON*

Les réponses aux questions ont été données par M. Gilles ANDRIVET CGF 15318 Q,
56 rue de la République 28300 SAINT PREST
andrivet.conan@wanadoo.fr

**Dernier délai pour transmettre à la rédaction du *LIEN* vos demandes
d'insertion dans le n° 139 : 15 Aout 2016**

finistériens en nouvelle-calédonie

(Quatrième partie¹ de la liste établie par le groupe de discussion GENNEOCAL à partir de sa base de données, cet index est destiné aux généalogistes effectuant des recherches sur la Nouvelle Calédonie. Ils pourront éventuellement y découvrir des personnes qui, expatriées dans ce département pour des raisons professionnelles ou autres, se rattachent à leur généalogie. La plupart d'entre elles sont décédées en Nouvelle Calédonie.

Pour contacter le groupe de discussion GENNEOCAL :
S'inscrire : genneocal-subscribe@yahogroupes.fr
puis envoyer un message : genneocal@yahogroupes.fr
ou pour un contact individuel direct : genneocal@gmail.com

¹ Les trois premières parties sont parues dans les numéros 135, 136 et 137

| Individu | Profession | Naissance | Décès | COMPLEMENT D'INFORMATIONS (d'après ARCHIVES FINISTERIENNES) |
|-------------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| LE LOUËR Joseph Louis | | 19.08.1871 RECOUVRANCE | 13.06.1873 URO (Nouvelle Calédonie) | Fils de LE LOUËR Jean Marie (natif de KERVIGNAC dans le 56), surveillant militaire, et de OLLIVIER Malvina Félicité (X le 12.03.1861 à Recouvrance). |
| LE LOUET Jean Louis | marin d'état | 26.03.1855 OUESSANT | 25.05.1877 NOUMEA (Hôpital militaire) Transcrit à Ouessant le 31.01.1878. | Fils de LE LOUET Jean Marie et MALGORN Marie Françoise. |
| LE MAOUT Jean Noël | marin d'état | 04.12.1824 IRVILLAC | 01.08.1864 PORT DE FRANCE (Hôpital militaire) (Nouvelle Calédonie) | Fils de LE MAOUT Jean et GOURVEZ Jeanne. X le 02.11.1848 à IRVILLAC avec KEROMNES Marie Joséphine. |
| LE MARC Marie Catherine dite Sophie | couturière | 26.09.1850 PONT-L'ABBE | 08.10.1913 NOUMEA | Fille de LE MARC Jean Corentin et MOCQUARD Sophie Catherine. X le 25.05.1870 à PONT-L'ABBE avec MONFORT Louis Auguste, maître menuisier (* le 17.06.1846 LOCTUDY, fils de MONFORT Corentin et TANGUY Marie Joséphine). |
| LE MARC Yves | | 13.01.1862 PLONEOUR-LANVERN | 09.03.1909 URO (Ile des Pins). | Fils de LE MARC Corentin et de TANTER Marie Jeanne. Condamné au bagne en 1889. |
| LE MASURIER Paul Pierre | surveillant militaire | 13.03.1832 BREST | 21.01.1879 NOUMEA (Nouvelle Calédonie) | Fils de LEMASURIER Paul Jean Baptiste et de CROGUENNEC Jeanne. X le 23.07.1861 à BREST avec LE BEY Désirée Suzanne (voir Lien n° 136). |
| LE MENEZ Noël Marie dit Gabriel | boulangier | 24.09.1829 DOUARNENEZ | 16.10.1872 ILE NOU (Nouvelle Calédonie) | Fils de LE MENEZ Pierre Marie et CUDENNEC Marie Julienne. X le 06.07.1852 au FAOU avec LE GALL Marie Anne Caroline. (NB du CGF : a été condamné au bagne en 1866). |
| LE MENN Guillaume | cultivateur | 21.08.1849 PLOUVIEN | 03.03.1877 ILE NOU | Fils de LE MENN Yves et PENFEUNTEN Marie Hélène. X le 16.11.1873 à PLOUVIEN avec CALVEZ Marie Jeanne. Condamné au bagne en 1877. |
| LE MEUR Anne Augustine | | 20.11.1860 LAMBEZELLEC | 18.05.1953 MARSEILLE | Fille de LE MEUR Pierre et POREL Adèle Françoise. X 03.02.1881 BREST avec ZIGMAN Louis Henri Joseph. |
| LE MEUR Alain Louis | surveillant militaire | 11.04.1833 BANNALEC | après 1875 | Fils de LE MEUR Louis et MERRIEN Renée. Nommé surveillant militaire en 1872, il débarque à Nouméa en février 1873 et rentre en France en février 1875. |
| LE MOIGN Maria Anna | | 08.12.1842 BREST | 07.06.1923 NOUMEA (Nouvelle Calédonie) | Fille de LE MOIGN François Marie et LE TADEC Jeanne. X le 05.10.1864 à BREST avec BABO Alexandre Jules (voir Lien n° 135). |
| LE MOING Auguste Georges | militaire | 11.04.1906 LAMBEZELLEC | 06.03.1973 BREST | Fils de LE MOING Roland Alexis et LE JEUNE Marie. X le 11.07.1931 à NOUMEA avec LEVEQUE Louise Suzanne. |
| LE MOREL Yves Marie | marin | 15.06.1818 SAINT PABU | 13.08.1875 ILE NOU (Nouvelle Calédonie) | Fils de LE MOREL Yves et MAZE Jeanne. (NB du CGF : a été condamné au bagne en 1866) |
| LE MOUAL Marie Louise | repasseuse | 15.11.1846 QUERRIEN | après 1891 | Fille de LE MOUAL Louis et LE MAOUT Marie. X le 04.08.1887 NOUMEA avec HARDY François Félix, cuisinier (natif de PLOUER (22)). |
| LE NAIR Yves | militaire | 21.06.1855 QUEMENEVEN | 30.01.1891 THIO (Nouvelle Calédonie). | Fils de LE NAIR Jean et PERNES Marie Jeanne. Célibataire. |
| LE NEUDER Yves Marie | boulangier de la marine | 22.07.1837 MORLAIX | après 1874 | Fils de LE NEUDER Richard et LE DANTEC Marie Jeanne. X le 25.07.1869 à GUIPAVAS avec KERVINGANT Marie Yvonne (voir Lien n° 136), dont René Auguste à NOUMEA le 04.10.1874). |
| LE NEUDER Laurent Auguste | | 27.08.1872 BREST | 23.07.1873 GOMEN-OUACO (Nouvelle Calédonie) | Fils de LE NEUDER Yves Marie et de KERVINGANT Marie Yvonne. |
| LE NOAN Jacques | soldat | 10.05.1829 HENVIC | 08.02.1862 NOUMEA | Fils de LE NOAN Hervé et LE FOLL Marie Jeanne. |
| LE NOAN Marguerite Marie | domestique | 03.11.1857 SCRIGNAC | 08.08.1893 THIO (Nouvelle Calédonie) | Fille de LE NOAN François et MARTIN Marie Jeanne. X le 29.11.1883 à BOURAIL (Nouvelle Calédonie) avec DELFIAU Guillaume. |
| LEON François Yves Marie | militaire | 28.03.1877 BREST | 19.03.1962 CHATEAU DU LOIR (72). | Fils de LEON François Marie et DUFFIC Marie Françoise. X le 27.06.1903 NOUMEA avec GANOT Augusta Emilia (native de NOUMEA). |
| LEOST Auguste Hippolyte | marin (boulangier aux vivres) | 02.06.1830 BREST | 29.05.1879 NOUMEA (Hôpital militaire). | Fils de LEOST Marie Anne Simone. X ¹ le 28.04.1860 RECOUVRANCE avec COZIAN Marie Jeanne (+ 28.10.1868 BREST) ; X ² le 15.07.1871 RECOUVRANCE avec MOAL Françoise. |

| Individu | Profession | Naissance | Décès | COMPLEMENT D'INFORMATIONS (d'après ARCHIVES FINISTERIENNES) |
|----------------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| LEOSTIC François Marie | tonnelier | 16.07.1836 RECOUVRANCE | 05.10.1906 DUCOS (Nouvelle Calédonie) | Fils de LEOSTIC Gabriel et PELLE Marie Françoise. Condamné au bagne en 1876. |
| LE OUADEC Louis | ouvrier tanneur | 28.10.1857 TREMEVEN | 08.08.1880 DUMBEA (Nouvelle Calédonie) | Fils de LE OUADEC Louis et LE GLEANNEC Marie Jeanne. Célibataire domicilié à Arpajon (78) (NB du CGF : a été condamné au bagne en 1877). |
| LE PAPE François | charron | 27.10.1841 PLOURIN LES MORLAIX | 21.05.1896 BOURAIL | Fils de LE PAPE Guillaume et FLOCH Jeanne. X le 16.06.1867 à PLO URIN LES MORLAIX avec AUFFRET Constance. Condamné au bagne en 1870. |
| LE PAPE René | marin d'état | 12.05.1841 BREST | 23.03.1897 BOURAIL | Fils de LE PAPE Louis et de STEPHAN Catherine. |
| LE PETIT Jules Louis Clément | peintre | 25.12.1855 TREFFIAGAT | 27.07.1876 NOUMEA Transcrit à Tréffiagat le 22.06.1877 | Fils de LE PETIT Pierre Marie Emmanuel, tailleur d'habits, et de RANDON Jeanne Marie. Condamné au bagne en 1872. |
| LE QUELLENEC Alexis Auguste Charles Louis | surveillant mili- taire | 25.04.1840 RECOUVRANCE | après 1875 | Fils de LE QUELLENEC Melchior et de MARIOTTE Marie Louise. X le 07.03.1866 à LORIENT avec BOCHERON Louise Marie, dont Auguste Joseph (° 06.07.1873 ILE DES PINS) et Jeanne Françoise Félicité (° 25.06.1875 ILE DES PINS). |
| LE QUILLIEC Yves Julien | garçon boulan- ger | 16.01.1838 FOUESNANT | 08.06.1899 BELEP (Nouvelle Calédonie) | Fils de LE QUILLIEC Julien et GUILLOU Anne. X le 30.01.1878 à LA FORET-FOUESNANT avec BOURBIGOT Marie Anne. Condamné au bagne en 1878. |
| LE RET Pierre Michel Marie | sans profession | 24.07.1832 DOUARNENEZ | 23.02.1876 ILE NOU | Fils de LE RET Michel et LE TREHUDIC Marie Vincente. X ¹ le 30.09.1862 à BREST avec PROVOST Marie Louise (+ 17.04.1864 à PENMARCH) ; X ² le 01.10.1864 à PENMARCH avec STEPHAN Catherine. (Condamné au bagne en 1875. |
| LE ROUX François Victor | colon | 02.03.1843 RECOUVRANCE | 19.03.1901 NOUMEA | Fils de LEROUX Jean Marie Vincent (perruquier) et LE BOURG Marie Barbe. |
| LE ROUX François Jacques Marie | surveillant mili- taire | 26.06.1863 POULDERGAT | après 1895 | Fils de LE ROUX Jacques et LE BERRE Marie Louise. X le 18.01.1890 à TREBOUL avec LOZACHMEUR Joséphine Marie dont LE ROUX Hélène Marie Louise (° 1891 ILE DES PINS), LE ROUX Marie (° 1893 ILE DES PINS) et LE ROUX François Joseph (° 1895 ILE DES PINS). |
| LE ROUX Marie | blanchisseuse | 26.10.1856 CLEDER | 23.10.1937 NOUMEA | Fille de LE ROUX Jean et de MICHEL Marguerite. X 22.12.1879 à KAALAGOMEN (NOUVELLE CALEDONIE) avec BONNAVENTURE Honoré (natif de Côte d'Or), cantonnier. |
| LE ROUX Noël | tailleur d'habits | 03.09.1855 PLOBANNALEC | 04.08.1908 NOUMEA | Fils de LE ROUX Guillaume et de LE REUN Jeanne. Célibataire. Condamné au bagne en 1878. |
| LEROY Justin | représentant de société minière | 03.01.1867 BREST | 20.03.1917 NOUMEA | Fils de LEROY Nicolas et CALVEZ Anne Jeanne Mathurine. X le 22.07.1893 à SAINT-VINCENT (Nouvelle Calédonie) avec ARTHAUD Marie Hélène (native de SAINT-VINCENT), mariage dissout en 1911. |
| LEROY Pauline Joséphe | couturière | 03.11.1868 CONCARNEAU | 15.12.1958 NOUMEA | Fille de LEROY Jean Marie et CARIOU Marie. X ¹ le 19.02.1887 à THIO avec CHAPUT Charles, natif de COMMENTRY (Allier) (jugement de divorce le 12.06.1897) ; X ² le 16.07.1907 à THIO (Nouvelle Calédonie) avec SERRIE Pons Félicien, natif de LE FUGERET (Alpes de Haute-Provence). |
| LE SCOUR François Marie | pharmacien | 30.09.1878 MORLAIX | 09.02.1907 NOUMEA | Fils de LE SCOUR Pierre et TILLY Marie. X le 30.06.1906 NOUMEA avec PICOT Louise Marie. |
| LE SCOUR Yves | médecin de marine | 31.12.1862 MORLAIX | 29.09.1933 PARIS | Fils de LE SCOUR Pierre et TILLY Marie. X le 30.06.1906 NOUMEA avec PICOT Louise Marie. X le 18.05.1891 à NOUMEA avec OLLIVAUD Estelle, dont Jules Louis (° 01.08.1892 NOUMEA / + 11.10.1963 CLICHY LA GARENNE), Yves Maurice (° 11.04.1894 NOUMEA). (voir Lien 121) |
| LE SICHE Jean François | cantonnier | 13.06.1839 MORLAIX | 30.12.1900 NOUMEA | Fils de LE SICHE Prosper et BOHIC Marie Anne. X le 17.09.1874 à BOURAIL (NOUVELLE CALEDONIE) avec LE BON Marie Catherine (native de LANGONNET dans le MORBIHAN). |
| LE STER Marie Françoise | | 30.11.1853 PLOGASTEL SAINT GERMAIN | 04.08.1876 NOUMEA | Fille de LE STER Henri Jean et de BRIANT Marie Guillemette (° 31.03.1830 PENHARS ; + 16.06.1868 NOUMEA). X le 06.05.1871 à NOUMEA avec FROUIN Théophile Gabriel Marie, natif de MONCONTOUR (22), employé de commerce. |
| LE STER Marie Blanche Azélice | | 26.05.1860 LAMBEZELLEC | 22.11.1882 HOUAÏLOU (Nouvelle Calédonie) | Soeur de la précédente. X 11.04.1878 à NOUMEA avec FROUIN Théophile Gabriel Marie, natif de MONCONTOUR (22), veuf de LE STER Marie Françoise. |
| LE STUM Jean Louis | voilier | 26.06.1849 ARGOL | 29.09.1881 ILE NOUE Transcrit à Argol le 29.08.1882. | Fils de LE STUM Yves et CAPITAIN Marie Anne. (NB du CGF : a été condamné au bagne en 1870). |
| LESVEN Jeanne | | 25.02.1833 PLONEOUR- MENEZ | 09.05.1875 NOUMEA (hôpital militaire). Transcrit à Plouneour- Ménez en 03.1877. | Fille de LESVEN Jean et SIMON Françoise. X le 07.03.1859 à BREST avec BIHAN Christophe (+ 14.12.1885 NOUMEA), Voir Lien 135. |
| LE TELLIER Joseph Amédée | marin | 11.04.1850 RECOUVRANCE | 16.01.1910 NOUMEA Transcrit à Recouvrance le 02.07.1910. | Fils de LE TELLIER Amédée Victor et LE FRANCOIS Aimée. Condamné au bagne en 1887. |
| LE TENDRE Léopold | colon | 10.10.1883 BREST | 01.09.1901 NOUMEA | Fils de LE TENDRE Auguste Alexandre et de WEILER Yvonne Adèle. |
| LE TOUZ Guillaume Marie | marchand de sabots | 07.05.1857 LA FEUILLEE | 30.01.1914 ILE NOUE | Fils de LE TOUZ Guillaume et BOTHOREL Marie. Célibataire. Condamné au bagne en 1880. |

| Individu | Profession | Naissance | Décès | COMPLEMENT D'INFORMATIONS (d'après ARCHIVES FINISTERIENNES) |
|----------------------------------|----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| LE VENEC Alain Marie | soldat | 02.01.1832 LANDUNVEZ | 07.10.1868 | Fils de LE VENEC Alain Marie et BOCHEUR Marie Michelle. |
| L'ÉVÊQUE Pierre Marie | marin d'état | 23.01.1873 QUIMPER | 31.10.1894 NOUMEA | Fils de L'ÉVÊQUE Hervé Louis et de JEANNOT Hélène Renée. Célibataire. |
| L'HOSTIS François | tisserand, manoeuvre | 11.07.1827 PLOUGOULM | 07.06.1901 DUCOS (Nouvelle Calédonie) | Fils de L'HOSTIS René et de DIDOU Marie. Célibataire. (NB du CGF : a été condamné au bagne en 1863). |
| LOSSOUARN Emile Philippe | médecin de marine | 14.05.1841 BREST | 15.01.1890 BREST | Fils de LOSSOUARN Louis Joseph Auguste et de LE GOFF Marie Euphrosine. X le 06.04.1880 à BREST avec LALANCE Louise Eugénie Pauline. |
| LOTRIAN Jean Louis Marie | marin d'état | 28.04.1887 MILIZAC | 05.07.1913 NOUMEA | Fils de LOTRIAN Joseph et de APPRIOU Marie Louise. Matelot à bord du Kersaint lors de son décès. |
| LOTROU / LAUTROU Jeanne Marie | cuisinière | 24.12.1843 PLOMODIERN | 08.12.1883 NOUMEA | Fille de LAUTROU Jacques et KERSALE Marie Anne. X le 11.10.1869 BREST avec ROHEL Jean Marie, mécanicien. |
| LOYER Sophie Françoise | | 21.05.1846 BREST | 15.07.1892 BREST | Fille de LOYER Emile et LACOSTE Marie Françoise. X ¹ le 29.11.1869 à BREST avec LAMBERT Félix Désirée (+ 23.08.1870 BREST), X ² le 10.04.1872 à BREST avec MILLIARY Auguste Alfred. |
| LOZACH Etienne | cultivateur | 16.02.1850 BERRIEN | 03.03.1912 POUEMBOUT (Nouvelle Calédonie) | Fils de LOZACH Yves et LE COUSSE Marguerite. X le 23.11.1874 à BERRIEN avec JAMIN Marie Françoise. (Condamné au bagne en 1881). |
| LOZACH Jean François Marie | cultivateur | 21.01.1876 BERRIEN | 1945 (Nouvelle Calédonie) | Fils de LOZACH Etienne et JAMIN Marie Françoise. X 12.11.1901 à POUEMBOUT avec VEDEAULT Mélanie, native de KONE (Nouvelle Calédonie). |
| LOZACH Yves Antoine | marin | 07.03.1845 LANNILIS | 26.03.1888 NOUMEA | Fils de LOZACH Guillaume et RICHART Marie Louise. X le 19.03.1870 à RECOUVRANCE avec GUILLOU Marie Yvonne (voir Lien 136). |
| LOZACH Marie Louise | journalière | 29.10.1870 LE FOLGOËT | 24.11.1898 NOUMEA | Fille de LOZACH Yves et GUILLOU Marie Yvonne. X 28.05.1887 au MONT-DORE (Nouvelle Calédonie) avec HARLOT Marie Constant, cultivateur natif de l'Eure (28). |
| LOZACHMEUR Joséphine | couturière | 08.12.1866 POUILLAN | après 1895 | Fille de LOZACHMEUR François Julien et URVOIS Marie Hélène. X le 18.01.1890 à TREBOUL avec LE ROUX François Jacques Marie, surveillant militaire. |
| MADEZO Gabriel Marie | marin | 09.05.1847 PONT-CROIX | 21.10.1885 NOUMEA | Fils de MADEZO Pierre et LE COR Marie Anne. X SIGNOL Victorine. Disparu en mer : décès supposé le 21.10.1885. |
| MADOC Joseph | cultivateur | 14.06.1844 PLOURIN | 11.05.1916 ILE NOU | Fils de MADOC René François Marie et de GUENA Marie Vincente. Condamné au bagne en 1866. |
| MAGUEREZ Jean Pierre | journalier | 05.03.1835 PLOUNEVENTER | 09.12.1876 ILE NOU | Fils de MAGUEREZ François et MORVAN Marie Anne. X le 20.07.1862 à PLOUNEVENTER avec HUGUEN Marie. Condamné au bagne en 1875. |
| MAGUEUR Léocadie | blanchisseuse | 14.06.1850 SAINT PIERRE QUILBIGNON | après 1914 | Fille de MAGUEUR Charles Marie Désiré et de LE MOIGNE Anne. X 14.01.1868 à SAINT PIERRE QUILBIGNON avec NATOLY Jean Marie (boulangier de la Marine). |
| MAHÉ François | cultivateur | 07.03.1850 RIEC SUR BELON | 31.08.1895 NOUMEA | Fils de MAHÉ François et LUCAS Marie Anne. X 23.11.1873 à RIEC SUR BELON avec BERTHOU Marie Catherine. Condamné au bagne en 1895. |
| MALEJAC Claude François | boulangier | 24.02.1849 GUIPAVAS | 28.12.1928 ILE NOUE | Fils de MALEJAC Joseph et L'OSTIS Yvonne. X le 17.08.1883 à BOURAIL (Nouvelle Calédonie) avec RENARD Françoise (native du Maine et Loire). Condamné au bagne en 1876. |
| MANACH Jean Marie | cultivateur | 04.03.1831 SIZUN | 17.01.1881 BOURAIL | Fils de MANACH Guillaume et PICHON Marie Jeanne. X le 13.06.1859 à SIZUN avec COULM Angèle. |
| MAO Vincent François | maître mécani- cien | 26.08.1859 RECOUVRANCE | 28.03.1888 NOUMEA (hôpital maritime). | Fils de MAO Armand Hervé et de GOURMELON Marie Jeanne. X le 17.01.1882 à RECOUVRANCE avec PENFRAT Valentine Marie. |
| MARC Louis Marie | journalier | 13.03.1853 BREST | 15.03.1903 ILE DES PINS | Fils de MARC François Marie et PRIGENT Jeanne Françoise Nicole. Condamné au bagne en 1889. |
| MARC Maria Claudine | | 11.07.1852 LAMBEZELLEC | 05.11.1906 NOUMEA | Fille de MARC François et CHARRETEUR Marie Anne. X ¹ le 25.10.1871 BREST avec JEROME Hyacinthe, surveillant militaire, natif de BRETEUIL (Oise), + le 11.09.1778 à POYA (Nouvelle Calédonie) ; X ² après 1878 avec GAYON Jules Nicolas (+ 1889, Tonkin). |
| MARC Yves Marie | ouvrier mécani- cien | 02.09.1851 PLOUGUIN | 25.03.1886 NOUMEA | Fils de MARC René et JESTIN Marie Jeanne. |
| MARCHAND Pierre | marin d'état | 22.07.1857 CROZON | 24.01.1880 NOUMEA. | Fils de MARCHAND Pierre et BOUCHARÉ Jeanne. |
| MAREC Allain | marin d'état | 13.02.1886 NEVEZ | 06.09.1910 NOUMEA | Fils de MAREC Guillaume et GILLES Marie. |
| MAHADOUR Guillaume | colon | 1.04.1835 LANARVILY | 15.03.1887 NOUMEA (hôpital militaire). | Fils de MAHADOUR Goulven et TOER Anne. X le 04.10.1880 à HOUAILOU (Nouvelle Calédonie) avec Louise (femme indigène). |
| MARION Jean Michel | sans profession | 23.09.1831 MELGVEN | 23.05.1889 ILE NOU | Fils de MARION Michel et LE TERREC Marie Catherine. Condamné au bagne en 1878. |
| MAROT Auguste | surveillant mili- taire | 12.05.1842 BREST sous le nom de LACLOCHE Auguste. Enfant naissant déposé dans le tour de l'Hospice reconnu le 07.08.1843 par sa mère. | après 1881 | Fils de MAROT Marie Mathurine (+ 04.06.1850 BREST), veuve de CHABODIE Jean Baptiste et épouse de BOISSEAU Louis. X le 21.06.1873 à GISORS (Eure) avec ALIZON Marie Léonie. |

| Individu | Profession | Naissance | Décès | COMPLEMENT D'INFORMATIONS (d'après ARCHIVES FINISTERIENNES) |
|---------------------------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| MARTIN Yves | marin d'état | 10.01.1843 BREST | 19.07.1865 PORT DE FRANCE | Fils de MARTIN Caroline Julie, blanchisseuse. Sur La Bonite lors de son décès. |
| MARTIN Corentin | chiffonnier | 20.07.1841 LOQUEFFRET | 12.07.1876 ILE NOU | Fils de MARTIN Jean et DERRIEN Anne. Condamné au bagne en 1876. |
| MARZIN Adolphe Auguste | surveillant militaire | 16.04.1841 RECOUVRANCE | après 1886 | Fils de MARZIN Yves Marie et DESBOIS Amélie Joséphe. |
| MARZIN Jean | marin d'état | 25.01.1860 TELGRUC SUR MER | 30.01.1881 NOUMEA | Fils de MARZIN Jean et MAZEAU Catherine. |
| MASSON Jean Louis | marin | 29.09.1816 ILE MOLENE | 13.10.1873 ILE NOU | Fils de MASSON Vincent Marie et PAILLER Marie Azénore. X le 28.09.1835 à MOLENE avec CARIOU Marie Catherine Mélanie. Condamné au bagne en 1869. |
| MATHIEU Marie Pauline Françoise | couturière | 04.04.1854 LANNILIS | après 1893 | Fille de MATHIEU Jean Marie Joseph et de LE NORMENT Marie Françoise Pauline. X le 23.07.1874 à LANDERNEAU avec BASTARD François Marie (voir Lien 135). |
| MAURANNE Guillaume Adrien | portefaix | 05.11.1864 LAMBEZELLEC | 23.11.1892 THIO (Nouvelle Calédonie) | Fils de MAURANNE Pierre et LE CLEACH Marie Anne. Condamné au bagne en 1886. |
| MAURER Eugénie Louise | sans profession | 02.06.1847 BREST | 24.11.1874 NOUMEA | Fille de MAURER Jean François Adolphe et LE PAPE Agathe Marie. X le 01.05.1865 à BREST avec SILLANT Thomas Constant. |
| MAZÉ Charles | chapelier | 08.08.1831 LAMBEZELLEC | 11.03.1906 DUCOS | Fils de MAZÉ Jean Marie et RICHARD Anne. X le 03.10.1854 à LANDERNEAU avec KERBAOL Jeanne Théodorine. Condamné au bagne en 1875. |
| MAZET François | peintre | 08.02.1849 PLOUDANIEL | 17.05.1891 NOUMEA (hôpital maritime) | Fils de MAZET Christophe et SALAUN Marie Anne. Célibataire. |
| MENEREUL Léopold Jean Marie Dominique | employé | 16.08.1836 QUIMPER | après 1879 | Fils de MENEREUL Louis Dominique et DERRIEN Marie Anne. X le 09.09.1862 SAINT YVI avec DURAND Marie Léontine. Communard condamné à la déportation en 1872. |
| MERCIER Yves Marie | | 04.10.1844 PLOUIGNEAU | 28.08.1875 | Fils de MERCIER François et MANACH Françoise. Condamné au bagne en 1867. |
| MERER François Louis | cultivateur | 17.05.1848 SAINT THEGONNEC | 09.06.1918 OUEGOA (Nouvelle Calédonie) | Fils de MERER Julien et GOURHANT Anne. X le 22.10.1896 à POUEMBOUT avec FREMINET Augustine (native des Vosges. Condamné au bagne en 1869. |
| MEVEL Marie | | 29.02.1828 PLABENNEC | 27.04.1898 BREST | Fille de MEVEL Hervé et BARON Marie Jeanne. X ¹ le 13.01.1852 au FOLGOËT avec BOSSEUR Goulven (+ 23.11.1855 BREST) ; X ² 03.06.1868 BREST avec PARENT Charles Fortuné, surveillant militaire (natif du Nord) |
| MICHEL Marguerite | | 27.05.1828 TRÉFLAOUËNAN | 07.06.1874 NOUMEA (hôpital maritime) | Fille de MICHEL Jean et HUELVAN Marguerite. X ¹ LE ROUX Jean (+ le 12.03.1870 SAINT VOUGAY) ; X ² le 29.01.1871 à LAMBEZELLEC avec LAOT Jacques Marie (° veuf de GUEGUEN Marie). |
| MILIN Sané | marin d'état | 03.04.1854 LAMBEZELLEC | 12.08.1880 NOUMEA | Fils de MILIN Antoine et PAILLIER Marie Renée. Célibataire. |
| MINGAM Félix Marie | menuisier | 27.03.1823 RECOUVRANCE | 12.05.1873 DUCOS (Hôpital Numbo) | Fils de MINGAM Jacques et LE PAPE Mathurine. Communard condamné au bagne en 1872. |
| MIOSSEC Jean Joseph | marin d'état | 07.12.1839 BREST | 28.03.1859 PORT DE FRANCE (Nouvelle Calédonie) | Fils de MIOSSEC Nicolas et QUILIEN Geneviève Eugénie. Célibataire. Marin sur La Thisbé lors de son décès. |
| MIOSSEC Paul Brumer | boulangier | 06.07.1843 PLOUNÉVEZ-LOCHRIST | reconnu disparu en 1895 | Fils de MIOSSEC Guillaume et REST Marie Jeanne. X le 01.08.1870 à BREST avec LAMENDOUR Marie Jeanne dont MIOSSEC Augustine (*06.06.1879 VOH) ; X 25.02.1895 à DUMBEA avec DUPRIEZ Elie Jean Alexandre). Dans l'acte de mariage de sa fille en 1895, il est inséré un acte de notoriété constatant la disparition de Paul MIOSSEC, père de la mariée. |
| MOAL François | commissionnaire | 01.02.1840 PLOUVORN 29.01.1841 <i>selon son acte de mariage en 1863.</i> | 14.02.1905 DUCOS | Fils de MOAL Laurent et de CADIOU Marie. X ¹ le 06.02.1863 à PLOUVORN avec CAROFF Jeanne ; X ² le 31.05.1878 à PLOUGOURVEST avec MESANGROAS Catherine. Condamné au bagne en 1879. |
| MOËLO Jean | militaire au 27 ^e de Ligne | 08.04.1836 ARZANO | après 1861 | Fils de MOËLO Louis et ROBIC Marie Joséphe. Célibataire. Condamné au bagne en 1861. |
| MONOT Pierre Auguste | agent de police | 21.05.1879 BREST | 03.07.1944 THIO | Fils de MONOT François Marie et de BOZEC Alphonsine Augustine. X le 05.07.1902 à NOUMEA avec VEYRINAS Théoline Albertine (+ 1906) ; X2 20.08.1910 à THIO avec FACIO Hélène (native de NOUMEA). |
| MONTFORT (MONFORT) François René Marie | comptable | 20.09.1837 LOCTUDY | après 1892 | Fils de MONTFORT Corentin et de TANGUY Marie Joséphine. X le 04.12.1886 à NOUMEA avec BUTY Marguerite (° native de Saône-et-Loire) |
| MONTFORT (MONFORT) Jean François | journalier | 24.05.1827 HANVEC | 02.09.1891 DUCOS | Fils de MONTFORT Yves et GOURVEZ Marguerite. X le 28.07.1873 à BREST avec SOLIMAN Marie Anne. Condamné au bagne en 1881. |
| MONTFORT (MONFORT) Yves Marie | cultivateur | 02.08.1836 SAINT-POL-DE-LÉON | 18.01.1905 ILE DES PINS | Fils de MONTFORT Vincent et LE GALL Jeanne. Condamné au bagne en 1888. |
| MORAND DE LA PERELLE Marie Antoinette Louise Marguerite | | 19.05.1881 BREST | 13.05.1882 NOUMEA | MORAND DE LA PERELLE Julien Alfred et LANNIER Marie Céline. |
| MORVAN Marc | domestique | 28.05.1848 CHÂTEAULIN | 16.10.1915 ILE NOU | Fils de MORVAN Guillaume et MOTREFF Françoise. Condamné au bagne en 1877. |

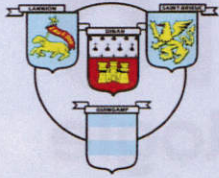
| Individu | Profession | Naissance | Décès | COMPLEMENT D'INFORMATIONS (d'après ARCHIVES FINISTERIENNES) |
|-------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| MORVAN Pierre Guillaume | journalier | 26.12.1825 KERFEUNTEUN | 13.06.1872 ILE NOU | Fils de MORVAN Pierre et TANGUY Marie Barbe. X avec GUILLAUME Marie Louise. Condamné au bagne en 1868. |
| MORVAN Yves | marin | 20.02.1854 TOURCH | 12.07.1890 ILE DES PINS. | Fils de MORVAN Jean et GALLIC Marie Française. |
| MORVANT Yves Pierre Marie | surveillant militaire | 07.06.1836 LAMBEZELLEC | après 1875 | Fils de MORVANT Pierre et KERGOAT Catherine. X le 28.12.1861 à RECOUVRANCE avec LE BOURCH Marie Française. |
| MOTREFF Jules Eugène Louis | religieux (instituteur congréganiste) | 05.11.1864 BREST | 15.12.1891 THIO | Fils de MOTREFF Louis Philippe Auguste et de PENNORS Adélaïde. Condamné au bagne en 1885. |
| MOUETTE Eugène Paul | surveillant militaire | 29.08.1832 BREST | 12.11.1906 BREST | Fils de MOUETTE François Louis Paris et de PLANQUET Eliza Alexandrine. X le 28.02.1867 à BREST avec LE MAIRE dit BELLEGARDE Estelle Marie. |
| MOULIN Caroline Perinne | | 18.11.1854 BREST | après 1887 | Fille de MOULIN Achille Jacques Zéphirin François et de FLOCH Marie Angèle. X le 26.02.1881 à NOUMEA avec VERIGNON Auguste Marius (natif de TOULON) |
| MOULIN Eugène Marie | charpentier de marine | 06.11.1858 QUIMPER | 05.01.1912 NOUMEA | Fils de MOULIN Achille Jacques Zéphirin François et de FLOCH Marie Angèle. X le 22.04.1882 à NOUMEA avec MARGIGNY Colette (native de Côte-d'Or). |
| MOULIN Mathilde Louise | | 05.02.1861 QUIMPER | 08.04.1892 SAINT PIERRE QUILBIGNON | Fille de MOULIN Achille Jacques Zéphirin François et de FLOCH Marie Angèle. X le 27.12.1879 à NOUMEA avec LE BAIGUE Frédéric Jules (natif de Seine-et-Marne) |
| MOULIN Louise Marie Modeste | | 17.02.1870 BREST | 05.02.1947 MARSEILLE | Fille de MOULIN Achille Jacques Zéphirin François et LE GALL Marie Marguerite. X le 23.07.1887 à NOUMEA avec NEGRE Alfred Charles Emmanuel (natif de l'île de la REUNION, commis de l'administration pénitentiaire) |
| MOUZIN Marie Louise | | 22.08.1839 PLOUHINEC | 18.09.1881 HOUAÏLOU | Fille de MOUZIN François et CLOAREC Catherine. X le 09.11.1876 à BOURAIL (Nouvelle Calédonie) avec NOGUES Louis. |
| MOYSAN François | | 16.04.1829 CROZON | 06.11.1895 LA FOA | Fils de MOYSAN François et KERMEL Marie Louise. Condamné au bagne en 1878. |
| MOYSAN Marie Joséphine Louise | lingère et couturière | 19.10.1863 BREST | 22.01.1898 NOUMEA | Fille de MOYSAN Yves et ROLLAND Marie Louise. X le 13.06.1887 à BREST avec ELLEOUEU Guillaume Marie. |
| NAOUR Clet Marie | marin d'état | 29.04.1860 AUDIERNE | 30.05.1881 NOUMEA (Hôpital maritime) | Fils de NAOUR Jean René et GUILLOU Marie Anne. Matelot à bord du Tage au moment de son décès. |
| NATOLY Jean Marie | boulangier | 11.12.1845 LOCQUIREC | 21.07.1900 NOUMEA | Fils de NATOLY Joseph et BECCER Marie Jeanne. X 14.01.1868 à SAINT PIERRE QUILBIGNON avec MAGUEUR Léocadie (voir p. XIX). |
| NATOLY Philomène | | 05.09.1870 SAINT PIERRE QUILBIGNON | | Fille de NATOLY Jean Marie et MAGUEUR Léocadie. X le 18.10.1902 à NOUMEA (Nouvelle Calédonie) avec DOUCET Georges Hyacinthe. |
| NEDELLEC Jean François | soldat d'infanterie de marine | 23.01.1845 HANVEC | 12.07.1868 NOUMEA (hôpital militaire). Transcrit en avril 1869 à Quimerch. | Fils de NEDELEC Joseph et SALIOU Catherine. |
| NEDELLEC Pierre Marie | menuisier | 28.08.1837 QUIMPER | 12.12.1879 NOUMEA | Fils de NEDELLEC Antoine Thomas et LE DOEUF Hélène. X 30.08.1875 à NOUMEA avec LE BRETON Marie Française (° 17.03.1840 PONT AVEN). |
| NEVO Pierre Louis Marie | surveillant militaire | 14.09.1824 CARHAIX | 04.12.1872 CARHAIX | Fils de NEVO Pierre Marie et CADIOU Marie Jeanne. X avec LE ROUX Jacqueline. Débarqué à NOUMEA en 1867 et embarqué à NOUMEA sur La Néréïde et rayé des contrôles le 28.05.1868. |
| NICOLAS Auguste Jules | soldat d'infanterie de marine | 23.02.1832 BREST | 23.05.1868 NOUMEA | Fils de NICOLAS Jean Marie (marchand épicier) et GUEZENNEC Victoire Jeanne. |
| NICOLAS Guillaume | marin d'état | 05.02.1851 DINEAULT | 03.03.1891 NOUMEA | Fils de NICOLAS Laurent et BAUGUEN Marie. X le 28.04.1875 à DINEAULT avec MARC Marie Anne. |
| NICOLAS Jean Louis | soldat d'infanterie de marine | 10.07.1828 TREGARVAN | 20.10.1862 PORT DE FRANCE (Nouvelle Calédonie) | Fils de NICOLAS François et CAPITAINE Catherine. |
| NICOLAS Jean Louis Marie | marin | 01.12.1845 LANDERNEAU | 05.01.1915 | Fils de NICOLAS Noël Marie et de KERRIOU Perrine Mathurine. |
| NICOLAS Jean Louis Marie | commis de Marine | 26.05.1844 LANDEVENNEC | 09.02.1930 PARIS | Fils de NICOLAS Louis Marie et POSTIC Anna Louise. X 20.07.1893 NOUMEA avec PAIMPEC Marie Angéline (native de LORIENT). |
| NICOT Marie Louise | rentière | 11. 1843 BRIEC (d'après son acte de décès) | 08.01.1880 BREST | Fille de NICOT Hervé et CRAFF Marie Catherine. X ¹ LE CONTEL Pierre (+) ; X ² 16.03.1872 à PARIS avec LAMIOT Jean Marie, dont LAMIOT Pierre (° vers 1872, + 1875 ILE DES PINS), LAMIOT Achille Louis Julien (° 1875 et + 1876 ILE DES PINS), LAMIOT Marius Achille Marie (° 1876 et + 1877 ILE DES PINS), LAMIOT Joseph Eugène Louis (° 1877 et + 1878 ILE DES PINS). |
| NIELLY Charles Marie Adolphe Hugues | aide commissaire de Marine | 16.09.1850 BREST | 1882 MAYOTTE | Fils de NIELLY Hugues Marie Charles et de PERROT Marie Elisabeth Joséphine. X 15.04.1878 à NOUMEA avec PELLETIER Anne Marie (native d'AUSTRALIE). |
| OFFRET René Marie | tailleur de pierres | 27.12.1806 BREST | 23.11.1874 ILE NOU | Fils de OFFRET Yves et DUPONT Jeanne. X BERNARD Française. Condamné au bagne en 1862. |

| Individu | Profession | Naissance | Décès | COMPLEMENT D'INFORMATIONS (d'après ARCHIVES FINISTERIENNES) |
|----------------------------------|-----------------------|-----------------------------------------------------|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| OLIVIER Marie Louise | | 31.07.1839 ROSNOËN | 26.10.1898 NOUVELLE CALEDONIE. | Fille de OLIVIER Louis et MORVAN Marie Etienne. X ¹ le 21.07.1860 à ROSNOËN avec CEVAER Sébastien ; X ² le 23.06.1890 à avec FORSIC Jacques Marie (natif de PLOUNERIN). Condamnée au bagne en 1888. |
| OLLIVIER Malvina Félicité | | 23.04.1842 RECOUVRANCE | après 1883 | Fille de OLLIVIER Joseph Marie et de KERNEIS Marie Geneviève. X le 12.03.1861 à RECOUVRANCE avec LE LOIR (LE LOUËR) Jean Marie, surveillant militaire (natif de KERVIGNAC). |
| OMNES Maria | ouvrière lingère | 13.08.1855 GUILERS | 07.05.1892 URO (ILE DES PINS). | Fille de OMNES Louis François et CLOAREC Marie Louise Mathilde. X le 19.03.1875 à RECOUVRANCE avec BERNARD Gustave Emile, maître de timonerie. |
| OMNES Gustave Marie | surveillant militaire | 10.07.1848 BREST | après 1883 | Fils de OMNES Marie Françoise. Embarqué à l'île de Ré sur Le Navarin en mars 1883 et débarqué à NOUMEA le 29.06.1883. Passé à la Guyanne. |
| OMNES Louis dit Benjamin | mécanicien | 01.07.1850 BREST | 25.04.1913 ILE NOU | Fils de OMNES Marie Françoise. Célibataire domicilié à Marseille (13). |
| PAUL Yves | journalier | 02.01.1821 CLEDER | 04.06.1877 ILE NOU | Fils de PAUL Gabriel et KERFOURN Marie. X 02.11.1852 à OUESSANT avec LE GUEN Marie Jacqueline. Condamné au bagne en 1876. |
| PASSEDOUET Auguste Jules | journaliste | 28.04.1838 RECOUVRANCE | 17.06.1876 ILE DES PINS | Fils de PASSEDOUET Julien Prosper et de LIZE Modeste Mauricette. Déporté politique en Nouvelle Calédonie. |
| PATRY Maria Perinne | | 14.01.1862 RECOUVRANCE | après 1892 | Fille de PATRY Auguste Frédéric et de LE GOULT Ursule Désirée. X ¹ le 25.08.1877 à BOURAIL (Nouvelle Calédonie) avec LAMY Jean, surveillant militaire (natif de Dordogne) et décédé en 1880 à BOURAIL ; X ² 02.07.1881 à NOUMEA avec REGRENY François Xavier, surveillant militaire. |
| PATRY Anna Marguerite Sidonie | | 31.12.1869 BREST (enregistrée sur registre de 1870) | après 1891 | Fille de PATRY Auguste Frédéric et de LE GOULT Ursule Désirée. X le 05.08.1891 à NOUMEA avec ECHARD Armand Charles Eugène (natif de Fougères, Ille-et-Vilaine). |
| PAUGAM Jean Marie | propriétaire | 08.02.1841 LOCMÉLAR | 30.01.1911 NOUMEA | Fils de PAUGAM Jean Marie et DERRIEN Anne. X ¹ le 09.02.1860 à SIZUN avec SOUBIGOU Anne. X ² Veuf de Marguerite MANDET (+ 21.01.1904 à NOUMEA) |
| PAUGAM Jean Marie Allain | | 22.12.1864 BREST | 26.06.1876 GOMEN-OUACO (Nouvelle Calédonie) | Fils de PAUGAM Jean Marie (maçon) et SOUBIGOU Anne. |
| PAUGAM Gabrielle Olive Marie | | 24.08.1862 BREST | 27.01.1919 | Fille de PAUGAM Jean Marie et SOUBIGOU Anne. X le 18.07.1881 à GOMEN-OUACO avec MINOS Nicolas (caboteur, natif de Grèce). |
| PECHARD Yves Marie | marin d'état | 10.05.1844 LAMBEZELLEC | 19.05.1869 NOUMEA | Fils de PECHARD François Marie et HELEOUE Marie Jeanne. |
| PELLAN Eugène Marius | militaire | 04.09.1896 LAMBEZELLEC | 18.04.1963 ANTSIRABE (MADAGASCAR) | Fils de PELLAN Jean Marie et de MEZOU Maria Hortense, X ¹ le 11.06.1924 à NOUMEA avec GAMBEY Cécile Adélaïde ; X ² le 02.07.1949 à SOUALALA (MADAGASCAR) avec RAZANAMANGA Cécile. |
| PELLEN Amélia Eugénie | | 21.05.1858 RECOUVRANCE | après 1883 | Fille de PELLEN Ollivier Marie et de LE GALL Marie Jeanne Armande. X le 08.10.1874 à NOUMEA avec MONDAIN Pierre, surveillant militaire (natif du Lot-et Garonne). |
| PELLEN Michel Jean François | marin d'état | 02.03.1856 LOPERHET | 17.11.1885 NOUMEA | Fils de PELLEN Paul et KERDRAON Anne. X le 08.02.1885 à LOPERHET avec JOLY Marie Brigitte. |
| PÉRENÈS Marie Louise | | 17.10.1864 BREST | 19.04.1885 NOUMEA | Fille de PÉRENÈS Yves et de BERNARD Marie Louise Nicole. Célibataire. |
| PÉRENÈS Marie Nicole | | 23.10.1855 LANDERNEAU | 24.11.1880 NOUMEA | Fille de PÉRENÈS Yves et de BERNARD Marie Louise Nicole. X TORQUEAU Joseph (natif de SCRIGNAC). |
| PERHERIN François Eugène | marin d'état | 13.04.1822 RECOUVRANCE | 29.10.1874 NOUMEA | Fils de PERHERIN Jean Marie et FLOCH Marie Jeanne. X le 26.12.1855 à RECOUVRANCE avec ROLLAND Anne Louise. |
| PERNEY François Marie | cultivateur | 20.11.1848 BREST | 04.10.1881 BOURAIL | Fils de PERNEY Victor Siméon et de GOURVEZ Marie Michelle Corentine. Condamné au bagne en 1875. |
| PERROT Louis Victor | colon | 25.07.1842 BREST | 06.06.1907 TIPINDJE (Nouvelle Calédonie) | Fils de PERROT Jean et de FOURNIER Julie. Célibataire |
| PERSON Julie Michèle | | 09.06.1867 LAMBEZELLEC | 27.06.1889 NOUMEA | Fille de PERSON Claude et TOULLEC Anne. X le 15.06.1883 à NOUMEA avec HERBERT Théodule Frédéric, surveillant militaire (natif de l'Aisne). |
| PETTON Jean Marie | cuisinier | 26.04.1838 RECOUVRANCE | 24.01.1892 BREST | Fils de PETTON Noël Marie et INIZAN Marie Yvonne. X le 30.03.1869 à RECOUVRANCE avec RIEHL Jeanne Joséphe. Il est dit instituteur à NOUMEA au mariage de sa fille en 1890. |
| PETTON Gabrielle Marie Henriette | | 04.07.1871 RECOUVRANCE | 1934 NOUMEA | Fille de PETTON Jean Marie et de RIEHL Jeanne Joséphe. X le 06.08.1890 à THIO avec TUBAND Charles Edouard (natif de NOUMEA). |
| PHILIP Jean Marie | marin | 05.11.1868 PLOUESCAT | 16.03.1889 NOUMEA | Fils de PHILIP Jacques et KERMOAL Marie Jeanne. Marin sur Le Calédonien lors de son décès. |
| PHILIPPE Guillaume Marie | portefaix | 14.08.1851 MORLAIX | 20.11.1901 ILE DES PINS | Fils de PHILIPPE Paul et de TANGUY Marie Françoise. X le 03.04.1880 à MORLAIX avec GUYADER Jeanne Marie. Condamné au bagne en 1881. |
| PHILIPPE Marie Francine | | 11.05.1831 QUIMPER | 06.04.1876 ÎLE DES PINS | Fille de PHILIPPE Alain, journalier, et STEPHAN Marie. X SUHNER Vincent Balthazard (communard condamné au bagne en 1872). |
| PICHON Goulven Jacques | | 02.01.1879 BANNALEC | 29.05.1909 HIENGHENE | Fils de PICHON Jean et de ROSTREN Marie. |

GÉNÉALOGIE et PATRIMOINE

SALON GÉNÉALOGIQUE

de la BRETAGNE HISTORIQUE



30 ANS

**DU CENTRE GÉNÉALOGIQUE
DES CÔTES-D'ARMOR**

MAQUETTE ET PHOTO © A. GUILLOU

EXPOSITIONS - CONFÉRENCES - ANIMATIONS

LIVRES ET AUTEURS

1^{er} & 2 OCTOBRE 2016

PALAIS DES CONGRÈS - BRÉZILLET

SAINT-BRIEUC

congres.genealogie22.bzh



Géné@2016

Le forum national de généalogie

Un lieu unique pour retracer votre histoire familiale

24-25 septembre 2016

10 h à 19 h le samedi • 10 h à 17 h 30 le dimanche



Entrée gratuite
Conférences
Visites guidées
Stands associations
Stands professionnels

Archives nationales
60 rue des Francs-Bourgeois
Paris 3^e

Flashez pour
plus d'infos



En partenariat avec



Organisé par
Fédération Française de Généalogie
www.genefede.eu



ARCHIVES
NATIONALES

Le plus grand site de

Généalogie



Geneanet